

BDHA 1939

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LEON

Par H. PÉRENNÈS.

PLEYBEN

(SUITE ET FIN)

LE CLERGÉ

1405. Hamon Galic (1).

1492-1498. Rolland de Berryen ou Beryen. — Eut des démêlés avec les fabriciens de Pleyben touchant l'attribution des offrandes, dons et legs faits à l'église, qu'il voulait se réserver. Une bulle d'Alexandre VI, conservée aux archives paroissiales, en date du 19 Février 1498, confirme pour 25 ans un accord survenu entre Rolland et ses paroissiens à ce sujet. Ce fut sous le rectorat de Berryen que fut construite, en 1490, la chapelle de Lannélec.

1512-1519. Hervé de Lezongar, dit le Jeune. — Il était également recteur de Ploaré, Fouesnant et Penhars. Il reprit l'affaire des offrandes, mais ses prétentions furent rejetées par le Pape Léon X, qui, en vertu d'une bulle du 15 Août 1519, donna un caractère perpétuel et définitif à la transaction reconnue par Alexandre VI.

(1) Peyron, *Actes du Saint-Siège*, p. 149.

1520. Le Poupon. — Le Roi François I^{er}, le 30 Mai 1524, dut lui défendre de percevoir abusivement certains droits à l'occasion des épousailles, mariages, décès, extrêmes-onctions même.

1536. Paul Postec.

1564-1587. Alain Kergadalen. — D'une famille de Saint-Ségal, de la noblesse de robe. Fit reconstruire les parties hautes de l'église en 1564, comme le témoigne une inscription gravée près de la porte intérieure de la sacristie. Il mourut en 1587.

1587-1595. Messire Pochat. — Reçut ses provisions de Rome, le 17 Avril 1587, par suite du décès du sieur Kergadalen. Il poursuivit la construction du grand clocher de Saint-Germain (1588-1591).

1595-1610. Jean Le Roy. — Il dut, en 1602, intenter une poursuite judiciaire contre des tréviens de Lampaul pour vol d'une cloche au cimetière de Pleyben.

1611-1614. — Jacques L'Honoré, chanoine de Cornouaille. — Eut des contestations avec Mgr Charles du Liscouët, évêque de Cornouaille, touchant la dime de la paroisse de Pleyben, dont l'Evêque était le primicier. C'est de son temps que fut établie à Pleyben, en 1613, la Confrérie des Trépassés.

1615-1626. Alain d'Anglade. — Ce vicaire perpétuel voulut de nouveau ressusciter l'affaire des offrandes, mais il fut débouté : au lieu du tiers qu'il revendiquait, il ne lui fut accordé que les seules offrandes reçues dans l'église la veille et le jour de Noël, le Jeudi absolu et vendredi Saint, le Samedi Saint et le Dimanche de Pâques. Il avait également droit à 6 livres tournois le jour du grand pardon de Saint-Germain.

1632-1654. Noël Coffec. — Etait qualifié de notaire apostolique. Il entreprit, en 1633, l'achèvement du

grand clocher, dont les travaux durèrent jusqu'en 1642. Il fit placer, en 1650, par l'architecte Ozanne, plusieurs groupes de personnages sur le Calvaire. En 1654, il ornait le grand porche des statues du Sauveur et des Apôtres. Ce fut lui qui obtint, en 1644, de Mgr René du Louët, évêque de Cornouaille, l'érection officielle de la Confrérie du Saint Rosaire à Pleyben.

Sous son rectorat, en 1643, le Vénérable Julien Le Maunoir prêcha à Pleyben, lors de la tournée pastorale de Mgr du Louët, qui confirma, à cette occasion, plusieurs centaines de personnes, tant de Pleyben que des paroisses environnantes. Messire Coffec acceptait très volontiers de remplir les fonctions de parrain, et nous avons relevé, durant son rectorat, le nom de Noël imposé par lui à plus de cinquante filleuls qu'il avait tenus sur les fonts baptismaux. Il signe pour la dernière fois aux registres le 14 Novembre 1654, et meurt peu de temps après.

Le vicariat de Pleyben demeura vacant depuis sa mort jusqu'en 1662, et ce fut Messire Jacques Rannou, prêtre de Pleyben, qui, en qualité de curé d'office, administra la paroisse jusqu'à la nomination du nouveau recteur.

1662-1682. Jean-Baptiste de Kerret, sieur du Carpont. — Fils de Philippe de Kerret et de dame Julienne de Boisguelhenneuc, seigneurs de Quillien, le Birit et autres lieux, Messire Jean-Baptiste de Kerret continua l'œuvre d'ornementation, et d'embellissement commencée par Messire Coffec.

Il fit construire par les frères Le Déan, de Quimper, en 1666, le magnifique retable à tourelles du maître-autel, fit fondre sur place 4 cloches par Maître Hervé Léonard, fondeur, de Nantes.

En 1679, il passait marché avec le sieur Jégouïc, du Haut-Corlay, pour une grande horloge à placer dans la grande tour. Il eut soin également des âmes

qui lui étaient confiées, en leur faisant donner deux missions par le Père Maunoir, en 1665 et 1676.

Il fit reconstruire, en 1662, la chapelle de Saint-Pabu (Saint-Laurent).

1683-1685. Matthieu de Kerret. — Il était fils d'Alexandre et de Claude Mahault, seigneur et dame de Chasteaunoir, en Brasparts.

1685-1690. René de Kerret, frère du précédent. — Il entreprit un marché avec le sieur Thomas Dallam, facteur d'orgues anglais, pour de nouvelles orgues en l'église de Pleyben. Il témoigna dans la cause du Père Maunoir. Sa déposition a été consignée à Plévin, le 21 Juin 1685. Il déclara que, pendant 3 ans, il fut fort incommodé d'une fluxion à la gorge, sans trouver de remède. Il commença une neuvaine au Père Maunoir, au Collège de Quimper, et se trouva guéri le troisième jour de la neuvaine.

1690-1694. Paul Tescher. — Devint recteur de Pleyben par permutation avec René de Kerret, nommé recteur de Plouarzel. C'est sous son rectorat que furent définitivement installées les orgues de Pleyben.

1694-1720. Yves Coquet, docteur en théologie. — Il reçut de Rome ses provisions, mais ne put jouir paisiblement de son vicariat, car le sieur de Kerret, seigneur de Quillien, attaqua la validité de sa nomination au bénéfice de Pleyben, qu'il voulait faire attribuer à Yves-Joseph, son fils. Il alla même jusqu'à prendre possession de la cure de Pleyben, le 22 Janvier 1701, pendant la grand'messe que le sieur Coquet, recteur, célébrait. Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper, soutint le sieur Coquet contre le sieur de Quillien : ce dernier fut renvoyé de ses plaintes.

On doit à Yves Coquet l'autel du Rosaire. Il en confia l'exécution à deux artisans de sa paroisse, qu'il chargea également des sculptures de la chapelle de

Guennili, et de celle de Saint-Sébastien en Saint-Ségal. Sous son rectorat fut également construite la sacristie actuelle et rebâti le transept midi de l'église. Il mourut à Pleyben, le 12 Janvier 1720, à l'âge de 84 ans.

1720-1743. Julien Le Bornic. — Il fit élever, en 1725, l'arc-de-triomphe placé à l'entrée du placître, ancien cimetière. Il convertit en chapelle des Trépassés, en 1736, l'ossuaire, qu'il bénit à cet effet. Il réalisa le déplacement du Calvaire monumental et sa translation à l'endroit qu'il occupe actuellement, de 1738 à 1742. Il fut enterré dans l'ossuaire, le 5 Février 1743.

1743-1744. Julien-Corentin Meillion, bachelier de Sorbonne. — Démissionna le 21 Janvier 1744.

1744-1756. — Louis Le Bescond. — Il fit donner, en 1745, une grande mission à ses paroissiens, au cours de laquelle mourut le Supérieur ou Président de la Mission, Messire Yves Lozéach, docteur de Sorbonne, recteur de Cuzon, supérieur des Missions de Cornouaille et vicaire général de Quimper, à l'âge de 62 ans. Il fut inhumé à Pleyben. Le Bescond fit faire, en 1746, d'importantes réparations aux clochers frappés par la foudre.

1756-1774. Guillaume Le Léon, bachelier en Sorbonne, originaire de Pleyben. — Il fit restaurer la chapelle de Lannélec, celles du Cloître-Pleyben et de Saint-Sébastien en Saint-Ségal, où son nom se rencontre.

1775-1779. Yves Cansot. — Originaire du village de Kerven, en Pleyben, chapelain de 1758 à 1763, il devint ensuite professeur au Collège de Quimper de 1763 à 1767, puis reprit, à Pleyben, le saint ministère, devint recteur de Kerfeunteun, en 1772, d'où il fut transféré à Pleyben le 1^{er} Janvier 1775, comme vicaire perpétuel et recteur de Saint-Ségal. Il mourut le 22 Mars 1779, à Pleyben, âgé de 47 ans, et y fut enterré.

1779-1784. Pierre Le Faucheur. — C'est de son temps que furent placées les fenêtres et la porte gothiques du collatéral Sud de l'église (1783).

1784-1805. Jean-Louis Tranvoez. — Originaire de Keranfaouis, en Pleyben. Il refusa de prêter serment, passa par les prisons de Brest et de Landerneau, fut déporté aux pontons de Rochefort, en sortit et fut écroué au Collège de Quimper, le 18 Novembre 1795.

Au Concordat, il fut nommé curé-doyen de Pleyben, et y mourut en Avril 1805, âgé d'environ 63 ans, épuisé de fatigues. Sa mémoire est aujourd'hui encore en vénération dans sa paroisse natale (1).

Les 25 recteurs qui, de 1405 à 1805, c'est-à-dire pendant 400 ans, gouvernèrent la paroisse de Pleyben avant la Révolution, firent figure de dignes ecclésiastiques, pieux, zélés et savants. Les difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'exercice de leur mandat sont plus imputables à la mentalité des époques diverses où ils vécurent qu'à leur propre mentalité. Ils dotèrent l'église de Pleyben de monuments et de chefs-d'œuvre remarquables qui perpétueront leur nom et leur souvenir.

Veut-on savoir comment ces recteurs prenaient « possession réelle, actuelle et corporelle de leur paroisse, droits, fruits et émoluments y attribués et en dépendants » ?

« Le 9 Mars 1757, à une heure après-midi, les notaires royaux Kerbrat et Periou se rendaient à l'église paroissiale, accompagnés de vénérable et discret Messire Guillaume Le Léon, bachelier de Sorbonne, ci-devant recteur de Lennon. Celui-ci revêtu du surplis et de l'étole, en mains ses provisions accordées par Mgr de Cuillé, évêque de Quimper, entre en l'église dont il prend possession librement par prise

(1) H. Pérennès, *Les prêtres... déportés...* II, pp. 101-102.

d'eau bénite ; après y avoir entré, prières à Dieu devant le grand autel, ouverture du tabernacle, bénédiction du Saint Sacrement, son des cloches, touche du pupitre, visitation des fonts baptismaux, séance en la place rectorale, et généralement faites et observées toutes les autres cérémonies en tel cas requises et accoutumées pour bonne, valable et canonique possession prendre et acquérir.

» Laquelle ainsi prise sans trouble, empêchement ni opposition quelconque, a été par le notaire Kerbrat, lue et publiée au peuple assemblé en la dite église, tant en français qu'en breton, avec les provisions ci-devant datées, en présence des recteurs voisins, et des prêtres et curé de Pleyben. »

La même cérémonie est répétée en l'église paroissiale de Saint-Ségal : acte est dressé par le notaire des deux prises de possession, enregistré à Châteaulin, et une copie remise au recteur dûment installé.

. CURÉS OU VICAIRES PRINCIPAUX

Le « curé » ou vicaire principal du recteur de Pleyben était, d'ordinaire, l'un des prêtres originaires de la paroisse elle-même et y exerçant le saint ministère. Le recteur lui-même le choisissait et le nommait aux fonctions de « curé ». Le titulaire élu résidait au bourg même ou dans les environs immédiats, de façon à ce tenir, à tout moment, à la disposition des fidèles pour tous actes du ministère.

Voici la liste des « curés » qui se succédèrent à Pleyben, durant 273 ans, de 1518 à 1791 :

1518-1536. Yves Glevyan. — 1595. Leinloët. Pêrit, la hache à la main, à l'attaque de Carhaix contre les Royaux. — 1595. Hierosme Le Favennec (signe un acte relatif au sieur de La Fontenelle, lors de sa venue à Pleyben). — 1610-1639. Guillaume Paillart. —

1636-1638. Guillaume Guern. — 1639-1660, Jacques Rannou. — 1660-1669. Paul Le Menez. — 1669-1695. Paul Cozien. — 1695-1724. Nouel Favennec. — 1724-1756. Yves Louboutin. — 1756-1758. Jean-Guillaume Sizun. — 1758-1774. Yves Le Normant. — 1775-1776. Guillaume Duvalet. — 1776 (30 Mars). François-Jean Sévère. — 1776-1777. Guillaume Duvalet (décédé le 13 Février 1778). — 1778-1780. Yves Déniel (décédé le 22 Novembre 1781). — 1780-1781. Guy Bernard. — 1782-1783 (Mai). Le Coguiec. — 1783 (16 Juillet)-1790. François Le Cann. — 1790-1791 (Mai). Jean Guezengar. — 1791 (Mai). Louis-Marie Le Bretton, qui devint curé constitutionnel de Pleyben.

CHAPELAINS OU PRÊTRES AUXILIAIRES

Nous ne pouvons songer à en donner ici la liste, avec la courte notice se rapportant à la plupart d'entre eux. Disons que ces auxiliaires étaient, en très grande majorité, originaires de Pleyben, qu'ils en desservaient les six chapelles de secours, faisant le catéchisme aux enfants, visitant les malades de la trêve et les administrant à leur heure dernière, conduisant leur convoi au bourg pour l'inhumation. On les voit aussi tenant de « petites écoles » rurales en certains villages déterminés : Kermenguy, Resterniou, Scrap-ar-Iar.

Ils avaient leur résidence en leur village natal, pour la plupart, ou en quelque village, acheté de leurs deniers personnels. Ils y vivaient sobrement, en la compagnie de leurs parents : la trêve dont ils desservaient la chapelle leur venait en aide au moyen de quêtes en nature : blé, froment, seigle, faites à leur profit. Ils recevaient, d'autre part, une partie du casuel au prorata de leurs présences aux services, obits, fondations, enterrements, mariages, solennités festives.

Ils étaient nombreux à la fois sur la paroisse : nous en avons compté 22 présents et exerçant le ministère en la même année, à Pleyben. Leur nombre décrivit singulièrement en la seconde moitié du XVIII^e siècle, où nous voyons six prêtres seulement, y compris le Recteur et le Curé, desservant la paroisse immense de Pleyben. La misère de cette époque tua les vocations à l'état ecclésiastique, si fréquentes jadis à Pleyben.

De l'an 1500 à l'an 1800, 158 prêtres, nés, pour la presque totalité, à Pleyben même, y exercèrent le ministère durant ces 300 ans.

Parmi eux nous avons relevé quelques bacheliers et licenciés de Sorbonne, qui ne semblent pas s'être prévalus de leurs diplômes pour briguer les gros bénéfices de Cornouaille et ont préféré mettre humblement leur savoir et leur zèle à la disposition de leurs compatriotes de Pleyben.

Nous relevons particulièrement parmi eux l'un des prêtres les plus marquants du diocèse de Quimper, au XVII^e siècle, messire Jacques Rannou.

Il naquit au village de Trobarrec, en Pleyben, et fut baptisé le 11 Décembre 1664. Son père, maître Louis Rannou, était avocat au Parlement. Jacques Rannou fit ses études à Paris et y prit ses grades à la Sorbonne, dont il devint docteur.

A Quimper, le Supérieur du Séminaire, messire Paillart, venait de résigner ses fonctions, et en le faisant, il désignait pour son successeur, M. Jacques Rannou, alors âgé seulement de 25 ans. Il en parla avantageusement à Mgr de Coëtlogon, évêque de Cornouaille, et après avoir obtenu l'agrément de ce prélat, il le fit venir de Paris, où il était resté après avoir terminé sa licence. Dès sa venue à Quimper, il fut nommé supérieur du Séminaire par mandement de l'Evêque du 19 Août 1689, et désigné, à ce titre,

comme recteur de Plouguernével, dont le revenu lui tenait lieu de traitement.

Cette nomination dédommageait le Séminaire de la perte de M. Paillart : il semble que Jacques Rannou avait encore plus de talent et de mérites que son prédécesseur. Il gouverna et dirigea le Séminaire pendant 12 ans, et mourut en fonctions, le 20 Mars 1701, à l'âge de 37 ans (1).

A quiconque parcourt une carte géographique de la paroisse de Pleyben, il est aisé de voir que la grande majorité des villages a vu naître ou du moins résider un ou plusieurs de ces prêtres chapelains ou auxiliaires. C'est grâce à eux et à leur dévouement aux âmes de leurs concitoyens que la paroisse de Pleyben doit d'être demeurée foncièrement chrétienne encore aujourd'hui.

Si l'on se rappelle que les paroisses actuelles du Cloître-Pleyben et de Saint-Ségal dépendaient également du Recteur et vicaire perpétuel de Pleyben, l'on peut dire que ce dernier était puissamment secondé dans sa charge pastorale et remarquablement entouré : en 1636, 22 prêtres employés dans les 3 paroisses ; en 1654, 30 prêtres résidants ; en 1691, 27 prêtres en fonctions ; en 1711, 21 ; en 1743, le 13 Mars, d'après un rapport fourni à la visite épiscopale, 20 prêtres, pour l'exercice du culte à Pleyben et ses annexes du Cloître et de Saint-Ségal.

Sur la fin du XVIII^e siècle, 16 prêtres au total.

LE CLERGÉ DE PLEYBEN SOUS LA RÉVOLUTION

Quand parut la Révolution, 7 prêtres exerçaient le ministère à Pleyben : MM. Tranvoez, recteur, Gue-

zengar, curé, Le Bretton, Sévère, le Toullec, Auffret, chapelains ou auxiliaires, Mocaër, chargé des « petites écoles ».

Nous avons déjà décrit l'attitude observée par le recteur Tranvoez : elle est digne de tout éloge.

Son « curé », Jean Guézengar, refusa aussi le serment à la Constitution civile. En Mars 1791, il se retira au Cap, son pays natal. Arrêté le 2 Décembre, il fut conduit au Château de Brest. En Août 1792, on le déporta en Espagne (1).

Guillaume le Toullec. — Signe aux registres de la paroisse comme « chapelain auxiliaire » le 23 Octobre 1788, et réside à Guennili dont il dessert la chapelle. Il exerce le ministère jusqu'en 1791, et à la date du 14 Mai de cette année, il signe : « Directeur du Séminaire de Plouguernével ».

Il est en Espagne en 1797 et passe, au Concordat, dans le diocèse de Saint-Brieuc (2).

François-Jean Sévère. — Originaire de Pleyben, il en était chapelain dès 1782 ; en 1791, ayant refusé le serment, il dut se rendre en arrestation, fut détenu aux Carmes de Brest du 29 Juillet au 2 Septembre 1791, date à laquelle on le relâcha, revint à Pleyben, qu'il ne quitta plus durant les temps troublés de l'ère révolutionnaire. Il dépista les recherches des agents du district, fut gardé par la population qui sut le soustraire, le 23 Novembre 1794, des mains des gendarmes qui l'avaient arrêté au village de Langouily, en Plonévez-du-Faou (3). Il mourut avant la fin de la Révolution, après avoir maintenu les fidèles de Pleyben et des environs dans la voie droite.

(1) Peyron, *Notice historique sur les Séminaires de Quimper et de Léon*, pp. 41-58.

(1) C. Parcheminou, *La Révolution au fond du Cap-Sizun*, pp. 61-66 ; 230-231.

(2) *Manuscrit Boissière*, p. 32.

(3) *Manuscrit Boissière*, pp. 160-161.

Hervé Auffret. — Prêtre en 1786, il fut envoyé à Crozon, d'où il revint à Pleyben en 1793, pour y demeurer constamment durant la Révolution. Il avait refusé le serment et nous a laissé un cahier ou registre de poche où il a consigné tous les baptêmes et mariages célébrés par lui tant à Pleyben qu'à Lannédern et Plonévez-du-Faou.

M. Auffret, qui semble avoir fréquenté de nuit, comme de jour, les chapelles de la Madeleine en Pleyben et de Saint-Woarin au Cloître, ne fut jamais inquiété, tant était grande la vigilance des fidèles concernant les allées et venues des pourchasseurs de prêtres en la région.

Tanguy-Marie Mocaër. — Né à Lanvoy, en Hanvec, le 20 Janvier 1761, ordonné en 1786, il signe aux registres le 24 Avril de cette même année. Il est signalé comme « faisant les petites écoles » au bourg de Pleyben, de 1786 à 1790. Vers le début de 1790, il devint vicaire à Leuhan, et de passage au Faou, avant le 13 Mars 1791, il prêta le serment, devint curé intrus de Loperhet le 8 Mai, quitta cette paroisse en Septembre suivant, pour devenir curé constitutionnel de Ploudiry.

Deux prêtres, P. Fleury et Jean-Marie le Gouez, signent aux registres en qualité de « prêtre de Pleyben » dès 1791 jusqu'en fin d'Avril de la même année, puis disparaissent dans la suite.

Corentin Quévarec. — Ce prêtre, né à Kerjean, en Pleyben, était « curé » de Motreff en 1786 ; il vint à Pleyben en 1791. Il demeura sur la paroisse durant la Révolution : le registre tenu par lui débute le 30 Septembre 1794. Il fait suivre sa signature de la mention : « prêtre non conformiste ».

Le registre finit le 30 Août 1800 : 109 baptêmes y sont signalés, plusieurs mariages. Un autre cahier de

M. Quévarec renferme 64 baptêmes ou suppléments de cérémonies baptismales.

Ce prêtre semble avoir fait de la chapelle Saint-Woarin au Cloître-Pleyben son quartier général : c'est là qu'il baptisait, célébrait, assez souvent la nuit, les mariages. Les fidèles des paroisses environnant Pleyben y accouraient.

Tout comme son collègue, M. Auffret, Corentin Quévarec fut gardé par l'amour des fidèles, heureux de disposer de la présence inestimable de ces saints ministres de Dieu en de si tristes temps.

La mémoire de ces deux vaillants prêtres est en pieuse vénération, encore aujourd'hui, à Pleyben.

MM. Auffret et C. Quévarec furent maintenus comme vicaires de Pleyben, au Concordat.

Louis-Marie le Bretton. — Pendant que le vénéré pasteur de Pleyben, M. Tranvoez, abandonnait, par ordre du district de Châteaulin, son presbytère, et cherchait un refuge auprès de ses parents, à Keranfaouis, en attendant de s'éloigner de Pleyben, l'un de ses prêtres, Louis-Marie le Bretton, s'empressait de prendre sa place à la tête de la paroisse. Il avait 48 ans, le 19 Mai 1791, lorsqu'il entra dans ses nouvelles fonctions.

Naquit-il à Pleyben, vers 1743 ? Nous avons vainement cherché aux registres paroissiaux son acte de baptême, et nous le supposons né ailleurs.

Ses parents, « noble homme » Joachim le Bretton, sieur de Brettigny, et demoiselle Marie de Montigny, semblent être venus du pays de Pontivy à Pleyben, où Joachim le Bretton exerça les fonctions de notaire royal, au bourg même.

Nous rencontrons la signature de l'abbé le Bretton aux registres de 1780. Il paraît, à cette époque, s'être établi au bourg, en une maison particulière qu'il

acheta au sieur Harinquin. Il s'intitule « prêtre auxiliaire de Pleyben », de 1782 à 1785 (Août) et signe en cette qualité, puis disparaît, par intervalles, de Pleyben, de 1786 à 1790, où le 28 Septembre, il signe au registre ; il semble n'avoir plus quitté Pleyben après cette date.

Que fit-il en face des événements qui allaient bouleverser l'Eglise en France ? Il n'y a nul doute qu'il prêta le serment à la Constitution civile du clergé, en Janvier 1791.

Le 19 Mai 1791; il signe au registre : « Louis le Bretton, curé de Pleyben ».

De ce jour, installé dans ses fonctions de pasteur intrus, le Bretton va s'entourer d'un clergé à sa dévotion et imbu des mêmes principes que lui. C'est le pasteur assermenté de Loperhet, le sieur Tanguy-Marie Mocaër, qui, le 19 Mai, l'installe à son poste. Le 1^{er} Juin suivant, un prêtre jureur, Le Guillou, vicaire de Langolen, vient lui offrir ses félicitations. Le 29 Juillet, le curé intrus de Briec, le citoyen Yves Goraguer, qui fut jadis vicaire à Lennon, vient lui rendre visite. Et voici, à son tour, un ardent partisan des idées de la Révolution, un cerveau brûlé, le sieur Jean Favennec, originaire, semble-t-il bien, de Pleyben et curé intrus de Spézet, qui vient voir son ami le Bretton, promu à la tête de sa paroisse natale.

Les encouragements, on le voit, ne faisaient pas défaut au nouveau curé assermenté.

Ce dernier, entre temps, s'abouche avec l'Evêque intrus du Finistère, le sieur Louix-Alexandre Expilly, auquel il demande, le 8 Août 1791, une dispense de consanguinité en faveur de personnes de sa parenté.

Le 5 Octobre suivant, le Bretton va obtenir de l'évêque un vicaire. Ce sera le sieur Félix Chansy, fils de M^e Jean-Marie Chansy, avocat à la Cour.

Chansy, né à Gouézec le 11 Novembre 1756, fut ordonné en 1791, par Expilly lui-même, nommé d'abord à Quimper, puis ensuite à Pleyben comme « premier vicaire ». Il ne tarda pas à quitter cette paroisse.

L'abbé le Bretton demeure alors seul jusqu'à la fin de 1791 : à ce moment, il reçoit de l'aide en la personne d'un sieur Alain-Guillaume Moreau, assermenté, curé intrus de la paroisse et canton de Plouguerneau, qui ne pouvant paisiblement y exercer ses fonctions, déclare fixer sa résidence à Pleyben, le 14 Frimaire, an II et y vouloir les exercer.

A cet acolyte de bon acabit vient s'adjoindre un autre, nommé Huitric, mais qui ne séjourna pas longtemps à Pleyben, et se retira au pays de Plonéour-Lanvern « y exercer le culte de nos pères » et où il laissa la réputation d'un « vide-bouteilles » attitré !

Le Bretton collectionnait donc les tarés et les laissés pour compte : on s'imagine ce que pouvait être à Pleyben le ministère de tels individus, et ce qu'en pensaient et disaient les fidèles chrétiens de la paroisse.

Ces derniers, néanmoins, ne semblent pas avoir manifesté de répugnance particulière à l'égard du sieur le Bretton, leur curé intrus. Celui-ci, sans éclat et sans bruit, dut s'attacher seulement à continuer le saint ministère, comme il l'avait exercé auparavant dans la paroisse. Et les paroissiens, sans trop se rendre compte de la gravité de la situation faite au clergé catholique, recouraient, surtout les habitants du bourg, aux services du sieur le Bretton, que nous voyons célébrer, en 1792, 145 baptêmes et 32 mariages. Le curé intrus ne paraît pas, d'ailleurs, s'offusquer de la présence sur sa paroisse de prêtres demeurés fidèles : il n'est pas sans connaître leurs allées et venues et ne cherche nullement à les inquiéter.

Au retour de M. Tranvoez, en Avril 1795, des pontons de Rochefort, Louis-Marie le Bretton l'autorise volontiers à célébrer les messes matinales, les dimanches et fêtes, en l'église paroissiale.

Cette attitude de l'intrus de Pleyben est probablement dictée par le souci de s'éviter à lui-même des ennuis, et des dommages à sa famille qui, ne l'oublions pas, tient une importante étude de notaire au bourg : tout se tient ainsi. Les le Bretton ont donné les mains au nouvel état de choses : ils paraissent, çà et là, comme agents actifs du district, dont ils exécutent les ordres et missions, même les moins honorables. Le curé intrus participe quelque peu de leur prestige, et l'on peut présumer qu'il sut s'en prévaloir en maintes circonstances, par exemple, pour éviter la mutilation des monuments religieux de Pleyben, demeurés intacts sous la Révolution, alors qu'ailleurs, ils tombaient sous le marteau de vandales !

Il ne put cependant empêcher quelques « citoyens » farouches de s'emparer des chapelles de la paroisse, et dut, apparemment, livrer à la Monnaie, pour être fondues, certaines pièces d'orfèvrerie religieuse qu'une église telle que celle de Pleyben devait posséder sûrement, et dont rien n'est demeuré de nos jours.

On signale, en 1798, la venue à Pleyben de l'évêque constitutionnel du Finistère, Audrein. Il y présida le 5 Août une procession ; or elles étaient interdites, et il fut, pour ce motif, appelé devant le Tribunal de Quimper qui l'en blâma publiquement.

Louis-Marie le Bretton mourut au bourg de Pleyben, le 26 Germinal, an XIII (16 Avril 1805). Son acte de décès le déclare « ministre du culte, âgé de 62 ans ». Il mourait l'année même, où trépassait également à Pleyben le vénéré M. Tranvoez, le légitime pasteur, enfin rendu à ses ouailles.

CURÉS-DOYENS DEPUIS LA RÉVOLUTION

Pleyben a eu 13 curés-doyens depuis le Concordat de Napoléon.

Jean-Louis Tranvoez, 1802-1805.

Guillaume Lafféter, 21 Mai 1806-20 Avril 1818. — Né à Glomel, directeur des Ursulines de Carhaix de 1784 à 1787, recteur de Plonévez-du-Faou avant et après la Révolution, puis curé de Pleyben. Inhumé au cimetière, à l'âge de 71 ans.

Jean-Alain Abgrall, 11 Juin 1818-29 Septembre 1824. — Né à Saint-Sauveur en 1772, recteur de Brasparts, puis de là curé de Pleyben. « Missionnaire » très apprécié, fit donner une mission à ses paroissiens en 1821. Il quitta Pleyben le 29 Septembre 1824, et se retira à Mahalon chez un parent, recteur de cette paroisse.

Yves le Marhic, 4 Novembre 1824-13 Janvier 1825. — Originaire d'Irvillac, curé d'office du Faou en 1815-1816, recteur de Loperhet, de 1816 à 1824, puis curé de Pleyben. Il quitta la paroisse le 13 Janvier 1825, et mourut à l'asile Saint-Athanase, à Quimper, vers 1860.

Jean le Friant, 16 Juin 1825-24 Mars 1847. — Né à Pouldergat le 8 Juillet 1772, fut militaire pendant la Révolution et sous le Premier Empire, et prisonnier de guerre sur les pontons, en Angleterre. Décédé le 24 Mars 1847, à l'âge de 75 ans, inhumé à Pleyben.

Jean-François Alexandre, 11 Mai 1847-1^{er} Janvier 1856. — Né à Morlaix, secrétaire de Mgr Graveran et chanoine honoraire, lorsqu'il fut nommé curé de Pleyben. Fit reconnaître Pleyben comme cure de 1^{re} classe, construire le presbytère actuel, entreprit de grandes restaurations au grand clocher et au Calvaire. Ecrivain breton. Il quitta le poste de Pleyben en 1856,

pour devenir recteur de Saint-Melaine de Morlaix. Nommé chanoine titulaire de la cathédrale, il mourut à Quimper, le 19 Mars 1874, à l'âge 69 ans.

Auguste-Marie-Anatole Lamarque, 21 Janvier 1856-31 Décembre 1862. — Né à Saint-Louis de Brest, le 13 Mai 1813, ordonné à Paris, le 20 Mai 1837. Professeur de rhétorique à Pont-Croix, puis le 8 Août 1849, aumônier du Sacré-Cœur à Quimper, et le 21 Janvier 1856, curé de Pleyben. Fit entièrement restaurer l'église paroissiale de 1857 à 1860, réparer les chapelles de Saint-Laurent et de la Madeleine, classer les archives paroissiales, qu'il sauva de la destruction. Devint curé-archiprêtre de Saint-Corentin en 1862, puis chanoine titulaire. Il mourut et fut inhumé à Quimper, le 18 Octobre 1874, à l'âge de 61 ans.

C'était un « missionnaire » très goûté et très recherché pour les missions paroissiales.

Joseph-Marie Dupont, 1^{er} Janvier 1863-Décembre 1867. — Naquit à Scaër, fut d'abord vicaire à Pont-l'Abbé, aumônier de la Marine, recteur de Saint-Jean-Trolimon, puis de Plogonnec, ensuite curé de Pleyben. Son zèle fut paralysé par son état de santé : il alla se reposer en son pays natal et y mourut en Décembre 1867.

Alain Caugant, 1^{er} Janvier 1868-28 Janvier 1871. — Né à Saint-Thois, avait été vicaire de Pleyben, de 1845 à 1858, ensuite recteur de Loqueffret, puis, en 1860, de Scrignac, d'où il fut transféré, en 1868, à la cure de Pleyben. Donna une mission à la paroisse, en Juin 1869, bénit le nouveau cimetière, qu'il dota d'un beau calvaire, dû au ciseau de Larhantec (1). Il mourut le 28 Janvier 1871, à l'âge de 53 ans, et fut inhumé le premier au nouveau cimetière, qu'il avait récemment bénit.

(1) Ce calvaire fut abattu par la tempête en 1921.

Jean Favé, 19 Mai 1871-5 Mars 1877. — Né à Ploudaniel, le 31 Mai 1828, ordonné prêtre le 25 Juillet 1852, professeur au collège de Saint-Pol-de-Léon, puis vicaire à Brasparts le 22 Octobre 1852 et à Saint-Sauveur de Brest, le 18 Novembre 1854. Nommé recteur de Plouégat-Moysan, le 28 Octobre 1867, transféré à Poullaouen le 16 Mai 1869, nommé curé-doyen de Pleyben, le 14 Mai 1871, et curé de Plouguerneau, le 26 Février 1877. Chanoine honoraire depuis le 5 Décembre 1871. Décédé le 11 Avril 1905 à Plouguerneau, à l'âge de 77 ans et y inhumé.

Paul Rosec, 5 Mars 1877-5 Septembre 1900. — Originaire de Sibiril, vicaire d'Esquibien, ensuite recteur de Poullan, d'où il fut nommé à Pleyben. Fit bâtir l'école chrétienne de garçons, une salle de patronage, dota le chœur de l'église de nouvelles stalles et d'une table de communion en harmonie avec le style de l'édifice, refit à neuf le mobilier de la sacristie. Il mourut le 19 Janvier 1900, à l'âge de 72 ans, et fut inhumé au cimetière.

Yves le Coz, 7 Septembre 1900-Août 1922. — Né à Landrévarzec, en 1850, prêtre en 1875, vicaire à Saint-Corentin, puis recteur de Plonéour-Lanvern, il fut nommé en 1900 à la cure de Pleyben. Eût grand soin des monuments religieux de la paroisse, dota l'église de nouveaux vitraux en 1917, devint chanoine honoraire. En 1922, il démissionna de sa charge de pasteur et fut nommé chanoine titulaire. Il mourut à Quimper le 7 Octobre 1928, à l'âge de 78 ans, et fut inhumé à Landrévarzec.

Mikaël Jouan de Kervénoael, Août 1922. — Né à Saint-Pol-de-Léon en 1872, prêtre en 1896, docteur de l'Académie de Saint Thomas, docteur en théologie de l'Université Grégorienne. Professeur au Séminaire Haïtien de Saint-Jacques Lézérazien (1898-1900), puis au Séminaire Diocésain (1900-1922), chanoine honoraire en 1919, curé de Pleyben depuis Août 1922.

VICAIRES

1802-1810. Auffret Hervé. — 1802-1806. Quévarec Corentin. — 1806-1807. Jacob Gabriel. — 1806-1807. Coty Pierre. — 30 Août 1807-1811. Volant H.-C. — 14 Septembre 1810-1813. Auffret G. — 1812-1815. Le Névez François. — 27 Février 1814-1816. Moysan. — 18 Avril 1815-1819. Le Dem Jean. — 20 Juillet 1816-13 Juin 1818. Pallier Ollivier. — 31 Janvier 1819-1821. Le Roux. — 9 Juillet 1819-1823. Le Bris. — 16 Janvier 1822-1824. Le Borgne. — 19 Octobre 1823-1824. Normant. — 10 Décembre 1823-1824. Tandé. — 20 Novembre 1824-1828. Bloc'h. — 20 Novembre 1824-1827. Buzaré Alain. — 30 Juillet 1827-1828. Bariou G. — 3 Juin 1828-1830. Dilasseur Jean. — 19 Juin 1828-1830. Le Roux G. — 25 Août 1829-1836. Friant Pierre. — 13 Août 1830-1843. Dili-geard. — 17 Janvier 1831-1845. Déniel. — 23 Août 1832-1835. Le Corre. — 20 Avril 1836-1850. Goasguen. — 1^{er} Février 1844-25 Avril 1846. Le Cou-rant Vincent. — 28 Juillet 1845-8 Décembre 1858. Caugant Alain. — 13 Mai 1846-Décembre 1848. Sui-gnard Michel. — 14 Janvier 1849-Novembre 1853. Rolland Jean-François. — 22 Octobre 1850-Mai 1851. Keriel François-Marie. — 25 Juin 1851-Janvier 1857. Le Bars Paul-Marie. — 20 Novembre 1853-1^{er} Février 1862. Taniou Jean-Corentin. — 24 Janvier 1857-1^{er} Février 1862. Chénel Pierre-Joseph. — 1^{er} Janvier 1859-2 Août 1859. Pennamen Alphonse. — 15 Août 1859-Octobre 1861. Inisan Alain. — Octobre 1861-Janvier 1862. Le Bars Jean-Paul. — 1^{er} Février 1862-22 Octobre 1863. Le Coz François-Marie. — 1^{er} Février 1862-1^{er} Octobre 1863. Le Guen François. — 1^{er} Fé-vrier 1862-Août 1866. Abjean Jean-Marie. — 1^{er} Octo-bre 1863- Juillet 1871. Floc'h Emile. — 20 Novembre 1863-Septembre 1868. Monfort Pierre-Marie. — 22 Septembre 1868-24 Avril 1876. Jan Pélagé-Désiré. —

28 Août 1866-Juin 1872. Donnart Jean-Joseph. — 1^{er} Juillet 1871-1^{er} Septembre 1875. Coat Auguste. — 4 Juin 1872-11 Septembre 1879. Madec Yves. — 1^{er} Septembre 1875-Août 1877. Abgrall Yves. — 23 Mai 1876-10 Mai 1893. Le Férec Jean-Pierre. — 8 Août 1877-Septembre 1882. Le Dilasser François-Marie. — 11 Septembre 1879-8 Janvier 1882. Cueff Yves. — 13 Janvier 1882-12 Janvier 1891. Cariou Clet-Marie. — 3 Septembre 1882-12 Février 1888. Le Jacq Pierre-Louis. — 12 Février 1888-1901. Blouët Guillaumé. — 11 Janvier 1891-1^{er} Mars 1892. Quentric Jacques-Marie. — 1^{er} Mars 1892. Traon Christophe-Marie. — 4 Juin 1893-27 Septembre 1895. Maréchal Jean-Marie. — 1^{er} Octobre 1895-1897. Pelléter Jean-Marie. — 1897-Juin 1912. Kervella Jean-Marie. — 1902-Août 1912. Sévellec Pierre (1). — 1908-4 Janvier 1910. Cal-vez Jean. — 4 Janvier 1910-7 Août 1926. Monfort Etienne (2). — 1912-1913. Pengam Joseph. — 1913-1927. Tanneau François. — 1913-1928. Péron Fran-çois. — 7 Août 1926-1936. Belbéoc'h Xavier. — 1930... Bianéis Jean-François. — 1929... Léon Yves-Marie. — 1936... Orven Maurice.

NOTABILITÉS

Parmi les prêtres originaires de Pleyben, il faut en signaler deux : Germain Cozien et Paul Mazé.

Germain Cozien, né en 1878 au village du Marros, fut promu au sacerdoce en 1901. Docteur en Philo-sophie de l'Académie de Saint-Thomas et Docteur en Théologie de l'Université Grégorienne, il fut nommé en 1904 professeur d'Ecriture Sainte et d'Histoire ecclésiastique au Séminaire de Quimper.

(1) Curé actuel de Solesmes.

(2) Aujourd'hui recteur de Saint-Martin de Morlaix.

Le 15 Octobre 1909, il entra au monastère bénédictin de Quarr-Abbey en Angleterre. Profès du quinze Août 1911, il succéda à Dom Delatte, le 22 Avril 1921,



DOM COZIEN EN FAMILLE A PLEYBEN
A SA DROITE, DOM SÉVELLEC, CURÉ DE SOLESMES

comme Abbé de Solesmes. C'est au mois d'Avril de l'année suivante qu'il quitta Quarr-Abbey pour Solesmes.

Dans un beau volume illustré, il a retracé en 1933 *l'Œuvre de Dom Guéranger* (1).

Paul Mazé, né à Croaz-Tibenn, en 1885, fit ses études à l'École Apostolique des Picpusiens de Sarzeau et au Scolasticat de Cambrai. Ordonné prêtre en 1910, il se consacra à la mission des Iles Tuamotou en Océanie, où il s'occupa beaucoup des lépreux. Chevalier de la Légion d'honneur, il vient d'être nommé, le 8 Octobre 1938, vicaire apostolique de Tahiti.

(1) *Bulletin diocésain...* 1933, pp. 239-240.

MANOIRS

Dans la Réformation de 1426 à « Lannédern et Pleyben » ayant pour objet de faire l'état des terres nobles, sont réputés et considérés comme nobles les suivants, en Pleyben : Le sire de Tréziguidy, en son manoir du dit lieu. Jean de Quillien, en son manoir de Quillien. Jean, sieur de Keranrun (Le Cloître-Pleyben). Raoul Mestangoal, en son lieu principal de Lézalen. Guillaume de Penancoët, au manoir du Leun. Yvon de la Boexière, au manoir du dit lieu. Jean de Kergoët et son fils, au lieu de Keranclanff. Guillaume Coetpont, au dit manoir. Guillaume Floc'h.

D'après un aveu ou déclaration des lieux dits nobles en Pleyben et de leurs possesseurs ou occupants, on comptait, en 1666, en la trêve de Treffgodiern, le lieu de Kerguillay. En celle de Trefnescop, le manoir de Keranclanff. En celle de Treffbihan, le manoir de la Boixière. En celle de Trefflaou, le manoir du Drevers, le lieu de Kervern, le lieu de Stéréon, le manoir du Birit, le lieu de St Algon, le manoir de Coatpont, le manoir du Leinloet. En celle de Treffziguidy, le manoir de Tréziguidy, le manoir du Lun et Pennancoat. En celle de Treffpenault, le manoir de Pennault. En celle de Treffbléau, le manoir de Quillien.

MANOIR DE TRÉZÉGUIDY (1)

Situé à mi-route environ de Châteaulin à Pleyben, un ancien manoir domine l'Aulne de 60 à 70 mètres, et barre l'accès d'un promontoir long et effilé : c'est Trézéguidy. Détruit au temps de la Ligue, il fut rebâti au XVII^e siècle. Il n'en reste qu'une piètre maison, à l'angle gauche de la cour, où l'on accède par un

(1) *Notes historiques sur les Tréziguidy*, par le baron Gaëtan de Wismes, Vannes, 1908. — Du même : *Notes complémentaires sur les Tréziguidy*, Vannes, 1909.

haut portail dominé par deux cartouches qui sont accolés et surmontés d'une couronne de marquis. L'un porte un *fascé* qui est Kerlerc'h, l'autre une *fasce chargée de 3 molettes sur champ d'hermines*.

A gauche du portail sont les ruines couvertes de lierre de la chapelle domestique.

A l'intérieur de la maison, convertie en ferme, il y a une très belle cheminée de bois sculpté à écusson en bosse avec festons de fleurs et de fruits.

Trézéguidy fut le berceau d'une puissante famille féodale ayant eu quatre croisés, deux au xi^e siècle, Maurice et Jean, deux au xiii^e siècle, Maurice et Thomas, puis un évêque, Maurice, évêque de Rennes (1263-1282). Ils blasonnaient : *d'or à 3 pommes de pin de gueule*.

Deux Trézéguidy se distinguèrent au xiv^e siècle au service de la France et de la Bretagne, Yves (1320-1382) et Maurice (1325-1402).

Yves ne fut point évêque de Léon, comme on l'a prétendu (1). Christiane de Trézéguidy épouse vers 1486 François de La Palue. Françoise issue de ce mariage, se marie vers 1520 avec Troilus de Montdragon, sieur du Hallot, qui mourut en 1543. Il avait comme armoiries : *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 coquilles de gueules* (2). Des Montdragon, Trézéguidy passe aux de Montmorency-Bouteville, puis aux Bodigneau, et au début du xvii^e siècle aux de Kerlec'h. Madeleine de Kerlec'h épouse en 1663 Morice de Kermoisan. En 1753 le manoir appartient au sieur de Kergariou de Kergrist.

La seigneurie de Trézéguidy s'étendait en Pleyben sur 27 villages de la trêve de Guennili, et atteignait

(1) Albert Le Grand, *Les Vies des Saints...* édition des Chanoines, p. 233.

(2) Ces armes figurent dans un vitrail de la chapelle de Guennili, et sur le tombeau de Troilus à Quimper. Dans une fenêtre, à droite de cette chanelle, elles figurent en alliance avec Kergorlay : *vairé d'or et de gueules*.

Saint-Ségal, Quimerc'h, Lopérec, Brasparts, Lannédern et Châteaulin. La juridiction seigneuriale de Trézéguidy relevait du ressort de la Cour royale de Châteaulin et comprenait outre les villages ci-dessus de Pleyben, le bourg même de Saint-Ségal, où elle s'exerçait au Manoir des Salles, autre propriété du baron de Trézéguidy.

Il ne reste aujourd'hui de la souche de Trézéguidy que la branche de Penguern, portant comme armes : *d'or à 3 pommes de pin, 2 et 1, brisé d'une fleur de lys de même en abisme*.

MANOIR DE PENNAUT

Bâti sur un promontoire que contourne la rivière Doufine, le manoir de Pennaut n'est plus qu'un grand corps de bâtiment de ferme.

Il fut habité à la fin du xiv^e siècle par Guillaume de Pennaut et son épouse Hazevis de Meylar. Plezou, leur fille s'unit à Alain de Tyvarlen, et l'une de leurs filles Margilie se maria à son tour au sieur de Coat-tredez, de la paroisse de Trédrez, évêché de Tréguier. Le petit-fils de ces derniers, Yves, passe un contrat, le 24 Février 1493, avec les paroissiens de Pleyben touchant droit de tombe dans l'église paroissiale.

De 1643 à 1681, Pennaut appartient à Robert du Louët et Catherine de Penhoadic. En 1732 il est possédé par le comte de Harlay, en 1753 par Louis du Croy.

D'après le Rentier de 1751, la seigneurie de Pennaut s'étendait à 23 villages de Pleyben, 6 villages en Brasparts, 3 en Lopérec, 1 en Lennon.

Au moment de la Révolution, les propriétaires du château n'étant pas revenus l'habiter, le mobilier, fort riche, fut vendu, et un certain Pierre Cozic, originaire de Brasparts et régisseur du château, s'en porta acquéreur et y habita.

MANOIR DE KERANCLANFF

De ce manoir, dont il ne reste plus trace, était propriétaire en 1473 Thomas Le Roy, qui fonda une chapellenie en la chapelle de Lannélec.

Dans la première partie du xvi^e siècle, Keranclanff appartient aux de Kergoët, dont le berceau est à Saint-Hernin. Ils blasonnaient : *d'argent à 5 fusées rangées et accolées de gueules, accompagnées en chef de 4 roses de même*. Leur devise était : *en christen mad me bev en Doue*.

Yves de Kergoët, époux de Catherine du Dresnay, eut en 1530 des démêlés retentissants avec Derien, seigneur de la Boissière, au sujet de droits honorifiques en l'église de Pleyben.

Il présente en 1532, Dom Hervé Glévian à la chapellenie de Lannélec.

En 1553 la terre de Keranclanff, par le mariage d'une fille d'Yves de Kergoët avec Jean du Bouëtiez (10 Octobre), passa dans la famille du Bouëtiez de Kerorguen, dont le berceau était près de Hennebont. Les Bouëtiez gardèrent Keranclanff jusqu'à la Révolution. Ils avaient comme blason : *d'azur à 2 fasces d'argent accompagnées de 6 besants d'or*.

Jean du Bouëtiez prit une part active aux événements de la Ligue. Le chanoine Moreau l'appelle « jeune eventé », lui attribue de nombreux méfaits en la paroisse de Guengat, et le fait mourir à Hennebont, où le duc de Mercœur lui fit trancher la tête, ce « qui n'était pas encore digne des méchancetés qu'il avait faites » (1).

D'après le rôle des contributions de 1751, la seigneurie de Keranclanff s'étendait à 18 villages de Pleyben.

(1) *Histoire de la Ligue en Bretagne*, chap. V, pp. 79-80.

MANOIR DU DREVERS

Ce manoir est aujourd'hui une ferme et n'offre aucun vestige intéressant.

Il appartenait en 1454 à Yvon Kergadalen, qui le 4 Mai de cette année s'accorde avec les paroissiens de Pleyben au sujet d'une fondation de deux tombes en l'église paroissiale. Issus de la maison du même nom en Saint-Ségal, les Kergadalen paraissent aux monnaies et réformes de la noblesse, de 1481 à 1562. Ils portaient d'armes : *d'argent au greslier de sable*. La signature de *Kergadalen, notaire royal*, figure souvent aux pièces d'archives paroissiales.

En 1682, Le Drevers est propriété de Martin de Quélen, époux de Françoise de Kerlec'h. Les Kergadalen restent au Drevers jusqu'en 1707, en laquelle année cette terre passe à Maurice Annorill, seigneur de la Chauvière, époux de Catherine Fouquet, conseiller au Parlement de Bretagne. Elle est possédée en 1727 par Catherine Oriot, veuve de Louis de Botloy, et en 1753 par René de Saliou, seigneur de Cheff-debois.

En 1751, la seigneurie du Drevers s'étendait à 14 villages en Pleyben.

MANOIR DE QUILLIEN

Il est situé à dix kilomètres du bourg de Pleyben, sur les bords de la Doufine, face à Brasparts.

En 1426 Jean Cabournay, sieur de Quillien, possède la seigneurie. Le berceau des Quillien est en Dirinon. Ils blasonnaient : *de gueules au chef endenché d'argent, au lambel d'azur*.

Vers la fin de xvi^e siècle le manoir entre, par alliance, dans la famille de Kerret de Carpont, de Plouénan.

Le 21 Novembre 1781 Louis-François-Marie de

Kerret devint seigneur du Quillien. Il n'émigra pas sous la Révolution.

Une de ses descendantes épousa le comte Georges de Bourbon Liguères, propriétaire du Quillien, en 1926. Blanche, fille de ces derniers, s'est mariée à son tour à M. le comte de Moustier, propriétaire actuel de la terre et du château de Quillien.

Cette seigneurie s'étendait, en 1751, à 21 villages de Pleyben et à plusieurs autres en Brasparts et Lan-nédern.

MANOIR DE LA BOISSIÈRE

Situé sur le bord de l'Aulne, ce château est une construction sans goût, du XVII^e siècle apparemment.

La première famille ayant habité la propriété et dont nous trouvons mention, est celle de *Deryen*, *Deryan* ou *Derrien an Beuzit* ou de la Boissière. Ils avaient comme armes : *d'or à 3 bandes de gueules*.

En 1536 le sieur de la Boissière et sa femme Jeanne Rolland sont en conflit avec les paroissiens de Pleyben et Troilus de Montdragon touchant certaines prééminences dans l'église.

Vers 1638 Marie de la Boissière époux François Lesparler de Coatgarric, originaire de Plestin.

En 1717 René de Coatgarric est préfet de la Congrégation mariale d'hommes, fondée par lui. A sa mort, en 1721, son cœur fut déposé dans la chapelle de la Congrégation. En 1727, le cœur de sa femme Marie de Bizien du Lézart vint l'y rejoindre.

A la mort de Joseph de Lesparler (1779), le manoir passa aux de Bizien du Lézart, qui le gardèrent jusqu'après la Révolution. Il appartient actuellement à M. le comte Michel d'Amphernet, qui a épousé une demoiselle de Bizien du Lézart.

D'après un aveu de 1751, la seigneurie de la Boissière s'étendait alors à 23 villages de Pleyben et à plusieurs maisons du bourg.

MANOIR DE LEINLOËT OU LANLOËT

Situé sur les bords du canal de Nantes à Brest, ce manoir est aujourd'hui exploité comme ferme. L'ancienne habitation seigneuriale a été démolie en 1925 ; elle offrait, à l'extérieur, un blason armorié représentant *un lion*.

En 1500 Fiacre de Leinloët, clerc de la paroisse, obtient, en cour de Rome, une bulle d'indulgences relative à la restauration de la chapelle Saint-Tugdual ou Pabu.

Leinloët échut par succession, avant 1642, à Guy de Brézal, seigneur de Contlan, qui, cette même année, le revendit pour 4.200 livres tournois à Hervé et Charles Frabolot, prêtres, et à Yves, leur frère, demeurant au manoir de la Boissière. Ceux-ci firent construire, en 1667, dans le village de Leinloët, une chapelle domestique ; elle a été abattue en 1923.

En 1749 Guillaume Le Borgne habite le manoir de Leinloët. Ses descendants y résident encore aujourd'hui.

MANOIR DE KERIRIOU OU KERILIOU

Le manoir de Keriliou n'est remarquable ni par son site, ni par ses bâtiments qui existent encore, entre autres la chapelle domestique servant d'étable actuellement à la ferme du même nom.

La seigneurie de Keriliou s'étendait à une partie du village voisin Kerjean.

Les premiers occupants de ce manoir signalés par les registres paroissiaux sont les le Veyer de Ker-marquer, originaires de Plougonvelin.

Le 5 Juin 1653, Jeanne Le Veyer épousa, à Pleyben, noble homme Ecuyer Jean-Guillaume de Keryvon,

sieur de Kervennic, de la paroisse de Saint-Martin de Morlaix.

Les de Keryvon durent disparaître de Pleyben vers la première moitié du XVIII^e siècle, car au-delà, les registres ne les mentionnent plus.

Mentionnons les frères de Keryvon, Philippe né en 1658 et Jean-Baptiste qui vit le jour trois ans plus tard. Tous deux devinrent prêtres, et disaient la messe dans l'oratoire du manoir de Keriliou. Le premier fut prêtre auxiliaire de Pleyben de sa prêtrise à sa mort (vers 1686-1728).

MANOIRS DU LEUN ET KERGUILLAY

Ces anciens manoirs, dont les seigneurs avaient sous leur juridiction de nombreuses terres tant à Pleyben que dans quelques paroisses limitrophes, sont aujourd'hui de simples fermes.

Au Leun, perché comme un nid d'aigle, on peut encore deviner quelques vestiges d'une demeure seigneuriale, mais à Kerguillay, les ruines elles-mêmes ont disparu.

Au XV^e siècle, ces manoirs appartiennent à la famille Roscerf, qui blasonnait : *d'azur au massacre de cerf d'or*.

En 1474 Yves de Roscerf s'entend avec les paroissiens de Pleyben pour la dotation des tombes du Leun et Kerguilly en l'église paroissiale.

En 1493, le 28 Avril, transaction entre noble homme Yvon de Roscerf, chevalier, seigneur du Bois de la Roche et les paroissiens de Pleyben, touchant les prééminences qui lui avaient été contestées, mais reconnues par la présente, d'avoir des armes et écussons en une vitre et fenêtre de l'église de Pleyben devers le Midi, une tombe dans une voûte du côté Nord (nommée la tombe du Leun), et d'autres inter-signes de noblesse.

En 1536, c'est Jean de Tréanna (1) qui possède les deux manoirs. Ils appartiennent en 1751 au comte de Corlay.

En 1655 Jacques Delucé est seigneur de Kerguillay, en 1753 M. de la Rivière seigneur du Leun.

Le dernier seigneur du Leun et Kerguillay avant la Révolution fut le marquis de Lafayette, le héros de l'Indépendance américaine.

Il descendait directement de Marguerite Edén de La Fontenelle, sœur du « Brigand de la Cornouaille », et possédait, en Bretagne, du chef de sa mère, Marie de la Rivière, plusieurs tenues et seigneuries.

En 1778, alors qu'il se distinguait à la bataille de Monmouth, nous le voyons revendiquer certains de ses droits en Pleyben. « Très haut et très puissant seigneur Marie Jean Paul Roch Yves Gilbert Motier, marquis de La Fayette, seigneur de Saint-Michel, Kerauffret, la Rivière, le Parc en Brasparts, Le Leun et Kerguillay et autres lieux en Pleyben, réclame ses droits sur les halles ou boutiques de la place de Pleyben ». Le bourg est en effet bâti sur la seigneurie de Kerguillay, qui y exerçait sa juridiction. Celle-ci s'étendait à 18 villages en Pleyben.

MANOIR DE COATPONT

Du vieux manoir de Coatpont il reste de notables vestiges : maison d'habitation, puits, mais ce n'est aujourd'hui qu'une des fermes importantes de Pleyben, baignée à ses pieds par le canal de Nantes à Brest.

La première mention que nous trouvons de Coatpont est de 1330, dans une déclaration faite au procès de canonisation de Saint Yves par Jean de Pestivien.

(1) Fief en Elliant.

Au xvi^e siècle ce sont les Geffroy qui possèdent Coatpont. En 1636, le manoir est habité par Maître Jean Le Bescond, notaire royal, dont un fils prit en 1656 l'habit de capucin, sous le nom de « Père Denys de Pleyben ».

En 1745 c'est maître Guillaume Le Postec qui est maître du manoir.

La famille Le Postec, alliée des Le Bescond de Coatpont, a produit un artiste peintre, Laurent Le Postec, né à Pleyben, élève de MM. Fils et Jobbé-Duval. Il a exposé au Salon les toiles suivantes : 1876, « Lavandières au clair de lune » ; « Entrée en foire ou le péage à Pleyben », 1877 ; « Fiançailles à Pleyben », 1879.

Les sieurs de Coatpont étaient de la noblesse de robe : notaires royaux, avocats en Parlement. Ils possédaient le manoir de Coatpont, Ty-Birien, Stéréon-Huëla et Izéla.

Nous avons relevé les noms de 29 enfants, issus des 3 générations Le Bescond de Coatpont qui résidèrent au manoir de ce nom à Pleyben. Une branche des Le Bescond de Coatpont s'est établie à Plabennec.

MANOIR DE KERVERN

Anciennement Kerguern, situé aux issues du bourg, en bordure de la route de Pleyben à Quimper.

En 1426, le manoir de Kerguern est possédé par Jean Salliou, ou des Salles, vicomte de Lesmais, en Gouézec.

En 1536, Kerguern appartient à Jean Poulmic, sieur de Rozequegant ou Rosvéguen, en Gouézec. Son fils Hervé épousa Catherine Salliou.

En 1666, Jean du Poulmic, arrière-petit-fils du précédent, était sieur de Kerguern. Cette famille tirait son nom du lieu de Poulmic, en Lanvéoc. Les Poulmic, de Kerguern, paraissent avoir cessé d'habiter Pleyben avant le xvii^e siècle.

LIEUX NOBLES

KERVÉGUEN

Ce lieu noble appartenait à Gilles Kerpérennès, sieur du Birit en Pleyben, en 1525. Il fut habité de 1648 à 1700 par une famille de greffiers de la baronnie de Trézéguidy, du nom de Lohan qui s'allia à des familles de notaires, avocats en Parlement, huissiers royaux, originaires de Brasparts et Loqueffret, les du Plessis-Quinquis, les de Launay, les de Kerroual.

LE BIRIT

Ce lieu fut habité tout d'abord par des gens de la noblesse de robe : les Le Page. Ils furent anoblis en la personne de Jehan et d'Yvon le Page, en 1474, fils de Jehan le Page, de la paroisse de Pleyben, pour services exceptionnels rendus au Roi, comme notaires royaux. Ils prirent le titre de Kerpérennès, du nom de leur domicile d'origine en l'ancienne paroisse de Landrévarzec, aujourd'hui Kerbernès en Briec. Ils paraissent aux montres et réformations de Cornouailles, de 1481 à 1652. Leurs armes étaient : *d'azur à 3 poires feuilles d'or* (1).

En 1577, la terre du Birit passe dans la famille des Kerret de Quillien, en Pleyben, par le mariage de Yves de Kerpérennès avec Catherine de Kerfet, dont le frère Jean de Kerret épousa également Jeanne de Kerpérennès. Les de Birit de Quillien occupèrent le manoir du Birit jusqu'à la Révolution, puis le vendirent ensuite avec ses dépendances à des fermiers. Le Birit est aujourd'hui l'une des plus grandes fermes de Pleyben.

(1) *Peren* est le nom breton de *poire*.

DROITS SEIGNEURIAUX ET PRÉÉMINENCES EN L'ÉGLISE DE PLEYBEN

Le visiteur qui parcourt l'église paroissiale de Pleyben n'y rencontre aujourd'hui aucun intersigne de noblesse, aucune tombe, aucun enfeu seigneurial.

Et cependant, d'une induction d'actes et titres faite, aux commissaires du Roy pour la Réformation du Domaine du Roy, par Gilles Rannou, fabricque en 1679, il résulte :

1. Que par contrat du 20 Février 1572, il est dû 5 souz monnoie sur le village de Keranfaouis audit Pleyben pour la dotation de la tombe du manoir de Coatpont en l'église paroissiale.

2. Que par autre contrat du 9 Août 1579, il est dû 8 sols 4 deniers à percevoir sur la maison de Marie Hervé au bourg, appartenant au sieur du Drevers, pour la dotation de tombes du manoir du Drevers en l'église de Pleyben.

3. Que par contrat du 19 Avril 1493, signé Kergadalen et Kerpérennès, il est dû 5 sols monnoie à prendre sur la maison à présent nommée la maison du Léon, au bourg, pour dotation des tombes du sieur de Rosserff ou Kerguillay en l'église paroissiale.

4. Que par contrat du 24 Février 1492, il est dû 5 sols monnoie dessus le village de Keroual pour dotation des tombes du manoir de Penhaut.

5. Que par contrat du 24 Juillet 1502, il est dû 20 sous monnoie sur le village de Rubuscuff pour dotation des tombes de Trézéguidy en l'église paroissiale.

6. Que par contrat du 4 Septembre 1519, signé Landivisiau et Kerpérennès, notaires, il est dû 12 deniers monnoie sur le manoir du Leun pour la dotation de la tombe du dit manoir, en l'église paroissiale.

Cette induction ne mentionne point de tombes relevant des seigneuries de la Boessière et de Quillien. Mais nous savons, par d'autres pièces des archives, que cette dernière maison avait une tombe en l'église et que le 1^{er} Avril 1730 fut enterré dans un des tombeaux de Quillien Kerret, suivant la permission du dit sieur de Quillien, le corps d'escuyer Jacques Paul de la Sauldraye, chevalier de Saint-Louis, mort au manoir de Keririou.

Quant à la seigneurie de la Boissière, un long procès, que nous ne pouvons songer à reproduire, nous montre le sieur Derien de la Boissière en démêlés avec les paroissiens au sujet de deux tombes situées au chœur, dont il veut revendiquer, contre tout droit, semble-t-il bien, la propriété. Le même seigneur, à l'encontre des us et coutumes du diocèse, émet la prétention d'établir sur ces tombes un escabeau et accouoir pour lui et sa femme, afin d'ouïr l'office divin. Les paroissiens s'opposent à cette novalité en leur église, et, soutenus par les sieurs de Kergoët et de Trézéguidy, intentent une action contre Derien en l'Officialité de Cornouailles à Quimper. Derien recourt au Roi qui le maintient dans ses prétendus droits jusqu'à ce qu'il en soit décidé par voie de justice.

Entre temps, et avant même la défense du Roi de molester le dit Derien en sa personne et en ses biens, des voies de fait très regrettables s'étaient produites en l'église elle-même au cours d'une grand'messe, un dimanche de 1530. Une rixe sanglante mit aux prises les gens du sieur de la Boissière et le seigneur de Keranclaff, Yvon Kergoët, aidé de ses gens, s'opposant à l'emplacement de l'escabeau de Derien dans le chœur.

Yvon Kergoët subit une mutilation en ses membres au cours de la mêlée, qui, de l'église, passa au cimetière contigu. Le sang coula dans l'église et le cime-

fière, qui, du coup, se trouvèrent profanés et exécrés. Il fallut procéder à la réconciliation de l'église, à la reconsécration des six autels qu'elle comportait alors, à la réconciliation du cimetière pollué.

Cette cérémonie eut lieu les 5 et 6 Juin 1531 et fut présidée par Jehan du Largiez, évêque d'Avesnes en Thrace et coadjuteur de Mgr Claude de Rohan, évêque de Cornouailles. Deux pièces latines des archives paroissiales nous la retracent tout au long.

Derrien de la Boissière fut invité, après cette échauffourée, à retirer momentanément son escabeau du chœur, conformément aux statuts diocésains qui défendent à toute femme de se mettre au chœur.

Mais il ne se tient pas pour battu et reprend l'affaire des deux tombes qu'il veut s'adjuger. Les paroissiens, par esprit de concorde et de paix accordent à Derrien le droit qu'il revendique, mais en stipulant qu'il laissera les tombes en l'état où elles se trouvent, sans y placer armoiries ou autres intersignes de noblesse, et à charge par lui de payer 25 sols par an pour droit des dites tombes, sur le village de Kervalan. 25 Avril 1536 Derrien y consent : le contrat est dressé. Mais le sieur de la Boissière est de mauvaise foi et, nuitamment, fait placer ses armoiries sur les tombes. Le lendemain, celles-ci sont démolies à ras de terre, comme elles étaient auparavant, les armoiries sont brisées à coups de massue et les débris jetés au cimetière. Ce coup d'audace a été perpétré par des paroissiens, Guillaume Glevyan, Jehan Goeffuec, Yvon Maletterre, Grégoire Johanou, Charles et Pierre Goeffuec, à l'instigation de Troilus de Montdragon, sieur de Trézéguidy qui s'oppose avec eux aux prétentions exorbitantes et injustifiées du sieur Derrien.

D'où fureur de ce dernier, puis procès entre les parties qui dura jusqu'en 1579, c'est-à-dire pendant 50 ans, depuis 1530 au moins.

Un arrêt du Parlement de Bretagne, en date du 9 Septembre 1579, réformant le jugement du présidial de Quimper du 29 Janvier 1578, donné au profit de Jacques de la Boissière contre les paroissiens, déboute le sieur de la Boissière de son appel et le condamne à déplacer son escabeau et à le remettre, s'il lui plaît, en un bout de la chapelle de Saint-Sébastien en l'église paroissiale de Pleyben, d'où il puisse voir le grand autel, « et l'accoudoir qu'il avait obtenu être mis en un lieu honorable au susain bout de l'église, d'où lui et ses hoirs pourraient facilement ouïr l'office divin dessus le grand autel. »

Ainsi finit l'histoire mouvementée d'un escabeau en l'église de Pleyben.

ETIENNE MONFORT.

Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs que les abonnements partent du 1^{er} Janvier et sont payables d'avance. Pour éviter les frais très onéreux de recouvrement, nous comptons sur leur bienveillance pour verser le montant de leur réabonnement au Compte Postal 134-57, à Nantes.

SAINT CADOC

EN CORNWALL ET EN BRETAGNE

PAR LE RÉV. CHAN. GILBERT H. DOBLE

MAITRE-ÈS-ARTS

Dans la paroisse de Padstow, près des côtes de Harlyn Bay, on voit les ruines de ce qui fut jadis une très importante chapelle dédiée à S. Cadoc (1). La construction de cette chapelle est décrite dans la *Vie de S. Cadoc*, du 12^e siècle. Tout à côté se trouvait l'une des fontaines saintes les plus renommées du Cornwall. Elle est mentionnée deux fois dans la *Vie* du saint, et il y est aussi fait allusion, trois siècles plus tard, dans l'itinéraire de Guillaume de Worcester, le premier visiteur du Cornwall qui nous ait laissé un récit détaillé de sa randonnée (*Le Notabilia per W. Worcester scripta in viagio de Bristol ad Montem Sancti Michaelis* fut écrit *in anno Christi 1478*). Dans une récente étude sur Saint Maugan (2), patron de l'église de Mawgan, paroisse limitrophe, qui n'est qu'à une faible distance de la chapelle de S. Cadoc, j'ai fait voir comment la tradition galloise et la topographie du Cornwall et de la Bretagne semblent l'une et l'autre indiquer une relation entre ces deux illustres saints gallois. Il me semble qu'il vaut la peine d'essayer de suivre cette indication en étudiant le culte de S. Cadoc en Cornwall. Par ce moyen il se pourrait que nous fusions éventuellement en mesure de jeter quelque

(1) V. Appendice I : La Chapelle de S. Cadoc à Harlyn Bay.

(2) « Cornish Saints » séries, n° 39.

lumière sur les origines du christianisme dans cette partie du comté.

Saint Cadoc est un des principaux saints du Pays de Galles. Il fut le fondateur du grand monastère de Llancarvan (primitivement *Nantcarvan*) dans le Glamorgan, l'un des plus vastes et des plus célèbres du Pays de Galles, où d'après sa *Vie*, « il nourrissait chaque jour cent clercs, cent soldats, cent ouvriers, cent pauvres, avec un nombre égal de veuves, et en outre un grand nombre d'hôtes », et où furent formés, dit-on, quelques-uns des plus illustres parmi les saints celtiques, tels que S. Brendan et S. Malo. Dans la suite, pendant plusieurs siècles, l'abbé de Llancarvan avait coutume, en signant les chartes, de se qualifier « Abbé de Catoc » ou « Abbé de l'Autel de Catoc » (3). Il est le patron d'au moins 25 anciennes églises ou chapelles dans le Pays de Galles. La liste des dédicaces dans le *Parochiale Wallicanum* de M. Wade-Evans montre que nul autre saint celtique, à part S. David, n'en possède autant dans le Pays de Galles (4). Naturellement, à cette distance de temps, nous ne pouvons dire combien d'églises portant le nom d'un saint celtique furent ses fondations personnelles, et combien furent les filles de l'un ou l'autre de ses monastères ; mais, en tout cas, le grand nombre de lieux nommés *Llangattock*, ou *Cadoxton*, ou dont l'église lui est dédiée, mon-

(3) P. ex. *Jacob Abbas Catoci*, et *Gnouan Abbas altaris Catoci* sont témoins à des chartes imprimées aux pages 136 et 170 du *Liber Landavensis*, édition Rees (1840).

(4) En Anglesey, Llangadog en Anlweh ; dans le Pembrokeshire, chapelle de S. Cadog en Llawhaden ; dans le Brecknockshire, Llangadog Crug Howel (Crickhowel) et Llanspyddid (près de Brecon) ; dans le Carmarthenshire, Llangadog Vawr, et Llangadog en Kidwelly ; dans le Glamorgan, Cheriton et Portheision (tous deux en Gower), Cadoxton-juxta-Neath, Cadoxton-juxta-Barry, Llangadog en Llanedern, Llancarvan, Gelligaer, Pendewyn, Pentyrch et Llanmaes ; dans le Monmouthshire, Trevinwy (Monmouth), Llangattock en Caerlleon, Llangadog Penrhos, Llangadog-nigh-Usk, Llangadog Lingoed, Llangadog Veibion Avel, Trevethin en Llanover, Raglan et Abergavenny (où le Valor de 1535 mentionne une chanterie « Cantar de Sancto Cadoco »). Cinq lieux nommés Llangadoc sont mentionnés dans le *Liber Landavensis*.

tre l'étendue de son influence directe ou indirecte (5).

La *Vie de S. Cadoc*, écrite par un moine normand nommé Lifris (6) dans le courant du 12^e siècle, se trouve dans une collection de Vies latines de saints gallois, dans MS. du Musée Britannique (Vesp. A. XIV), écrit probablement, ainsi que l'a démontré M. Robin Flower, au Prieuré de Brecon, et publié par le Prébendier W. J. Rees en 1853 dans les *Vies des Saints Cambro-Bretons* (7). C'est de beaucoup la *Vie* la plus longue du livre. Elle contient un nombre considérable de traditions locales de Llancarvan et autres lieux du Sud du Pays de Galles. C'est, pour une partie, un Cartulaire de Llancarvan, ce qui lui donne une grande valeur pour l'historien, bien que nous ne devions pas nous attendre à y trouver une biographie du saint en laquelle on puisse avoir confiance. Elle fut écrite six cents ans après le temps de S. Cadoc, et l'auteur savait fort peu de chose de l'histoire de sa vie. Il a recueilli à son sujet quelques histoires, transmises sous une forme tronquée par la tradition orale, mélan-

(5) Plusieurs savants ont confondu S. Cadoc avec S. Dooco, l'éponyme de deux Llandough en Glamorgan, et de Dooco (à présent S. Kew) en Cornwall. Ils sont totalement distincts. Voy. J. Loth « Saint Doocus et l'hagio-onomastique » dans *Mém. de la Soc. d'Hist. de Bretagne*, 1929.

(6) Il peut être le « Lifrie, archidiacre de Glamorgan, *magister* de S. Cadoc à Nantearvan » fils de Herwald, évêque de Llandaff (qui mourut en 1104, après un épiscopat de 48 ans). Les nombreuses sentences ou phrases qui se rencontrent pareillement dans la *Vita Cadoci* et dans les deux *Vies* composées par Caradoc de Llancarvan (+1156 ?), la *Vita Sancti Cungiari* et la *Vita Sancti Gildae* ont amené feu le Dr Armitage Robinson, doyen de Wells, à conclure que « l'auteur de la *Vie* de S. Cadoc avait sous les yeux la *Vie* de S. Cungiari, et probablement aussi la *Vie* de S. Gildas... par Caradoc de Llancarvan ». (*Journal of Theological Studies*, 1921, pp. 15-20). Toutefois, M. Ferdinand Lot pense que la *Vita Cadoci* est plus ancienne que les deux autres *Vies*, et fut copiée par Caradoc de Llancarvan, plutôt que *vice versa*. (*Mélanges d'Histoire Bretonne*, Paris, 1907, p. 268.) Le point de vue du Doyen Robinson est accepté par les Bollandistes. Pour l'histoire primévale de Nantearvan, V. Wade-Evans, *The Llancarvan Charters*, dans *Archaeologia Cambrensis*, 1932, pp. 151-165.

(7) Cet ouvrage fourmillait d'inexactitudes qui ont été corrigées dans une certaine mesure par le Prof. Kuno Mayer dans *Y Cymmrodor*. Vol. XIII. Une version entièrement nouvelle de la *Vita Cadoci* vient d'être découverte à Gotha. Voy. Appendice IV.

gées avec beaucoup de folklore gallois (il est possible qu'il ait été à même de voir une plus ancienne *Vie* écrite), et il ajoute de nombreuses fantaisies de son propre fonds. Il le représente comme issu d'une longue lignée d'empereurs romains, tous descendant d'Auguste par une succession ininterrompue de père en fils. Il termine l'histoire de la carrière du saint en racontant comment, un Dimanche des Rameaux, après avoir prêché au peuple pendant deux heures, il fut transporté dans un nuage au Sud de l'Italie, et déposé à Bénévent, où il devint Abbé et Evêque, sous le nom de S. Sophias, et finit sa vie par le martyre. Cette visite à Bénévent a l'air d'être le développement d'un récit qu'il avait trouvé, comme quoi Cadoc quitta Nantearvan et se retira à Abergavenny, ou dans une de ses fondations aux environs d'Abergavenny, — l'antique Gobannium, identifié par Holder et Haverfield avec le *Bannium* du géographe de Ravenne. Abergavenny est le centre d'un groupe compact d'églises dédiées à S. Cadoc (pas moins de 10). Lifris savait qu'auprès de Bénévent, en Campanie, il y avait « une ancienne et célèbre église de Sainte Sophie » (8) et alors il nous dit que son héros portait le nom alternatif de Sophias.*

La *Vie de S. Cadoc* le représente comme étant éminemment un grand voyageur. Il visite Jérusalem trois fois, et Rome sept fois. Il visite aussi la Grèce, l'Irlande, l'Ecosse, le Cornwall et la Bretagne. Les pèlerinages à Rome et à Jérusalem sont, comme l'a fait remarquer M. Duine, une caractéristique des *Vies* de saints celtiques composées au 12^e siècle. Il s'en trouve, par exemple, dans les *Vies* de S. David, S. Patern, S. Teilo, S. Tudual, S. Petroc et S. Budoc ; et les hagiographes du Pays de Galles et du Cornwall considéraient un voyage en Irlande comme un incident qu'ils

(8) V. *Analecta Bollandiana*, L. 416. La version de la *Vita Cadoci* récemment découverte à Gotha dit : « qui est dans sa tombe, en la cité de Bénévent, au dire de quelques-uns ; selon d'autres, il est enterré à S. David, au Pays de Galles ». V. Appendice IV.

devaient nécessairement insérer dans l'histoire de leur héros, qu'il s'appelât Petroc, ou Cuby, ou Carantoc. Quant aux références aux trois autres pays celtiques, elles appartiennent à une catégorie différente, et peuvent être fondées sur des traditions réellement anciennes. La topographie montre que l'église de Cambuslang, sur le Clyde, en amont de Glasgow, est dédiée à S. Cadoc (l'Evêque Forbes émet l'idée que les collines de Kilmarnock, tout près de là, pourraient bien être le *Mons Bannawc* du chap. 22 de la *Vita Cadoci* (9), et S. Machan, à qui sont dédiées plusieurs églises dans les Lowlands « passe pour avoir été disciple de S. Cadoc ». Il y avait en Cornwall, ainsi que nous l'avons vu, une chapelle qui lui était dédiée, et qui devait être considérée comme étant sous son patronage, un siècle au moins avant que fut écrite la *Vita Cadoci*, puisqu'il est invoqué dans la *Litanie* d'Exeter qui est du 11^e siècle, et qu'il est mentionné dans le Martyrologe d'Exeter, qui date à peu près de la même époque (10). Il n'y avait pas, dans le diocèse d'Exeter, d'autre lieu qui lui fût dédié et qui pût motiver l'inclusion de son nom dans les livres liturgiques. En Bretagne, au contraire, il a un culte populaire très répandu.

Il faudrait un volume pour étudier en détail toute la *Vie de S. Cadoc*, et pour discuter sa place dans l'histoire ecclésiastique du Pays de Galles. Il faut laisser cela aux savants gallois. Je me propose de limiter nos présentes recherches au culte du saint en Cornwall et en Bretagne.

(9) Le Dr W. J. Watson, dans son bref et important article sur S. Cadoc et son culte en Ecosse (*Scottish Gaelic Studies*, vol. II, pp. 1-12, Edimbourg, 1927) émet l'opinion que « c'est l'ancien nom de la chaîne de collines qui entoure le bassin de la rivière Carron, en Stirlingshire, du côté Nord de laquelle le Bannock Burn se déverse dans le Forth ». (Dans cet article, le Dr Watson me paraît avoir été induit en erreur par l'identification inexacte de Cadoc avec Doceo.)

(10) 24 Janvier. « *Item, in Cornubia, sancti Cadoci, confessoris.* » S. Cadoc et S. Mawgan sont tous deux invoqués dans la *Litanie*. V. mon « S. Mawgan », pp. 7, 8.

I.

Un des traits les plus remarquables de cette *Vie* est la connaissance intime du Cornwall et de la Bretagne que possède son auteur. Sa Préface contient un exposé sur S. Petroc et son monastère de *Botmenei* (Bodmin) qui montre que Lifris a dû, soit visiter Bodmin, soit à tout le moins le bien connaître de réputation.

« Autrefois régnait dans un district de la région de Bretagne nommée *Demetia* [Dyfed], un prince du nom de Gluiguis [Glywys]... dont le fils aîné s'appelait Gundleius [Gwynnlyw]... Ses frères se partagèrent entr'eux le royaume de leur père, distribuant à chacun une province, excepté à Petroc, le quatrième fils, qui rejeta un héritage éphémère pour en obtenir un qui est éternel... Petroc abandonna sa patrie, ses frères et tous les biens de ce monde, se fit pèlerin, et enfin, pour obéir à l'appel de Dieu, vint au pays de Cornwall, dans le territoire nommé Botmenei ; et là il servit Dieu dévotement le reste de sa vie ; et là un monastère très spacieux est bâti en son honneur ; et sa fête y est observée comme une fête de première classe (*venerabiliter, velut precipue sanctorum Solempnitates*) le 4 Juin. »

En allant à Bodmin, Lifris, ou son informateur, a dû s'arrêter à Padstow, qui était naturellement sur la route que suivait invariablement quiconque venait du Pays de Galles, et là il a dû voir la Fontaine Sainte et la Chapelle de S. Cadoc à Harlyn Bay, qu'il décrit ainsi au chap. 27 :

« 27. Comment Saint Cadoc en Cornwall par ses prières fit sourdre une fontaine qui donne la santé.

... Lorsque le même très illustre homme revenait du Mont Saint-Michel, qui est, on le sait, dans le pays des Cornwallais, et est nommé Dinsol dans l'idiome de cette province, et où le dit archange est honoré par tous ceux qui viennent là ; fatigué de son voyage, il eut grand'soif. Or, l'endroit où il se trouvait était excessivement sec. Le bienheureux Cadoc frappa donc le sol avec son bâton, et aussitôt une source abondante jaillit du sol, et là lui-même

et ceux qui l'accompagnaient se désaltèrent, comme fit autrefois le peuple d'Israël dans le désert, lorsque Moïse frappa le roc avec sa verge et que les eaux jaillirent abondamment. Lorsque tous eurent étanché leur soif, il dit à ses compagnons : « Prions, mes frères, le Dieu de Miséricorde, pour que tous les malades qui viendront à cette sainte fontaine reçoivent, par un don de sa grâce, la guérison de tous leurs maux ; et que, de même qu'elle a étanché la soif qui nous brûlait, elle guérisse aussi leurs souffrances. Si une personne malade, fermement confiante dans le Seigneur, boit de cette fontaine, son ventre et ses intestins seront guéris, et les vers en seront expulsés. » Plus tard, lorsque le peuple de Cornwall de l'un et de l'autre sexe eut été témoin des guérisons opérées sans interruption à cette même fontaine par la bonté de Dieu, on bâtit une chapelle (*ecclesiam*) en pierre en l'honneur de Saint Cadoc à côté de la fontaine. »

Une page ou deux plus loin, il fait de nouveau allusion à la fontaine.

« 30. Du mélange d'eau du Jourdain avec l'eau de la Fontaine Cornwallaise (11).

Le vénérable Cadoc, désirant aller en pèlerinage, visita les *limina* de Saint Pierre, puis Jérusalem, et, pour finir, le fleuve Jourdain, d'où il remplit une outre qu'il rapporta avec lui en Bretagne ; et il versa l'eau sacrée qu'il avait rapportée dans la susdite fontaine qu'il avait fait couler dans la province de Cornwall (*in Cornubiensi provincia*) par ses prières. Et par ce moyen, la fontaine devint plus sainte. Elle avait déjà rendu la santé à un petit nombre ; mais sa vertu curative fut centuplée dès ce moment. »

Ces deux chapitres nous montrent que l'auteur de la *Vita Cadoci* s'intéressait particulièrement à la Fontaine Sainte de Harlyn Bay. Il est difficile d'expliquer ou d'apprécier la seconde des deux histoires qu'il

(11) Le reste de l'en-tête de ce chapitre est une phrase qui a été mal placée dans l'édition de Rees, et qui, en réalité, fait partie du texte. *Post temporis intercapedinem velle mancipavit affectui*, devrait être à la suite de *Cupiens alius Cadocus peregrinari*, comme le prouve la version de Gotha. (V. Appendice IV.) En latin du moyen-âge *velle* est un substantif signifiant volonté (Comp. le vieux français *avel*).

raconte à son sujet ; mais en tout cas, cela prouve que la fontaine et les traditions qui s'y rapportaient l'avaient fortement impressionné. La première légende est la plus importante pour le but que nous avons en vue. Elle nous apprend que Lifris connaissait la réputation de la fontaine de S. Cadoc à cause de sa spéciale vertu médicinale, pour laquelle, comme nous le verrons (12), elle était encore célèbre 300 ans plus tard, et qu'il avait entendu la légende locale relative à son origine. Il savait aussi qu'il y avait une chapelle du saint à côté de la fontaine. Au dire de la légende qu'on lui avait racontée, S. Cadoc avait fait couler la source un jour qu'il revenait de Dinsol. Or, ce passage est d'un grand intérêt pour ceux qui étudient l'histoire du Cornwall. S'il pouvait, dans sa forme actuelle, être accepté comme digne de foi, il prouverait que le Mont Saint-Michel, le lieu le plus beau et le plus historique du Cornwall, s'appelait autrefois *Dinsol*, et possédait peut-être une motte fortifiée (*din*) où le soleil, ou bien la divinité celtique Sul, était adoré, et aussi qu'il contenait, à une époque plus récente, un monastère visité par S. Cadoc et d'autres moines gallois, — car il est fait mention d'un groupe qui « l'accompagnait ». L'idée a été accueillie, comme nous pouvions le supposer, avec enthousiasme, par les esprits poétiques et imaginatifs. Mais feu M. Charles Henderson a suggéré que la tradition primordiale, incorporée (nous pouvons le conjecturer) dans une *Vie* plus ancienne dont Lifris s'est servi, disait probablement que le « mont » d'où Cadoc revenait était les Côteaux de Denzell (*Dynesel*, 1241 ; *Dineselle*, 1274), à cinq ou six milles au Sud de la Chapelle de S. Cadoc.

Le problème demande un soigneux examen et une mûre considération. Le chanoine Taylor (*Saint Michael's Mount*, 1932, pp. 22, 23) montre une juste prudence, mais semble disposé à mettre en doute

(12) V. Appendice 1.

l'identité de *Dinsol* et de *Denzell*. « Une marche de six milles », dit-il, « justifierait difficilement un expédient aussi dispendieux ». On pourrait lui répondre que les gens ont parfois soif pour avoir fait, par une chaude journée, une marche de six milles sous le soleil, et qu'une marche d'un lieu aussi éloigné que l'était le Mont St-Michel (cinquante milles, à travers un pays pratiquement sans routes) serait d'une longueur dépassant les possibilités de S. Cadoc et de ses compagnons. Mais sûrement personne aujourd'hui ne croit que S. Cadoc ait réellement fait jaillir la source après une longue marche, que celle-ci fût de six ou de cinquante milles. L'histoire, cela va de soi, est une légende, dont le point essentiel à noter pour l'historien est que la tradition à Padstow associait S. Cadoc avec un lieu nommé *Dinsol*. L'auteur de la *Vita Cadoci* s'intéresse, non au Mont St-Michel, mais à la fontaine près de Padstow. Il avait entendu dire, ou bien il avait lu, qu'elle commença de couler lorsque le saint revenait de *Dinsol*, où il y avait une chapelle de S. Michel. Il se peut qu'il y ait eu autrefois une chapelle de l'archange sur les hauteurs de *Denzell*, comme il y en avait sur maintes collines en Cornwall, comme il y en avait, par exemple, sur le grand pic de *Skyrrid Fawr*, en face de la Montagne du Pain-de-Sucre, près d'*Abergavenny*, que Cadoc a dû connaître, et où il se peut qu'il ait prié (13). La tradition primordiale a pu être que le saint avait un ermitage sur cette colline solitaire, où, à l'occasion, il se retirait : lieu bien approprié, aménagé par la nature. (Il est remarquable qu'il y a un lieu nommé *Ballelacadew* en *Carloggas*,

(13) Nous ne savons quelle est l'ancienneté du culte de S. Michel en Cornwall. Feu M. Largillière dit que « le culte de S. Michel en Bretagne ne semble pas antérieur au XI^e siècle ». Quoi qu'il en soit, le monachisme celtique fut inspiré par celui d'Égypte, et plusieurs monastères coptes possèdent sur leur toit des chapelles de S. Michel. (Cf. *Antiquity*, Sept. 1930, p. 320.) S. Cadoc a pu introduire le culte de l'archange dans le Pays de Galles et le Cornwall. Mais Voy. Wade-Evans, *Welsh Christian Origins* (Oxford, 1934), pp. 284, 285.

dans la paroisse de *Mawgan*, à 2 milles S.-O. de *Denzell*. Le nom est unique en Cornwall, et nous rappelle *Pleucadeuc*, en Bretagne (14). *Lifris* a exploité l'histoire, et identifié *Dynesel* avec le Mont St-Michel, à l'Ouest du Cornwall, lequel était plus connu. Il y aurait certainement quelque tradition locale à propos de S. Cadoc au Mont St-Michel, si réellement il avait eu quelque relation avec ce lieu. Or, il n'en existe aucune. Guillaume de Worcester rapporte plusieurs histoires qu'il entendit lorsqu'il visita le Mont en 1472 ; mais il ne mentionne ni *Dinsol* ni S. Cadoc (15).

Il est vrai qu'une autre *Vie* médiévale d'une sainte galloise, la *Vie* de Ste *Keyne*, mentionne le Mont St-Michel, et l'associe à la fois avec Ste *Keyne* et S. Cadoc. Elle nous dit que « S. Cadoc, visitant en pèlerin

(14) Cf. « S. *Mawgan* », p. 19, édition de *Pydar*.

(15) Le Prof. Max Forster, de l'Université de Munich, m'a envoyé la précieuse note ci-après sur *Dinsol* :

« Je voudrais faire remarquer que le nom de *Dinsol* se rencontre aussi dans la très ancienne fable du *Mabinogion*, dans l'histoire de « *Kulhwch et Olwen* ». Lorsque le jeune *Kulhwch*, en quête d'*Olwen*, sa future épouse, arrive à la grille du palais d'*Arthur* ; comme le garde ne veut pas le laisser passer, *Kulhwch* profère des menaces : « Je vais pousser trois cris de détresse à la porte de cette grille, tellement qu'on les entendra aussi bien du sommet de *Pengwaedd*, en Cornwall, que des bas-fonds de *Dinsol*, dans le Nord, et d'*Esgair Oerfel* en Irlande. » (*The Mabinogion*, nouvelle traduction par Ellis et J. Lloyd, Oxford, 1929, I, 175.) Le mot *Gogledd*=Nord, est ordinairement en connexion avec le royaume breton du *Strathelyde*. Or, il semble assez certain que la fable de *Kulhwch et Olwen* est d'origine beaucoup plus ancienne que la *Vita Cadoci*. Est-il possible que *Lifris* se soit rappelé imparfaitement la phrase « *Pengwaedd* [= *Penwith*] en Cornwall et *Dinsol* dans le Nord » et qu'il ait transféré *Dinsol* en Cornwall, et l'ait identifié avec le Mont Saint-Michel ? Malheureusement, nous ne pouvons savoir avec assurance ce que signifie réellement *Dinsol*, bien que la première partie désigne probablement une butte fortifiée (*din*). Il y avait une antique déesse celtique *Sul* (cf. le vieil irlandais *suil*=œil) ; mais ce mot, en gallois, a la forme *haul* (soleil), vieux cornique *Heul*. Le breton *sul* (gallois *sul*, cornique *sil*, (ou *sul* prononcé comme *sil*) est un mot emprunté du latin *sol*, et signifie dimanche. Les corniques *u* et *o* pourraient difficilement être confondus ou interchangés, à moins que nous ne supposions qu'un scribe de basse époque ait associé le mot *sul* avec le latin *sol*, et glissé par erreur la voyelle *o*. Troisièmement, il y avait un autre mot emprunté, le vieux cornique *sol* (plus tard *sel*), tardif emprunt du latin *solum*=« base, fondation ». Je doute donc que nous soyons autorisés à traduire *Dinsol* par « Motte fortifiée de la déesse *Sul* ».

le Mont St-Michel, y trouva sa tante Sainte Keyna » (16). Je pense toutefois que l'auteur du *De Sancta Keyna*, qui est une composition très tardive, œuvre d'un moine de l'Abbaye de Margam dans le Glamorgan, copia tout simplement la *Vita Cadoci*. Il est bien vraisemblable que Ste Keyne et S. Cadoc furent réellement en relation l'un avec l'autre. Kynechurch, dans le Herefordshire, est voisin de deux paroisses Llangattock ; *Capel Cain Wry* est près de Llangadog Fawr, en Carmarthenshire ; et il y a une *Ffynon Gain* dans la paroisse de Bletherstone, près de la Chapelle de S. Cadoc, en Llawhaden, en Pembrokeshire. Ste Keyne a deux églises et une très célèbre fontaine qui lui doivent leur nom, dans l'Est du Cornwall, pas très loin de Padstow. Comme le moine qui écrivit sa *Vie*, et qui savait que la tradition l'associait avec S. Cadoc, avait lu dans la *Vita Cadoci* que S. Cadoc avait l'habitude de visiter le Mont St-Michel, il y fait aller Ste Keyne. Mais il n'y a aucune preuve de quelque ancien culte de l'un ou de l'autre saint au Mont. Le récit de Lifris ne prouve pas plus que S. Cadoc visita le Mont St-Michel qu'il ne prouve qu'il est allé à Bénévent.

Il est toutefois remarquable que la tradition bretonne associe S. Cadoc avec un autre Mont St-Michel, le Mont St-Michel dans le Finistère. Cette haute colline, couronnée par une chapelle de S. Michel, est le point le plus élevé de la Bretagne, et peut s'apercevoir de plusieurs milles à la ronde. En outre, elle est en Cornouaille, et, par conséquent, l'expression de Lifris *in regione Cornubiensium* peut s'y appliquer. La paroisse de S. Cadou, avec une ancienne église de S. Cadoc gît à son pied, au côté Nord (sur son versant oriental il y a une chapelle dédiée à un autre saint gallois, S. Caduan). Il se peut qu'il y ait eu dans ce cas quelque confusion ou transposition de traditions d'une Cornouaille à l'autre (comme il est arrivé, par

(16) « S. Nectan, S^{te} Keyne », etc., n° 25 de cette série, p. 38.

exemple, dans le cas de S. Gwinéar). Tout ce que nous pouvons pour le moment c'est noter le fait.

Il y a une autre considération à examiner en connexion avec le culte de S. Cadoc en Cornwall. *Cadoc* était un nom propre qui n'était pas inconnu dans notre comté. Dans la paroisse de Budock il y a un endroit nommé à présent Roscarrock, qui, en 1286, était Rescadek, et en 1327 Roscadok, ce qui, au dire de M. R. Morton Nance, signifie « Gué » ou « Lande de Cadok » (17). Le nom devait être un nom séculier ; mais il est bien possible qu'il y ait eu à Padstow un Saint Cadoc local (peut-être un ermite), identifié dans la suite avec le célèbre fondateur de Llancarvan. Nous pouvons noter que S. Cadoc a seulement une *chapelle*, et non une fondation monastique, en Cornwall. Mais en tout cas la chapelle était considérée comme dédiée à l'Abbé, au moins dès le 11^e siècle ; et le fait que S. Cadoc passait pour avoir été parent de S. Pétroc, fondateur de Padstow (18), pourrait peut-être être considéré comme une certaine preuve de la vérité de la tradition qui lui attribue la chapelle Cornwallaise.

Il existe aussi une Fontaine Sainte, appelée aujourd'hui *Ventongassick*, mais *Fenton-Cadoc* en 1230, dans la paroisse de S. Just-in-Roseland (19).

Il a déjà été fait allusion à la probabilité d'une connexion entre S. Cadoc et S. Maugan. Au chap. 65 de la *Vita Cadoci*, « le saint homme *Moucam* » est député par un ange « pour détourner le Roi Maelgon de sa cruauté ». Le roi méprise l'admonestation ; en conséquence de quoi il devient aveugle. Il envoie alors deux messagers, *Maucan* et Argantbad, prier S. Cadoc de venir le voir et de lui rendre la vue.

(17) Voy. « S. Budoc », n° 2 (2^e édition) dans la série des « Cornish Saints », p. 31.

(18) Cf. p. 6.

(19) M. Henderson pensait que le nom de Cadoc pouvait bien faire partie des noms tels que *Tregaddick* et *Boscaddick*, qu'on trouve en Cornwall.

II.

Le culte de S. Cadoc est beaucoup plus répandu en Bretagne qu'en Cornwall. Dans ce dernier pays, un seul lieu lui est dédié (à moins de supposer qu'il est le patron de Ventongassick en Roselain), tandis qu'en Bretagne il en a un très grand nombre.

D'abord, et au premier rang, il y a le célèbre monastère insulaire dans l'estuaire de la rivière d'Etel, tout proche du golfe de Gascogne, décrit dans le chap. 32 de la *Vita Cadoci*.

« Ch. 32. — D'un monastère (*de religionis edificio*) que l'homme de Dieu bâtit en Armorique.

En ce temps-là, après que Cadoc, de vénérée mémoire, eut été à Rome, et eut visité tous les lieux des Saints à travers l'Italie et la Gaule, dans le but de voir les reliques des Saints, il arriva qu'il atteignit une province jadis connue sous le nom d'Armorique, puis sous celui Lettau, et présentement nommée Petite Bretagne. Il entendit dire qu'il y avait là une île inhabitée, située sur une nappe d'eau à environ un tiers de lieue du rivage. Montant sur un bateau avec ses disciples, il eut vite fait d'atteindre le port de l'île. S'apercevant qu'elle était belle et fertile, il dit à ceux qui l'accompagnaient : « Mes frères, Dieu m'a conduit ici, et j'ai choisi cet endroit, et suis décidé à y rester, si vous y consentez. » Et ils répondirent : « Maître, tout ce qui vous semble bon, nous le ferons avec joie. » Et il bâtit là une élégante basilique en pierre. Plus tard, il fit faire un pont en pierre, avec des arches cimentées habilement construites par des maçons. Lorsqu'il fut fini, il entendit une nuit, pendant son sommeil, une angélique voix qui lui disait : « Cadoc, très fidèle serviteur de Dieu, vous ne pouvez tarder ici davantage ; il faut que sans délai vous retourniez dans votre terre natale ; car les clercs s'affligent de votre absence prolongée. »

Ainsi donc, le matin suivant, après avoir, comme d'habitude, récité Laudes, il réunit tous ses moines et leur raconta sa vision, et leur dit : « Voici donc, mes très chers compagnons et frères dans le Seigneur, puisque je

ne puis demeurer plus longtemps ici, je vous supplie d'y rester et de persévérer dans le service de Dieu. »

En entendant cela ils se mirent à pleurer amèrement, et il désigna un de ses disciples, nommé Catgualader, pour être leur Prieur à sa place. Ayant obtenu leur consentement à son départ, il les bénit, et se mit en route pour retourner ; et après avoir traversé sans accident des vastes régions, il arriva enfin à sa propre basilique de Llan-carvan.

Mais peu après, les moines de la susdite île sortirent un jour pour regarder la mer sur laquelle leur maître avait vogué en les quittant, lorsque soudain, en un clin d'œil, pendant qu'ils regardaient, le pont fut anéanti, comme s'il n'avait jamais existé. Consternés à cette vue, ils rentrèrent dans l'église, se prosternèrent par terre, et jeûnèrent pendant trois jours et trois nuits, priant Dieu de les consoler dans une si grande détresse. La troisième nuit, le Prieur, pendant qu'il dormait, entendit une voix du Ciel qui lui disait : « Dieu, pour l'amour de S. Cadoc, a entendu votre supplication, et demain vous verrez le pont complètement rétabli ». Après le chant de Laudes, le Prieur fit part à ses clercs de la révélation qu'il avait eue. Les moines aussitôt de courir joyeux pour voir la merveille annoncée ; et ils trouvèrent le pont parfait et entier, et sept fois plus solide qu'auparavant. Après avoir examiné le pont et y avoir marché, ils retournèrent ravis à leur oratoire, louant et bénissant Dieu. Lorsque le miracle fut connu dans toute la contrée, tous les habitants de cette province rendirent gloire et honneur à Dieu et à S. Cadoc. Car le bienheureux Cadoc est nommé Catbodou parmi ceux de cette nation ; et, de son nom, l'île a reçu le nom d'Inis Catbodou. Il s'y trouve divers fruits qui guérissent diverses maladies ».

(Suit la description d'une visite du saint en Ecosse.)

L'auteur, sans aucun doute possible, parle de « l'île-Cado », petite île dans l'extrémité Sud de la lagune nommée Rivière d'Etel, tout près du passage par où elle communique avec l'océan. Elle contient une cha-

pelle du saint, et est reliée au village de Saint-Cado sur la terre ferme (appelé *Penpont-Cado* au XVII^e siècle » par une chaussée percée de deux ponts (20).

La plus ancienne mention de cette île se trouve dans une série de chartes du Cartulaire de l'Abbaye de Quimperlé (21), dont la première en date fut écrite vers 1009. Le groupe de chartes a comme introduction une courte note explicative, avec l'en-tête DE SANCTO CATUODO ET DE TERRIS AECCLISIAE EJUS, dont voici la teneur :

« Il y eut un homme éminent en bonnes œuvres, et très dévot envers Dieu, nommé Catuodus, dans une île de la rivière qu'on appelle Ectell. Tout ce que nous savons de certain à son sujet, d'après ce que nous ont témoigné de nobles gens qui ont passé toute leur vie dans le voisinage, et d'après notre propre expérience des miracles que le Dieu Tout-Puissant opère par lui en ce lieu, c'est qu'il était un homme de grand mérite. Car nous ne savons rien d'autre de sa vie, parce qu'un prêtre nommé Judhuarn, en quittant cette province, emporta furtivement, au-delà de la Vilaine, sa Vie écrite, et mourut sans l'avoir restituée. »

Suivent des donations de terres au Prieuré de Saint-Catuodus, et, pour finir, une charte datée de 1089, par laquelle Alain IV, « consul des Bretons », donne le « monastère de Saint Catuodus, Confesseur, de Brouérec », à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé.

Ces chartes sont plus anciennes que la *Vita Cadoci*, et nous remarquons qu'elles donnent une relation entièrement différente au sujet du Saint qui a donné son nom à l'île Cado. Au lieu d'être le *Cadocus* bien connu, l'Abbé de Llanancarvan, il est *Catvodus*, et rien de lui n'était connu en Bretagne au XI^e siècle. On est

(20) V. Appendice 11.

(21) Pp. 255-270, dans l'édition publiée par L. Maître et H. de Berthou (Rennes et Paris, 1904).

tenté de conclure que le saint honoré à l'île Cado était en réalité un saint breton local, identifié plus tard avec le fameux saint gallois dont le nom se rapprochait tant du sien. Lifris lui-même, pourrait-on affirmer, a pu être le premier à suggérer que les deux saints n'en faisaient qu'un. Naturellement, tout cela est fort possible, et peut s'avérer comme effectivement vrai ; d'autant plus que S. Cado n'est pas honoré en Bretagne le même jour (24 Janvier) qu'en Angleterre, mais le 21 Septembre (ou le 1^{er} Novembre) (22). Malgré tout, feu M. Duine n'était pas disposé à croire à l'existence d'un S. Catvod breton, distinct de S. Cadoc. Catvod, dit-il, est une autre forme du nom de Cadoc (23). « Suivant une des lois du folklore, les gens du

(22) Il y a très peu de culte liturgique de S. Cadoc en Bretagne, et ce qu'il y en a est entièrement confiné dans le diocèse de Vannes. Earing-Gould et Fisher se trompent lorsqu'ils disent qu'il avait une place dans les livres liturgiques du diocèse de Quimper. Il y a pourtant un indice très intéressant que S. Cadoc était honoré dans quelques églises bretonnes au X^e siècle. Il est invoqué dans la Litanie du Psautier de Salisbury (MSS. du Chapitre, n^o 180), parmi un grand nombre de saints bretons typiques : CATOCX paraît après ILTUTE, et avant BRANGVALADRE. Comme son nom vient après celui du fondateur du monachisme gallois, il semble certain que c'est l'abbé de Nantcarvan qui est invoqué. (Branwaladre est un saint de Bretagne honoré en Cornwall, mais non au Pays de Galles.) Duine regardait ce Psautier comme ayant été écrit pour des clercs bretons exilés dans le Wessex durant l'occupation de la Bretagne par les Normands (919-936).

Mais le nom de S. Cadoc n'est pas dans les calendriers des Missels vannetais du XV^e siècle et du XVI^e siècle.

(23) *Memento*, n^o 102, note. Feu M. Joseph Loth dit aussi que « *Catvodus* (= *Catu-bodno-s*) est une des formes complètes du nom *Cadoc* ». La *Vita Cadoci* nous dit qu'il fut baptisé sous le nom de *Catmail*. Le prof. Max Forster écrit : « Cadoc, naturellement, n'est pas le nom réel, complet, du saint ; car c'est une forme hypocoristique, qui pourrait appartenir à tout nom commençant par *cad* = bataille, comme, par exemple *Cad-fan*, *Cad-farch*, *Cat-gen*, *Cat-gual*, etc., etc. Deux formes sont données comme nom complet de S. Cadoc ; l'une et l'autre semblent possibles. La *Vita Cadoci* nous donne *Catmail*, qui est une ancienne graphie galloise du moderne *Catfael* ; et plus loin elle nous donne *Cat-bodu*, qu'on pourrait, je crois, prendre avec assurance pour le vrai nom du saint. *Cad-mail* signifierait « Bataille-Prince » et *Cad-bod* = « Bataille-Victoire ». On pourrait signaler qu'au ch. 1^{er} l'ange ne dit pas que son nom est *Catmail*, mais seulement que l'enfant « sera appelé *Catmail* ». C'est ainsi qu'*Elbodug* (*Eluodugus*) est aujourd'hui diversement nommé *Elfoddw*, *Elfodd* et *Elbod*. (Note de M. Wade-Evans.)

pays localisaient les bienheureux dont ils ignoraient l'histoire. Pour eux, Cadvod était un Vannetais, qui « s'était sanctifié sur les rives de l'Étel. » Les traditions primitives de l'île Cado peuvent, c'est très probable, avoir complètement péri au cours du x^e siècle. L'endroit était particulièrement exposé aux attaques des pirates, qui, sans nul doute, le mirent à sac lorsqu'ils détruisirent le monastère de S. Gudval, dans l'île de Local, un peu en amont dans la rivière d'Étel (24). En tout cas, l'identité de Catvod et de Cado était acceptée partout en Bretagne à partir du xii^e siècle. Le légendaire (aujourd'hui perdu) de l'Abbaye de Quimperlé, qu'Albert Le Grand vit et utilisa au xvii^e siècle (25), semble avoir simplement contenu une analyse de l'histoire donnée dans la *Vita Cadoci*, et toutes les traditions actuelles de l'île Cadoc et des autres lieux de Bretagne dédiés à S. Cadoc ou Cadou représentent le saint comme étant l'abbé de Llan-carvan.

(24) V. n^o 30 de cette série.

(25) *La Vie de Saint Cado ou Cadoud, Evêque et Martyr, le 1 jour de Novembre*. Il dit : « Cette Vie a été par nous recueillie du *Proprium Sanctorum* du diocèse de Vannes, qui en fait Office le vingt et uniesme Septembre... ; des anciens légendaires manuscrits de l'Abbaye de Sainte-Croix de Kemperlé. » Sa Vie contient peu de chose qui ne soit dans la *Vita Cadoci*. Il mentionne la construction, au Pays de Galles, d'un monastère nommé *Sobrin*, et raconte que le saint débarrassa de serpents l'Énes-Cadvod, et qu'il visita « S. Gouard et S. Lilliau en Aquitaine ».

(A suivre.)

RELEVÉ D'ACTES

concernant les Mutations de Recteurs dans des paroisses de Cornouaille

au XVIII^e Siècle

■■■■■■■■■■ SUITE ■■■■■■■■■■

Esquibien. — P. par Maurice Calonnec (19 Juillet 1704). — D. par François Le Jadé, chanoine de Quimper, aux mains de l'évêque (27 Janvier 1727). — P. par Louis-Joseph de la Marche (9 Février 1727). — D. par Louis-Joseph de la Marche, recteur des paroisses d'Elliant et d'Esquibien, demeurant ordinairement au presbytère d'Esquibien, aux mains de l'évêque (18 Juin 1741). — P. par Jean Guillou, curé d'Esquibien, faisant pour Philippe de Tredern, suivant procuration donnée à Paris le 10 Octobre (25 Octobre 1741). — P. par Guillaume-Gabriel Gobert, recteur de Saint-Nic (25 Juin 1749).

Faouët. — P. par Mathurin Berto, précédemment recteur de Motreff, pourvu par l'évêque, le 27 Février, à la suite du décès de Jean Coguiéc (3 Mars 1789).

Fouesnant. — R. par le sieur Cariou, aux mains de l'évêque (28 Avril 1719). — Révocation de la résignation précédente (29 Avril 1719). — P. par François Le Jadé, recteur d'Esquibien (30 Avril 1719). — Opposition par le sieur Cariou, à la prise de possession précédente (30 Avril 1719). — R. par Guillaume Cariou, en faveur de Guy Cariou (2 Mai 1719). — P. par Jean Perrot (16 Avril 1719). — Opposition par François Le Jadé à la prise de possession précédente (16 Avril 1719). — P. par Noël Perrot (29 Décembre 1720). —

D. par François Le Jadé, recteur d'Esquibien, en faveur de Noël Perrot, recteur de Fouesnant, moyennant obligation de quinze cents livres au profit du dit Perrot, et ce pour dépens et frais de procédures (27 Avril 1724). — P. par Esprit-Casimir Ravinel du Boistilleul, docteur en théologie, pourvu par l'évêque, le 21 Mars (22 Mai 1759). — Procuration donnée par Esprit-Casimir de Ravinel de Boistilleul, de résigner, en faveur de Jacques-Marie Le Hir, recteur de Peumerit (26 Octobre 1775).

Glomel. — D. par Gilles Limon, aux mains de l'évêque (17 Mars 1712). — P. par Louis Denmat, présenté par le chapitre, le 10 Juillet (23 Juillet 1730). — P. par Jean Cofflan, recteur de la Chandeleur, présenté par le chapitre, le 11 Décembre 1731 (20 Janvier 1732). — D. par Jean Cofflan (10 Juillet 1732). — R. par Jean Cofflan, en faveur de Yves Cofflan, son frère (2 Janvier 1741). — Nomination de Grégoire-Marie Le Guern, sacriste et secrétaire du chapitre, par le chapitre, à la suite du décès de Jean Cofflan (5 Avril 1741). — P. par Jean Conan, pourvu par l'évêque, le 11 Juillet (25 Juillet 1741). — Nomination par le chapitre de Alain-Claude Le Voaz de Kerudalem (11 Janvier 1745). — D. par Alain-Claude Le Voaz de K..., aux mains de l'évêque (27 Août 1745). — D. par Alain-Claude Le Voaz de K..., aux mains de l'évêque (6 Juillet 1747). — P. par Jacques Le Croërer, recteur de Saint-Esprit, présenté par le chapitre le 14 Août, et pourvu par l'évêque, le 20 Août (20 Août 1747). — Nomination par le chapitre de Joseph Le Priol, à la suite du décès de Joseph Le Croërer (1^{er} Avril 1761). — Nomination par le chapitre de Christophe Le Ny, à la suite du décès de J. Le Priol (2 Décembre 1782). — D. par Christophe Le Ny, aux mains de l'évêque (11 Mars 1786). — Nomination par le chapitre de François Donniou, curé de Glomel (14 Mars 1786).

Gouesnach. — P. par Vincent, Pierre (30 Novembre 1704). — P. par François Cologner, pourvu par l'évêque (9 Février 1745). — P. par François Le Roux, pourvu par l'évêque, à la suite du décès de F. Cologner (8 Août 1745). — D. par François Le Roux, en faveur de Noël Kernevez, recteur de Bodivit, moyennant une rente viagère de 200 livres (18 Décembre 1761). — P. par Noël Kernevez, recteur de Bodivit (8 Mars 1762). — P. par Guillaume-Jean-Marie Lamarre, pourvu en cour de Rome, et muni du visa de l'évêque, du 10 Avril (6 Juillet 1773). — D. par G.-J.-M. Lamarre, aux mains de l'évêque (22 Janvier 1784). — P. par René-Jacques Le Siner, pourvu par l'évêque (27 Janvier 1784).

Gouézec. — P. par Jean Cansot, pourvu en cour de Rome, sur résignation de René Le Calloch (20 Août 1739). — P. par François Le Foll, pourvu en cour de Rome, le 3 Juin, sur résignation de René-C. Le Page (16 Juillet 1774). — R. par François Le Foll, en faveur de Yves David, curé de Gouézec, moyennant une pension viagère de 300 livres (13 Novembre 1787). — P. par Yves David, pourvu en cour de Rome le 4 Décembre, et muni du visa de l'évêque, du 22 Janvier (25 Janvier 1788).

Goulien. — D. par Jean-Claude-Marie Le Guillou, aux mains de l'évêque (16 Mai 1758). — P. par Ollivier Le Pape, pourvu par l'évêque (22 Juin 1784).

Guengat. — P. par François Hénault (8 Septembre 1719). — P. par Charles-Hyacinthe Odeluiq (19 Juin 1726). — P. par Corentin Meillion, bachelier de Sorbonne, demeurant au bourg de Pleyben, pourvu par l'évêque, le 3 Septembre (4 Septembre 1742). — P. par Etienne Hamon, pourvu au concours, à la suite du décès de Corentin Meillion (14 Décembre 1764). — D. par Etienne Hamon, aux mains de l'évêque (27 Juin 1783). — P. par Louis-N.-M. Le Goazre de Kervélégan, pourvu par l'évêque, le 18 Juillet (22 Juillet 1783). —

P. par François-Nicolas Le Gorgeu, aumônier de l'hôtel-Dieu de Quimper, pourvu par l'évêque, le 9 Décembre (16 Décembre 1788).

Guiscriff. — P. par René Henry, prêtre du diocèse de Léon, pourvu en cour de Rome (22 Avril 1742). — D. par François de Lesquen, aux mains de l'évêque (20 Janvier 1746). — P. par Marc Hamon, recteur de Poullan (3 Juillet 1746).

Hanvec. — Nomination par le recteur des Jésuites de Brest, du sieur Gentil, chanoine de Daoulas (1) (24 Février 1728). — D. par Charles-Marie de Quelen, aux mains de l'évêque (12 Mai 1731). — Nomination par l'évêque de François Thomas, vicaire de Saint-Sauveur (7 Juillet 1731).

Haut-Corlay. — P. par Mathurin Le Guennauff, curé de Bothoa, pourvu par l'évêque, le 12 Septembre, à la suite du décès de Grégoire-Alexis Le Roux (19 Septembre 1787).

Ile-Tudy. — Nomination par l'évêque de Guillaume Le Berre pour desservir cette annexe de Combrit, en qualité de curé (30 Juillet 1738).

Irvillac. — D. par Jean-Baptiste Raguénès, chanoine régulier de Daoulas, aux mains de l'évêque (8 Août 1770).

Kerfeunteun. — P. par Jean Dornic (29 Mai 1707). — R. par Jean Dornic, aux mains du Pape (4 Avril 1726). — P. par Jean Connan, possesseur de la cure de Saint-Pierre de l'Echelle, au diocèse de Laon, qu'il résigna, le 6 Octobre 1728 (30 Mai 1728). — Permutation de paroisses entre Jean Conan, recteur de Ker-

(1) Guillaume-Jacques Le Gentil, sur le refus de l'Evêque de donner son visa, parce qu'il avait déjà pourvu au bénéfice, s'adressa au présidial qui lui permit de prendre possession, par sentence du 9 Mars 1728. (B. 399).

feunteun, et Grégoire Le Guern, recteur de Glomel (29 Juin 1741). — P. par Grégoire Le Guern (23 Juillet 1741). — P. par Jean Arhan, pourvu par l'évêque le 8 Septembre, à la suite du décès de Grégoire Le Guern (9 Septembre 1742). — P. par Louis Le Coz, recteur de Saint-Thurien (16 Novembre 1758). — D. par Le Coz, aux mains du Pape (12 Février 1768). — P. par Christophe Le Ny, curé de Saint-Julien (9 Avril 1768). — D. par Christophe Le Ny, aux mains de l'évêque (14 Mai 1768). — P. par Yves Cansot (22 Mai 1768). — D. par Yves Cansot, pourvu des paroisses de Pleyben et de Saint-Ségal, aux mains de l'évêque (8 Avril 1775). — P. par Pierre Le Mignon, pourvu par l'évêque, le 8 Avril (9 Juillet 1775). — P. par Jean-François-Marie Vallet, curé d'Ergué-Gabéric, pourvu par l'évêque, le 29 Septembre, à la suite du décès de Pierre Le Mignon (30 Septembre 1790).

Kernevel. — P. par Guy Cariou (9 Juillet 1702). — P. par Michel-Vincent Jouhannic (20 Août 1719). — Permutation de paroisses entre le sieur Jouhannic-Villechevallier, recteur de Kernevel, et le sieur Devalant, recteur de Saint-Mayeux (7 Octobre 1721). — P. par le sieur Devalant (27 Octobre 1721).

Lababan. — D. par François Touronce (8 Janvier 1698). — P. par Yves Malescot (24 Août 1698). — P. par Guillaume Jégouic (13 Juillet 1704). — P. par Pierre Fily, prêtre du diocèse de Léon, pourvu en cour de Rome, à la suite du décès du sieur Jégouic (20 Novembre 1735). — D. par Pierre Fily, en faveur de Henri-Pierre Le Jadé, chapelain de Saint-Mathieu (4 Septembre 1744). — P. par Henri-Pierre Le Jadé (10 Janvier 1745). — P. par Jean Burtot, curé de Cadol, à la suite du décès de H.-P. Le Jadé (20 Septembre 1764). — Procuration donnée par Jean Burtot pour résigner en faveur de Yves Bourdoulous, entre les mains du Pape (29 Octobre 1768).

La Feuillée. — D. par Guillaume Le Bris (16 Juin 1781).

Landeleau. — P. par Claude Eslier, pourvu par l'évêque (28 Juillet 1734). — P. par François Fraval, pourvu par l'évêque (24 Mai 1742).

Landerneau (Saint-Thomas). — P. par Jacques Vimard, pourvu par l'évêque (12 Décembre 1740). — D. par Guillaume Le Bris, chanoine régulier de Daoulas (1^{er} Décembre 1767). — D. par Pierre-Joseph Bodez, aux mains de l'évêque (6 Juillet 1785).

Landévennec. — P. par Jean Riou, nommé par l'abbé commendataire (15 Novembre 1739).

Landrévarzec. — P. par Guillaume Gauvaign (28 Octobre 1696). — P. par Vincent Le Chevalier (24 Avril 1701). — P. par Vincent Le Caugant, curé d'Edern, présenté par l'abbé de Landévennec, le 26 Octobre et muni des provisions par l'évêque, du 5 Novembre (10 Novembre 1743). — P. par Noël Daulny, pourvu par l'évêque, à la suite du décès de Jacques Rolland (1^{er} Juillet 1772). — P. par Grégoire Le Du (14 Septembre 1786). — P. par Pierre Corgat, curé de Ploaré (2 Mai 1787).

Landudec. — P. par Nicolas Rolland (23 Octobre 1701). — D. par Nicolas Rolland (8 Novembre 1716). — P. par Pierre de Cornouaille (27 Novembre 1716). — P. par Guillaume Hérou (15 Février 1726). — P. par René Le Gallo, recteur de Plourach (6 Juin 1740). — D. par Joachim-René Le Gallo, recteur de Plourach et de Landudec, demeurant en cette dernière paroisse, aux mains de l'évêque (2 Mars 1741). — P. par Guillaume Nicolas, demeurant ordinairement au bourg de Bannalec, pourvu par l'évêque, le 11 Mars (19 Mars 1741). — P. par Jean Le Champion, chanoine de la Collégiale de Carhaix (19 Juin 1756). — P. par Jérôme Loëdon, pourvu par l'évêque (21 Septembre 1780). —

D. par Jérôme Loëdon, aux mains de l'évêque (27 Mars 1783). — P. par Guillaume Le Coz (2 Avril 1783).

Langonnet. — P. canonique par Alexis-Guillaume Tanguy, pourvu par l'évêque (12 Mars 1743). — D. par Alexis-Guillaume Tanguy, recteur de Saint-Martin-des-Prés et de Langonnet, aux mains de l'évêque (2 Décembre 1743). — P. par Louis Le Monze, bachelier en théologie et ancien professeur de philosophie au Collège de Quimper, pourvu par l'évêque, le 16 Février, à la suite du décès de Valentin-Thomas Quemener (27 Février 1789).

Laniscat. — P. par Guillaume Le Corre, pourvu en cour de Rome, et en vertu de sentence du siège présidial de Quimper, du 11 Mars, qui permet au dit Le Corre de prendre la dite possession civile, sur le refus du seigneur évêque d'avoir accordé son visa (16 Mars 1740). — P. par Guillaume Le Corre, pourvu en cour de Rome (17 Juillet 1740). — D. par Guillaume Hervé, aux mains de l'évêque (24 Avril 1781). — P. par Alain-Joseph Ollivier, pourvu en cour de Rome et muni du visa de l'évêque, du 3 Janvier, après avoir obtenu cette paroisse au concours du 19 Novembre 1789 (5 Février 1790).

Lannédern. — R. par Grégoire Kerdevez, en faveur de Yves Lharidon (14 Juin 1706). — Révocation de la résignation précédente (19 Juin 1706). — P. personnelle par Yves Lharidon, prêtre de la paroisse de Pleyben (26 Janvier 1708). — P. par François Henry, pourvu par l'évêque (15 Février 1719). — R. par Yves Lharidon, en faveur de Pierre Lharidon, son neveu, à la charge d'une pension viagère de cent livres (25 Février 1741). — Sommation respectueuse par Yves Geffroy, demeurant à Châteaulin, à l'évêque de lui accorder son visa pour pouvoir prendre possession de la paroisse que lui a résignée Jean Le Carré (5 Février 1752).

Lanvern. — R. par Jacques Le Caër, en faveur de Jacques-Marie Le Bihan, diacre de la cathédrale de Quimper (6 Novembre 1753). — P. par Jacques-Marie Le Bihan (29 Janvier 1754). — D. par Jacques-Marie Le Bihan, aux mains de l'évêque (29 Mai 1776). — Présentation par l'archidiacre de Cornouaille, procureur de l'abbé de Landevennec, de Louis Gougay, curé de Saint-Thurien (26 Août 1777). — D. par Jean-François Daniélou, aux mains de l'évêque (20 Février 1787).

Laz. — D. par Yves-Urbain de Mesnoalet, aux mains de l'évêque (26 Octobre 1722). — P. par Gabriel de Rospiec, pourvu par l'évêque (10 Janvier 1723). — D. par Guillaume-Sébastien Le Tourneux, aux mains de l'évêque (11 Juin 1754). — P. par Joseph-Emmanuel Galloy, pourvu par l'évêque (17 Juillet 1754). — D. par Clet Le Gall, aux mains de l'évêque (20 Novembre 1782).

Lennon. — P. par Jean Valay (19 Décembre 1700). — P. par René Gobert (28 Mai 1702). — D. par Guillaume Le Léon, aux mains de l'évêque (16 Décembre 1757). — D. par Pierre Denis, aux mains de l'évêque (27 Décembre 1783). — P. par François Branellec, pourvu par l'évêque (1^{er} Janvier 1784).

Leuhan. — D. par Germain Floch, aux mains de l'évêque (7 Janvier 1721). — P. par Joseph-Corentin Le Boudec, pourvu en cour de Rome, le 15 Juillet, et muni du visa de l'évêque, du 23 Août, par suite du décès de Louis Raoult (10 Septembre 1788). — P. par Jean Le Bricon, pourvu par l'évêque, le 24 Décembre, par suite de la démission de Joseph Le Boudec (28 Décembre 1788).

Locamand. — P. par Louis Buisson (10 Mai 1699). — P. par Yves Le Michen, pourvu par l'évêque (1^{er} Janvier 1722).

Locronan. — D. par Mathurin Senec (14 Octobre 1713). — P. par Benoît Quilven, pourvu en cour de Rome, le 16 Juillet, et muni du visa de l'évêque (20 Août 1747). — P. par Guy-François Le Jadé, pourvu par l'évêque (5 Juillet 1758). — Opposition à la prise de possession précédente par Guillaume de Leissègues de Kergadio, procureur fiscal du prieuré de Locronan, faisant et agissant pour le seigneur-prieur, attendu qu'au dit seigneur-prieur appartient le droit de nommer et pourvoir le dit bénéfice (5 Juillet 1758). — D. par Guy-François Le Jadé, recteur de Primelin (4 Janvier 1763). — P. par Yves du Couédic, prêtre de Quimper (13 Juillet 1763). — P. par Louis-Corentin de Perrien, pourvu par l'évêque, le 4 Juillet, à la suite de la démission de Yves du Couédic (7 Juillet 1768). — D. par Louis-Corentin de Perrien, recteur de Locronan et de Bannalec, aux mains de l'évêque (13 Août 1773). — P. par Philippe Jacob, présenté par le chapitre, le 16 Août, et muni du visa du vicaire général (17 Août 1773). — D. par Philippe Jacob, aux mains de l'évêque (10 Février 1783). — P. par Jean André (12 Mars 1783).

Loctudy. — P. par M. de Kerdu (Guéguant) (5 Juin 1695). — P. par P.-A. Denis, pourvu par l'évêque, le 21 Août (23 Août 1787).

Locunolé. — D. par Guillaume Henry, recteur de Locunolé et de Cast, demeurant ordinairement au village de Kerléau, en Cast, aux mains de l'évêque (30 Juillet 1743). — D. par Louis Derrien, aux mains de l'évêque (26 Juin 1744).

Logonna. — P. par Jean Le Moal, prêtre de Châteauneuf, pourvu par l'évêque, le 11 Mai (23 Mai 1789).

Lopérec. — P. par François-Hyacinthe de la Fruglaye, pourvu par l'évêque (9 Août 1722). — D. par François-Hyacinthe de la Fruglaye (19 Mai 1734). —

P. par Charles Normant, pourvu par l'évêque, le 9 Novembre (10 Novembre 1774).

Loperhet. — Permutation de paroisses entre le sieur Le Denmat, recteur de Loperhet, et le sieur Menel, recteur de Plougonvelin, en l'évêché de Vannes (10 Août 1749). — D. par le sieur Boché, chanoine de Daoulas, aux mains de l'évêque (5 Février 1759). — D. par Corentin-François Le Prédour, chanoine de Daoulas, aux mains de l'évêque (27 Mai 1765). — D. par Joseph-Marie Le Corvaisier, aux mains de l'évêque (16 Août 1785).

Lothéa. — D. par Guillaume Le Guillou, aux mains de l'évêque (2 Avril 1783).

Lothey. — P. par Yves Le Guen, présenté par autre Yves Le Guen, pour le seigneur de Châteaurenault (26 Avril 1705). — D. par Yvs Le Guen, aux mains de l'évêque (30 Octobre 1706). — D. par Yves Le Guen, entre les mains du seigneur de Châteaurenault, seigneur abbé de Landévennec (3 Octobre 1707). — P. par Guillaume Stéphan, présenté par Pierre-Philippe Huelvan, recteur de Telgruc et grand vicaire du seigneur abbé de Landévennec, le 30 Septembre (16 Octobre 1707). — R. par Yves Kerriou, en faveur de François Le Cann, curé de Pleyben, moyennant une pension viagère de 200 livres (7 Janvier 1790). — P. par François Le Cann, pourvu par l'évêque, le 3 Février (6 Février 1790).

Maël-Pestivien. — Présentation par le commandeur de la Feuillée de Charles-Julien Sixte de Boulogne, (31 Août 1785).

Mahalon. — R. par Christophe Jégo, docteur de Sorbonne, entre les mains du Pape, en faveur du sieur Tourmel le vieux (4 Novembre 1697). — P. par Yves Le Berre (1^{er} Juin 1698). — P. par Jean Boëdan, pourvu en cour de Rome (11 Juin 1698). — P. par

Jean Penfrat, pourvu par l'évêque (22 Mai 1742). — Permutation de paroisses entre François Perichon, recteur de Mahalon, et Mathurin-Joseph Soyer, vicaire de la paroisse de Beligné, évêché de Nantes, titulaire de bénéfice de Saint-Jean du Meurrier, paroisse de Saint-Jean de Nantes (13 Mars 1789). — P. par Mathurin-Joseph Soyer (19 Mai 1789).

Meilars. — P. par Joseph Le Floch, demeurant à Quimper, pourvu en cour de Rome, après concours, et muni du visa du vicaire général du 31 Octobre (1^{er} Novembre 1742). — P. par Guillaume Geffrain (3 Octobre 1748). — D. par Nicolas Le Doaré, aux mains de l'évêque (1^{er} Octobre 1781). — P. par Jean Le Gall (16 Octobre 1781). — P. par Alain Pennanech, pourvu par l'évêque, le 11 Mars (12 Mars 1789).

Merléac. — Présentation par le grand chantre de Jacques Le Caër, à la suite du décès de Michel Carré (20 Juin 1753). — D. par Jacques Le Caër, aux mains de l'évêque (31 Mars 1759). — Présentation par le grand chantre de François Perichon, recteur actuel de Cléden-Cap-Sizun (23 Juillet 1759). — D. par F. Perichon, aux mains de l'évêque (18 Janvier 1760). — Présentation par l'abbé de Larchantel de Mathurin-Michel Le Méhauté (2 Août 1783).

Moëlan. — P. par Jacques Foulon (12 Juillet 1711). — P. par François-Hyacinthe La Haye, pourvu par l'évêque (7 Décembre 1719). — D. par F.-H. La Haye, aux mains de l'évêque (15 Juillet 1723).

Motreff. — R. par Jean Serandour, en faveur de Joseph-Mathurin de Quélen, moyennant une pension viagère de 250 livres (18 Janvier 1724). — P. par J.-M. de Quélen (10 Avril 1724). — Permutation de paroisses entre Jean Mével, recteur de Motreff, et Nicolas Le Dain, recteur de Pestivien (9 Mai 1758). — D. par Mathurin Bertho, aux mains de l'évêque (28 Février 1789). — P. par Guillaume-Augustin-Fran-

çois Tanguy, aumônier des Calvairiennes de Quimper, pourvu par l'évêque le 7 Mars (11 Mars 1789).

Neulliac. — Permutation de paroisses entre Denis Le Flohic, recteur de Neulliac, et Joseph Dréanic, recteur de Laniscat (7 Février 1699). — R. par Joseph Dréanic, en faveur de Jean Le Bot (19 Avril 1719). — D. par Jean-Charles Thépot, en faveur de Charles Thépot, son frère (14 Juillet 1781). — P. par Tugdual Hervé, directeur du Séminaire de Quimper, pourvu par l'évêque, le 23 Octobre, à la suite du décès de Alain Péron (30 Octobre 1788).

Névez. — Présentation par le chapitre de Jean-Baptiste Robin (21 Mars 1738). — P. par J.-B. Robin (25 Mars 1728). — P. par Jean Goraguer, présenté par le chapitre, le 13 Avril, à la suite du décès de Jean Robin (18 Avril 1748). — P. par Jean-Hervé Cozien, présenté par le chapitre, le 30 Décembre 1756, à la suite du décès de Jean Goraguer (28 Février 1757). — Présentation par le chapitre de Jean Saouzanet (13 Novembre 1786). — Présentation par le chapitre de Louis Galliot (21 Novembre 1786).

Nizon. — D. par Guillaume Maestrius, aux mains de l'évêque (3 Octobre 1704). — Commission donnée par l'évêque à Louis Le Biguec et Corentin Robert, pour desservir la paroisse (21 Mai 1726). — Réquisition à l'évêque de donner son visa, par Jacques-Henri Harivel de Tréfléz, pourvu en cours de Rome (29 Janvier 1727). — P. par Jean-Baptiste Mahé, pourvu par l'évêque (20 Avril 1727).

Paule. — D. par Louis Bernetz, recteur de Paule et de Ploaré, aux mains de l'évêque (31 Juillet 1744).

Penhars. — D. par Jean Pennarun, aux mains de l'évêque (21 Janvier 1695). — P. par Yves Garnier (30 Janvier 1695). — R. par Prigent Robin, en faveur de Guillaume Guillou, curé de Penhars, entre les mains

du Pape (10 Septembre 1734). — P. par Guillaume Guillou (23 Janvier 1735). — P. par Michel Le Bouédec, prêtre de Quimper, pourvu en cour de Rome, après obtention au concours (27 Septembre 1744). — P. par Christophe Le Roux, pourvu en cour de Rome, le 16 Mars (20 Avril 1768). — D. par Christophe Le Roux, en faveur de Guillaume-Pierre-Marie Le Siner (20 Janvier 1773). — P. par G.-P.-M. Le Siner, pourvu en cour de Rome, le 6 Février (16 Mars 1773). — D. par G.-P.-M. Le Siner, aux mains de l'évêque (10 Octobre 1781). — P. par Louis-Nicolas-Maure Le Goazre de Kervélégan, pourvu par l'évêque (17 Octobre 1781). — D. par L.-N.-M. Le Goazre de Kervélégan, aux mains de l'évêque (18 Juillet 1783). — D. par Jean-François-Guillaume Le Coëdic, aux mains de l'évêque (1^{er} Juin 1787). — P. par Laurent Quilleroux, pourvu par l'évêque, le 27 Juillet (2 Août 1787).

Penmarch. — P. par le sieur Lonquer (13 Novembre 1718). — Procuration pour prendre possession par Alain Le Borgne (22 Mai 1719). — Sommation de visa à la requête du sieur Kerléan Le Baron (9 Juin 1719). — P. par Kerléan Le Baron (11 Juin 1719). — Opposition à la prise de possession précédente par le sieur Lonquer, recteur (11 Juin 1719). — P. par Jacob Gloanec (6 Septembre 1719). — D. par François Baudremont, aux mains de l'évêque (10 Novembre 1749). — P. par François Tanguy, bachelier de Sorbonne, du Séminaire de Quimper, pourvu par l'évêque (19 Mars 1750).

Perquet. — P. par Etienne Guillemot (3 Mai 1707). — R. par Etienne Guillemot, en faveur de Louis Graveran (23 Août 1718). — P. par Louis Graveran (5 Mars 1719). — P. par Pierre Millard (22 Août 1720). — P. par Louis Le Bescond, recteur de Quéménéven (25 Février 1742). — P. par Alain Le Guern, chanoine régulier de Daoulas, pourvu par le recteur des Jésui-

tes du Séminaire de Brest, auquel est unie l'abbaye de Daoulas, dont dépend la dite paroisse, le 27 Janvier (17 Mai 1742). — P. par Nicolas Mercier, pourvu par l'évêque, le 8 Janvier (13 Janvier 1743). — P. par Hervé Rioual, pourvu en cour de Rome, et muni du visa de l'évêque (25 Janvier 1745). — P. par Jean Le Coz, pourvu en cour de Rome (27 Octobre 1763). — P. par G. Denic, pourvu par l'évêque (16 Novembre 1763). — D. par François Canaff, aux mains de l'évêque (25 Septembre 1878). — R. par François Canaff, en faveur de Guillaume-Henri Pellerin, moyennant une pension viagère de 350 livres (12 Octobre 1787). — P. par G.-H. Pellerin, ancien curé de Locmaria, pourvu en cour de Rome, et muni de la collation de l'évêque, du 14 Décembre (18 Décembre 1787).

Pestivien. — R. par Jean Mével, en faveur de Charles-Pierre Péron, recteur de Plonévez-Porzay, moyennant une rente viagère de 500 livres (8 Juillet 1763).

Peumerit. — R. par Jean Ral (12 Septembre 1708). — P. par Charles du Boisgucheneuc (13 Septembre 1708). — P. par Alain Legall, pourvu en cour de Rome (6 Novembre 1735). — R. par Jacques-Marie Hyroë, en faveur de Jacques-Marie Le Bihan, recteur de Lanvern-Saint-Honoré, aux mains du Pape (11 Mars 1776).

Pleuven. — P. par René Gobert (7 Octobre 1700). — P. par Roland Le Deuff (3 Juillet 1701). — P. par Guillaume Le Jan (28 Juillet 1701). — P. par Joseph Stéphan (18 Juillet 1704). — P. par Jean Rault (6 Juin 1724). — P. par Jean Billon (15 Avril 1725). (Jean Billon était aussi recteur du Drennec, évêché de Léon, qu'il résigna, le 17 Octobre 1727, en faveur de Guillaume Le Men). — R. par Jean Billon, en faveur de Philippe de Trédern, sous-diacre, originaire de Crozon (9 Août 1728). — P. par Laurent Guéguen pourvu en cours de Rome, après concours (11 Mai 1745). — D. par Laurent Guéguen, aux mains de l'Évêque

(17 Avril 1755). — P. par Yves Lastennet (14 Octobre 1755). — D. par Yves Lastennet, aux mains de l'évêque (2 Janvier 1756). — P. par Guillaume Lélias, curé de Plovan (20 Janvier 1756). — P. par Guénolé Denic, recteur de Saint-Thois (15 Février 1760). — Permutation de paroisses entre Guénolé Denic, recteur de Pleuven, et Jean Le Coz, recteur de Perguet (15 Novembre 1763). — P. par Jean Le Coz, pourvu par l'évêque (16 Novembre 1763). — P. par Louis Le Coz, prêtre à Quimper (9 Novembre 1765). — P. par François-Marie Provost, directeur des Ursulines de Quimper, pourvu par l'évêque (7 Juillet 1777). — P. par Henri Quéré, curé de Plobannalec, pourvu par l'évêque le 7 Janvier (12 Janvier 1789).

Pleyben. — R. par Joseph Stéphan, aux mains du Pape (14 Novembre 1708). — P. par Eléonore-Marie du Tertre (1^{er} Janvier 1721). — D. par Julien-Corentin Meillion, recteur de Pleyben, de Guengat et de Saint-Ségal (21 Janvier 1744).

Ploaré. — Provisions données par l'évêque à Guillaume Paillart, docteur en Sorbonne, recteur de Ploaré, pour le séminaire (7 Avril 1701). — D. par le sieur Foulon, aux mains de l'évêque (24 Février 1712). — P. par François-Hyacinthe de la Fruglaye (26 Février 1712). — D. par F.-H. de la Fruglaye-Kervers, aux mains de l'évêque (13 Juillet 1720). — P. par Guillaume Corentin de la Boixière-Lannuic, pourvu par l'Évêque (9 Novembre 1721). — P. par Joseph-Marie Belingant, prêtre de Léon, pourvu par l'évêque (1^{er} Novembre 1720). — D. par J.-M. Belingant, aux mains de l'évêque (14 Décembre 1721). — P. par Charles-Pierre Huchet, recteur de Scrignac (10 Mai 1725). — D. par Guillaume Corentin de la Boixière, docteur en théologie, aux mains de l'évêque (1^{er} Juin 1725). — P. par Louis Bernetz, recteur de Paule, à la suite du décès de Charles-Pierre Huchet (25 Septembre 1740). — P. par François Le Gouil, pourvu en cour

de Rome, le 3 Décembre 1740 (1) (5 Mars 1741). — D. pure et simple par Louis Bernetz (9 Septembre 1747). — P. par Jean-François de Penandreff, pourvu par l'évêque (1^{er} Octobre 1747). — P. par Charles Le Clerc, pourvu par l'évêque, le 9 Août (19 Août 1776).

Plobannalec. — Opposition faite par l'évêque de Quimper, à Guillaume Le Forestier, fondé en procure de Hyérosme Le Métayer, pourvu en cour de Rome, faisant refus de lui accorder son visa (15 Septembre 1725). — P. par Jacques-Heussaf d'Oixant (10 Mars 1726). — P. par Christophe Le Meur, licencié en théologie de la faculté de Paris, pourvu par l'évêque (11 Mars 1748). — D. par Alain-Joseph Ollivier, aux mains de l'évêque (12 Mars 1790). — P. par Vincent Le Moël, curé de Saint-Mathieu, pourvu par l'évêque, le 3 Mars (5 Mars 1790).

Ploëven-Porzay. — P. par Vincent-Guillaume Pichon (27 Avril 1704). — Permutation de paroisses entre Vincent-Guillaume Pichon, recteur de Ploëven, et Pierre Furic, recteur de Plonévez-Porzay (18 Juillet 1710). — D. par le recteur (non dénommé) aux mains de l'évêque (5 Février 1732). — P. par Philippe de Trédern (20 Mai 1740). — P. par Pierre Lespaignol, recteur de Primelin, pourvu par l'évêque le 22 Février, à la suite de la démission de Philippe de Trédern (24 Février 1741). — D. par Jean Le Coz, aux mains de l'évêque (28 Octobre 1765). — P. par Yves Hourman, curé de Kergloff, pourvu par l'évêque, le 20 Mars, à la suite du décès de Yves Le Guyader (21 Mars 1771). — P. par Jean André, pourvu par l'évêque (11 Septembre 1781). — D. par Jean André, aux mains de l'évêque (10 Mars 1783). — P. par Henri Savina, pourvu par l'évêque (16 Mars 1783).

(1) François Le Goull se vit refuser le visa par l'évêque qui « avait disposé du bénéfice en faveur d'un autre ». Par sentence du 4 Mars 1741, le présidial lui permit de prendre possession civile (B 406).

Plogastel. — P. par Guillaume Jan (8 Janvier 1700). — P. par le recteur (non dénommé) (7 Février 1712). — R. par Corentin Corre, en faveur de Jacques-René Brélivet (18 Juillet 1753). — P. par Jacques-René Brélivet (2 Octobre 1753). — P. par Mathieu Colliou, pourvu en cour de Rome, le 4 Septembre (18 Octobre 1774). — P. par Pierre Tromeur, curé de Motreff, pourvu en cour de Rome, le 7 Février, et muni du visa de l'évêque du 14 Mars (20 Mars 1789).

Plogoff. — R. par Alain Ligavan, aux mains du Pape, en faveur de Alain-Philippe Ligavan, sous la réserve d'une pension viagère de 120 livres (25 Avril 1727). — P. par Alain-Philippe Ligavan, pourvu par l'évêque, le 24 Octobre (26 Octobre 1727). — P. par Clet Priser, pourvu par l'évêque, le 21 Mars (24 Mars 1757). — P. par Bernard-Marie Lorient, pourvu en cour de Rome, le 7 Juin, et muni du visa de l'évêque, du 14 Juillet (18 Juillet 1768).

Plogonnec. — R. par René Senec, aux mains du Pape, en faveur de Louis des Hayeux (6 Mars 1697). — P. par Claude Salaün (7 Avril 1698). — P. par le sieur Roslan de la Villestienne (19 Mai 1697). — P. par Louis des Hayeux (20 Mai 1697). — Permutation de paroisses entre Louis des Hayeux, recteur de Plogonnec et de Saint-Mathieu, et René Changeon faisant tant pour lui que pour Claude Salaün, recteur de Melgven (19 Octobre 1697). — P. par Yves Kerret (22 Juin 1697). — P. par Guillaume-René Bougeant (18 Avril 1706). — P. par René Lozach (8 Octobre 1717). — D. par René Lozach (10 Septembre 1732). P. par Joseph Lair, recteur de Telgruc (21 Septembre 1732). — P. par Jean-Marie Heussaff d'Oixant, pourvu par l'évêque, le 2 Décembre (3 Décembre 1743). — P. par Yves du Couédic, recteur de Locronan (22 Septembre 1767). — P. par Jean-Marie de Leissègues de Rosaven, ci-devant recteur de Plouhinec (28 Mars 1786).

Plomelin. — P. par Alain Le Pennec (9 Septembre 1708). — P. par Jacques-Hyacinthe Bloet (22 Février 1724). — P. par François-Joachim Chesneau (15 Juillet 1725). — R. par F.-J. Chesneau, aux mains de l'évêque (26 Mars 1738). — P. par Joachim-Nicolas Gigan, curé de Poullan (30 Mars 1738). — P. par Jean André, pourvu par l'évêque (12 Novembre 1765). — D. par Jean André, aux mains de l'évêque (5 Août 1780). — P. par Simon Dadé, pourvu par l'évêque (13 Septembre 1780). — P. par Jean Lagadec, pourvu par l'évêque (12 Juin 1786).

Plomeur. — P. par Joseph Evenas (16 Juin 1712). — P. par Jean Guesdon, pourvu par l'évêque (8 Décembre 1743). — Permutation entre Jean Guesdon, recteur de Plomeur, et César-Auguste Le Gac de Kerraoul, possesseur du canonicat et prébende de la paroisse de Plomodiern ; le sieur Le Gac s'oblige de payer au sieur Guesdon une rente viagère de 400 livres (12 Septembre 1771). — P. par C.-A. Le Gac de Kerraoul, pourvu par l'évêque (18 Décembre 1771).

Plomodiern. — P. par Yves Kerfridin (2 Mars 1717). — P. par Jean-Guillaume de la Noë, ancien recteur de Saint-Ronan, présenté par Joachim-François de Lesguern, chanoine, après sommation faite à l'évêque pour visa, le 2 Juillet (25 Juillet 1717). — P. par Alain Le Stager (18 Février 1725). — P. par Mathias Plassart, à la suite du décès de Michel Cravec (29 Avril 1769). — P. par Joseph Coëdic, pourvu par l'évêque (1^{er} Mai 1781).

Plonéis. — P. par François Duegain (23 Décembre 1708). — P. par Alain Droual (2 Août 1716). — R. par Alain Droual, aux mains du Pape, en faveur de Guillaume Droual, curé de Plonéis, moyennant une pension viagère de 200 livres (7 Octobre 1743). — P. par Jacques Le Gall, après obtention au concours (12 Décembre 1764). — D. par Jacques Le Gall, aux mains de l'évêque (8 Avril 1780). — P. par Jean-Bénigne Le

Bihan (26 Avril 1780). — D. par J.-B. Le Bihan, aux mains de l'évêque (28 Février 1790). — P. par Jean-Vincent Guéguen, curé de Saint-Thurien, pourvu par l'évêque, le 1^{er} Mars (5 Mars 1790).

Plonéour. — P. par Rodolphe Branquet (14 Mars 1700). — R. par Rodolphe Le Branquet, en faveur de Robert Praden (19 Juillet 1707). — P. par Robert Praden (10 Juin 1708). — P. par Jean Bodivit, présenté par le Chapitre, le 20 Juillet (22 Juillet 1731). — P. par Jean Hénaff, prêtre de Quimper, présenté par le Chapitre, le 30 Mars, et muni des provisions de l'évêque, du 1^{er} Avril (3 Avril 1746). — Présentation par le Chapitre, de Barthélémy-Pierre Guillou, recteur de la Chandeleur, à la suite du décès de Jean Le Hénaff (7 Juin 1754). — Présentation par le Chapitre, de Alexandre-Hyacinthe du Lanrens, curé d'Elliant (16 Décembre 1786). — D. par A.-H. du Laurens, aux mains de l'évêque (22 Juillet 1787). — P. par François-Sébastien Morvan, recteur de St-Ronan, présenté par le Chapitre, le 26 Juillet (1^{er} Août 1787).

Plonévez-du-Faou. — Provisions accordées par l'évêque au sieur de Kerleuguy, présenté par le sieur de Kermellec, archidiacre (24 Octobre 1714). — P. par Nicolas-Sébastien Porlodec, présenté par le Chapitre, le 22 Octobre 1731 (11 Février 1732). — Présentation par le Chapitre de Yves Briand, à la suite du décès de Sébastien-Nicolas Porlodec (1^{er} Octobre 1745). — P. par Alexandre-Hyacinthe du Laurens, recteur de Plonéour, présenté par l'archidiacre de Poher, le 21 Mai (31 Mai 1787). — D. par A.-H. du Laurens, aux mains de l'évêque (21 Janvier 1789). — P. par Guillaume Lafféter, directeur des Ursulines de Carhaix, pourvu par l'évêque, le 10 Février, sur présentation de l'archidiacre de Poher (12 Février 1789).

Plonévez-Portzay. — P. par Corentin Furic (26 Février 1702). — P. par Jean Talabardon (1^{er} Septembre

1720). — P. par Yves Fraboulet, pourvu en cour de Rome (10 Mars 1721). — P. par Charles-Pierre Pezron, à la suite du décès de Jean Talabardon (20 Août 1755). — D. par Ch.-P. Pezron, aux mains de l'évêque (17 Août 1764).

Plonivel. — P. par Maurice Pierre (16 Août 1705).

Plouguer. — P. François Abgrall-Abhamon, prêtre du diocèse de Léon, pourvu en cour de Rome, le 31 Août 1729, après refus de l'évêque de lui accorder son visa, sur sentence du présidial, du 4 Avril 1730 (10 Avril 1730). — D. par Charles-César Le Clerc, aux mains de l'évêque (9 Août 1776).

Plouguernevel. — D. par Julien Le Goff, aux mains de l'évêque (28 Juin 1715). — D. par Jean Le Bricon, aux mains de l'évêque (2 Novembre 1775).

Plouhinec. — R. par Yves Connan, en faveur de Louis Connan (22 Février 1732). — D. par Jean-Marie de Leissègues de Rosaven, aux mains de l'évêque (25 Mars 1786). — P. par Louis-Corentin de Perrien (15 Mai 1786).

Plounévez-Quintin. — D. par Jacques Furié, recteur de Châteauneuf-du-Faou, de son droit au bénéfice de Plounévez-Quintin, aux mains de l'évêque (23 Décembre 1696).

Plourach. — D. par le sieur de la Houle, aux mains de l'évêque (27 Novembre 1733). — D. par Joachim-René Le Gallo, recteur de Plourach et de Primelin, aux mains de l'évêque (17 Février 1742). — D. par Alain Pennanech (11 Mars 1789). — P. par Jean Le Gloanec, curé de Bothoa, pourvu par l'évêque, le 19 Mars (26 Mars 1789).

Plouyé. — P. par Pierre-Jean Glévarec (6 Juillet 1738).

Plovan. — R. par François Delerne, en faveur de Louis Duadal, curé de Nivillac, évêché de Vannes (15

Novembre 1715). — P. par Jean Morice (19 Février 1717). — Permutation entre Jean Morice, recteur de Plovan, et Guillaume Thoer, vicaire perpétuel de Plouguer (14 Octobre 1724). — P. par Guillaume-Jean Thoer (28 Octobre 1724). — Sentence du présidial de Quimper permettant à François Le Guill, pourvu par le Pape, le 4 Juin 1741, de prendre possession civile, sur le refus de l'évêque d'accorder son visa (12 Juillet 1741). — P. par François Le Garrec, prêtre de Laz, pourvu en cour de Rome, le 5 Septembre, et muni du visa du grand vicaire, du 8 (10 Septembre 1741).

Plozévet. — D. par Hervé de Kerguelen, recteur de Plozévet et de Meilars, aux mains de l'évêque (18 Janvier 1695). — P. par Jean Pennarun (5 Février 1695). — P. par François Aléno (19 Avril 1704). — P. par François-Hyacinthe de La Lande de Calan (1^{er} Avril 1731). — Présentation par le grand chantre de Corentin Le Gendre, recteur de Primelin (5 Octobre 1761).

Pluguffan. — P. par Méry Glezran (29 Octobre 1713). — P. par Vincent Guyomar, pourvu du visa de l'abbé de la Forest, du 9 Mars (17 Mars 1715). — P. par François Pétillon (11 Février 1720). — P. par Adrien Le Dol, présenté par le Chapitre, le 17 Février (18 Février 1730). — P. par François Thomas, recteur de St-Sauveur, présenté par le Chapitre, le 12 Juillet, à la suite du décès de Adrien Le Doll (18 Juillet 1734). — P. par César-Auguste Le Gac de Kerraoul, présenté par le chanoine trésorier de la cathédrale, le 2 Avril (2 Avril 1757). — D. par C.-A. Le Gac de K... aux mains de l'évêque (17 Septembre 1767). — P. par Christophe-Angé Le Gac de Quistillic, présenté par le Chapitre, le 18 Septembre, et pourvu par l'évêque, le 24 Septembre (27 Septembre 1767). — Permutation de paroisses entre Ch.-A. Le Gac de Q..., recteur de Pluguffan, et Guillaume Brénéol, recteur de Dirinon (21 Octobre 1772). — P. par Guillaume Brénéol pourvu en

cour de Rome, le 16 Décembre 1772 (21 Janvier 1773). — P. par Jean-Vincent Bahezre de Lanlay (7 Décembre 1786). — P. par Armand-Vincent Le Flo, curé de Kernével, pourvu par l'évêque, le 24 Août (31 Août 1789).

Plusquellec. — D. par Yves Le Berre, aux mains de l'évêque (29 Avril 1721). — D. par Rigolé de Kerleverien, aux mains de l'évêque (7 Mai 1733). — D. par François de Lesguen, recteur de Guiscriff et de Plusquellec, aux mains de l'évêque (29 Mars 1743). — D. par Mathias-Claude Soubens, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de St-Brieuc, aux mains de l'évêque (15 Décembre 1753). — D. par Joseph-Louis Heussaff d'Oixant, recteur de Crozon et de Plusquellec, vicaire général, aux mains de l'évêque (28 Mars 1775).

Pouldergat. — P. par Ollivier Lohou (22 Décembre 1697). — P. par François Derrien pourvu en cour de Rome, après concours, et muni du visa de l'évêque (11 Juin 1746).

Pouldreuzic. — P. par François Durez (25 Juillet 1717). — Permuattion de paroisse entre François Duret, recteur de Pouldreuzic, et Jean-Ollivier Nicolas, recteur du Trévou, évêché de Dol (9 Juin 1727). — P. par Jean-Ollivier Nicolas (7 Septembre 1727). — P. par César-Marie-Corentin de Moëlien (9 Mars 1738). — P. par Ronan Le Guellec, prêtre de Guilers, en Mahalon, pourvu en cour de Rome, à la suite du concours des 21 et 22 Février 1742 (28 Avril 1743).

Poullan. — P. par Thépault Le Baron (28 Avril 1710). — P. par Guillaume-Jacques Bigeaud, recteur de Châteaulin, pourvu par l'évêque, le 24 Avril (2 Mai 1728). — P. par Marc Hamon, docteur de Sorbonne, recteur de Rosnoën, pourvu par l'évêque, le 31 Juillet (10 Août 1738). — D. par Marc Hamon, recteur de Poullan et de Guiscriff, demeurant ordinairement à

Poullan (23 Juin 1747). — D. par François-Joachim Chesneau, recteur de Poullan et de Beuzec-Cap-Sizun, aux mains de l'évêque (18 Octobre 1747). — P. par Pierre-Daniel Raoulin, licencié de Sorbonne, pourvu par l'évêque, le 7 Mars (14 Mars 1748).

Poullaouen. — P. par Claude Salaün (11 Avril 1706). — P. par François Le Coz, directeur du Séminaire de Plouguernevel, pourvu par l'évêque, le 23 Avril, à la suite du décès de Etienne Cadic (24 Avril 1790).

Primelin. — P. par François Jounier (8 Octobre 1705). — P. par François Jounier (4 Avril 1706). — D. par François Jounier, aux mains de l'évêque (11 Novembre 1735). — P. par Pierre Lespaignol, recteur de St-Thurien (13 Novembre 1735). — D. par Pierre Lespaignol, aux mains de l'évêque (21 Mai 1740). — P. par Joachim-René Le Gallo, recteur de Plourach, pourvu par l'évêque, le 1^{er} Avril (9 Avril 1741). — P. par Daniel-Jean de Lécluze, pourvu par l'évêque (26 Juin 1753). — D. par Daniel-Jean de Lécluze, aux mains de l'évêque (2 Septembre 1756). — P. par Malo Le Par, prêtre de Landerneau (20 Octobre 1756). — D. par Malo Le Par, aux mains de l'évêque (28 Mars 1757). — P. par Corentin Le Gendre, pourvu par l'évêque (2 Avril 1757). — D. par Corentin Le Gendre, aux mains de l'évêque (1^{er} Juillet 1762). — P. par François-Guy Le Jadé, recteur de Locronan, pourvu par l'évêque (3 Août 1762).

Quéménéven. — Désistement par le recteur (non dénommé), aux mains de l'évêque (7 Août 1693). — P. par Joseph Hurel (14 Juillet 1697). — P. par Joseph Hurel (17 Novembre 1697). — P. par Joseph Lair, pourvu par l'évêque (26 Octobre 1721). — D. par Joseph Lair, aux mains de l'évêque (3 Janvier 1726). — P. par Louis Le Bescond, prêtre de Locronan (3 Février 1726). — D. par Louis Le Bescond, aux mains

de l'évêque (29 Décembre 1742). — D. par Louis Le Bescond, recteur de Quéménéven et de Pleyben, aux mains de l'évêque (14 Juillet 1744). — P. par Guillaume-François-Hyacinthe Changeon, pourvu par l'évêque (9 Août 1744). — D. par Guillaume-René-Armand Le Flo de Rosneven, aux mains de l'évêque (20 Février 1761). — P. par Jean-Joseph Maillard, prêtre chapelain de Gourin (4 Mars 1761). — P. par Michel-François Le Gall, curé de Plougastel-Daoulas, pourvu par l'évêque, le 3 Mars (4 Mars 1788).

Querrien. — R. par Laurent Le Traon, en faveur de François Pouliquen, curé de Querrien, aux mains du Pape (3 Mars 1740). — P. par François-Marie du Bois de Poilley, pourvu par l'évêque (23 Mars 1740). — D. par François-Marie du Bois de Poilley, recteur de Querrien et de Bothoa (26 Décembre 1745). — P. par Philippe de Trédern, recteur d'Esquibien, pourvu par l'évêque (10 Mars 1746). — D. par Philippe de Trédern, recteur de Querrien et d'Esquibien, aux mains de l'évêque (8 Mars 1747).

Quiliou. — D. par Jean Le Jeune, aux mains de la prieure de Locmaria (20 Avril 1712). — Présentation par la prieure de Locmaria de Jean Le Hély (22 Avril 1712). — D. par Jean Hély, aux mains de la prieure (29 Juillet 1715). — Présentation par la prieure de Alain Le Faucheur (29 Juillet 1715).

Quimerch. — P. par André-Marie Billoart, pourvu par l'évêque, à la suite de la démission en sa faveur par Jean Huon (30 Avril 1752).

Paroisses de Quimper :

La Chandeleur. — P. par Philippe Guyomar (5 Juin 1695). — P. par Jean Cofflan, présenté par le Chapitre, le 12 Août (14 Août 1729). — D. par Jean Cofflan (10 Juillet 1732). — P. par Jean Cozic, présenté par le Chapitre, le 24 Juillet (24 Juillet 1732). — D. par Jean

Cozic, aux mains des chanoines du Chapitre (25 Septembre 1738). — P. par Guy Le Guennec, présenté par le Chapitre, le 3 Octobre (4 Octobre 17738). — P. par Alain Le Voaz de Kerudalem, présenté par le Chapitre, le 30 Juillet (16 Août 1742). — D. par A. Le Voaz de K..., aux mains de l'évêque (15 Octobre 1745). — P. par Joseph Le Guern, présenté par le Chapitre, le 3 Novembre (6 Novembre 1745). — P. par Barthélemy-Pierre Le Guillou, présenté par le Chapitre (16 Juillet 1750). — D. par B.-P. Le Guillou, aux mains de l'évêque (1^{er} Octobre 1754). — P. par Jean-Hervé Cozien, présenté par le Chapitre, le 7 Octobre (9 Octobre 1754). — P. par Louis Caugant, présenté par le Chapitre, le 26 Août (29 Août 1757). — P. par Bernard-Marie Lorient présenté par le Chapitre, le 17 Juillet, et pourvu par l'évêque, le 18 Juillet (20 Juillet 1767). — D. par B.-M. Lorient, aux mains de l'évêque (16 Septembre 1768). — P. par Jean Goasguen, présenté par le Chapitre, le 7 Octobre, et pourvu par l'évêque, le 10 Octobre (11 Octobre 1768).

Locmaria. — D. par le sieur de Toullancoat, aux mains de l'abbesse de Locmaria (3 Juin 1715). — P. par Jean Elly, présenté par l'abbesse, le 27 Juin (29 Juin 1715). — P. par François Petiton (19 Juillet 1716). — D. par François Pétillon (*sic*) aux mains de l'évêque (16 Août 1720). — P. par François Devalan, présenté par la prieure, le 13 Octobre (23 Octobre 1720). — D. par François Devalan (4 Octobre 1724). — P. par Joseph Cariou (15 Octobre 1724). — P. par Jean Le Gall, présenté par la prieure, le 16 Avril (19 Avril 1739). — P. par Yves Lastennet, prêtre de Ploaré, présenté par la prieure, le 25 Janvier, à la suite du décès de Jean-Gabriel Le Gall arrivé le 1^{er} Janvier 1754 (26 Janvier 1754). — P. par Nicolas-Joseph Belegou, recteur de Melgven (8 Janvier 1767). — P. par Michel Le Pape, curé de Plovan, présenté par la prieure, le 25 Juillet (27 Juillet 1771). — D.

par Michel Le Pape, aux mains de l'évêque (27 Août 1771). — P. par Laurent-Marie Lalau, prêtre de Pont-Aven, présenté par la prieure, le 6 Septembre (7 Septembre 1771). — D. par L.-M. Lalau, aux mains de l'évêque et de la prieure (14 Septembre 1787). — P. par Laurent-Marie Lalau, présenté par la prieure, le 24 Septembre, et pourvu par l'évêque (25 Septembre 1787).

St-Esprit, alias de la rue Neuve. — P. par Guillaume (5 Juin 1695). — P. par Charles Gourmelon (9 Janvier 1700). — D. par Charles Gourmelon, aux mains des chanoines du Chapitre (12 Août 1707). — P. par Guillaume Hourman (4 Septembre 1707). — P. par Guillaume de la Noë (15 Juillet 1719). — P. par Jean Cofflan, présenté par le Chapitre, le 21 Juin (24 Juin 1729). — D. par Jean Cofflan (12 Août 1729). — P. par Jean Bodivit, chapelain de St-Mathieu (14 Août 1729). — D. par Jean Bodivit (1^{er} Octobre 1730). — P. par Yves Philippe, présenté par le Chapitre, le 6 Octobre (12 Octobre 1730). — D. par Yves Philippe, aux mains des chanoines du Chapitre (30 Mars 1740). — P. par Joseph Le Guern, présenté par le Chapitre, le 17 Juin (25 Juin 1740). — D. par Joseph Le Guern, titulaire des vicariats du St-Esprit et de La Chandeleur (19 Novembre 1745). — P. par Jacques Croërer, présenté par le Chapitre, le 24 Novembre (24 Novembre 1745). — P. par Barthélemy-Pierre Le Guillou, chanoine de la collégiale de Rostrenen, présenté par le Chapitre, le 29 Septembre (6 Octobre 1747). — D. par B.-P. Le Guillou, aux mains de l'évêque (18 Juillet 1750). — P. par Jean-Hervé Cozien, présenté par le Chapitre (4 Août 1750). — D. par J.-H. Cozien, aux mains de l'évêque (16 Décembre 1754). — P. par Louis Le Caugant, présenté par le Chapitre, le 30 Décembre (31 Décembre 1754). — D. par L. Le Caugant, aux mains de l'évêque (13 Septembre 1757). — P. par Pierre Le Spec, présenté par le Chapitre, le 26 Sep-

tembre (5 Décembre 1757). — D. par P. Le Spec, aux mains de l'évêque (2 Janvier 1761). — P. par Bernard-Marie Lorient, présenté par le Chapitre, le 28 Janvier (3 Février 1761). — D. par B.-M. Lorient (20 Juillet 1767). — P. par Yves Quéré, présenté par le Chapitre, le 24 Juillet, et pourvu par l'évêque le 25 Juillet (27 Juillet 1767). — D. par Yves Quéré, aux mains de l'évêque (22 Février 1774). — P. par Jean Balbous, diacre de chœur de la cathédrale de Quimper (8 Mars 1774). — P. par Hervé-Marie Le Franc, diacre d'office de la cathédrale, présenté par le Chapitre et pourvu par l'évêque, le 9 Février (11 Février 1788).

St-Julien, alias de la rue Kéréon. — P. par Rodolphe Branquet (5 Juin 1695). — P. par René Le Borgne (26 Novembre 1701). — D. par René Le Borgne (12 Septembre 1711). — P. par Adrien Le Doll (29 Juin 1725). — D. par Adrien Le Dol (11 Août 1730). — P. par Jean Bodivit, recteur du St-Esprit, présenté par le Chapitre, le 29 Septembre (5 Octobre 1730). — D. par Jean Bodivit (29 Septembre 1731). — P. par Jean-Mathurin Le Coz, présenté par le Chapitre, le 12 Décembre (18 Décembre 1731). — P. par Yves Le Quéré, présenté par le Chapitre, le 4 Février, et pourvu par l'évêque (11 Février 1774).

St-Mathieu. — P. par Jan Roullain (14 Juillet 1695). — P. par René Changeon (6 Avril 1698). — P. par le sieur Pichavant (15 Mai 1700). — P. par Ollivier-Jean Le Mavyc (30 Avril 1707). — P. par le sieur Le Conte (22 Février 1711). — P. par Louis Piriou présenté par le Chapitre (30 Novembre 1721). — P. Jacques Heussaff d'Oixant (21 Mars 1724). — Opposition à la prise de possession précédente par Louis Piriou (21 Mars 1724). — D. par Urbain-Marie de Tréanna, aux mains de l'évêque (24 Novembre 1731). — P. par François-Hyacinthe de la Haye, pourvu par l'évêque, le 14 Décembre (15 Décembre 1731). — D. par F.-A. de la Haye-

(1^{er} Mai 1734). — P. par Gildas-Alexis Coriou, présenté par le Chapitre, le 17 Février (18 Février 1738). — P. par Michel Auffret, pourvu en cour de Rome (31 Août 1747). — P. par Jacques Faucheux, prêtre habitant la paroisse de Gesne, présenté par le Chapitre, le 28 Octobre (30 Octobre 1749). — P. par François-Guillaume Coroller présenté par le Chapitre, le 13 Juin (14 Juin 1764).

St-Ronan, alias de la rue Obscure. — P. par M. Soyer (5 Juin 1695). — P. par Yves Loyer (9 Mai 1700). — D. par Jean de la Noë, entre les mains des chanoines du Chapitre (18 Juillet 1719). — P. par Alain Guezennec (31 Juillet 1719). — P. par Louis Denmat (14 Août 1729). — D. par Jean Cofflan (23 Février 1729). — P. par Mathieu-Jean Le Coz, présenté par le Chapitre, le 16 Décembre (20 Décembre 1730). — Présentation par le Chapitre de Thomas Oury (15 Mars 1732). — P. par Guy Le Guennec, présenté par le Chapitre, le 25 Mai (27 Mai 1735). — D. par Guy Le Guennec (21 Octobre 1738). — P. par Joseph Le Guern, présenté par le Chapitre, le 27 Octobre (30 Octobre 1738). — P. par Alain Le Voaz de Kerudalem, présenté par le Chapitre, le 15 Juillet (23 Juillet 1740). — D. par A. Le Voaz de K..., aux mains des chanoines du Chapitre (17 Septembre 1742). — P. par Guillaume Le Poriel, présenté par le Chapitre, le 24 Décembre 1742 (12 Janvier 1743). — P. par Jean-Julien Le Bour, présenté par le Chapitre, le 23 Août (25 Août 1745). — Nomination par le Chapitre de Pierre Charpentier (8 Avril 1763). — R. par Pierre Charpentier (17 Avril 1763). — P. par Jean Gloaguen, présenté par le Chapitre à la suite de la démission de Le Bour (8 Juillet 1763). — D. par Jean Goasguen (*sic*), aux mains de l'évêque (10 Août 1769). — P. par René Cozic (15 Septembre 1769). — D. par Philippe (*sic*) Cozic, aux mains de l'évêque (23 Août 1770). — P. par René-Jean Bourbria, présenté par le Chapitre, le

21 Septembre (26 Septembre 1770). — D. par R.-J. Bourbria, aux mains de l'évêque (26 Mai 1786). — P. par François-Sébastien Morvan, présenté par le Chapitre, le 1^{er} Décembre (6 Décembre 1786). — D. par F.-S. Morvan (23 Août 1787). — P. par Pierre Martail, présenté par le Chapitre, le 10 Août et pourvu par l'évêque, le 13 Août (14 Août 1787).

St-Sauveur alias de Mesgloaguen. — P. par Guillaume Floch (5 Juin 1695). — P. par Yves Sech (8 Mai 1701). — P. par François Thomas (13 Mai 1725). — D. par François Thomas, recteur de Pluguffan (18 Décembre 1734). — P. par Thomas Oury, présenté par le Chapitre, le 15 Avril (18 Avril 1735). — D. par Thomas Oury (22 Mai 1735). — P. par Alain Le Voaz de Kerudalem, présenté par le Chapitre, le 9 Janvier, à la suite du décès de Thomas Oury (27 Janvier 1761). — P. par René-Jean Bourbria, présenté par le Chapitre, le 1^{er} Mai (17 Mai 1786).

Riec. — P. par Goulven Guimarch, pourvu par le Pape (29 Novembre 1733).

Roscanvel. — P. par Gilles Bono, pourvu en cour de Rome (24 Septembre 1721). — D. par Yves Kerlen, aux mains de l'évêque (3 Avril 1786).

Rosnoën. — P. par Marc Hamon, docteur en théologie (14 Septembre 1732). — P. par Louis-Mathieu Grivart, pourvu sur résignation de Marc Hamon (20 Septembre 1739). — D. par Guillaume Hervé, aux mains de l'évêque (3 Janvier 1771).

St-Caradec. — D. par François Le Roux, qui avait obtenu cette paroisse au concours du 13 Septembre 1743 (il était en ce moment curé de Plobannalec) (4 Août 1745).

St-Coulitz. — P. par Yves Royou (6 Octobre 1720). — D. par René Gilart, aux mains de l'évêque (7 Septembre 1761). — D. par Jean-Vincent Le Bahezre, aux mains de l'évêque (12 Mars 1781).

St-Evarzec. — D. par François Audouyn, en faveur de Sébastien-Jacques Chiron (23 Décembre 1705). — P. par S.-J. Chiron (22 Janvier 1706). — R. par Jean Collin, en faveur de Etienne Guillemot, aux mains du Pape (31 Janvier 1706). — P. par Sébastien-Jacques Chiron (2 Mai 1706). — P. par Louis de Trémic, pourvu par l'évêque (20 Novembre 1729). — P. par Jean Savina, présenté par l'abbé de Landévennec, le 10 Novembre (30 Novembre 1732). — D. par Louis de Trémic, aux mains de l'évêque (13 Octobre 1733). — P. par Guillaume Philippe (8 Novembre 1733). — P. par Mathurin Galerne, pourvu en cour de Rome (3 Avril 1768). — P. par Guillaume Guézennec, prêtre de Pont-Croix, pourvu par l'évêque (16 Décembre 1775). — D. par Allain-Joseph Ollivier, aux mains de l'évêque (14 Juillet 1786).

St-Gilles-Pligeaux. — D. par Michel Le Floch, aux mains de l'évêque (19 Mars 1771).

St-Hernin. — Permutation de paroisses entre René Gobert, recteur de St-Hernin, et François Pengan, recteur de Plouyé (29 Août 1714). — D. par François de Lesquen (30 Septembre 1733). — P. par Yves Philippe, recteur du St-Esprit, présenté par le chantre de la cathédrale, le 30 Mars (13 Avril 1739). — R. par Yves Philippe, en faveur de Jean Philippe, curé d'Ergué-Gabéric, aux mains du Pape (21 Octobre 1751). — P. par Jean Philippe (21 Novembre 1754).

St-Honoré. — P. par Jacques Le Caër, présenté par l'abbé de Landévennec, le 2 Juin (24 Juin 1742).

St-Martin des Prés. — D. par Alexis-Guillaume Tanguy, aux mains de l'évêque (4 Mars 1744). — P. par Jean-Bénigne Le Bihan, ancien recteur de Plonéis, pourvu par l'évêque, le 1^{er} Mars, à la suite du décès de Julien Le Helley (10 Mars 1790).

St-Nic. — P. par Nicolas Kernevez, pourvu en cour de Rome (7 Septembre 1721). — R. par Nicolas Ker-

nevez, en faveur de Guillaume-Gabriel Gobert, aux mains du Pape (10 Novembre 1735). — P. par Guillaume-Gabriel Gobert, chapelain de St-Mathieu, pourvu en cour de Rome (4 Mars 1736). — D. par G.-G. Gobert, recteur de St-Nic et d'Esquibien, aux mains de l'évêque (25 Juin 1750). — P. par Yves Roparts, curé de Plonévez-Porzay, pourvu par l'évêque (15 Juillet 1750). — D. par Yves Roparts, aux mains de l'évêque (7 Mai 1763).

St-Ségal. — D. par Julien-Corentin Meillion, recteur de Guengat, de Pleyben et de St-Ségal (21 Janvier 1744).

St-Thois. — P. par Noël Guyomarch, chapelain des Ursulines de Quimper (25 Octobre 1699). — D. par Guénolé Denic, aux mains de l'évêque (31 Mai 1760). — D. par Jean-Louis Tranvoez, aux mains de l'évêque (7 Mars 1785). — P. par Guillaume Hervé, curé de Guiscriff, pourvu par l'évêque, le 12 Mai, à la suite du décès de Guillaume Le Couédic (15 Mai 1789).

St-Thurien. — P. par Pierre Lespaignol (2 Octobre 1733). — D. par Pierre Lespaignol, aux mains de l'évêque (11 Novembre 1735). — P. par François Jounier, pourvu par l'évêque, le 12 Novembre (13 Novembre 1735). — R. par François Jounier, en faveur de Louis Le Coll, curé de Tréméven, aux mains du Pape (23 Juillet 1743). — D. par Louis Le Coll, aux mains de l'évêque (20 Avril 1759). — D. par Guillaume Hervé, aux mains de l'évêque (23 Décembre 1762). — D. par René-Jacques Le Siner, aux mains de l'évêque (25 Janvier 1784). — P. par Pierre Le Clech, pourvu par l'évêque, le 7 Janvier (20 Janvier 1789).

Scaër. — Présentation par Jean-Baptiste de Kermellec, prébendé de Scaër, de Gilles-Paul Le Bouloign (30 Décembre 1715). — P. par Paul Soderou,

présenté par le Chapitre (29 Juin 1717). — Présentation par le Chapitre de Jean-Pierre du Baudiez, vicaire perpétuel de Combrit (6 Mars 1737). — Présentation par le Chapitre de Joseph-Marie du Baudiez (3 Avril 1742). — Procuration donnée par René-Armand Floyd de résigner, en faveur de Louis Le Caro, supérieur du Séminaire de Plouguernevel (6 Septembre 1775). — P. par Guillaume Lharidon, ancien recteur de la Clisse, au diocèse de Saintes, présenté par le Chapitre, le 7 Octobre, et pourvu par l'évêque, le 8 Octobre, à la suite du décès de Louis Caro (10 Octobre 1789).

Scrignac. — D. par Bernard-François Rigolé, aux mains de l'évêque (9 Mars 1722). — P. par Charles-Pierre Huchet, pourvu par l'évêque (7 Avril 1722). — D. par Charles-Pierre Huchet, recteur de Ploaré, aux mains de l'évêque (2 Janvier 1726).

Spézet. — D. par Jean Fenice, en faveur de Jean de Souben, chanoine (15 Août 1715). — P. par Jacques Le Mouroux, présenté par le Chapitre, le 11 Mars (29 Mars 1716). — Présentation par le Chapitre de Etienne Cadic, prêtre de Plouguernevel (3 Mars 1740). — D. par Etienne Cadic, aux mains de l'évêque (30 Mars 1748). — P. par Gabriel Dupays de Kernabat, présenté par Jean de Loubes, prébendé de Spézet, le 1^{er} Avril, et pourvu par l'évêque, le 2 Avril (7 Avril 1748). — Présentation par Jean de Loubes, prébendé de Spézet, de Charles Conan, prêtre de Maël-Carhaix, chanoine de la collégiale de Carhaix, à la suite du décès de Gabriel Dupays (4 Décembre 1753). — Présentation par le Chapitre de Pierre-Jean Guitton (14 Février 1766). — D. par René-Marie Duparc, demeurant à Ploaré, aux mains des chanoines du Chapitre (18 Juillet 1772). — Présentation par le Chapitre de Robert-Fleury-Vincent Cauzer, prêtre du diocèse de Vannes (22 Juillet 1772).

Telgruc. — P. par Pierre-Joseph Lair, ci-devant recteur de Quéménéven (22 Juillet 1725). — D. par Pierre-Joseph Lair, aux mains de l'évêque (22 Septembre 1732). — P. par François-Marie du Bois de Poilley (4 Janvier 1733). — D. par F.-M. du Bois de Poilley, aux mains de l'évêque (24 Mars 1741). — P. par Gabriel Dumoulin (25 Mai 1755).

Tourch. — D. par Yves Briand, aux mains de l'évêque (10 Novembre 1745). — P. par Yves Devalant, pourvu par l'évêque (27 Janvier 1746). — D. par Grégoire Le Du, aux mains de l'évêque (13 Septembre 1786). — P. par Guillaume Guéguen, pourvu en cour de Rome, et muni du visa de l'évêque, du 22 Août (3 Septembre 1787).

Trébrivan. — P. par Jean Léon (18 Février 1700). — P. par Charles-Allain Royou, pourvu par l'évêque, le 27 Février (11 Mars 1736).

Treffogat. — P. par Henri Goudédranche (19 Mai 1698). — R. par Plouzennec (12 Juillet 1784).

Trégourez. — P. par Christophe Ollivier (23 Septembre 1703). — P. par Primel Costen (6 Septembre 1705). — P. par Mathias Cotten (9 Novembre 1721). — D. par Mathias Cotten, aux mains de l'évêque (21 Novembre 1721). — R. par Mathias Cotten, en faveur de Guillaume Cotten (20 Avril 1739). — P. par Guillaume Cotten (10 Août 1739). — D. par Guillaume Cotten, en faveur de Ambroise Le Bras, prêtre desservant l'église de St-Goazec, paroisse de Laz (30 Décembre 1756). — P. par Ambroise Le Bras (5 Mai 1757).

Tréguennec. — P. par Henri Guichard, pourvu par l'évêque (16 Juillet 1719). — P. par Julien Le Traper, pourvu en cour de Rome (13 Mars 1740). — P. par André Le Normant, prêtre de Pont-Croix, pourvu en cour de Rome, à la suite du concours des 7 et 8 Juin 1743, et muni du visa de l'évêque, du 3 Août (4 Août 1743).

Trégunc. — D. par Louis de Trémic, aux mains de l'évêque (18 Novembre 1745). — P. par François Kerbrat, docteur en Sorbonne et chanoine de Quimper, au nom de Jean-Ange de Suasse, pourvu par l'évêque (15 Décembre 1745). — D. par Paul-Ange de Suasse de Kervégan, aux mains de l'évêque (15 Septembre 1749). — P. par Alexandre-Hyacinthe du Laurens, recteur de Loqueffret et de Plonévez-du-Faou, pourvu par l'évêque, le 29 Décembre 1788, à la suite du décès de Billonnois (8 Janvier 1789).

Tréméoc. — P. par Gabriel Le Guen (11 Juin 1704). — P. par Sébastien Quéméner (24 Septembre 1719). — R. par Sébastien Quéméner, en faveur de Pierre-Louis Quéméner, moyennant une pension viagère de 300 livres (20 Mai 1738). — P. par Joseph-Mathurin Tilly, prêtre de Peumerit (21 Février 1758). — D. par J.-M. Tilly, recteur de Guiscriff, aux mains de l'évêque (20 Décembre 1763). — P. par André-Marie Billoart de Penanrun, ci-devant recteur de Quimerch (22 Janvier 1764). — D. par A.-M. Billoart, aux mains de l'évêque (22 Septembre 1764). — P. par Hyacinthe-Michel Goyat (1^{er} Octobre 1764).

Tréméven. — D. par Mathurin Perret, recteur de Riec, aux mains de l'évêque (28 Décembre 1763).

Tréogat. — P. par Louis-Joseph du Plessix, pourvu par l'évêque, le 12 Octobre (20 Octobre 1715). — R. par L.-J. du Plessix, aux mains de l'évêque (15 Décembre 1718). — P. par Hervé Le Bourdon (15 Janvier 1719). — P. par Yves Lallemand, curé de Tréogat (24 Mars 1726). — P. par François Le Garec, prêtre demeurant au manoir du Plessis, paroisse de Laz, en conséquence de la collation et provisions lui accordées aux fins d'arrêt du Parlement du 19 Août, par Louis Raoul, vicaire général, le 2 Août (3 Septembre 1741). — P. par Bernard Le Puill, pourvu en cour de Rome, le 16 Juillet, à la suite de la rési-

gnation de Yves Lallemand (1) (3 Septembre 1741). — R. par Bernard Le Puill, en faveur de Hervé Rivoal, curé de Combrit, moyennant une pension viagère de 300 livres (6 Mars 1742). — P. par Alain Le Guillou pourvu en cour de Rome, après concours (19 Février 1744). — P. par Bertrand-Pierre Sanson, pourvu par l'évêque, le 18 Février, à la suite du décès de Jean Dagorn (26 Février 1788).

Trévoux. — P. par François-René Henry, prêtre de Plounéour-Ménez, pourvu en cour de Rome, le 2 Mai (2) (3 Septembre 1741). — D. par Guillaume Geffrôlot, aux mains de l'évêque (6 Octobre 1750). — D. par Ballouin, recteur de Plouhinec, aux mains de l'évêque (28 Décembre 1763).

Vieux-Bourg-Quintin. — D. par Jean Dagorn, aux mains de l'évêque (26 Octobre 1735). — P. par Joseph-Innocent Le Boudec, ci-devant recteur de Leuhan, pourvu par l'évêque, le 24 Décembre 1787, à la suite de la démission de Jean Le Bricon (8 Janvier 1788).

(1) Sur le refus du vicaire général de lui accorder le visa, Bernard Le Puill obtint du présidial, le 2 Septembre 1741, une sentence lui permettant de prendre possession civile (B 405).

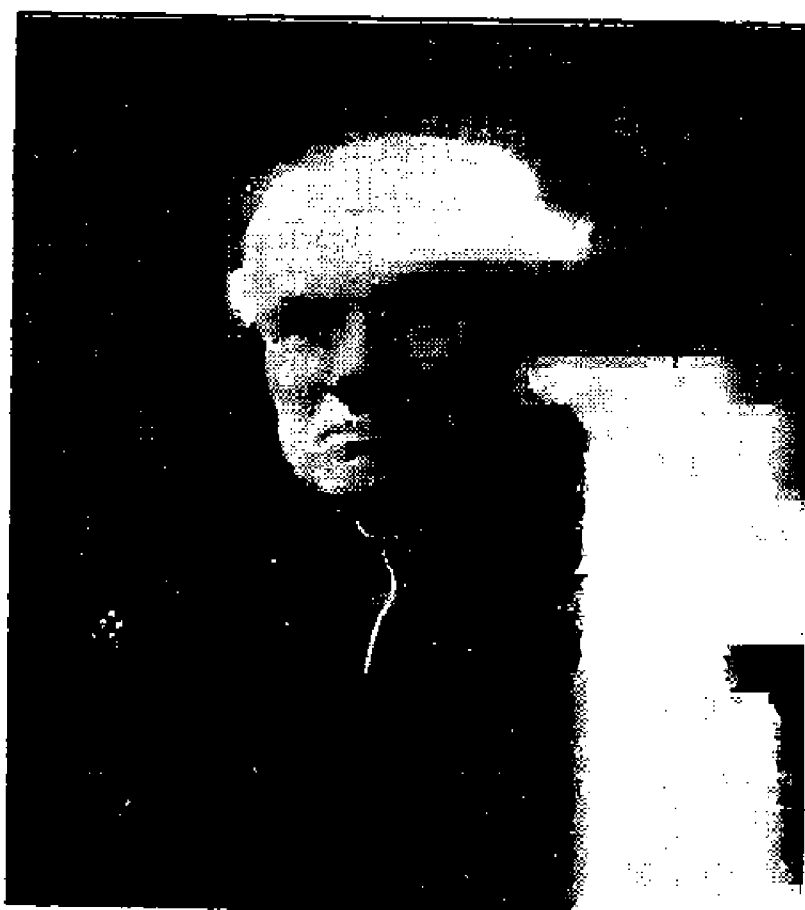
(2) A la suite du refus de l'évêque de lui accorder son visa, F. R. Henry prit possession civile en vertu d'une sentence du présidial, du 2 Septembre 1741 (B 405).

FIN

NÉCROLOGIE

M. le Chanoine MAYET

Né à Tourc'h en 1869, prêtre de 1893, Jean-Louis Mayet fut professeur de musique et de chant au Petit Séminaire diocésain, jusqu'au jour où, en 1921, il devint organiste de la Cathédrale de Quimper. C'est le 9 Décembre 1939 qu'il quitta ce monde pour une vie meilleure.



Nous sommes heureux de rendre hommage ici à son œuvre musicale bretonne. Elle porte sur deux points : cantiques et chansons.

En 1935 parut chez M. Le Goaziou une élégante brochure ayant comme titre : *Six cantiques bretons à la mère de Jésus*. Ce sont des airs harmonisés, et quelques-uns composés par M. Mayet. Des critiques d'art la plaquette reçut fort bon accueil.

En ce qui touche les *kanaouennou*, notre musicien a harmonisé plusieurs des *Morceaux et chœurs exécutés au Concours du Bleun-Brug*. Les huit premiers recueils (1913-1937) ont paru chez Ronan Caouissin, à Pleyber-Christ, les neuvième et

dixième chez Lemoine, Paris. On trouvera d'autres harmonisations de l'abbé Mayet dans les trois recueils de *Soniou Feiz ha Breiz*, chez R. Caouissin.

Le défunt a laissé de nombreux manuscrits de musique bretonne. Il est à souhaiter que l'on tire parti de toutes ces richesses.

**

Au souvenir de M. Mayet, il nous plaît d'associer celui de M. H. Quersy (1857-1939) qui, en qualité de premier prote chez M. de Kerangal, et de directeur de l'Imprimerie Cornouaillaise, collabora au *Bulletin Diocésain* avec un goût très sûr et un admirable dévouement.

BIBLIOGRAPHIE

R. CANON GILBERT II. DOBLE : *S. GERENT, A CORNISH SAINT*. — 1938.

Nous savons gré à M. le chanoine Doble de nous avoir adressé sa nouvelle brochure illustrée, relative à *Saint Gerent* ou *Géran*, ainsi que la deuxième édition de *Saint Mawes* ou *Maudez* et la troisième de *S. Petroc*. L'auteur se repose d'avoir écrit une *Vie de Saint* en en composant une autre. Il a droit à toute notre gratitude, à toutes nos félicitations.

Il nous a fait parvenir, par le même envoi, les traductions françaises de *Saint Budoc* et de *Saint Maugan*, très fidèlement faites par le vénérable et bon Dom Malgorn, notre dévoué collaborateur. Merci à l'auteur et au traducteur.

**

Daniel BERNARD : *LE CLERGÉ RÉGULIER DANS LE FINISTÈRE EN 1790*. — In-8° 82 pages, Quimper, Imprimerie Bargain, 1938.

Vétéran de l'histoire locale, M. Bernard emploie le plus clair des loisirs que lui laisse son labeur professionnel à scruter les archives, et, de temps à autre, il fait bénéficier le public du

résultat de ses recherches. Il se propose, dans cette étude, de faire connaître l'état du clergé régulier dans le département du Finistère à la veille de la Révolution ; ce qu'il devint pendant et après cette période, et aussi ce qu'il advint des couvents après la dispersion des religieux.

Un tableau instructif, placé à l'une des premières pages de l'ouvrage, donne les noms des abbayes et des couvents, le nombre des religieux qui les habitaient, et la proportion des assermentés, qui fut de 55% parmi les religieux appartenant à des ordres rentés et de 43% pour les autres (1).

Si les Assemblées révolutionnaires en supprimant les ordres religieux « se conformèrent au vœu général », il faut reconnaître que l'Assemblée Nationale, en abolissant les vœux de religion, fit preuve de mauvais vouloir à l'égard de la profession religieuse. Quant au serment imposé aux prêtres et aux religieux il est aujourd'hui reconnu que ce fut une erreur grave, qui devait naturellement conduire aux pires désordres.

Bien présentée, l'étude de M. Bernard rendra de grands services aux historiens de l'avenir.

H. P.



Eugène CORGNE : PONTIVY ET SON DISTRICT PENDANT LA RÉVOLUTION. Rennes, Librairie Plihon, grand in-8^o de 730 pages, 60 francs. — **LES REVENDICATIONS DES PAYSANS DE LA SÈNÉCHAUSSÉE DE PLOERMEL D'APRÈS LES CAHIERS DE DOLÉANCES DE 1789,** même librairie, grand in-8^o de 272 pages, 25 francs.

Ces ouvrages sont les deux thèses que M. Corgne, professeur au Lycée de Pontivy, a brillamment soutenues, l'été dernier, devant la Faculté de Rennes, pour obtenir le grade de docteur ès lettres.

La thèse principale est consacrée à l'étude de la Révolution dans le district, et plus particulièrement dans la ville de Pontivy. M. Corgne a mené une enquête approfondie, à l'aide de documents, imprimés et manuscrits, qu'il a patiemment et consciencieusement explorés, pour montrer les prodromes révolutionnaires, puis les péripéties de la grande tragédie dans une région qui, se trouvant au centre géographique de la Bretagne, a senti les répercussions d'aspirations, d'idées et de

(1) Il est désirable qu'un travail d'ensemble de cette nature soit fait pour le clergé séculier.

mouvements divers. — L'état d'esprit de bourgeois qui ne se rangent ni dans le camp des Chouans ni dans celui des Montagnards, l'attitude, en général très digne et très courageuse, d'un clergé qui fournit de nombreux confesseurs de la foi, l'attachement des populations rurales aux prêtres fidèles et l'adhésion de nombreux paysans morbihannais à la Chouannerie, ces questions et une foule d'autres sont étudiées avec quantité de détails.

La thèse complémentaire est un exposé des revendications paysannes dans le district de Ploërmel. Les conclusions confirment que les doléances de 1789 furent guidées, parfois même dictées ; cependant, ces doléances sont la traduction sincère d'un état d'esprit, lorsque leur confrontation avec les documents d'autres sources nous révèle l'existence d'un état de choses à réformer.

L. KERBIRIOU.



Chanoine H. PÉRENNÈS : UN GRAND CŒUR : MONSIEUR FRANÇOIS-MARIE PELLERIN, DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE PARIS, Vicaire Apostolique de la Cochinchine Septentrionale (1).

Le remarquable ouvrage que M. Pérennès offre ici aux lecteurs est en quelque sorte une autobiographie de Mgr Pellerin. En effet, si l'on excepte les premières années, sur lesquelles nous sommes renseignés par sa famille et par ses amis, c'est presque exclusivement dans sa correspondance que nous trouvons des détails sur sa vie. Ces lettres sont adressées à sa mère, à ses sœurs, à M. Evrard, à M. Alexandre, et surtout à la famille Gouzillon de Bélizal ; quelques-unes, sous forme de rapports annuels, au Conseil Central de la Propagation de la Foi.

Né à Loc-Maria-Quimper en 1813, élève à Pont-Croix, puis au Grand Séminaire de Quimper et à Saint-Sulpice, vicaire à Saint-Louis de Brest (1837-1843), il entre au Séminaire des Missions-Etrangères, et ne tarde pas à être désigné pour la Cochinchine. C'est ce qu'il a toujours désiré, parce que c'est là qu'il a le plus de chances de verser son sang pour la foi. A partir de ce moment, son histoire se confond avec celle des persécutions de la religion en ce pays. Dès son débarquement, le nouveau missionnaire est obligé de se tenir presque continuellement caché. Evêque, coadjuteur et bientôt successeur du

(1) L'édition est épuisée.

martyr Mgr Cuénot, ce n'est qu'à travers mille dangers qu'il peut parcourir sa Mission. Venu en France pour décider le gouvernement impérial à intervenir en faveur des chrétiens, il ne tint pas à lui que l'expédition n'eût des suites moins fâcheuses. Il ne put jamais rentrer dans son vicariat, et il mourut à Pinang, dans un collège appartenant à la Société des Missions Etrangères (1862).

L'auteur dit, en passant, quelques mots sur les martyrs, parmi lesquels nous relevons celui de Mgr Dufresse, évêque de Thabraca, dont le titre est aujourd'hui porté par un arrière-neveu de Mgr Pellerin, Son Excellence Monseigneur Cogneau.

**

Chanoine L. KERBIRIOU : **NOTRE-DAME DU FOLGOËT. — UN GRAND SANCTUAIRE MARIAL EN BRETAGNE** : Notice descriptive, historique et archéologique. In-8° de 96 pages, illustré. Brest, Imprimerie L. Le Grand, 32, rue Emile-Zola, 1938.

Depuis plusieurs mois, M. le chanoine Kerbiriou donne, dans l'*Echo Paroissial* de Brest, des articles sur N.-D. du Folgoat. Sachons-lui gré d'avoir mis en volume la substance de ce qu'il a publié dans l'hebdomadaire brestois, qui n'atteint qu'un public restreint. Les dévots de N.-D. du Folgoat, les visiteurs simplement curieux, les pèlerins surtout, trouveront dans ce petit livre un trésor de renseignements utiles au triple point de vue descriptif, historique et archéologique. La meilleure analyse qu'on puisse faire de ce livre, où la matière est si condensée, c'est d'en indiquer les divisions, presque sans commentaire.

1^{re} Partie : *Impressions descriptives*, p. 5-11. (Il s'agit du monument et de son cadre, jugés par des écrivains de renom). — 2^e Partie : *Notice historique*, p. 12-70 : les origines, legs et fondations, quelques bienfaiteurs insignes, ducs de Bretagne, rois et reines de France, princes de l'Eglise. Successivement collégiale, séminaire de la marine, hôpital, Le Folgoat ne devient paroisse qu'en 1829, date où il prend la place de Guicquelleau, qui avait lui-même remplacé Elestrec. Après le désastreux incendie de 1708 et les brutales destructions de la Révolution, c'est l'aurore d'une période glorieuse : pèlerinages, couronnements, « Grands Pardons » de nos jours, réunions d'œuvres, Congrès divers. — 3^e Partie : *L'Architecture du Monument*, p. 71-83. (Détails intérieurs et extérieurs de la « Merveille du

Léon », de cette église « ciselée comme un diadème et ornée comme un reliquaire » — M. Abgrall). — 4^e Partie : *Les Originalités du Folgoët*, p. 84-96 : Le doyenné, le musée, l'abri des pèlerins, la statue de Mgr Freppel (député du Bas-Léon, orateur éloquent du couronnement.) En appendice : trois strophes du cantique et tableau des indulgences locales.

Treize photographies bien choisies ajoutent à la valeur de ce livre hautement intéressant.

**

L. LE NEUDER : **LA BARONNIE DE PONT-L'ABBÉ.** — In-16 de 223 pages, illustré. Priziac : Orphelinat Saint-Michel de Langonnet, Morbihan, 1938.

Pont-l'Abbé, aujourd'hui capitale du pays « Bigouden », a des origines assez obscures. Les Bigoudens sont-ils réellement des Carthaginois ?... En tout cas, Pont-l'Abbé était, dans la région où Penmarc'h trônait, assez insignifiant pour n'être qu'un village possédé en mitoyenneté par Loctudy et Plobannalec. Son importance devint prépondérante par le choix qu'en firent les barons du Pont comme centre de leur baronnie. Celle-ci comptait parmi les plus importantes de la Bretagne. Sa juridiction s'exerçait sur tout le canton actuel de Pont-l'Abbé, presque tout le canton de Plogastel-Saint-Germain et quelques parties de celui de Pont-Croix. Ses alliances atteignaient les plus grands noms : Dinan, Malestroît, Quélenec, Rohan, voire même Richelieu. M. Le Neuder a recueilli dans les archives publiques, et surtout dans les travaux déjà parus, des détails intéressants qu'on sera bien aise de trouver ainsi réunis.

Au point de vue religieux c'est encore Penmarc'h qui domine. Nous sommes dans le doyenné de Cap-Caval (Caput cavalli = Pen-Marc'h). Pont-l'Abbé n'a que des chapelles dépendantes de Plobannalec et du prieuré bénédictin de Loctudy. L'église actuelle n'est autre que l'ancienne église des Carmes, établie en 1383. M. Le Neuder nous fait les honneurs de ce monument, dont la maîtresse-vitre est un des plus remarquables spécimens du genre. Il nous retrace brièvement l'histoire locale de cet ordre célèbre. Il nous donne également un aperçu sur les Augustines de l'Hôtel-Dieu, leurs œuvres et leurs fondations.

On trouvera « *La Baronnie de Pont-l'Abbé* » à Quimper, chez Guivarch et chez Le Goaziou, et à Pont-l'Abbé. Prix : 10 fr.

Dom MALGORN.

**

Vicomte FROTIER DE LA MESSELIÈRE : GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Saint-Brieuc, les Presses Bretonnes 1938. Grand in-8° de 31 pages avec 6 cartes.

Docteur en droit, membre de plusieurs Sociétés Savantes, secrétaire général de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, M. le vicomte Frotier de la Messelière étudie dans ce travail la région aujourd'hui connue sous le nom des Côtes-du-Nord à l'époque préhistorique, au temps de l'occupation romaine et de l'immigration bretonne. Viennent en suite les anciens évêchés, la féodalité, puis l'administration royale.

Etude consciencieuse qui a pour nous un intérêt spécial, vu qu'une partie de notre ancienne Cornouaille est aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord.

✱

Chanoine BONNAUD, Miss. : L'APOSTOLAT EN HAÏTI, JOURNAL D'UN MISSIONNAIRE (1).

Nature joyeuse et pleine d'entrain, d'une activité débordante, extrêmement sympathique à tous ses confrères, tel nous avons connu Louis Bonnaud en 1900-1901, au début de notre carrière de professeur au Séminaire Haïtien de Saint-Jacques. Il est aujourd'hui économiste du Séminaire, toujours alerte comme un séminariste. — Vicaire en Haïti, à Jacmel, puis aux Gonaïves, le P. Bonnaud est chargé en 1910 de fonder la paroisse de La Vallée de Jacmel. En dépit d'obstacles de toutes sortes, il fabrique un presbytère, et doit rentrer en France en 1913, empoisonné par le paludisme. Mobilisé comme *pharmacien* au début de la guerre, il est définitivement réformé quatre mois plus tard. A son retour en Haïti, force lui est de rebâtir son église, démolie par un cyclone. Il construit un dispensaire, cinq écoles, l'une paroissiale les autres rurales et est nommé chanoine.

Toutes ces péripéties, le vaillant missionnaire les expose en des pages tour à tour tragiques et souriantes. Sont particulièrement instructifs les chapitres consacrés à la religion, aux mœurs et coutumes d'Haïti.

Les missionnaires d'Haïti sont bretons pour le plus grand nombre, et cette « Bretagne noire » mérite qu'on l'aime. Puisse le beau volume de M. le chanoine Bonnaud avoir une multitude de lecteurs et aider efficacement au recrutement du clergé d'Haïti.

H. P.

(1) Grand in-8°, 205 pages, couverture en couleurs, 110 photographies, 21 fr. 50 franco, au Séminaire de Saint-Jacques, par Lampaul-Guimillau.

VIEILLES CHANSONS BRETONNES

H O M M A G E

du

BULLETIN DIOCÉSAIN

M. le Vicomte Théodore HERSART de la VILLEMARQUÉ

Membre de l'Institut



à l'occasion du Centenaire du « Barzaz-Breiz »
(1839-1939)

CANTIC SANT PAUL (1)

C'hwant bras a santan — Va Jesus a garan — Da gan'e music — Da sant Paul eur c'hantic — Deoc'hez an henor, — Chwi ô va Redemptor — Hen roat da bastor (2).

Nemet eur bughel — Ne doa c'hoas o sevel — P'er c'haçon e dud — Dar scol Davit Ildut (3) — Ker mad e teske — A ker fur a veve — Ac un eel en env.

E foeçon denvêt — E cundu gwelernet — D'evœstr d'ar scolaich — Palamour d'o ravaich. — Paziffen outo — Hini mwi ne zistro — Da scrabat erw (4).

Evit preservi — E galon dioc'h avi — Deus ar bed tromplus — En desert en hem guz, — Ato e peden — Bara, dour ac holen — Ne veva gant ken (5).

Goude distremen — Ar mor rust, a tisken — E costez Leon — Ac e caff un dragon — Heb spont hen attak — En e c'houzouc her stag — Ac er mor her stlap.

Gloar ato dan Tad — Gloar da Jesus e vap — Dar Speret Santel — Bezet gloar immortel — Un Doue nemet-han — Ne souten ar bed man — Gloar ato dezan.

(1) Collection Penguern, tome 93, fol. 37.

(2) L'auteur de ce vieux cantique est donc un Léonard.

(3) Saint David était l'un des disciples de Saint Ildut.

(4) C'est le miracle légendaire des oiseaux de mer. Ceux-ci avaient dévoré la moisson de l'abbaye dont saint Pol était le gardien. Le jeune homme pria, le lendemain, ses compagnons de l'aider à faire prisonniers les oiseaux. Ils se rendent à son désir, et les pillards, semblables à des brebis, marchent jusqu'à l'abbaye, suivis des enfants qui les poussent devant eux.

(5) C'est la soupe des pauvres gens : *Souben an tri zraik — Dour, holen ha baraik.*

CANTIQUÉ DE SAINT PAUL

Je sens une grande envie — Mon Jésus que j'aime — De chanter en musique — A saint Paul un cantique. — C'est à vous l'honneur — O vous, mon Rédempteur — Qui (nous) le donnâtes comme pasteur.

Il n'était encor — Qu'un enfant en croissance — Quand ses parents l'envoyèrent — A l'école de David Ildut. — Il apprenait aussi bien — Et il vivait aussi sagement — Qu'un ange du ciel.

A la manière de brebis — Il conduit des goëlands — A son maître, à l'école — A cause du ravage qu'ils avaient fait. — Du moment qu'il leur a commandé — Aucun d'eux ne retourne plus — Gratter des sillons.

Pour garder — Son cœur de l'esprit — Du monde trompeur — Au désert il se cache. — Toujours en prière — De pain, de sel et d'eau — Il vit, pas d'autre chose.

Après avoir passé — La mer démontée, il descend — Sur la côte du Léon — Et il trouve un dragon. — Sans crainte il l'attaque — Par le cou il l'attache — Et il le jette dans la mer (1).

Gloire pour toujours au Père — Gloire à Jésus, son fils ! — Au Saint Esprit — Gloire immortelle ! — Un Dieu, nul autre que lui — Soutient ce monde — Gloire à lui pour toujours !

(1) Il s'agit du fameux dragon de l'île-de-Batz que le Saint aurait capturé en lui passant son étole au cou, et qu'il aurait ensuite précipité dans la mer.

AR PAPER TIMB (1)

Petra newe zo e Breis ? — Trous a moget zo a leis !

Marc'h ar Roue, hag hen kam — Zo c'houarnet a newe flam.

A c'ha da gass en Breiz-Izel — Ar paper timb hag ar ziel.

C'houec'h kabiten neus Roue Frans, — Tudjentil vras tud a noblans.

C'houec'h kabiten neus ar Roue, — Da lakat war he hankane.

Daou war an dip, daou var ar gouk — A daou all tost da benn he chouk.

Skannvan arme neus Roue Frans — N' boezo ket kant liur n'hon valans.

Ar c'hentan 'nhe doug pavillon — A fourdelizen ar poultron ;

An eil neus eur c'hleve melget — Ha na rei droug da den ebet ;

An drede neus eur gentro plous, — Ewit kravignat al loen lous ;

Ar bevare neus diou bluen, — Unan war he dok kabiten,

Unan war he dok kabiten, — Hag eun allek dre he skouern.

(1) Collection Penguern, tome 94, fol. 187-190. La traduction française figure au manuscrit. — L'établissement de la taxe du papier timbré en Bretagne, profondément impopulaire, eut pour effet d'y

LE PAPIER TIMBRÉ

Qu'y a-t-il de nouveau en Bretagne ? — Beaucoup de bruit et de fumée !

Le cheval du Roi, quoique boiteux — Vient d'être ferré tout à neuf.

Il va porter en Basse-Bretagne — Le papier timbré et les scellés.

Le Roi de France a six capitaines, — Grands gentilshommes, de grande noblesse.

Le Roi de France a six capitaines — Pour monter sa haquenée.

Deux sont en selle, deux sur le cou, — Et deux autres sur le bout de la croupe.

Légère armée qu'a le Roi de France, — Dans notre balance elle ne pèsera par cent livres.

Le premier de ces capitaines porte le pavillon — Et la fleur de lys du poltron.

Le second tient une épée rouillée — Qui ne fera de mal à personne.

Le troisième a des éperons de paille, — Pour égratigner la sale bête.

Le quatrième porte deux plumes, — L'une sur son chapeau de capitaine,

L'une sur son chapeau de capitaine, — Et l'autre derrière l'oreille.

déchaîner l'émeute en 1675. Notre chanson est une satire pleine de verve à l'adresse des agents du gouvernement royal.

Gant ar bempet m'an droug louzou — Ar paper timb, ar ialc'h e'houlou.

Ialc'h ar Roue, don vel ar mor, — Vel an ifern bepret dior.

An diwean krog bars al lost, — A zo konduer d'ar marc'h post.

Pebes harnes neus ar Roue ! — Pebes noblans ! pebes arme !

Na pa 'charijont da gentan, — Gant paper timbret er vro man,

Waïnt kempennet gant drulliou — A treut evel ar c'hoz delliou.

Ho fri wa hir, ho lagad bras — Ho dio jod gwen ha kazi noas.

Ho dio c'har a voa bijer kleud, — Hag ho daou lin skoulmou keuneud.

Mes na waïnt ket bed pel er vro, — Ma voa chenchet hon c'hoec'h Otro :

Chupen voulous passamantet, — Leroïou sei, hag hi brodet !

Peb a kleve troad olifant — Nevoa prenet hon c'hoec'h krokant.

En ber amzer en hon c'hanton, — Ma na voa chenchet ho fesson :

Bizaich ledan, fri liou d'ar gwin, — Daoulagad bian ha lirzin,

Kofou kement hag eun donel, — Chetu poltret hon c'hoec'h hursel.

Evit ho dougen da Raon, — E voe brewet c'hoec'h marc'h limon.

Na pa n'arijont da gentan, — Gant paper timbret er vro man,

Avec le cinquième sont les remèdes de malheur — Le papier timbré, la bourse vide !

La bourse du Roi, profonde comme la mer, — Comme l'enfer toujours béante.

Le dernier, tenant la queue, — Conduit le cheval de poste.

Quel équipage a le Roi ! — Quelle noblesse, quelle armée.

Or, quand ils arrivèrent pour la première fois — Avec du papier timbré dans ce pays,

Ils étaient vêtus de haillons, — Et maigres comme les feuilles sèches.

Nez long, grands yeux, — Joues pâles et décharnées.

Leurs jambes semblaient des bâtons de barrières, — Et leurs genoux des nœuds de fagots.

Mais ils n'eurent pas été longtemps au pays — Qu'il furent changés, nos six messieurs,

Veste de velours à passementeries, — Bas de soie, et brodés encore !

Nos six croquants avaient même acheté — Chacun une épée à garde d'ivoire.

En peu de temps, en notre canton — Ils avaient changé leur manière d'être :

Face large, trogne avinée, — Petits yeux égrillards.

Ventres volumineux comme des tonneaux. — Voilà le portrait de nos six huissiers.

Pour les transporter jusqu'à Rennes, — On creva six chevaux de limon.

Lors de leur arrivée première — Avec le papier timbré en ce pays-ci,

— 104 —

Ian koer a vewe war ar mez — Doussik, a trankil,
en he ez.

Warbenn ma retornjont d'ar ger, — A voa bet
trubuill n'hon c'hartier :

D'hon ialc'hijen a voa koustet, — Ober kalfatin
hon fotret !

Ma mignonet ma ne ket foz, — Ar pez a lavar ar
re goz,

An amzer an Dukes Annan, — Ne voa ket gret
demp er giz man.

— 105 —

Jean le paysan vivait aux champs — Bien tran-
quille, à l'aise.

Avant qu'ils retournassent chez eux, — Il y avait
eu du trouble dans nos quartiers.

Il en avait coûté à nos bourses — De faire requin-
quer nos gaillards.

Mes amis, si ce n'est pas faux — Ce que racontent
les vieillards,

Du temps de la Duchesse Anne, — On ne nous
traitait pas ainsi.

CANTIC

evit supplia ar Verc'hez glorius Vari d'ober ar c'hraç
d'ar Roue a Franç da vea victorius var e oll
enemiet, ha da obten ar peoc'h entre ar brincet
christen (1).

Tad Eternel, prosternet var bennou va daoulin, —
Roit graçou suffisant d'ho servicher indign, — Da
gomposi eur c'hantic en enor d'ar Verc'hez, — Ma
plijo ganti beza hor guir advocadez.

Guerc'hez divin, m'ho suppli, pa zoc'h mam da
Zoue, — Da bedi an Drindet sacr evit hor guir Roue,
— Ma ello en peb amzer bea victorius — Var gement
den a offañç da lezennou Jesus.

N'en deus nep intantion, hor monarq redoutabl, —
Nemet procuri enor hon Doue adorabl : — Rac se,
Guerc'hez glorius, assistit-an bepret, — Ma trec'ho en
peb amzer e oll enemiet.

Abaue m'en deus hor Zalver immolet e vue, —
N'hon deus get guelet eur prinç a guement en defe —
Qemeret difen Doue hac hini an Ilis, — Evel m'en
deus hor Roue Pêvarzecvet Louis.

Ar Roue Soz er guë en e affliction, — P'en deüs
laqet e zouar, allas ! en abandon, — Ha deut da gavet
recours da Roue ar Francisien, — A laqæ da reluisa
lezen ar gristenien.

(1) Fonds Lédan, tome 8, pp. 106-112. — D'après une note finale
du manuscrit, ce chant fut imprimé en 1668, à Morlaix, chez Plus-
quellec, à la *Croix d'Or*, dans la maison du coin de la Porte Bourret.
On n'en trouve plus aujourd'hui d'exemplaire imprimé. — Je sais
gré à M. l'abbé Nédélec, professeur au Grand Séminaire, de m'avoir
aidé à éclaircir les passages obscurs de ce vieux cantique.

CANTIQUÉ

pour supplier la glorieuse Vierge Marie de donner la
grâce au Roi de France de triompher de tous ses
ennemis et pour obtenir la paix entre les princes
chrétiens.

Père Eternel, (me voici) prosterné à genoux : —
Donnez les grâces suffisantes à votre serviteur indigné
— Pour composer un cantique en l'honneur de la
Vierge — Afin qu'il lui plaise d'être notre vraie
avocate.

Vierge divine, je vous supplie, vous qui êtes la
Mère de Dieu, — De prier la Trinité Sainte pour notre
vrai Roi — Pour qu'il puisse en tout temps triompher
— De tout homme qui offense les lois de Jésus.

Il n'a d'autre intention, notre redoutable monarque
— Que de procurer honneur à notre Dieu adorable :
Aussi, Vierge glorieuse, assistez-le toujours — Pour
qu'il triomphe en tout temps de tous ses ennemis.

Depuis que Notre Sauveur a immolé sa vie — Nous
n'avons pas vu de prince — Qui ait pris la défense
de Dieu et celle de l'Eglise — Comme l'a fait notre
Roi, Louis XIV.

Le Roi, anglais le savait, dans son affliction —
Quand il abandonna hélas ! son pays — Et qu'il vint
recourir au roi des Français — Qui faisait resplendir
la religion chrétienne (1).

(1) Le roi anglais, cousin de Louis XIV (cf. couplets 10 et 18)
serait facile à identifier s'il n'y avait l'indication de la date d'im-
pression de notre chant : avec 1668, c'est impossible. Mais n'y a-t-il
pas eu une légère erreur de transcription ? Avec la date de 1688, tout
s'explique dans le moindre détail, la concordance est parfaite avec
l'histoire tant intérieure qu'extérieure de Louis XIV. — A la fin de
1688, le roi Jacques II d'Angleterre, qui était catholique, fut détrôné
par son gendre Guillaume d'Orange. Il fut accueilli en France par
son cousin Louis XIV, qui mit à sa disposition le château de Saint-
Germain-en-Laye.

Pa zeo bet en em rentet er guæer eus a Baris, — E zeo ét prim da gavet ar monarc bras Louis, — Da c'houlen e asistanç hac e brotection, — Ma zeo recevet gantan eus a greiz e galon.

P'en deus gulet eun diguemer qer douç, qer favorabl, — Allas ! en deus goulennet gant eur vouez pitoyabl ; — « Princ redoutet, me zo deut gant peb soumission, — Da c'houlen en em laqat en ho protection... »

Gant eur sellou calonec e zeo bet aviset — Er stat-se gant hon monarq ha gant e oll brincet, — M'o deus promettet dean peb seurt asistançou, — Evit e retablissa ebars en e stadou.

N'en deveus qet bet manqet d'e bromessa roet — Qemer a ra pers en troubl ar Roue affliget, — Ha promettet e laqat, en despet d'an anvi, — Mestr absolu var e bobl bepret da gommandi.

Ne espern qet hon Roue eur seurt occasion — Da secondi e guenderu en e intantion, — Da laqat sujet da zenti d'e lezen, — En deus disqet hon Zalver d'ar guir Iliz romen.

C'houi eo ta, guerc'hez Vari, a ell dreist pepini, — Dre hoc'h intercession donet d'hor goaranti — Demeus a oll attacou eus hon adversourien, — Proteji en peb rancontr an daou Roue christen.

(1) Louis XIV, qui commença en 1688 la guerre dite de la Ligue d'Augsbourg, tenta à deux reprises (1689-1690 et 1692) de rétablir Jacques II sur son trône.

(2) Jacques II était cousin de Louis XIV par sa mère. En effet, Charles I^{er} (1625-1649) avait épousé Henriette de France, sœur de Louis XIII. A sa mort (sur l'échafaud), la République fut proclamée, mais par la Révolution de 1660, son fils Charles II devint roi. A la mort de Charles II, en 1685, son frère lui succéda sous le nom de Jacques II, bien qu'il fût converti au catholicisme, parce qu'on espérait que, n'ayant pas d'enfant, il aurait pour successeurs ses deux sœurs protestantes. La naissance d'un fils de Jacques II en 1688 déclencha la révolution.

Le cousin de Louis XIV dont parle la chanson pourrait aussi bien

Quand il fut arrivé en la ville de Paris — Il s'en alla aussitôt trouver le grand monarque Louis — Pour demander son assistance et sa protection — Et il fut reçu très cordialement par lui.

Quand il eut vu cet accueil si doux, si favorable — Il a sollicité, hélas ! d'une voix pitoyable : — « Prince redouté, je suis venu très humblement — Demander à me mettre sous votre protection... »

Avec un regard cordial, dans ces conditions — Il a été avisé par notre monarque et par tous les princes — Qui lui ont promis toutes sortes de secours — Pour le rétablir dans ses Etats (1).

Notre Roi n'a pas manqué à sa promesse. — Il prend part à la détresse du Roi affligé — Et il a promis de l'établir, malgré l'envie, — Maître absolu sur son peuple, pour qu'il le régisse toujours.

Notre Roi ne laisse passer aucune occasion — De seconder son cousin dans ses projets — De faire que ses sujets observent sa loi — Que notre Sauveur a donnée à la vraie Eglise romaine.

C'est vous donc, Vierge Marie, qui pouvez plus que personne — Par votre intercession, venir nous garantir — Contre les attaques de nos adversaires — Protéger en toute rencontre les deux rois chrétiens (2).

être Charles II, qui régnait précisément en 1668, mais nombre de détails ne peuvent se vérifier de lui. Ainsi, ce ne fut pas en France, mais en Hollande, qu'il se réfugia d'abord — ce n'est pas avec l'aide du roi de France qu'il fut restauré (d'ailleurs Louis XIV, quoique majeur, ne gouvernait pas encore personnellement). Charles II n'était pas catholique, sinon secrètement (il reçut les derniers sacrements d'un moine bénédictin). Les alliances de Charles II furent avec la France, sauf, à la date même de 1668, une entente avec les Hollandais pour obliger Louis XIV à cesser ses conquêtes dans les Pays-Bas espagnols. Par contre, à partir de l'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre, Anglais et Hollandais unirent leurs forces contre le Roi très chrétien.

C'houi c'heus, Guerc'hez gloriüs, dre ho vertuziour
rar, — Grêt da vab unie Doue disgen var an douar, —
Da reperi an offañ en devoa coumettet — Adam o
veza sentet euz Eva e bried.

Dre ho credit e c'hellit obteni digantan — Entre ar
princet christen ar peoc'h var ar bed man, — Ma
ellint oll assambles en union barfet — Reprima 'n
insolançoù eus an heretiquet.

Roet ho protection da armeou hon Roue, — A zo
prest da exposi e enor, e vue, — Evit interest ho mab,
bepret dirac e faç, — Rac-se carguit anean bepret
demeus ho craç.

Güella support a gaffet en oll antreprisou — Eo
reclami asistanç Rouanez an Envou : — C'houi eo
honnez, Guerc'hez saçr, hac a ell pa guerret — E zicour
da driomphi var e enemiet.

Caer an devez ar Zozon hac an Holandisien —
Essat gouervi (1) e guenet d'ar guir Ilis romen, —
N'ouffent birvigen james, na qement den zo 'r bed,
— Mar lacomp hon esperanç er Verc'hez beniguet.

Na gant ho trahisonou, na gant ho coal talant, —
Ne ellont qet resista ouz eur prinç qer puissant —
Evel ma zeo hor Roue, devot bras d'ar Verc'hez, —
Pe guemerjont esperanç, evit advocadez (2).

Lavaret en deus qenderv gant eur gonfianç vras :
— Azeit em tu deo ha ne rit qet a gas, — Qen am bezo

(1) Au lieu de *gouervi*, ne doit-on pas lire *gouevi*, et le sens serait que les Anglais et les Hollandais (les deux peuples protestants) ont beau essayer de *flétrir* la beauté de l'Eglise Romaine...

(2) Le dernier vers de ce couplet est inintelligible. Le couplet est bien altéré.

Vous avez, Vierge glorieuse, par vos rares vertus
— Amené le Fils unique de Dieu à descendre sur la
terre — Pour réparer l'offense qu'avait commise —
Adam en obéissant à Eve, son épouse.

Par votre crédit vous pouvez obtenir de lui — La
paix en ce monde entre les princes chrétiens — Pour
qu'ils puissent tous, en une parfaite union, — Répri-
mer les insolences des hérétiques (3).

Accordez votre protection aux armées de notre Roi
— Qui est prêt à sacrifier son honneur, sa vie — Pour
l'intérêt de Votre Fils qu'il a toujours en vue. — Com-
blez le donc constamment de vos grâces.

Le meilleur soutien que l'on puisse trouver dans
toutes les entreprises — Est de réclamer l'assistance
de la Reine du Ciel : — C'est vous, Vierge Sainte, qui
pouvez, quand vous le voulez — Aider le Roi à triom-
pher de ses ennemis.

Les Anglais et les Hollandais ont beau — Essayer
de flétrir sa beauté à la vraie Eglise romaine — Ils ne
le pourront jamais, pas plus, que quiconque — Si
nous mettons notre espoir dans la Vierge bénie.

Ils ont beau trahir et ourdir des intrigues —
Ils ne peuvent résister à un prince si puissant — Que
notre Roi, grand dévot à la Vierge — (?)

Il a dit : « Cousin avec une grande confiance : —
Asseyez-vous à droite et ne vous agitez pas — Jusqu'à

(3) Cette prière pour la paix entre les princes chrétiens, afin qu'ils puissent d'un commun accord « réprimer les insolences des hérétiques », contient sans doute une allusion à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685 et le souhait que les autres princes chrétiens, notamment l'Empereur en Allemagne et Jacques II (à condition d'être rétabli) en Angleterre, en viennent à employer des moyens semblables.

(1) Réminiscence du Psaume CX (Vulgate CIX), 1-2.

grêt sqebel eus hoc'h enemiet, — Dindan ho treit soumetet evel a veritet.

Hardi e c'hell prometti, pa zeo persuadet, — Birvi-
gen gant ar Verc'hez ne vo abandonnet ; — Dreizi e
pretant dompti e oll adversourien, — Pa zeo hi ar
guir refuch eus an oll gristenien.

Entrezomp-ni, Bretonet, dreist peb seurt nation,
— Hon eus obligation da Vari hon itron, — Pa eno-
romp anezi en qen alies plaç — A zo dezi dediet er vro
oll dre he graç.

Beza hon eus, dre c'hraç Doue, ebarz en Breiz-Izel,
— Dedied da vamm Doue, Guerc'hez meurbet santel ;
— Ar Geodet, Porchet, Goengamp, Folgoat ha Callot,
— Itron Varia ar Vur, oll chapeliou devot.

Cals a chapeliou parrès ha nombr a chapeliou —
Zo consacret d'ar Verc'hez en niver a lec'hioù, —
Protectourez bro gaer Franç zo dre oll enoret — Par-
tout dre an oll vroyo evel ma zeo dleet.

Courach eta pobl fidel, qemeromp an armou — Da
gombatti vaillamment, pa zomp en ho graçou (2) :
— Attacomp gant hardisson adversourien Jesus : —
Ne vanco qet d'hon zicour e vam trugarezus.

Pedomp hi da rêi courach ha nerz d'an Irlandet,
— Da resista ouz arrach an holl heretiqet, — Ma
ellint gant assuranc professi ho lezen — Ha beva
oboissant d'ar guir Ilis romen.

(2) Lire en he graçou.

ce que j'aie fait un escabeau de vos ennemis — Pros-
ternés sous vos pieds, comme vous le méritez (1).

Hardiment il peut promettre, puisqu'il est persuadé
— Que jamais la Vierge ne l'abandonnera pas ; —
Par elle il prétend dompter tous ses adversaires —
Vu qu'elle est le vrai refuge de tous les chrétiens.

Quant à nous Bretons, plus que toute autre nation
— Nous avons obligation à Marie, notre Dame —
Elle que nous honorons dans tant de sanctuaires —
Qui lui sont dédiés dans tous le pays, par sa grâce.

Nous avons, grâce à Dieu, en Basse-Bretagne —
Dédié à la Mère de Dieu, Vierge très Sainte — Le
Guéodet, les Portes, Guingamp, Le Folgoat et Callot
— Notre-Dame du Mur, toutes chapelles de dévo-
tion (2).

Beaucoup d'églises paroissiales et nombre de cha-
pelles — Sont consacrées à la Vierge en beaucoup
d'endroits — La protectrice du beau pays de France
est particulièrement honorée — Partout, dans tous les
pays, comme il le faut.

Courage donc, peuple fidèle, prenons les armes —
Pour combattre vaillamment, puisque nous sommes
dans ses bonnes grâces — Attaquons hardiment les
adversaires de Jésus : — Elle ne manquera pas de
nous secourir, sa bonne mère.

Prions-la de donner courage et force aux Irlandais
— Pour résister à la rage de tous les hérétiques —
Pour qu'ils puissent en sécurité professer votre doc-
trine — Et vivre obéissants à la vraie Eglise romaine.

(2) Le Guéodet, en la paroisse de Lanrivain (Côtes-du-Nord) —
N.-D. des Portes, en Châteauneuf-du-Faou (Finistère) — N.-D. de
Bon-Secours, en Guingamp (Côtes-du-Nord) — Le Folgoat, près de
Lesneven (Finistère) — Callot, vieille chapelle de Carantec (Finistère)
— N.-D. du Mur, célèbre sanctuaire de Morlaix.

Prezervit-hi, Guerc'hez sacr, en peb heur hac andret
— Na ello qet c'hoas noazout ar tirant arrajet —
Pehini dre eur valiç euz ar feiz catholic, — A glasc
introdu ennan e art diabolic.

Pedomp Jesus ha Mari ma vezo preservet — Diouz
a bep seurt goal fortun qement zo angavet — Evit
servich ar roue var vôr ha var douar, — Ha qement
zo decedet da vonet oll d'ar gloar.

Ezan ta da echui Guerc'hez santel breman : —
Ar Roue Franç humblamant dêc'h a recommandan ;
— Ar Roue soz assemblez an holl gatoliguet, — Ma
ellint trec'hel Satan hac an heritiqet.

Préservez-les, Vierge Sainte, en toute heure, en
toute circonstance — Qu'il ne leur soit plus nuisible,
le tyran enragé — Qui par haine pour la foi catho-
lique — Cherche à y introduire des éléments diaboli-
ques (1).

Prions Jésus et Marie de préserver — De toute mau-
vaise fortune, quiconque est engagé — A servir le
Roi, sur mer et sur terre — Et puisse quiconque est
décédé s'en aller dans la gloire.

Voici donc que je finis maintenant, Vierge Sainte
— Le Roi de France, humblement je viens le recom-
mander — (Puis) le Roi d'Angleterre avec tous les
catholiques — Pour qu'ils puissent triompher de
Satan et des hérétiques (2).

(1) Allusion très claire à Cromwell, qui, à la suite de son expé-
dition de 1649, expulsa les Irlandais catholiques des contrées riches
et donna leurs terres à des colons protestants venus d'Angleterre. Le
clergé anglican fut introduit et les catholiques durent payer la dime.

(2) Ce dernier couplet semble indiquer que tout le chant est com-
posé à l'occasion du début d'une guerre entreprise, d'accord entre le
roi de France et le roi d'Angleterre, en vue de triompher « de Satan
et des hérétiques », c'est-à-dire de rétablir sur son trône le catholique
Jacques II et de l'aider à ramener son royaume au catholicisme.

CHANSON

var ar ginivelez hac ar rejouissanç eus an Dauphin
a Franç, maro Louis XV, maro er bloa 1765.

Var ton : *Rejouissanç ar Rouanez* (1).

Tud a ilis, beleyen, — Tud-gentil ha bourc'hisien,
— Hac entrezomp paysanted (2), — Canomp gant
enor ha respet :

DISKAN

*Greomp gant joa, rejouissanç, — D'hon Dauphin
demeus a Franç.*

Pebes laouediguéz — A zo dre ar rouantelez ! —
Ganet eus eur prinç d'é zouten, — Da succedi d'ar
gurunen.

Pedomp Doue da rei dezan — Buez hir da chom
er bed man, — Ha d'hon Roue ha d'hon Rouanez —
Da c'houarn ar Rouantelez.

Criomp gant joa a wir galon — Meuleudi d'hon
Roue Bourbon, — Ha d'e bried, ar Rouanez ; — Eno-
romp an Dauphin ivez.

Dies e ve exprima ar joa — Ne ouffet qet e disclê-
ria, — En deus ar Roue hac e bried ; — Gant o mabic
int oll charmet.

(1) Fonds Lédan, tome VIII, pp. 47-50.

(2) On sent bien que cette chanson, d'allure fort populaire, est
l'œuvre d'un brave habitant de la campagne. — Il s'agit de Louis,
dauphin de France, fils de Louis XV et de Marie Leczinska, père de

CHANSON

sur la naissance — et les joies qu'elle procure —
du Dauphin de France, fils de Louis XV, mort
en l'an 1765.

Gens d'église, prêtres, — Gentilshommes et bour-
geois, — Et nous autres paysans, — Chantons avec
honneur et respect.

REFRAIN

*Soyons dans l'allégresse, réjouissons-nous — Au
sujet de notre Dauphin de France.*

Quelle allégresse — De par le royaume ! — Un
prince est né pour le soutenir, — Pour recevoir la
couronne en héritage.

Prions Dieu de lui donner — Longue vie, pour
rester en ce monde, — Ainsi qu'à notre Roi et à notre
Reine — Pour gouverner le Royaume.

Prions avec joie de tout cœur — Louange à notre
Roi Bourbon — Et à sa femme, la Reine ; — Hono-
rons aussi le Dauphin.

Il est difficile d'exprimer la joie — On ne saurait
la dire — Cette joie du Roi et de sa femme ; — De
leur petit enfant ils sont tout charmés.

Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X. Il naquit en 1729. Notre
chanson est donc de cette époque. La mention *maro er bloa 1765* a
dû être ajoutée après coup.

Ar veleyen, ar brincet, — Ha quercoulz ar Brincezet, — Ar varquisien, an dud-gentil, — En eur guer, an oll dud habil (1),

O c'halon a zo ravisset, — Ma zeont gant foul da velet — Eur c'hrouadur qen eürus, — Caer, gracios, contant ha joaüs.

Betec ar vugaligou — Zo charmet o c'halonou — Hac a gri partout dre ar ruyou, — En Paris hac en oll gueriou :

II DISKAN

Enor ha calz rejouissanç — D'hor prinç Dauphin demeus a Franç.

Ar jda a zo en oll boplou — En eur glevet eur seurt qélou — An oll a zo persuadet — Penos n'eus netra espernet.

En Brest, Qemper ha Montroulez — E voar en eur joa vras ivez — An oll dud-gentil zo charmet — Bourc'hisien ha paysantet.

Ni a rent da Zoue graç — Demeus a fonç hon ene, — Men deus grêt eur faveur qen bras — D'ar Rouanez ha d'ar Roue.

Alon ! en em rejouissomp — Hac eus a greiz calon criomp, — En eur eva eur banne guin : — D'ho iec'hed mad, ealic Dauphin.

En Breiz-Izel ha tro vardro, — Ar bemped deiz mis Guengolo, — En Brest edo magnifiçanç, — Tân a joa ha rejouissanç.

Dre oll e voe procession, — *Te Deum* canet a galon ;
— —
.....

Les prêtres, les princes — Tout comme les princesses — Les marquis, les gentilshommes — En un mot tous les gens distingués,

Leur cœur est ravi — Si bien qu'ils vont en foule voir — Un enfant si heureux — Beau, gracieux, content et joyeux.

Jusqu'aux petits enfants — Leur cœur est charmé — Et ils crient partout par les rues — A Paris et dans toutes les villes :

2° REFRAIN

Honorons, en nous réjouissant vivement, — Notre prince Dauphin de France.

La joie est chez tous les peuples — Qui apprennent une telle nouvelle. — Tous sont persuadés — Que rien n'est épargné (pour faire fête).

A Brest, Quimper et à Morlaix — On a aussi une grande joie ; — Tous les gentilshommes sont charmés, — Les bourgeois et les paysans.

Nous rendons grâces à Dieu — Du fond de notre âme — D'avoir fait une faveur si grande — A la Reine et au Roi.

Allons ! Réjouissons-nous — Et du fond du cœur crions — En buvant un verre de vin : — « A votre bonne santé, petit ange Dauphin. »

En Basse-Bretagne et aux alentours — Le cinq Septembre — A Brest il y eut des fêtes magnifiques — Feu de joie et réjouissances.

Partout il y eut procession — Le *Te Deum* fut chanté à plein cœur. —
.....

Neuze an oll artilhierou — Ar fusuillou, ar c'hannoniou, — A denne, hep espern netra — En enor d'an Dauphin gant joa.

An oll er rouantelez — O deus calz a laouenediguez, — Ar rejouissanç zo ingal — Hac ar joa a zo general.

En hon langach qer brezonec — Criomp gant joa, oll Bretonet : — Buez hir, yec'het d'hon Roue, — D'e bried, d'an Dauphin ive.

*Groomp gant joa rejouissanç — D'hon Dauphin
yrouanc eus a Franç.*

Alors toute l'artillerie — Les fusils, les canons — Tiraient, sans rien épargner — En l'honneur du Dauphin, avec joie.

Tous dans le royaume — Ressentent une profonde allégresse — La réjouissance est commune — Et la joie est générale.

En notre cher idiome breton — Chantons avec joie, nous les Bretons : — « Longue vie, santé à notre Roi — A sa femme, au Dauphin, également. »

*Soyons dans l'allégresse, réjouissons-nous — Au
sujet de notre Dauphin de France.*

EMGANN SANT-CAST (1)

Bars en mis Gwengolo an devez unekvet — Er Saozon en Sant Kast a so bet diskennet. — Malboroug a sonje gant he soudardet ru — E kemerje breiz evel e c'hoari dotu.

Nak an Duk d'Aiguillon pa klevas er kelo — A voa en kichen Brest ebars an San-Vazeo — A souden neus kasset da pevar c'horn er vro — Kapitenet fidel d'assambli he troupo.

Pa n'arruas er vrud er ger a Landreger — Nak er kont d'Aubigny a res son er kleyer — Savet e voe raktal er kartier divrardo — Eur stolat tud vaillant prest da difen ho bro.

Pa n'arruas er vrud er ger a Lanhuon — E voe laket souden kloc'h ar vali da son — Savet e voe raktal er kartier divardro — Eur stolat tud vaillant prest da difen ho bro.

Pa n'arruas er vrud en truziou Guengamp — Evit son ho kloc'h bras a redjont d'an ilis — Savet e voe raktal er kartier divardro — Eur stolat tud vaillant prest da difen ho bro.

E tremen San Briek e deus bet rankontret — Kabitened arme ak an tropou reglet — Allons, sonet ar march gant ho taboulino — Awallac'h c'homp breman evit difen hon bro.

(1) Collection Penguern, tome 94, fol. 29-32. — Le *Barzaz-Breiz* contient une version complètement différente de celle qui figure ici. — C'est le 11 Septembre 1758 que la victoire de Saint-Cast fut remportée, sur les Anglais, par le duc d'Aiguillon.

LE COMBAT DE SAINT-CAST

Le onze du mois de Septembre — Les Anglais sont descendus à Saint-Cast. — Malboroug croyait qu'avec ses soldats vêtus de rouge — Il prendrait la Bretagne, comme on joue à la crosse.

Et le duc d'Aiguillon, quand il apprit la chose, — Etait près de Brest, à Saint-Matthieu (1) — Et sur le champ il envoya aux quatre coins du pays — De fidèles capitaines pour rassembler ses troupes.

Quand arriva la nouvelle en la ville de Tréguier — Le comte d'Aubigny fit sonner les cloches. — Aussitôt fut levée dans la région d'alentour — Une bande de héros prêts à défendre leur pays.

Quand arriva la nouvelle en la cité de Lannion — On mit aussitôt en branle la cloche du Bali (2). — Aussitôt fut levée dans la région d'alentour — Une bande de héros prêts à défendre leur pays.

Quand arriva la nouvelle aux portes de Guingamp — Pour sonner leur grande cloche, ils coururent à l'église. — Aussitôt fut levée dans la région d'alentour — Une bande de héros prêts à défendre leur pays.

En passant à Saint-Brieuc ils rencontrèrent — Des capitaines d'armée et les troupes en ordre : — « Allons, sonnez la marche avec vos tambours — Nous sommes en nombre suffisant pour défendre notre pays. »

(1) Saint-Matthieu, fin-de-terre, non loin du Conquet.

(2) L'église de Saint-Jean-du-Baly, des xv^e et xvii^e siècles, est surmontée d'une tour carrée, inachevée, de 1519.

P'arrujont en Plankoet a weljont ar Saozon — Kampet war an drezen en c'hichen ar mor don, — Nak ar kont d'Aubigny a diskennas neuze — A betek ar Saozon ak a c'houll digante :

— « Piou oc'h, nak a bet bro, na petra a glasket — Vel eur vanden laeron p'otramant tud kollet, — Mar goc'h deut d'ar vro man da c'houll an aluson — A kafan war ma le hir ho prosession. »

— « Breman souden kontek, ni a rañ d'ec'h goelet — A ni zo laeron, a ni so tud kollet, — An aluson a c'houllomp e Brest a Montroules — San Malo, San Briek d'ober hon tieges.

— « —
..... —
Mar kavet eun tamik arogant ma komzou — Me meus ugent mil den da souten anezou. »

— « A pa pe ugent all m'en assur war ma feiz — Ne po ket enep tachen deus a douar Breis — Mert pes a vusurfeñ aman breman souden — Gant ho korfo maro astennet pen ous pen. »

Allons, taboulino, sonet-tu dimp raktal — Ma refomp d'ar Saozon breman commans ar bal — Goaskomp ar forbanet a so deut deus bro Saos — Vit essa hon surpren evel bleidi an nos. »

Ne newa ket ar kont he c'hir perachuet — Ma kommansas ar march dre an troupou reglet — Ma kommansas boulejou strakal var ar gerek, — Ar goad kristen scullian, hag ar maro redek.

Kri vije ar galon na sklasje gant ar spont — E welet ar re varo o koean 'n dro d'ar d'ar kont. — He kleze en he zorn e koumoul ar gombat — A c'havanse joaus vel e vont d'an ebat.

Quand ils arrivèrent à Plancoët, ils virent les Anglais — Campés sur la grève, près de la mer profonde — Et le comte d'Aubigny descendit alors — Jusqu'aux Anglais et leur demanda :

« Qui êtes-vous et de quel pays, et que cherchez-vous — Tels qu'une bande de voleurs ou de gens perdus ? — Si vous êtes venus en ce pays demander l'aumône — Je trouve, je le jure, long votre défilé. »

— « Tout de suite, Comte, nous allons vous montrer — Si nous sommes des voleurs, si nous sommes des gens perdus. — Nous demandons l'aumône à Brest, à Morlaix — A Saint-Malo, à Saint-Brieuc, pour bâtir nos foyers.

— « —
..... —
Si vous trouvez mes paroles quelque peu arrogantes — J'ai vingt mille hommes pour les appuyer. »

— « Et que vous eussiez vingt autres mille, je vous l'assure, sur ma foi — Vous n'aurez pas une parcelle de la terre de Bretagne — Sinon ce que vous allez mesurer incontinent — Avec vos cadavres étendus tête contre tête.

« Allons, tambours, battez, pour nous, tout de suite — Pour que nous fassions maintenant aux Anglais commencer le bal. — Ecrasons les forbans qui sont venus d'Angleterre — Pour essayer de nous surprendre, comme des loups la nuit. »

Le comte n'avait pas achevé sa parole — Que commença la marche des troupes en bon ordre — Que les boulets commencèrent à éclater sur les rochers — Le sang chrétien à couler, et la mort à courir.

Quel eût été le cœur qui ne se fût pas glacé d'épouvante — A voir les morts tomber autour du comte ! — Son sabre à la main, dans la poussière du combat — Il avançait joyeux, comme s'en allant à la danse.

— Allons gwerset (1) Treger, diskoet e c'hoc'h potref.
— Biskoas 'n hon eskopti na so bet poultronet — *En
avant !* potred vad, hag a po war va le — Danve
justino ru da rei d'o kroage.

En avant d'ar Saozon an adversourien Breis —
Adversourien d'hon Roue, adversourien d'hon feis. —
..... —
.....

E kreis eur koumoulen e we gwelet neuse — Sant
Erwan viniget gant eur vanden elle — Tistreïn ar
boulejou a koste he vreis — D'ho skei adare gant
adversourien Breis.

Neuse savas kri fors en koste ar Saozon — Grass,
kartier, emedi, grass, kartier a pardon — Re diweat
a waint, gant ho chupennou ru — A waint lac'het
neuse vel bleïdi an hu.

Achu eo ar kombat, retournet omp d'hon brò —
Sant Erwan biniget resseo hon fedenno — Te neus
hon difennet, roet dimp ar viktoar, — Ha pebret o
kanfomp kantiko en es gloar.

(1) Lire *gwazet*.

— « Allons gens du Tréguier, montrez que vous
êtes des hommes. — Jamais en notre évêché, il n'y
eut de poltron — En avant ! vaillants gars, et vous
aurez, je vous le jure, — L'étoffe de justins rouges,
pour donner à vos épouses.

« En avant ! Sus aux Anglais, les adversaires de la
Bretagne — Adversaires de notre Roi, adversaires
de notre foi — —
..... »

Au sein d'un nuage on vit, alors, — Saint Yves
bêni, avec une bande d'anges (1) — Détourner les
boulets, de ses compatriotes — Pour leur faire frap-
per, en retour, les adversaires de la Bretagne (2).

Alors s'élevèrent de multiples clameurs du côté des
Anglais — « Grâce, quartier, disaient-ils, grâce, quar-
tier et pardon ! » — Ils étaient trop tard ; avec leurs
vestes rouges — Ils furent alors tumultueusement
poursuivis, comme des loups.

Fini est le combat, nous voici retournés au pays. —
Saint Yves bêni, reçois nos prières — C'est toi qui
nous a défendus, qui nous a donné la victoire —
Et à jamais nous chanterons des cantiques à ta
gloire.

(1) Saint Yves est le grand patron du Tréguier.

(2) Trait merveilleux et populaire.

GLAC'HAR EUN ENE FIDEL

var malheuriou Franç.

Var ton : *Canaouen pot an aveant* (1).

Roit d'am daoulagad, va Doue, — Diou ruzellan a zaelou, — Ma illin gouela nos ha de — Ar malheuriou deus va bro (2).

Eur galon a c'hlahar mantret — En em soulaj o voela ; — Deus va foan n'oullan qet remed — Qeït a ma vin er bed-ma.

Ne voa Rouantelez er bed — Caeroc'h evit Franç guechal ; — Setu-en pare distrujet — Gant eur vandennat tud foll.

O hano zo Protestantet — Adversourien da Zoue, — O deus eur bobl mad egaret — Dre o maximou neve.

Ar re ma biscoas n'eus souffret — Nag iliz na Rouane ; — Nanaveont qen Mestr ar bed — Nemet an Egalite.

Egalite ha 'liberte, — Setu eno o Mestrou ; — Setu eno o rouane, — Ha memeus o idolou.

Deus maximou qen danjerus — E teu peb seurt maleuriou ; — N'en deus na reglamant nag urz — Lec'h ma ve an oll mestrou.

Me ya da gommanç dre 'r sourcen — E deus grêt maleur hor bro : — Heullit ac'hanon pen da ben, — Ha dalc'hit mat d'am c'homzo.

(1) Fonds Lédan, tome II, pp. 300-311.

(2) Les deux derniers vers de chaque couplet sont marqués d'un *bis*. Pour chacun d'eux la mélodie est donc reprise.

COMPLAINTÉ D'UNE AME FIDÈLE

sur les malheurs de la France.

Donnez à mes yeux, mon Dieu — Deux rouges fontaines de larmes — Pour que je puisse pleurer nuit et jour — Les malheurs de mon pays.

Un cœur accablé de chagrin — Se soulage à pleurer ; — De ma peine je ne demande pas de remède — Tant que je serai en ce monde (1).

Il n'y avait de royaume au monde — Plus beau que la France jadis ; — Le voilà à peu près détruit — Par une bande de fous.

Ils s'appellent Protestants, — Adversaires de Dieu — Qui ont égaré un bon peuple — Par leurs maximes nouvelles.

Ces gens jamais n'ont souffert — Ni Eglise ni Rois ; — Ils ne reconnaissent de maître du monde — Que l'Egalité.

Egalité et liberté — Voilà leurs maîtres ; — Voilà leurs rois — Et même leurs idoles.

De maximes si dangereuses — Viennent toutes sortes de malheurs ; — Il n'y a ni règlement ni ordre — Là où tous sont maîtres.

Je vais commencer par la source — D'où est sorti le malheur de notre pays : — Suivez-moi point par point — Et écoutez bien mes paroles.

(1) L'auteur de la mélodie ne veut pas demander de remède à son mal, parce qu'il sait qu'il n'y en a pas.

Louis C'houezec, en e amzer, — Dre valeur a gemeras — Eur Protestant hanvet Necker, — Evit govern en e blaç.

Hini demeus ar Rouane — N'o devoa biscoas fiziet — Qemer tud eus eur fe neve — Da regli o c'habinet.

Rag laqat gant catoliquet — Protestantet er c'hargo, — A zo eur voyen assuret — Da ober maleur eur vro.

Necker a vag en e galon — Torfejou deus ar goassa; — D'an Tron ha d'ar Relijion — E ro an ataq qenta.

P'en deus disposet peb tra tout — C'hoezet hon oll maleurio, — En eus prest qemeret e rout — Hag en em dennet d'e vro.

Brema elles, monstr infernal, — Livra da galon d'ar joa, — Pa c'heus alumet an tan goal — En eur vro eus ar gaera.

Ar vinistret eus da venjanc — Teus griennet en hon toues, — Hag a ra soufr bemde da Franç — A bep seurt fallagries.

Chasseet eo ar veleyen, — Ha ranverset an Iliz, — Ar Roue zo couezet e ben — Var ar chafaud en Paris.

Pen ar Rouanez prest goude — A zo coueet c'hoas d'an douar, — Hag ar memes de ê coueet — Pen Elisabeth, e c'hoar.

Louis Seitec hag en bugel — Dalc'het ive er prizon, — O deus laqet c'hoas da vervel — Dre an nerz deus ar poezon.

(1) Necker, né à Genève en 1732, mort en 1804, était protestant. Il fut nommé par Louis XVI en 1777 directeur général du trésor royal. En 1788, il fit décider la réunion des états généraux et accorda au tiers-état le doublement de ses représentants. Deux fois disgracié, le 11 Juillet 1788 et en Septembre 1790, il se retira à Coppet, en

Louis XVI, en son temps, — Par malheur prit — Un Protestant du nom de Necker — Pour gouverner à sa place (1).

Nul d'entre les Rois — N'avait jamais osé — Prendre des gens d'une nouvelle religion — Pour présider leur administration.

Car mettre avec des catholiques — Des Protestants dans les charges — C'est un moyen assuré — De faire le malheur d'un pays.

Necker nourrit en son cœur — (Les projets) des plus grands forfaits ; — Contre le trône et la religion — Il fait la première attaque.

Quand il eut disposé toutes choses — Préparé tous nos malheurs — Il s'en alla rapidement — Et se retira dans son pays.

Tu peux maintenant, monstre infernal — Livrer ton cœur à l'allégresse — Puisque tu as allumé l'incendie — Dans un pays des plus beaux.

Les ministres de ta vengeance — Tu les as enracinés parmi nous : — Ils font chaque jour souffrir à la France — Toutes sortes d'infamies.

Les prêtres ont été chassés — Et l'Eglise renversée ; — Le Roi, sa tête est tombée — Sur l'échafaud, à Paris.

La tête de la Reine, un peu plus tard — Est aussi tombée à terre — Et le même jour est tombée — La tête d'Elisabeth, sa sœur.

Louis XVII, encore enfant, — Retenu aussi en prison, — Ils l'ont également mis à mort — Par la force de leur poison (1).

Suisse. Financier habile et désintéressé, homme de talent plutôt que grand homme.

(1) Louis XVI fut exécuté le 21 Janvier 1793 ; Marie-Antoinette le 10 Octobre suivant ; Elisabeth, sœur de Louis XVI, le 21 Mai 1794. Louis XVII mourut le 8 Juin 1795, victime d'une maladie scrofuleuse. Notre chanson est donc postérieure à cette date.

Deus d'en em goach, eol beniget, — O velet eur sort
crimou, — Ne ellont bea commetet — Nemet gant
drouc-speréjou.

Deus e vadou, deus e vadou, — N'en deus den sur
en hon toues : — Laza a ra an eil egile — Goas evit
al louenet gouez.

Setu aze ar frouez neve — Eus doctrin heretiqet ;
— Setu deus an Egalite — Aze an evurustet.

Me grën va c'halon o velet — Donder ho couli
brema ; — Mes petra a dal clasq remet — Pa ve ar
gangren enna ?

M'om bijet bet Doue caret — Demeus a greis hor
c'halon, — N'en dije qet hor c'hastiet — Dre qelies a
fêçon.

Dibot an hini zo en Franç, — N'en deus da repro-
chi dean — Eur dra benac a goustianç — Var ar
maleuriou breman.

En toues quelies a valeur — Hon eus tennet var-
nomp oll, — Ho relijion, va Zalver, — Zo êt demp,
siouas, da goll.

Birviqen n'en em efaço — Ar c'holl-ze deus va spe-
ret ; — Ar c'holl demeus en eneou — A zo eur c'holl
diremet.

N'eus na poan nag affliction — N'om bijet anduret
c'hoas, — Ma vije ar Relijion — Chomet ganemo en
he flaç.

Ranna a ranço va c'halon, — Ma na deut, o va Doue,
— Da laqat ho Relijion — Da fleurissa a neve.

Rac penos beva divorc'het, — Privet demeus ho
craçou, — Hag eb esperanç d'o quelet — Na d'o meuli
en êvou

Cache-toi, soleil béni — A la vue de tels crimes —
Qui ne peuvent être commis — Que par des Esprits
mauvais.

De ses biens, de ses biens — Nul n'est sûr parmi
nous : — L'un tue l'autre — Pis que chez les bêtes
sauvages.

Voilà le fruit nouveau — De la doctrine des héré-
tiques — Voilà de l'Egalité — Quel est le bonheur.

Pour moi, mon cœur tremble à voir — La profon-
deur de votre plaie maintenant ; — Mais que sert-il
de chercher remède — Quand la gangrène y est !

Si nous avons aimé Dieu — Du fond de nos cœurs
— Il ne nous aurait pas châtiés — De tant de façons.

Rare est en France celui — Auquel il n'y a pas à
reprocher — Quelque chose, en conscience — Au
sujet des malheurs actuels.

Parmi tant de malheurs — Que nous avons attirés
sur nous — Notre religion, mon Sauveur — Pour nous,
hélas, est perdue (1).

Jamais ne s'effacera — Cette perte, de mon esprit ;
— La perte des âmes — Est une perte incurable.

Il n'est ni peine ni affliction — Que nous n'eussions
encore endurées — Si la Religion — Etait restée à sa
place.

Mon cœur devra se fendre — Si vous ne venez,
mon Dieu — Faire fleurir — A nouveau votre Reli-
gion.

Car comment vivre sans chagrin — Privé de vos
grâces — Sans l'espérance de vous voir — Et de vous
louer dans les Cieux !

(1) Cette idée que les malheurs de la Révolution sont un châtement
envoyé de Dieu pour l'expiation des péchés commis par les fidèles,
revient assez souvent dans les chansons bretonnes de cette époque.

O Relijion adorabl, — Fontet gant goad va Zalver,
— Merq precius hag admirabl — Eus eur garante
dener !

N'o guelfomp qet eta biqen — Adieu a leret d'hon
bro ; — Quitat a rit ar Francisien, — Indign eus ho
faveuriou.

Adieu, eta, Templou santel — Adieu, hon guir
ministret ; — Ret eo breman eta mervel — Hep bea
sacramantet !

Corf precius eus va Zalver, — Goad sacr scuillet
var ar groas. — N'o qefomp mui var an oter, — O
c'houlen evidomp graç !

Na glevimp genebeut biqen — Ar c'hleyer eus hon
gervel — Da vont da glevet an ofern — Nag an ofiçou
santel !

Adieu eta fonç-badiant, — Adieu, covessionou ; —
Drejoç'h e voamp en an instant, — Goelc'het eus hor
pec'hejou.

Demeus clevejou hon ene — N'or bo qen eta remet ?
— Petra rafomp-ni, va Doue, — Ma na deut c'hoas
d'or c'harret ?

Adieu, cadon ar verione, — En pelèc'h emeus clevet
— Traou profitabl bras d'am ene, — A rê brezel d'ar
pec'het.

Tud fidel, fontet en daerou, — En ho coll sonjit
erfat ; — Deut da voela ho pec'hejou, — Mesqit daerou
deus ho goad.

Pedit evit ar bec'herien, — Ma plijo gant hon Doue
— O tisposi d'ar binijen — Qen laqat fin d'o bue.

O Religion adorable. — Fondée par le sang de mon
Sauveur — Marque précieuse et admirable — D'un
amour tendre !

Ne vous verrons-nous donc jamais ? — Vous dites
adieu à notre pays — Vous quittez les Français —
Indignes de vos faveurs.

Adieu donc Temples saints — Adieu nos vrais
ministres (1) — Force est maintenant de mourir —
Sans recevoir les Sacrements !

Corps précieux de mon Sauveur — Sang sacré ré-
pandu sur la croix — Nous ne vous trouverons plus
sur l'autel — Demandant pour nous grâce.

N'entendrons-nous non plus, jamais — Les cloches
nous appeler — Pour aller entendre la messe — Et
les offices saints ?

Adieu donc, fonts baptismaux — Adieu, confessions
— Par vous nous étions en un instant — Lavés de
nos péchés.

Pour les maladies de notre âme — N'aurons-nous
donc plus de remède ? — Que ferons-nous, mon Dieu
— Si vous ne venez encore à nous aimer ?

Adieu, chaire de la vérité — Où j'ai entendu — Des
choses fort utiles pour mon âme — Qui faisaient la
guerre au péché.

Fidèles, fondez en larmes — A votre perte songez
bien ; — Venez pleurer vos péchés — Mêlez à vos lar-
mes votre sang.

Priez pour les pécheurs — Pour qu'il plaise à notre
Dieu — De vous disposer à la pénitence — Avant de
mettre fin à votre vie.

(1) Les vrais ministres sont les prêtres qui avaient refusé le ser-
ment à la Constitution civile du clergé.

C'houi ive, tadou, ha mamou, — N'oufac'h biqen
gouela re, — O velet ho pugaligou — En hent da goll
o ene.

Mar dè anfin erru 'n amzer — Ma chomfomp bars
er stad-ma, — Va Doue m'o ped d'on gemer, — N'oul-
lomp qet chom er bed-ma.

Ous va mouez ma ne selaouet, — Me grio var boez
va fen, — Ha marteze em reçefet — Evel ar Gananeen.

Pell dious joayou fos ar vro-ma, — Demp da dre-
men hor bue, — Ma ne aller cavet ama — Na relijion
na fe.

Vous aussi, pères et mères — Vous ne sauriez
jamais trop pleurer — A voir vos pauvres enfants —
En voie de perdre leur âme.

S'il est enfin arrivé le temps — Où nous devrions
rester en cet état — Mon Dieu, je vous prie de nous
prendre — Nous ne demandons pas à rester en ce
monde.

Si vous n'écoutez ma voix — Je crierai à tue-tête —
Et peut-être me recevrez-vous — Comme la Chana-
néenne (1).

Loin des fausses joie de ce pays — Allons passer
notre vie — Puisque l'on ne peut trouver ici — Ni
religion ni foi.

(1) Jésus exauça la Chananéenne en raison de sa foi et de son
insistance (Matthieu XV, 21-28).

CHANSON AR PEOC'H

composet evit al labourerien hag an artizanet.

Lavarat a ré hon tud côs — Hag o lavar ne voa qet fos, — Pa vez ar brezel ar c'hrea, — Neuze vez ar peoc'h an tosta.

DISKAN

Deut eo demp ar peoc'h beniquet : — Gant Bonapart eo conqueuret.

Pebes den ar Bonapart-se ! — Deut eo haznat aberz Doue — Da viret na dajemp da goll, — Da laqat eürus ar bed oll.

Qeit a ma c'houarne re all, — Ar Republiq a yê da fall. — Hac en mont ha cregui er stur, — Ha ni ouc'h en em gaout assur.

Quent e renqemp en em ganna, — Daoust ha ma tree'hemp peurvuia. — Trec'het en deus eman dalc'h-mat, — Ha deut eo ar peoc'h dereat.

Mar boac'h glazet neuze 'r brezel, — Gant an naon ec'h aljac'h mervel. — Boued hac enor oc'h eus hirio — Hac ho pugale var eun dro.

Tassi hoc'h hed a ret trubard — Ha boued a vange d'ar zoudard. — C'houi woerz en ho layar bremâ — Ha franc-oc'h-franc eo ar bara.

(1) Bibliothèque Municipale de Morlaix, Fonds Lédan, tome VIII, p. 18-27. — Ici encore nous remercions M. l'abbé Nédélec.

CHANSON DE LA PAIX

composée pour les laboureurs et les artisans.

Nos ancêtres disaient — Et ils ne se trompaient pas :
— « Quand la guerre est à son paroxysme — Alors
la paix est le plus proche » (1).

REFRAIN

*Elle nous est venue, la paix bénie — C'est Bonaparte
qui l'a conquise.*

Quel homme que ce Bonaparte ! — Il a été, évidemment,
envoyé par Dieu — Pour empêcher que nous
périssions — Pour rendre heureux le monde entier.

Tant que les autres gouvernaient — La République
périlait — Et le voilà de prendre le gouvernail —
Et voici que nous trouvons la sécurité.

Auparavant force nous était de nous battre. — A
la vérité, le plus souvent nous étions vainqueurs —
Lui, il a triomphé définitivement — Et voici venue la
paix qui fait plaisir.

Si, alors, vous étiez blessé à la guerre — Vous pou-
viez mourir de faim. — Aujourd'hui vous avez nour-
riture et honneur — Et vos enfants également.

On taxait injustement votre froment — Et la nour-
riture manquait au soldat ; — Vous vendez comme
vous voulez maintenant — Et le pain est de moins en
moins cher.

(1) *Violentum non durat*. Un proverbe breton dit : *ar c'hrea ma ar glao* — *Ar c'henta ma tao* : « la pluie va cesser quand elle tombe le plus fort ».

Pet goech a greiz ho labouriou — E ranqec'h ober anerou ! — Na reot seurt hiviziqen — Ne viot digollet souden.

Defot tud, sivoas, alies, — E chome douar da baoues ! — Marrit breman Menez-Arre, — Pôtréd vad aoualc'h ho pefe.

Hoc'h had en douar pa dolac'h, — Rac ar brigantet e crenac'h. — Brigant ebet pelloc'h na vo, — Hac hep aoun c'houi a zastumo.

Daoust ha ma paec'h taillou cre, — Ar Republik paour a vije. — C'houi baeo breman nebeutoc'h, — Hac hi a vo pinvidicoc'h.

Er c'heriou coulz ha var ar mêt — Ne velet nemet paourentez ; — Souden ne vanco dec'h netra, — Ha joaustet zo a vrema.

Naon en devoa ar micherour, — Hac en dalc'h-mat e clasc labour ; — Labour aoualc'h en devezo, — Ha p'en defe daou gorf hirio.

Alies, en eur fest euret, — Ar guin a rancac'h dioueret ; — En hemvel zo mucqen breman, — E lipit franqic anezan.

Bara zec'h, sivoas, avichou, — A vanqe d'ho pugaligou ; — Qig ha fârz ho pezo dalc'h-mat, — Ha stanc-ha-stanc eur picherat.

Forci a rêz lezen Doue — En eur veuli al liberte ; — Heuilliet peb den lezennou 'r vro, — Ha pedet evel a garo.

Que de fois au milieu de vos travaux — Vous deviez faire des corvées ! — Vous n'en ferez plus dorénavant — A moins d'en être dédommagés sur le champ.

Par manque de gens, hélas ! souvent — La terre restait en friche. — Ecobuez, maintenant, la montagne d'Arrée, — Hommes, vous auriez de quoi vivre.

Quand vous jetiez vos semences en terre — Vous trembliez à l'idée des brigands ; — Désormais il n'y aura plus de brigands — Et sans crainte vous récolterez.

Bien que vous dussiez payer de fortes tailles — La République était pauvre. — Vous paierez moins maintenant — Et elle sera plus riche.

En ville comme à la campagne — On ne voyait que pauvreté. — Dès maintenant il ne vous manquera rien — Et il y a de la joie à présent.

L'ouvrier avait faim — Et cherchait constamment du travail. — Il aura maintenant assez de travail — Supposé même qu'il ait deux corps.

Souvent, aux festins de noces — Il vous fallait vous priver de vin. — (?) — Vous le savourez à plaisir.

Le pain sec, hélas ! parfois — Manquait à vos petits enfants. — Vous aurez aisément « viande et fars » (1) — Et souventes fois un coup à boire.

On violait la loi de Dieu — En louant la liberté ! (2) — Que chacun (aujourd'hui) observe les lois du pays — Et qu'il prie à son gré.

(1) Le *kig ha fars* est un plat, fort apprécié dans le Léon, composé de lard cuit et de « fars ». Le « fars » est un corps gris granulé fait avec de la farine de sarrasin.

(2) Critique de la politique persécutrice renouvelée par le Directoire dès la fin de 1795.

P'oc'h eus ilisou dereat, — Ne zit qet d'ar c'hreyer-ervat, — Ar c'hreyer zo dal loened mut, — Doue 'n em blij e-touez an dud.

Perac eta prezeg en cuz ? — Ne guzec'h qet, o va Jesus ! — Peb beleg heuilliet o roudou, — Ha ni a gredo d'e gomzou.

Ha ni, qentoc'h en em laza, — Laqet omp da vreudeur gantâ ; — Ar pezh na raje qet eun all, — Ennes en deus an grêt ractall.

Seul ma laqet tud d'ar maro, — Seul-goaz brezel a voa er vro : — D'an oll en deus grêt trugare — Ha mouguet ar brezel criz-se.

Gant ho fusuill en ho qichen — E cousqac'h var an douar-yen ; — It breman gant ho pried coant, — Ha tomît enon dizamant.

Pa c'hourvezec'h en ho coele, — An tabourin ho tifune. — Mar tifunit c'hoas avichou, — E vo gant son ar biniou.

Mar ranqec'h mont da vale brô, — Ne voac'h qet sur da zont endro, — An hent a zo dizanjer pelloc'h, — An ties n'int ket nebeutoc'h.

Alies, sivoas, eur penner — A zigasset maro d'arguear. — Mes breman ho pugale vad — A zerro dec'h to taoulagad.

Ha c'houi merc'het, graguez, mamou, — Oc'h eus scuillet al lod daelou, — Bez'o pezo hiviziqen — Nep a garit en ho qichen.

Nac a lod plac'hedigou coant — A ranqe moustra var o c'hoant ! — Merc'het gentil, na vouelit qen, — Ar hotred vad a deuy souden.

(3) Les prêtres insermentés se cachaient parfois dans des crèches.

(4) Bonaparte venait de rapporter les décrets de bannissement des prêtres et d'assurer la liberté du culte. Signé le 15 Juillet 1801, le

Du moment que vous avez des églises décentes — N'allez donc pas dans les crèches. — Les crèches sont pour les animaux sans raison. — Dieu se plaît parmi les hommes (3).

Pourquoi donc prêcher en cachette ? — Vous ne vous cachez pas, ô mon Jésus. — Que chaque prêtre suive votre exemple — Et nous croirons à sa parole (4).

Et nous, alors que nous tuions — Bonaparte nous a rendus frères ; — Ce qu'un autre n'eût pas fait — Il l'a fait, sans tarder.

Plus on mettait de gens à mort — Plus cruelle était la guerre dans le pays. — A tous il a fait miséricorde — Et il a étouffé cette guerre atroce.

Avec votre fusil près de vous — Vous couchiez sur la terre froide ; — Allez maintenant (coucher) avec votre charmante épouse — Et là, réchauffez-vous à l'aise.

Quand vous étiez étendu sur votre couche — Le tambour vous éveillait ; — Si parfois vous vous éveillez encore — Ce sera au son du biniou.

S'il vous fallait parcourir du pays — Vous n'étiez pas sûr de revenir ; — Actuellement la route est sans danger — Et les maisons ne le sont pas moins.

Souvent hélas ! on apportait — Un héritier mort, à la maison ; — Mais maintenant vos bons enfants — Vous fermeront les yeux.

Et vous, femmes, épouses, mères — Vous avez versé pas mal de larmes ; — Désormais vous aurez — Près de vous celui que vous aimez.

Combien de jolies filles — Devaient fouler aux pieds leur désir ! — Filles gentilles, ne pleurez plus, — Les robustes-gars viendront bientôt.

Concordat fut mis en vigueur à Pâques 1802. Les prêtres cachés ou exilés restaient défilants. Notre chansonnier les invite à prendre confiance.

Pebes enor ho po neuze, — O cavet ar seurt goaset-se ! — Mestrezet a viot dezo, — Hac ar bed oll a gren razo.

En qement seurt brezel a ra, — Nemet ar peoc'h ne glasc qen tra. — Dalc'h-mat e vez Doue gantan, — Ha den ebet ne arz outan.

Hoguen oc'h peoc'h m'eo calonec, — Fur eo meur-bet ha squiantec. — Tud Paul a leusquas dirañon, — Ha Paul a zavas hor mignon.

Flastra 'n Impalaer a elje ; — Hoguen sponta 'n oll a raje. — Soublic en deveus grêt outan, — Hac ar bed oll a fiz ennan.

Caer o deveus bet ar Zozon, — Distanqet en deus ar môr don ; — D'an oll eo roet gant Doue, — Bonapart en restol dèze.

Joa d'an oll dud guitibunan ! — Franç ha Bro-Zoz zo a-unan ; — Brezel ebet pelloc'h na vo : — Piou a gretfe sevel outo ?

Souden e yélo hon listri — D'an Indes ha dan enezi, — D'an Egypt conqeret gantan, — Da guement brô zo er bed-man.

Neuze teuyo demp asteyou (?), — A bep seurt marc'hadouzou (?) — Ker stanc e vint hiviziqen — Evel an hed hac an hollen.

Neuze 'rvad e vo brao demp-ni — Dévi butun, dançal, c'hoari, — Hac eva ar guin evel al lès — Dindan ar vezen olives.

Nac a vreman a galon vad, — Evomp d'ezan eur picherad ; — Kar mad-oberour, hon tad ê : — Evomp dezan peb a vanne.

(1) Il est fait allusion ici à l'amitié qui se noua entre le premier Consul et le tsar Paul I^{er}. Celui-ci, rejetant sur les Autrichiens, et non sans raison, la responsabilité du désastre de Zurich (1799), s'était rapproché de la France, et avait pris la tête d'une *Ligue des Neutres* contre l'Angleterre. En retour, Bonaparte renvoya sans rançon les

Quel honneur vous aurez alors — A trouver de tels hommes ! — Vous serez leurs maîtresses — A eux devant qui tremble le monde entier.

Dans les diverses guerres qu'il entreprend — Bonaparte ne cherche autre chose que la paix ; — Toujours Dieu est avec lui — Et nul ne lui résiste.

Or, s'il aime la paix — Il est sage et expérimenté. — Il renvoya sans rançon les soldats de Paul — Et Paul devint son ami (1).

Il pourrait écraser l'Empereur — Mais il épouvanterait tout le monde — Il a usé envers lui de manières très souples — Et le monde entier a confiance en lui.

Les Anglais ont eu beau faire — Il a rouvert la mer profonde. — A tous Dieu l'a donnée — Bonaparte la leur rend (2)).

Que tous unanimement se réjouissent ! — La France et l'Angleterre sont d'accord. — Il n'y aura plus de guerre — Qui oserait se dresser contre elles ?

Soudain nos vaisseaux iront — Aux Indes et dans les îles — Dans l'Égypte qu'il a conquise — Dans tous pays de l'univers.

Alors nous viendront... (?) — Et toutes sortes de marchandises — Désormais elles seront si abondantes — Que le blé et le sel.

Alors, certes, ce sera pour nous un charme — De fumer, de danser, de jouer — Et de boire le vin comme le lait — Sous l'arbre de l'olivier.

Et maintenant, de tout cœur — Buvons un coup en l'honneur de Bonaparte — Il est bienfaiteur, il est notre père. — Buvons un coup en son honneur.

soldats russes faits prisonniers à Zurich. Le tsar devint même, avant sa mort, l'allié de Bonaparte.

(2) A la *Ligue des Neutres* l'Angleterre avait répondu en décrétant la saisie des bateaux neutres. La paix d'Amiens (1802) rétablit la liberté des mers. Notre chanson dut être composée peu après.

Ha pa ve ar guin er vro ma — Qen qer hac ar pebr ar güella, — Evomp atao, evomp dezan : — Neus netra re guer evitan.

Evomp eta, evomp founus ; — Evomp dinec'h, evomp joaüs ; — Ha merc'het ha bugaligou, — Lip-pent ganemp ni banneou.

Evomp oll ive da Voreau, — Nac a enor a ra d'hor bro ! — Var an Impalaer pa drec'has — Ar peoc'h neuze a dostâs.

En Autrich an eil a drec'he, — Hac en Itali eguile — Güell-oc'h-güell o deus grêt ato : — N'eus qen (1) goarizi entrezo.

Ha c'houi oll soudardet leal, — A yê d'an tan evel d'ar bal, — March efemb dêc'h peb a vanne, — Berad guin ebet na chomfe.

Oh, peoc'h eurus ! oh liberte ! — C'houi zo brassa madou Doue : — Qendalc'hit peb den ac'hanoc'h, — Fiziet en Bonapart pelloc'h.

Joa hac eürustet r'en devo — Enor ha respet en peb bro : — Ha bete 'r vugale vunud, — Pedent evintan an oll dud.

Ra zalc'ho Doue anezan — Qenlies bloaves er bed man — Hac en deus bet a driomphou — Hac a ro deomp-ni a vadou.

(1) Lire probablement *n'eus qet*.

— Et, supposé que le vin en ce pays — Soit aussi cher que le meilleur poivre — Buvons toujours, buvons en son honneur — Rien n'est trop cher quand il s'agit de lui.

Buvons donc, buvons bien — Buvons sans souci, buvons joyeux — Et que les femmes et les petits enfants — Savourent avec nous la boisson.

Buvons tous aussi à Moreau. — Quel honneur ne fait-il pas à notre pays ! (1) — Quand il triompha de l'Empereur — Alors la paix approcha (2).

En Autriche l'un était vainqueur — Et l'autre en Italie (3) — Ils ont toujours fait pour le mieux — Il n'y a pas de jalousie entre eux (4).

Et vous tous soldats loyaux — Qui alliez au feu comme on va au bal — Si en votre honneur nous buvions un coup — Il ne resterait plus une goutte de vin.

O paix heureuse, o liberté ! — Vous êtes les plus grands biens donnés par Dieu : — Que chaque homme vous conserve — Confiant désormais en Bonaparte.

Qu'il ait joie et bonheur — Honneur et respect en tout pays ; — Et jusqu'aux petits enfants — Que tous prient pour lui.

Que Dieu le garde — Autant d'années en ce monde — Qu'il a remporté de victoires — Et que de bienfaits il nous octroie.

(1) Moreau naquit à Morlaix en 1763.

(2) Moreau se trouva au premier plan du fait de sa triomphante campagne d'Allemagne, signalée par la victoire de Hohenlinden (2 Décembre 1800), suivie bientôt du traité de Lunéville (Février 1801).

(3) A Marengo (14 Juin 1800).

(4) C'est vers le début de 1803 que Moreau commença à jalouser Bonaparte.

AN DEN KOZ DALL (1)

Mallos d'an de, mallos d'an nos, — D'an douar ha d'an env mallos.

A dreist oll mallos d'ar môr, — A tollas e spoum en Arvor (2).

Kredin c'hanon ne c'houlent ket — Breman kredont pa e digoet.

..... —
.....
An den koz dall war e varc'h gwen — Hag e vab krog er c'hanaben.

Voant vont o taou war ar mes, — Da klask plas d'ober tiegez.

Dre ma pellae deus he vro, — An den kos dall skuille daero.

Eun tra poanius e da beb oad — Nem distaga deus bro an tad.

En Arvor neus mert an halek — A kav en peb douar he leg.

Ma mab, lavar din a breman — En pelec'h e momp ni aman ?

Tawet an avel, tom an eol, — Stag ar marc'h ouz eur gruien teol.

— Teol aman, neus a nep tu — Na welan ken nemert burly.

(1) Collection Penguern, tome 94, fol. 143-148. — La traduction française se trouve au manuscrit Penguern.

(2) Il s'agit sans doute d'une invasion par mer, qui força le vieillard à chercher refuge ailleurs.

LE VIEILLARD AVEUGLE

« Maudit soit le jour, maudite la nuit, — Maudits soient la terre et le ciel !

« Et surtout, soit maudite la mer, — Qui jeta son écume sur l'Armorique !

« Ils ne voulaient pas me croire ; — Ils croient maintenant que la chose est arrivée. »

.....
.....
Le vieil aveugle montait son cheval blanc. — Et son fils tenait la corde de chanvre.

Ils allaient tous deux par la campagne, — Cherchant un lieu pour s'y fixer.

En s'éloignant de son pays, — Le vieil aveugle versait des larmes.

C'est chose pénible, à tout âge, — De s'arracher du pays de ses pères.

En Armorique, il n'est que le saule — Qui puisse se plaire sur tous les terrains.

« Mon fils, dis-moi donc — Où sommes-nous ici ?

« Le vent s'est tu, le soleil est chaud ; — Attache le cheval à une racine de pabelle » (1).

— « Nulle part ici il n'y a de pabelle, — Je ne vois de toutes parts que de la digitale. »

(1) La pabelle est signe d'une terre riche.

— Pelloc'h, pelloc'h me an den dall, — Douar burlu zo douar fall.

Pa weli burbu pe raden, — Ne sav ket ta di en kichen.

Essoc'h a vi, va kred er vad — Mesk an askoll ag linad.

..... —
.....
An douar en deus hon ganet, — Gant an douar omp oll maget.

Pini an dra genta va mab — Dle ober eul labourer mad ?

— Hadet a dreuz hadet ac'hed, — Lec'h ma vo teil a vo ed.

An dra genta zo kaout teil. — Holla ta ! Honez zo an eil.

An dra genta zo ar c'hleunio — Hep ar c'hleunio na po netra.

Mar lesez te ta park dior, — Dal loened goe, dan avel-mor,

Ar pez a vano did ebars — Na kargo ket ialc'hik ar varz.

..... —
.....
Arog ar goan vo aret — Gant an adach ne hastit ket.

Ar gwiniis penivit he vez — A diwanfe en eun nosvez.

Da anter noz dastum an ad, — Goude lugerno an tantad.

(1) Le barde recevait une aumône pour sa chanson.

— « Plus loin ! plus loin ! dit l'aveugle, — Terre de digitale, mauvaise terre.

« Quand tu verras de la digitale ou de la fougère, — Ne bâtis pas ta maison à côté.

« Tu seras plus à l'aise, crois-moi bien, — Parmi les chardons et l'ortie.

.....
.....
« La terre nous a donné naissance, — C'est la terre qui nous nourrit.

« Quelle est la première chose, mon fils, — Que doit faire un bon laboureur ? »

— « Semez en long, semez en large, — Où il y aura du fumier, le blé viendra.

« La première chose est d'avoir du fumier. » — « Hola ! Ce n'est que la seconde.

« La première chose ce sont les talus — Sans les talus tu n'auras rien.

« Si tu laisses ton champ ouvert — Aux bêtes fauves, au vent de la mer,

« Ce qui t'y restera — Ne remplira pas la bourse du barde (1).

.....
.....
« Avant la venue de l'hiver, — D'ensemencer ne te presse pas.

« Le froment, s'il n'avait pas honte, — Pousserait en une seule nuit.

« A minuit recueille la graine, — Après que le feu de saint Jean aura été allumé (2).

(2) La veille du 24 Juin.

A ma lar did bean e spou — Irvin kement hag ar podou.

.....
.....

Mallos d'an hincho miliget — A da kement o deuz int groet.

Pa vo kemeret war pep lec'h — D'ober hincho a deui nec'h.

Pa vo kemeret war pep plas — D'ober hincho a deui c'hlas.

Neuze deui an togo gwen — Hag an trubuilh hag an anken.

Hep tale koeo noz tewal — Hag e c'heio ar bed da fall.

« Et je te dis que tu auras — Des navets aussi gros que les grands pots.

.....
.....

« Malédiction sur les chemins maudits, — Et sur tous ceux qui les ont faits !

« Quand on aura pris sur chaque lieu — Pour faire des chemins, viendra l'inquiétude.

« Quand on aura pris sur chaque métairie — Pour faire des chemins, viendra la douleur.

« Alors viendront les chapeaux blancs — Et le trouble et l'angoisse (1).

« Et bientôt tombera une nuit profonde, — Et le monde fera mauvaise fin.

(1) Si le vieillard craint tant les chemins, c'est qu'ils peuvent amener des ennemis.

AR BEORIEN (1)

Arri omp e kichen ho tor, — En han' Jesus, da
c'houl dior.

DISKAN

O kristenien, o pet true — Ni a zo kristenien ive.

Da c'houlen oz, eun tam bara, — Rag naon a meump
a glao a ra.

C'hui zo'n tal an tan o toman, — C'hui a neus
bara wit prejan.

A ni na neump tam da dibri, — Nag hon bugale
koulz a ni.

A ni na meump da ust d'hon fen — Mert koumoul
a tewalijen.

'N han' Doue, paour evel d'omp, — Hirie d'an
daoulin o pedomp :

Da rein dimp, pa n'eont da goll, — Ar bruzun a
goe dus ho tol.

Ni a moamp goëch all, en hon bro, — Tie, loened,
douar, a mado.

Bremen, siwoas, na memp netra, — Roet-hu dimp
eun tam bara !

Eun tam bara ewit bevan, — Eur c'hornek er
c'hraou wit lojan !

(1) Collection Penguern, tome 94, fol. 8-10. — Au tome 95, fol. 201.
M. de Penguern note qu'après les guerres de la Ligue, les pauvres de
la Cornouaille, chassés de chez eux, par la famine, allèrent mendier

LES MENDIANTS

Nous sommes venus à votre porte, — Vous prier
d'ouvrir au nom de Jésus.

REFRAIN

*« O chrétiens, ayez pitié, — Nous aussi nous som-
mes des chrétiens. »*

Vous demander un gîte, un morceau de pain, —
Car nous avons faim, et il pleut.

Vous vous chauffez près d'un bon feu, — Vous
avez du pain pour vos repas.

Et nous nous n'avons rien à manger, — Et pour
nos enfants il en est de même.

Et nous nous n'avons pour abriter nos têtes —
Que nuages et obscurité.

Au nom d'un Dieu, pauvre comme nous, — Au-
jourd'hui à genoux nous vous supplions.

De nous donner, puisqu'ils se perdent, — Les dé-
bris qui tombent de votre table.

Nous avions jadis, dans notre pays, — Maisons,
bestiaux, terres et biens.

Maintenant hélas ! nous n'avons rien, — Donnez-
nous un morceau de pain. !

Un morceau de pain pour ne pas mourir, — Un
coin de crèche pour y loger !

sur les côtes du Tréguier. Il a vu lui-même ce fait douloureux se
reproduire en 1816 (*Ibid.*, fol. 203).

Madou 'n douar na padont pad, — Gant ho madou
groet impli vad.

Ni a moamp goëch all en hon bro, — Tie, loened,
douar a mado.

Ar sort zo koet war hon loened, — Ar gernes neus
sulliet hon ed.

Ar baourentez zo war hon zol — Hag ar brezel en
toul hon dor.

Ar vossen zo n'hon gweleou, — Ar guiad kinvid
war hon zrenjou.

O kristenien ô pet true, — C'hui do eom ive mar-
leze.

Les biens de la terre ne durent pas, — De vos biens
faites un bon usage.

Nous avons jadis, dans notre pays, — Maisons,
bestiaux, terres et biens.

Le sort est tombé sur nos bestiaux, — La famine
a desséché nos blés.

La misère est sur notre table, — Et la guerre à
notre porte.

La peste est dans nos lits, — Les toiles d'araignées
sont aux seuils de nos maisons.

O chrétiens, ayez pitié, — Peut-être aussi en aurez-
vous besoin.

AR GONNAR (1)

Anna Chaudour a levere — D'he zad a d'he mam
eun de we ;

— Ma zad, ma mam, mar em c'heret, — Miret ne
ve groet an eured.

— Penos miret ve groet an eured — An dud war-
ben arc'hoas pedet ?

Lest deodou an dud da brezek, — Eun den fur e
c'he ho pried.

— Ma breur belek, mar em c'heret, — Miret na ve
groet ma c'heured.

Eun den fur e c'he ma fried, — Kouskoude deus han
meus morc'het.

— Ma c'hoarek koant dime leret — Petra henan zo
dac'h displijet ?

— En dremen skalier ar veret. — Eur gwal sell ouin
en deus groet.

Me meus morc'het ma breur belek — A ve gant
drouk ar c'hi klanvet.

Pa woa laket, herve er c'his, — An dud iaouank
en ho divis,

Pa voaint deus an dol o koanian — E kleofont
Annan o welan.

— Debomp, evomp, greomp cher vad — Lezomp
an dud iaouank en ho stad.

(1) Collection Penguern, tome 94, fol. 74-78. La traduction française figure au manuscrit. Nous l'avons légèrement modifiée en quelques passages.

(2) La rage.

LA RAGE

Anna Chaudour disait — Un jour à ses père et
mère :

— « Mon père, ma mère, si vous m'aimez — Empê-
chez le mariage de se faire. »

— « Comment empêcher le mariage de se faire, —
Les invitations sont faites pour demain.

« Laissez dire les langues, — C'est un brave homme
que votre futur. »

— « Mon frère prêtre, si vous m'aimez — Empêchez
mon mariage de se faire.

« C'est un brave homme que mon futur, — Cepen-
dant je n'ose me fier à lui. »

— « Ma jolie petite sœur, dites-moi — Ce qui en lui
vous a déplu. »

— « En passant l'escalier du cimetière, — Il m'a
jeté un mauvais regard.

« J'ai bien peur, mon frère prêtre, — Qu'il ne soit
atteint du mal de chien (2). »

Lorsque, selon l'usage, furent mis — Ensemble les
jeunes gens,

Lorsqu'à table on soupait, — On entendit Anna
pleurer.

— « Mangeons, buvons, faisons bonne chère, —
Laissons les jeunes gens à leur joie (3). »

(3) Ce sont les gens de la noce qui parlent. Une variante fournie par Mme Parcheminou, de Saint-Nic, 68 ans, dit : *evomp a drebomp eber — Leskomp an dud neve da n'en ober.*

(4) Il est d'usage, en plusieurs endroits, de tendre un drap blanc devant les jeunes mariés, au repas de nocces.

Annan Chaudour a levere — Ar gampek wen er moment-se :

— Itron Varia an drindet, — Sent ag elle ma sikouret.

— Debomp, evomp, greomp cher vad — Lezomp an dud iaouank en ho stad.

— Possubl ve aman a varfen, — A ma breur Belek em c'hichen.

He breur Belek vel me neus klevet, — Dreist an dol a zo dilampet (1).

— Diorret din, diorret an nor — Diorret an nor pe me he zor.

Ne wa ket he c'hir perlavaret — An nor warne neus divarc'het.

— Ma c'hoarek Annan sav da ben — Ma rin me did da kroas-nouen.

Ma rin did da kroas diwean — Rog ma c'hi diwar er bed man.

— O penos savfen me va fen — Pa man ma c'halon war ma barlen.

Ma bleo dre ar gamp a kudachou — A ma goad enni a boulladou.

— Da bara c'heureujez te ma c'hoar — Pe ne gwir voas klan gant ar gonnar ?

— An nao mis a voa tremenet — Me jonje ganen na glanvjen ket.

An nao mis a voa tremenet — Mes an nao loariad na voan ket.

(1) Variante donnée par Mme Parcheminou : *N'on ket evit dibi nag eva — O kleout va c'hoar Mari o tenna.*

(2) Elle est tout affaissée sur elle-même.

(3) C'est le frère prêtre qui s'adresse ici au mari de sa sœur.

Anna Chaudour disait — Alors, en sa petite chambre blanche (4) :

« Notre Dame Marie de la Trinité, — Saints et anges, secourez-moi. »

— « Mangeons, buvons, faisons bonne chère — Laissons les jeunes gens à leur joie. »

— « Serait-il possible que je mourusse ici, — Alors que mon frère prêtre est près de moi ! »

Son frère prêtre, entendant cela, — A sauté par-dessus la table.

— « Ouvrez-moi, ouvrez la porte, — Ouvrez la porte, ou je l'enfonce. »

Il n'avait pas cessé de parler — Que la porte s'est renversée.

— « Ma petite sœur Anna, lève la tête, — Que je te marque des croix de l'extrême-onction,

« Que je signe d'un dernier signe de croix, — Avant que tu ne quittes ce monde. »

— « Et comment lèverai-je la tête — Quand mon cœur est sur mon giron (2).

« Mes cheveux épars dans la chambre par écheveaux, — Et mon sang y formant des mares ? »

— « Pourquoi épousais-tu ma sœur, — Alors que tu étais atteint de la rage ? » (3)

— « Les neuf mois étaient passés, — Je croyais que le mal ne viendrait pas.

« Les neuf mois étaient passés, — Mais les neuf lunes ne l'étaient pas (4).

(4) D'après les croyances populaires, la rage se déclare dans l'espace de neuf lunaisons, à partir du jour de la morsure. Ici encore une variante suggérée par Mme Parcheminou : *Me jonje dign e vijen pare — Gant ma offern eured benniget.*

— 162 —

Pa meus lac'het ma muan karet, — Ewit en ampech
na vōant ket,

Pa meus lac'het ma muan karet — Groet tu dime
vel ma kerfet.

Ma mouget entre diou c'holc'het — Pe losket ma
oll goad da redek.

— A pa vez klan gant kant gonnar — Me renko kat
revent ma c'hoar.

— Pa meus lac'het ma muan karet — Groet tu dime
vel ma kerfet.

Mes te da unan, tec'h a lesse — Me sent ma bar o
tont adare !

(1) On a enregistré à cet égard des faits regrettables et que seule la
bonne foi saurait excuser. Mues par un sentiment de pitié, allié à
une sorte d'instinct de défense personnelle, certaines personnes, par-
fois des parents, étouffaient entre deux couettes de balle, surchargées

— 163 —

« Puisque j'ai tué ma mieux aimée — Sans pouvoir
m'empêcher de la tuer,

« Puisque j'ai tué ma mieux aimée, — Faites de moi
ce que vous voudrez.

« Etouffez-moi entre deux couettes, — Ou faites-
moi saigner aux quatre membres. » (1)

— « Et quand tu aurais cent fois la rage, — Il fau-
dra que je venge ma sœur. »

— « Puisque j'ai tué ma mieux aimée, — Faites de
moi ce que vous voudrez.

« Mais toi-même, retire-toi de là, — Je sens mon
accès qui revient. »

de poids lourds, de malheureux enragés dans l'état d'inconscience
(*Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1891, p. 198-199). La lugubre
exécution avait lieu parfois au sein de lits-clos, où l'on enfermait,
garottés, d'infortunés patients (Voir notre *Saint-Tujan*, p. 12-15).

KANAOUEN AR C'HRAMPOEZ (1)

Un daou pe dri devez a zo — Ema va zoaz kram-
poes e gô... ac'han ! — Ema va zoaz kram-
poes e gô.

Rak va c'heuneud a zo er c'hoad, — Ha va bouc'hel
a zo didroad... ac'han ! (2)

Ha va amann zo er marc'had, — Ha bleud zo
c'hoaz o valad... ac'han.

Ha va zrebek zo e Landreger, — Ebars er c'hôvel
oc'h ober... ac'han !

Ha va spanel zo e Montroulez, — Ha va rozel e
Karahes... ac'han !

Ha va fillig zo e Perros, — Allas ! chetu deuet an
noz... ac'han !

(1) Fonds Lédan, tome IV, pp. 203-205. — « Je dois cette chanson,
note M. Lédan, à l'obligeance de M. de la Villemarqué, Juillet 1836. »
Ce fragment de chant, imprimé dans les *Soniou* de Luzel, rappelle
une pièce plus longue de la Collection Penguern (tome 95, fol. 339-
340). C'est un spécimen des chansons amusantes que l'on appelle
marvailhou ou *sóniou geyer*.

(2) La mélodie reprend le second vers de chaque couplet.

CHANSON DES CRÊPES

Il y a un, deux ou trois jours — Que ma pâte à
crêpes est en fermentation... ac'han. — Que ma pâte
à crêpes est en fermentation... (1)

Car mon bois est dans la forêt — Et ma hache est
sans pied...

Et mon beurre est au marché — Et la farine est
encore à moudre...

Et mon trépied est à Tréguier, — Dans la forge en
train de se faire...

Et mon spânel (2) est à Morlaix — Et mon rozel (3)
à Carhaix...

Et mon poêle est à Perros — Hélas ! voici venue
la nuit !...

(1) Les crêpes fermentées sont quelque peu aigres.

(2) *Rosel*, mot breton dont l'équivalent n'existe pas en français.
C'est le petit rateau en bois sans dents qui sert à étendre la pâte
sur la poêle.

(3) *Spanel*, terme breton désignant une sorte de spatule en bois,
dont on fait usage pour retourner les crêpes sur la poêle.

Les chansons qui précèdent sont publiées par
M. le chanoine H. Pérennès, Directeur du **Bulletin
Diocésain d'Histoire et d'Archéologie.**

LE PAPE INNOCENT

CONTE BRETON MIS EN VERS

C'est le nom d'« Innocent » qui a donné naissance à cette légende, selon toute apparence très ancienne, que j'ai recueillie dans la tradition populaire (1). Pour le Breton, l'« innocent », c'est l'esprit débile, l'être inoffensif, digne pour lui de pitié et de respect : de pitié, parce que Dieu l'a, sans faute préalable de sa part, privé de l'intelligence départie à tous les autres hommes ; digne de respect aussi, parce que le Breton, chrétien par dessus tout, voit dans l'« innocent » l'être qui ne peut pécher, à cause de son manque de discernement et qui, par conséquent, a conservé intacte son innocence baptismale. C'est l'âme pure par excellence aux yeux de Dieu.

Dans cette légende, le conteur a des velléités de faire du pape « Innocent » un « innocent » au sens breton du mot. Mais il n'ose, influencé, sans doute, par l'autorité des hautes fonctions que son héros est appelé à occuper. Et il en fait un « innocent » d'une espèce particulière, un sentimental, une âme simple, accessible aux beautés de la nature, ouverte à la psychologie des bêtes, une sorte de Saint François d'Assise, mais, par dessus tout, une âme vertueuse, docile à toute action de la Providence et c'est ce qui le rapproche de l'« innocent ».

Cette légende semblerait s'apparenter à celle du « Fol du Bois », qui exalte également un « innocent »

(1) Le dernier pape du nom d'Innocent fut Innocent XIII (1721-1724).

à l'âme pieuse, simple, inapte aux querelles politiques qui passionnaient tous les hommes de l'époque, indifférente aux vicissitudes humaines, n'ayant d'essor que vers le surnaturel.

Les épisodes de cette légende d'Innocent sont très judicieusement choisis : c'est la voix hargneuse des *chiens* qui dénonce le danger ; c'est la voix joyeuse et mélodieuse des *oiseaux* qui annonce le triomphe d'Innocent et chante la gloire de Dieu ; c'est la voix plaintive des *grenouilles* qui gémit sur le sacrilège... Tout le long du récit, la main divine conduit les événements et, à travers toutes les péripéties, mène pas à pas, le vertueux Innocent de sa mesure misérable de la forêt jusqu'aux marches du trône de saint Pierre.

AR PAB INNOSANT

I. — Dilezet.

Gwechall, demdost da goad Nevet — En eul lochenn
goz ha dister — E veve truilh, gant e bried — Didrouz,
eur paour keaz labourer.

Nerz e galon, pouez e zivreaç'h — Labour e gorf,
c'houezen e dâl — Netra ne c'helle beza treac'h —
D'an dienez eno o rodal.

An daou bried, kristenien vat — Ha savet e dou-
jans Doue — A gemere hep grosmolat — Stad ken
reuzedik o buez.

Tri gavel e ioa en ti — Enno tri êl bihan ha koant —
Met tamm bara bet da zibri, — Ha yen an oaled
diarc'hant.

Eun deiz, dourn Doue 'sko kalet : — An tad paour
a skuilh daëlou gwad — Rag ar vamm zo eat d'ar
vered — Ha gantan 'chom tri emzivad.

Neuze 'lavaras d'ar C'hrouer : — « D'ewnet an
nenv c'houi 'ro peadra — « Gwella tra am eus, da
ober — Eo rei d'ho kward va yaouanka. »

Hag hen d'ar c'hoad gant e vabig — Liammet en
eur zac'h kanab teo — Ha staga sac'h ha bugelig —
Istribilh ouz skourr eur ven vèo.

LE PAPE INNOGENT

I. — Abandonné.

Jadis, sur les confins de la forêt de Névet — En une
masure vieille et misérable — Vivait, avec son épouse,
pauvrement — Et paisible un malheureux cultivateur.

Toute l'énergie de son âme, tout le poids de ses bras
— Tout le labeur de son corps, toutes les sueurs de
son front — Ne suffisaient pas à vaincre — La misère
qui rôdait alentour.

Les deux époux, chrétiens fervents — Et élevés
dans la crainte respectueuse de Dieu — Acceptaient
sans murmure — La situation si précaire de leur
existence.

Trois berceaux se trouvaient au logis — Dans ces
berceaux trois beaux petits anges — Mais pas un seul
morceau de pain — Et froid était le foyer sans res-
sources.

Un jour, la main de Dieu frappe cruellement : —
Le pauvre père répand des larmes de sang — Car la
mère est partie pour le cimetière — Laisant à sa
charge trois (petits) orphelins.

Alors il dit au Créateur : — « Puisque vous donnez
le nécessaire aux oiseaux du ciel, — « Ce que j'ai de
mieux à faire — « C'est de confier à votre garde mon
dernier né. »

Et le voilà parti pour la forêt avec son petit — Lié
dans un sac de chanvre grossier, — Et il attache et le
sac et l'enfant — Contre la grosse branche d'un bou-
leau.

Neuze e zourn dehou e savas — Var ar bugel o lavarret : — « Va mab, ra deuiio Sin ar Groaz — « D'as tiwal dioc'h droug ha pec'het ! »

Rannet e galon, an tad paour — A dec'has kwit adreuz ar gwez — Eled, dindan ho eskell aour — An êl bihan a astomme.

Pa enaouas ar c'houlou deiz — Ar c'hraouadurig a gouske — Hag eun eostig, war hord e neiz — Ouz e gân flour hen luskelle.

II. — Eun tad.

Deuet ar mintin, Breman er c'hoad — An douar a gren dindan troad — Ar c'hezeg prim o c'haloupat.

En deilhaenen c'hlas, an ewned — O krena var o neiz, spountet — O deus, raktal, ho c'hân tavet.

Met an enkleo er c'hoajou doun — A gas, skiltruz, tu-ma, tu-hont, — Mouez ar c'hornou-bout o sôn.

'Ma ar markiz o chaseal : — Dirag ar maro o rodal — Pep loan a glask eun toull tenval.

Ar mestr d'e floc'h a lavaras : — « Petra c'hoari 'ta gant ar chas — « O vlejal oll, ken krenv, var blas ? »

Setu var hent ar chas, agrenn — E z'eont assemblez d'ar vezenn — Hag e welont ar zac'h melen.

Ar zac'h neuze 'zo digoret — Ennan ar bugel 'zo kavet. — Jezuz ! na koant 'eo da welet !

Alors il lève la main droite — Au-dessus de l'enfant en disant : — « Mon fils, que le Signe de la Croix — Te préserve du mal et du péché ! »

Et le cœur brisé, le pauvre père — S'en alla à travers les arbres. — Des anges sous leurs ailes d'or — Réchauffaient l'angelot.

Et quand s'allumèrent les lueurs de l'aube — Le petit être dormait. — Et un rossignol perché sur le bord de son nid, — De son suave chant berçait le sommeil de l'enfant.

II. — Un père.

Voici le matin. Maintenant dans la forêt — La terre tremble sous les sabots — Des chevaux qui de bonne heure galopent.

Sous la verte feuillée les oiseaux — Terrifiés et tremblants sur leurs nids — Ont tout à coup fait taire leurs chants.

Mais voici que l'écho dans les grands bois — Répand, bruyant, de part et d'autre, — Le son des « korn-boud ».

C'est le marquis qui ouvre la chasse : — Devant la mort qui rôde (de toutes parts) — Tout gibier cherche un sombre refuge.

Le seigneur dit à son page : — « Qu'ont donc les chiens — A aboyer tous si fort, et au même endroit ? »

Et voici que brusquement, sur la piste des chiens, — Ils arrivent ensemble à l'arbre — Et ils aperçoivent le sac jaune.

Alors le sac est ouvert — On y trouve l'enfant — Jésus ! qu'il est beau à voir !

Hag ar markiz her c'hemeraz — Var boull e galoun
her stardas — D'ezan neuze e lavaraz :

« Doue eo da laka war va hent — « Da dad 'vezin,
m'hen tou ar zent ! — « N'eus forz pe renk teus bet
diagent.

« Pegwir emañ e stad garo — « Glàn 'vel eun
El deuz an Envo — « Innosant » 'vezo da ano. »

Hag an aotrou, dizrô d'ar gear — A ro d'ezan eur
vamm dener — Breudeur, c'hoarezed er maner.

III. — Harluet.

Ma deuet paotr krenn élig ar zac'h ; — Eun dudi
eo 'vit ar markiz — Gwelet ker kaër, ker glàn, ker
yac'h — Ken drêo yaouankiz.

Sentuz bras ouz e dad mager, — E tiskouez 'kenver
pephini — Ato mouze'hoarz, kalon dener, — Eur
bann heol en ti !

An tad, o welet e kreske — Spered ar paotr gwel-
loc'h gwella : — « Mab, emezan, deuet ar mare — D'it
da studia. »

— « 'Vel ma plijo d'eoc'h, tad karet » — Ra Inno-
sant. Hag hep dale — D'ar gwella skol e oue kaset —
Euruz evel roue.

« Petra t'eus desket er bloavez ? » — Eme an tad
d'e vab dizrô. — « Desket em eus eur yez diez : —
Yez ar chas etre-ho. »

— « Gant an dud eo t'eus da veva — « Nann gant
ar chas ! Pebez diegi ! — « Ma vez 'benn bloaz ar
memes tra — « Paotr saoud e vezi ! »

Et le marquis le prit entre ses bras — Le pressa
contre son cœur — Et dit alors en s'adressant à lui :

« C'est Dieu qui te met sur mon chemin — « Je
serai ton père, j'en atteste les Saints ! — « Quelle que
soit ton origine.

« En si cruelle situation — « Puisque tu es pur
comme un ange du Ciel — « Tu t'appelleras « Inno-
cent ».

Et le seigneur, de retour au logis, — Lui procure
une tendre mère — Des frères, des sœurs au manoir.

III. — Chassé.

Voici l'angelot du sac devenu garçon grandelet —
C'est un charme pour le marquis — De voir si belle,
si pure, si saine — Si gaie jeunesse.

Bien obéissant à l'égard de son père nourricier —
Pour chacun il se montre — Toujours souriant et
compatissant — C'est un véritable rayon de soleil
dans le logis !

Le père voyant que l'esprit de l'enfant — S'ouvrait
de plus en plus : — Lui dit : « Mon fils, il serait
temps — « De commencer tes études. »

— « Comme il vous plaira, père chéri », — Répond
Innocent. Et sans plus tarder — Il est envoyé dans la
meilleure école — Heureux comme un roi.

« Qu'as-tu appris durant cette année ? » — Demande
le père à son fils de retour — « J'ai appris une langue
difficultueuse — « Le langage des chiens. »

— « C'est parmi les hommes que tu dois vivre —
« Et non parmi les chiens. Quelle paresse ! — « Si
celà ne change pas dans un an — « Tu seras gardien
des bestiaux(1). »

(1) Littéralement, *potr saout* signifie garçon (gardien) de vaches. Métier
très humble et peu considéré.

An tad a c'houlenn, bloaz goude : — « Petra t'eus er vech ma desket ? » — « Traou ken diez ha warlene : — « Yez al laboused ».

— « Foll eo da benn 'vel penn labous ! » — Ra, fuloret, mestr ar maner. — « Er vech kenta 'm bo d'az kourdrouz, — « Ez i dioc'h ar gear. »

— « Ya tad. » Bloaz warlerc'h; an aotrou — A c'houl : « Petra 'wouezez breman ? » — « Kaëra tra dindan an envou : — Yez kanuz ar rân. »

— « Skuiz eo erfin va fazianted » — Eme an tad, « Mab digalon — « En da genver re vat oun bet ! — « Teac'h pell diouzon ! »

— « Ya, va zad keaz ! ». Hag Innosant — En he visac'h eun dorz vara — Gant rann-galon, ha diarc'hant — An ti a gwita.

IV. — Ar chos.

Dindan heol skeduz ar mintin — Araog en em lakaat en hent — Ar paotr yaouank 'gouez d'an daoulin — 'Vit pedi Doue hag ar zent :

« Aotrou Doue, Sent Breiz-Izel — « Bennoz d'am ziegez kuiteet — « Pellaït diouzin pep antell — Ha va skoazellit, me ho ped ! »

Neuze 'kemeraz e benn-baz — E visac'h hag e cha-peled — Ha setu hen war an hent bras — O vont heb aon ha kennerzet.

Hogen, goude teir eur vale — 'Tigouez gantan daou baotr livrin : — « Da be leac'h ez it evelse ? » — Emezan d'an daou berhirin.

L'an d'après, le père redemande : — « Et cette fois, qu'as-tu appris — — « Des choses aussi difficiles que l'an passé : — « Le langage des oiseaux. »

— « Tu es vraiment aussi écervelé qu'un oiseau » — Répond furieux le maître du manoir — « La prochaine fois que j'aurai à me plaindre de toi — « Je te chasserai ! »

— « Oui, père. » L'année suivante le seigneur — Demande : « Eh bien ! que sais-tu maintenant ? » — « La plus belle chose du monde : — La langue mélodieuse des grenouilles ! »

— « Enfin ma patience est à bout » — Répond le père. « Fils sans cœur ! — « Pour toi j'ai montré trop de bonté. — « Va-t-en loin de moi ! »

— « Oui, mon cher père ». Et Innocent — Dans sa besace une tourte de pain — Le cœur brisé et sans un sou vaillant — Quitte la maison.

IV. — Les chiens.

Avant de se mettre en chemin — Sous le soleil brillant du matin — Le jeune homme tombe à genoux — Pour prier Dieu et les Saints :

« Seigneur Dieu, Saints de Bretagne — « Bénissez la « maisonnée » que j'ai quittée — « Ecartez de moi toute embûche — « Et donnez-moi courage, je vous prie ! »

Alors il prit son gourdin — Sa besace et son cha-pelet — Et le voilà sur la grand' route — Marchant sans crainte et réconforté.

Or après trois heures de marche — Voici qu'il fait la rencontre de deux joyeux compagnons : — « Où donc allez-vous ainsi ? » — Demande-t-il aux deux pèlerins :

« Ni 'zo o vont da welet Rom — « Ha bez an abostol Sant Per. — « Mar kirit e teuoc'h ganeomp — « Berroc'h e vo d'eomp an amzer. »

— « D'hoc'h heul e z'in gant plijadur : — « E oan o vont da redet bro. — « Kaëra bro eo Rom, a dra zûr — Rak grizien ar Feiz 'zo eno. »

Meur a zeiz 'zo 'maint o vale — A dreuz traonien-nou, meneier — P'en em gavont, eun abardaëz — E kichen dôr vras eur maner.

Raktal e sav mouez ar chas — O vlejal 'vel bleiz er c'hoajou. — Biskoaz den ebet ne glevas — Chalp ken kounnaret ha seurt you.

Hag Innosant : « Gouzout a ran — « Petra emaint o lavaret. — « Ar chas a lar : 'vo en nôz-man — « Ar maner-ze laëret, devet. »

Hag int skei war an nor vestrez. — An aotrou 'deu d'o zigemer : — « Aotrou, emezo, en nôzvez — « Teuio al laëron er maner. »

— « Doue eo ho kas varzu ennoun » — Eme an oac'h da baotred Breiz. — « Deuit en ti, va zri mignon, — « Da gemeret pred ha lojeiz. »

Ha pa lamm kreiz an nôz tenval — Al laëron da ober o zaol — An archerien ouz o gedal — En eun drô zourn ho chadenn oll.

An aotrou 'ro e trugarez — D'an tri vignon eur yalc'had aour — Eur c'hart penn-moc'h a ro ivez — Vit pourvesia an tri veachour.

An daou gomper 'ra diou lodenn — Deuz an aour

— « Nous allons voir Rome — « Et le tombeau de l'apôtre saint Pierre — « Si le cœur vous en dit, soyez des nôtres — « Le temps (du voyage) nous en semblera plus court. »

— « Je vous accompagnerai avec plaisir : — « J'allais en effet à l'aventure — « Or Rome est le plus beau pays, sans contredit — « C'est là en effet que la Foi chrétienne plonge ses racines. »

Voici déjà bien des jours qu'ils font route — A travers vallées et montagnes — Quand un soir ils se trouvent — Devant le grand portail d'un manoir.

Aussitôt s'élève la voix des chiens — Hurlant comme loups dans les bois — Jamais personne n'entendit — Abois si furieux et pareils hurlements.

Et Innocent dit : « Je sais — « Ce que ces chiens se racontent entre eux : — « Ils disent que cette nuit même — « Ce manoir sera pillé et brûlé. »

Et ils frappent au grand portail — Le seigneur se présente au devant d'eux : — « Seigneur, lui disent-ils, cette nuit même — « Les brigands viendront en ce manoir. »

— « C'est Dieu qui vous envoie vers moi ». — Répond le maître aux gars de Bretagne, — « Entrez dans le manoir, mes trois amis — « Prendre repas et logement. »

Et quand au milieu de la nuit sombre, — Les brigands se précipitent pour accomplir leur dessein — Les gardes qui les attendent — En un tournemain, leur passent à tous les chaînes.

Le seigneur donne, en remerciement, — Une bourse d'or aux trois amis. — Il leur remet également un quartier de porc — Pour leurs provisions de voyage.

Les deux compères font deux parts — De l'or qu'ils

o deus resevet. — Ar bevans 'vel eur farienn — Etre an tri a zo rannet.

Dre ze ar paour keaz Innocent — En despet d'e guzulhou mat — 'Vel araog a jom diarc'hant : — Ne d'eo ket kalz gwelleet e stad !

Emaint o vale a nevez — Etrezek Rom. Hag e treuzont — Meur a gear vras, meur a barrez — Kalz tud, kalz broiou a velont...

V. — Al laboused.

Digwezet int war ribl eur ster — 'Kreiz eur c'hoat doun. Kaër 'an amzer ; — Ewned a gân er brankou. — Ho c'hân flour — A respount 'mesk an deilhou — Da hiboud an dour.

Pa glev eur c'hân ken dudiuz — O sevel er mintin skeduz — Ar paotr 'lar d'e zaou mignon : — « Na kaër kan ! » — — « Ar re-ma, petra gontont ? » — — « Er gouzout a ran. »

Laret e reont : « Bea vo dibab ; — « Unan ac'hanoc'h a vo Pab ! — « Araok, ret eo d'eoc'h prena — « Goulaouenn — « Doue 'roio, 'vit dibaba, — « D'ezi sklerijenn. »

Setu ar c'homzou 'lavare — An enwed en deliou nevez. — Leac'h goulaouenn goar melen — Innocent — A drouc'h eur walen gelenn — Dre m'eo diarc'hant.

An daou all' red d'an tosta kear — Da joaz bep a c'houlaouen gaër — Pa welont ar voalen voan — Nag

ont reçu — Mais les provisions de bouche, telle une chose de peu d'importance — Sont partagées entr'eux trois.

Ainsi le pauvre Innocent — En dépit de ses bons conseils — Reste sans argent, comme devant : — Sa situation ne s'est pas beaucoup améliorée.

Les voici de nouveau en voyage — Vers Rome. Et ils traversent — Bien des grandes villes, bien des bourgades, — Voient beaucoup de monde, beaucoup de contrées...

V. — Les oiseaux.

Ils sont parvenus au bord d'un ruisseau, — Au milieu d'un bois profond. Le temps est beau. — Dans les branches les oiseaux chantent. — Leur chant suave — Du feuillage du feuillage répond — Au murmure de l'eau.

En entendant chant si mélodieux — Monter dans le matin brillant — Le jeune homme dit à ses compagnons : — « Quels beaux chants ! » — — « Et ceux-ci, dis-nous donc ce qu'ils racontent. » — — « Je le sais. »

« Ils disent : Il y aura choix : — « L'un d'entre vous sera Pape. — « Maintenant auparavant il vous faut acheter — « Un cierge. — « Et Dieu vous départagera. — En l'allumant lui-même. »

Tels étaient les propos que tenaient — Les oiseaux dans les feuilles nouvelles. — En guise de cierge de cire jaune — Innocent — S'offre une branche de houx qu'il coupe — Etant démuné d'argent.

Les deux autres courent à la ville la plus proche — Se choisir à chacun un magnifique cierge — Et quand au retour ils aperçoivent la mince baguette (de houx)

a c'hoab ! — Hag en ho fart o unan : — Me eo a vezo Pab ! »

Neuze o daou : « Pab ma vefemp — « Innocent keaz, da zioualfemp. — « 'Vit emmel ouz al loëned » — Ra unan — « Ha me : 'vit faouta keuned ! » — Egile d'ezan.

VI. — Ar ranet.

En hent a nevez d'ar beure — Dre barkeier ha laneier. — Kavout a reont bep ar mare — Chapel zister pe iliz kaër.

Hag e pedent a greiz kalon — An Aotrou Doue hag ar Zent — Eun 'vit e dud, an daou vignon — Da lakaat buhan penn d'o hent.

Eun abardaëz, e velont teol — Toenn eun ti, 'traon d'eur menez, — Skoët gant bann diwez' an heol — O luc'ha 'dreuz deliou ar gwez.

Pennad goude, 'n'em gavont drant — Dirag an ti. Dindan al loar — Eul lenn, vel mellezour arc'hant — A lintr e glazder an douar.

« Petra 'ta eo ar c'hân klemmuz — « A glevomp e sioulder an nôz ? » — 'Me an daou d'Innocent sonjuz. — « Ez an d'hen laret d'heoc'h fenez :

« Kan raned eo glevit, klemmus, — « O sevel dioc'h ribl al lagen, — « Ha konta reont traou ker souezüs — « M'em eus poan o rei d'eo kredenn :

— Quelle dérision ! — L'un et l'autre, se disant intérieurement : — « C'est moi qui serai Pape ! »

Alors tous deux : « Cher Innocent, — « Si nous devenons pape, nous te garderons — « Pour t'occuper des bestiaux » (1), — Dit l'un — « Et moi je te garderai pour fendre le bois » (2) — Fait l'autre.

VI. — Les grenouilles.

De nouveau en route, dès le matin — A travers les champs et les landes — Ils rencontrent ici et là sur leur chemin — Une modeste chapelle ou une belle église.

Et ils s'arrêtaient pour prier, de tout leur cœur, — Le Seigneur Dieu et les Saints, — L'un pour les siens ; les deux amis priaient — Qu'il soit bien vite mis un terme à leur voyage.

Et voici qu'un soir, ils aperçoivent — A travers le feuillage des arbres — Frappées par le dernier rayon du soleil — Les tuiles du toit d'une maison située au bas d'une montagne.

Peu après, ils se trouvent tout heureux — Devant le logis. Sous la lune, — Un étang brille comme un miroir d'argent — Au milieu de la verdure du sol.

« Quel est donc ce chant plaintif — « Qui retentit à nos oreilles dans le calme silencieux de la nuit ? » — Disent ses deux amis à Innocent rêveur. — « Je vais vous le dire à l'instant :

« C'est le chant des grenouilles que vous entendez — « S'élever des bords de l'étang. — « Et elles disent des choses tellement inconcevables — « Que j'ai vraiment peine à les croire :

(1) « Puisque tu connais si bien le langage des bêtes. »

(2) « Puisque tu coupes si bien les branches pour te servir de cerge. »

« Paotrez yaouank, Korf Hor Zalver — « D'e fask kenta a resevas. — « Dioc'htu goude, dizrô d'ar gear — « El lagenn, aman, Hen tufas.

Ar C'horf Sakr, dre aotre Doue — 'Zo digemeret gant eur ran. — Be z'eus hirvoud, rak abaoe — Var beg he deod ema gantan.

Hag e klemmont 'vid ma vezo — Seurt karg divar ar rân tennet, — Mes kement-se ne c'hoarvezo — Nemet « innosant » 've kavet.

« Er maner-man, abaoe ze, — « Paotrez 'zo deuet da blac'h yaouank ; — « Abaoe klanv ; 'vid e fare — « 'Rank beza paet ganti e mank. »

Neuze, burzud !... Dioc'h ribl al lenn — Innosant a ra Sin ar Groaz — Ar rân a daol an « Hosti » wenn — Eharz e dreid, war ar geot glaz :

« Repu 'peus roët d'in p'oan er c'hoad » — A lar, daoulinet, da Jezuz — « Breman d'in da repui dereat — « Ho Korf santel ha presiuz. »

O kemeret eul lienenn c'hlan — 'Laka enni Korf Hor Zalver — Ha, gant brasa resped, buhan — Hen zoug da japel ar maner.

Ar glanvourez 'c'houlenn pardon — Digant Doue deuz a fec'het — Hag e reseo en e c'halon — An « Hosti » e devoue tufet.

Ha kerkent e kav ar pare. — Ar vamm daëlou n'he daoulagad — A ro mil bennoz da Zoue — Ha d'an tri baotr digemer mat.

« Une fillette reçut, — « A sa première communion, le corps de Notre-Seigneur — « Aussitôt après, de retour au logis — « Elle vint ici, à l'étang, y jeter la Sainte Hostie.

« Avec la permission de Dieu le Corps Sacré — Est reçu par une grenouille. — Il y a des plaintes : car depuis ce temps — L'Hostie est demeurée sur la langue de l'animal.

« Et elles se plaignent, demandant que — Si grande responsabilité soit enlevée à la grenouille — Mais cela n'arrivera — Que lorsqu'une âme pure se présentera.

« Dans ce manoir, depuis ce temps — L'enfant est devenue jeune fille. — Depuis, bien malade, pour qu'elle soit guérie — Il faut qu'elle répare sa faute. »

Alors, miracle ! Du bord, sur l'étang — Innocent trace le signe de la Croix : — Aussitôt la grenouille vient jeter la blanche Hostie — A ses pieds sur le gazon :

« Vous avez procuré un refuge à l'abandonné de la forêt » — Dit-il, agenouillé, à Jésus, — « C'est à mon tour d'offrir un digne refuge — « A votre Corps Saint et Précieux. »

Alors prenant un linge pur — Il y dépose le Corps du Christ — Et avec le plus profond respect, il se hâte — De le transporter à la chapelle du manoir.

La malade demande alors pardon — A Dieu de sa faute — Et de nouveau reçoit en son cœur — L'Hostie qu'elle avait jadis rejetée.

Aussitôt elle recouvre la santé. — La mère, tout en pleurs — Rend mille grâce à Dieu — Et reçoit généreusement les trois amis.

VII. — Pab.

'Leac'h ma c'hoarveze seurt burzud — 'Zo tost da Rom. Goude tri deiz — E kear ar Pabed ne oa brud — Nemet a Baotred Breiz.

Marvet ar Pab... Pemp devez 'zo — 'N deus rentet ene da Zoue ; — Breman, e Rom, ez eus hano — D'ober eur Pab nevez.

Hag, er gear-Veur, e lavarent : — « Oc'h ober 'velep burzudou — « An tri Vreizad rank beza Sent : — « D'eomp d'ezo gant goulou !

« Etrezo Doue, marteze, — « Dre eur burzud all, skleroc'h c'hoaz, — « A zibabo ar Pab nevez : — « Dougomp banniel ha kroaz ! »

Hag int en hent. An tri vignon — Kuiteet mintin mad ar maner — 'Zo ivez en hent ; hag e z'eont — Daou anezo seder.

Innosant hepken a jom mut : — Kounnaat 'ra dioc'h e Vreiz, a gar — Sonjal 'ra ivez en e dud — Ha, trist, en em lavar :

« Ne velin ken da barkeier — « Gant o ed alaouret, o mell — « Da vilinou, er meneier, — « O trei gant an avel !

« Na da vaneriu ilhavek, — « Na da v'êr rust, nag an tarsiou — « O kounnari ouz da c'herrek — « O Breiz ! bro va Zadou !

(2) La procession est organisée pour demander à Dieu de faire le miracle.

VII. — Pape !

Le lieu où avait eu lieu ce miracle — Est voisin de Rome. Trois jours après — Dans la cité des Papes, il n'était bruit — Que des trois Bretons

Le Pape vient de mourir ; voici cinq jours — Qu'il a rendu à Dieu son âme. — En ce moment à Rome il est question — De nommer un nouveau pontife.

Et dans la grande ville, ils se disaient : — « Les trois Bretons qui effectuent de si grands miracles — « Doivent être des saints : — Allons au devant d'eux avec des cierges ! (1)

« Il est possible que, parmi eux, Dieu — « Par un nouveau miracle encore plus éclatant — « Désigne lui-même son nouveau pontife : — « Portons croix et bannières ! » (2)

Et ils se mettent en route. Les trois amis — Ayant quitté le manoir de grand matin, — Sont également en chemin. Et ils vont — Deux d'entr'eux bien joyeux.

Innocent, seul, demeure muet : — Il se souvient de sa Bretagne, qu'il aime — Il pense aussi à ses parents — Et, mélancolique, il songe :

« Je ne verrai plus tes champs — « Avec leur blé doré, leur millet. — « Tes moulins, sur les coteaux — « Tourner grâce au vent.

« Ni tes manoirs couverts de lierre, — « Ni ta mer sauvage ; ni les vagues — « S'acharnant contre les rochers de tes rivages — « O Bretagne pays de mes pères !

(1) Pour les honorer.

« Nag ar brug ruz, el lanneier — « Na da goajou dero kalet — « Na bokedou da brajeier — « Ken splann pa z'int heoliet !

« Na da douriou sounn en oabl briz — « Na koëffou kaër dantelezet — « A zoug, ken drêo, da yaouankiz — « Va Breiz-Izel garet !

« Pa zôno kleier ar mintin, — « D'an abardaëz, pa gouez an deiz, — « Daz kalvariou, ken ne bedin — « O Breiz ! douar ar Feiz !

« Ne glevin ken soun ar biniou — « O kas endrô ar « jabadao » — « Na kân seder da vammennou — « Kennerzet gant ar glao !

Ne heuilhin ken da hentchou dôn — Da wenoden-nou roudennet — Gant balan, lann ha spern e bléon — Aour hag arc'hant bodet.

« Ne c'houesin ken ar mel melen — « En dachen-nadou gwiniz du ; — « En da avel ezen ar foën — « Breiz ! o c'houeka repu !

« Na kennebeut, el liorzou, — « D'an diskar-anv, e gwengolo, — « Halan vad da wez avalou — « Karget a frouez hao !

« Ne gerzin ken d'az pardouniou — « Diarc'hen, e fresk ar mintin — « D'ar chapel, skoachet endeliou, — « 'Kreiz ar parkeier lin !

« Noz-veilh 'bet ken e tal an tan, — « D'ar goanv, pa deu d'astenn an noz, — « 'Vit meuli dre varvailh, dre gân — « Breiziz an amzer gôz. »

« Ha ken ne zebtantin klevet — « E sked al loar,

« Ni les rouges bruyères de tes landes, — « Ni tes forêts de chênes durs — « Ni les fleurs de tes prairies — « Si brillantes dans le soleil !

« Ni tes clochers s'élançant droits dans le ciel gris — « Ni les belles coiffes à dentelles — « Que porte si allègrement ta jeunesse — « O ma Bretagne chérie !

« Quand sonneront les cloches du matin — « Ou le soir, à la tombée du jour — « Je ne prierai plus à tes Calvaires — « O ma Bretagne, terre de la Foi !

« Je n'entendrai plus le son du biniou — « Entraînant le « jabadao ». — « Pas plus que le chant si gai de tes sources — « Renforcé par l'eau des pluies !

« Je ne foulerai plus tes chemins creux — Ni tes sentiers tracés — Par les genêts, les ajoncs, l'aubépine en fleur — De l'or et de l'argent en touffes.

« Je ne sentirai plus l'odeur du miel blond — « Dans tes champs de blé noir ; — « Dans ta brise plus le parfum du foin — « Bretagne ! le plus agréable des refuges !

« Ni dans tes vergers — « En fin d'été, au mois de Septembre — « La suave haleine des pommiers — « Chargés de fruits mûrs !

« Je n'irai plus à tes pardons — « Pieds-nus, dans la fraîcheur du matin clair — « A la chapelle, blottie dans les feuilles — « Entourée des champs de lin !

« Finies les veillées au coin de lâtre — « Au cours des hivers quand s'accroissent les nuits, — « Veillées qui exaltent en légendes et chansons — « Les Bretons des anciens jours. »

« Plus désormais, je ne croirai entendre — « Sous

da nôz ar c'hant — « 'N drô d'ar vein-hir da « c'hor-riker » — « Oc'h ober koroll, drant ! »

« Ne gomzin ken da yez ken kôz, — « Nerzuz 'vel reier da aotchou — « Breiz ! Kaëra korn 'vid ar « renoz » — « Dindan bolz an Envou ! »

« Mes, keit e pado va buhez — « Keit em goazied goad a redo, — « Da Zoue ha d'id, va c'harantez ! — « Breiz-Izel, o va Bro ! »

Ha, kollet oll en e zonzou, — Ne welas ket e reent hent : — 'Maint digouezet tost da zôriou — Rom eienen ar zent.

Eno, 'kreiz sklerijenn goulou — Gwisket a aour ha diskabel — Pobl kear a bez 'gan kantikou — Gant kroaz ha banniel.

Innosant 'ya en diaraog — N'e zourn brank koad 'leac'h koar melen ; — A wel d'an oll an tân a grog — Er c'houlaouen gelenn.

Pebez you, neuze, oue klevet ! — Oll e yudont : « Great an dibab ! — « Doue e-unan n'eus dibabet ! — « Innosant eo ar Pab ! »

E-kreiz ar gwiskamanchou aour — Goulou, kân, trompilh ha kleier — Ar pennou brâs, ar Breizad paour — A dreuz oll hentehou kear.

Hag oll e z'eont d'iliz Veur Rom — Da renta gloar da Zoue — Hag o kâna an « Te Deum » — 'Dronont ar Pab nevez...

l'éclat de la lune, à la nuit de son plein — « Tes « korrigans » mener la folle ronde — « Autour de tes men-hirs ! »

« Je ne parlerai plus ta langue si vieille — « Dure comme les rochers de tes grèves — « Bretagne, le plus beau coin de terre pour le dernier sommeil — « Sous la voûte du Ciel ! »

« Mais autant que durera ma vie, — « Aussi longtemps que coulera le sang dans mes veines — « A Dieu et à Toi, mon amour — « O Bretagne, o mon pays ! »

Et tout entier perdu dans sa rêverie — Il ne s'aperçut pas qu'ils faisaient du chemin. — Les voici, tout à coup, arrivés aux portes — De Rome, source des Saints.

Là, au milieu des cierges allumés — Vêtue d'or et nu-tête — La population entière de Rome chante des cantiques — Avec croix et bannières à sa tête.

Innocent s'avance alors au devant d'eux — Tenant en main sa branche de bois en guise de cierge de cire — Et voici que sous le regard de tous la flamme jaillit — A l'extrémité du cierge de houx.

Quels cris alors ! — Tous clament : « Le choix est fait ! — « Et c'est Dieu lui-même qui a choisi ! — « C'est Innocent qui doit être Pape ! »

Au milieu des vêtements d'or, — Des cierges, des chants, au son des trompettes et des cloches — Les éminents personnages, le pauvre gars breton — Parcourent toutes les rues de la ville.

Et tous accourent à la Basilique de Rome — Pour rendre gloire à Dieu — Et au chant du « Te Deum » — Installent le nouveau pontife !...

VIII. — Evid echui.

Hag er mintin, d'an deiz varlerc'h : — « Paotret a Vreiz, bezit dinec'h » — Eme ar Pab d'e zaou vignon, — « Rak ni 'zo paotret a galon — « Te, emello deuz va loëned. — « Egile, 'faouto ar c'heuned. — « An den e ziskouez gwir furnez — « Pa vev, izel, er baourentez. — « Stagomp d'hor stad ! Karomp hor Breiz ! — « Setu, evidomp, gwella reiz. — « Ra vo bennoz Doue varnoc'h — « E c'hras, en oc'h ene, puilhoc'h ! — « En hano an Tad Eternel — « Ar Mab hag ar Speret-Santel ! »

VIII. — Conclusion.

Et le lendemain matin : — « Gars de Bretagne, soyez sans inquiétude, » — Dit le Pape à ses deux amis, — « Nous autres, Bretons, sommes gens de cœur : — « Toi, tu t'occuperas de mes bestiaux ! — « L'autre, fendra le bois ! — « La vraie sagesse pour l'homme consiste — « A vivre, humble, dans sa pauvreté — « Accueillons notre situation, aimons notre Bretagne — « Voilà, pour nous, je crois la meilleure règle de vie — « Que la bénédiction de Dieu soit sur vous — « Sa grâce plus abondante en vos âmes — « Au nom du Père Eternel — « Du Fils et du Saint Esprit. »

Urbain PÉRENNÈS.



LA « DAME DE NIZON »
MÈRE DE M. DE LA VILLEMARQUÉ

qui recueillit un certain nombre de chansons insérées dans le Barzaz-Breiz.

Elle mourut le 16 Juillet 1847.

(Photo Renaud, Hennebont.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

PLEYBER-CHRIST ⁽¹⁾

Pleyber-Christ est une paroisse qui appartient aujourd'hui au doyenné de Saint-Thégonnec. D'une superficie de 4.546 hectares, elle comptait, au dernier recensement, une population de 2.298 habitants.

La forme orthographique *pleyber* est relativement moderne ; on écrivait anciennement *pléiber* (2).

Les vieux documents ajoutent à la circonscription territoriale qui portait le nom de *pléiber*, diverses appellations : Pléiber-Rivault (1297), Pléiber-Rinant (1310, 1406, 1427), Pléiber-Rinal (1345) (3). La dénomination de Pléiber-Christ apparaît déjà en 1163 dans une bulle du pape Alexandre III pour Saint-Jacut-de-la-Mer : *villam Christi de Plæiber, cum appendiciis suis*.

(1) Voir notamment le joli volume illustré de M. l'abbé Calvez, ancien vicaire de Pleyber-Christ : *Pleiber-Christ*. Nous remercions l'auteur de l'avoir mis aimablement à notre disposition, ainsi que le cliché de l'église de Pleyber. A ce travail très consciencieux, nous ferons de larges emprunts. Consulter également les archives départementales : 102 G.

(2) L'éponyme de Pleiber serait, d'après Loth, *Eber*. Comparer *Lannebeur* en Plouguerneau, et *Lann-eber* dans les Côtes-du-Nord. (*Les Noms des Saints Bretons*, p. 36.) A l'encontre de cette opinion, on peut avancer que le nom *Pleiber*, se prononçant en deux syllabes, ne désigne pas une paroisse en Plou. Nous savons que Pléiber est un nom de famille.

(3) Arch. dép. dossier Le Guennec.

Quand fut démembré l'ancien territoire de Pléiber, qui couvrait 8.700 hectares, chacun des deux tronçons garda le nom de la paroisse, et il y eut deux paroisses Pléiber-Christ et Pléiber-Saint-Thégonnec (4). A quelle époque remonte le sectionnement ? Peut-être au milieu du XII^e siècle. C'est alors que, sous l'influence des Templiers se répandit chez nous la dévotion au Christ, en tant que tel(5).

Deux industries prospéraient jadis à Pléiber : celle du blanchiment des textiles et celle de la fabrication du papier.

Il y avait au bord du Jarlot et sur l'eau de Kermorin, dix papeteries.

1. *Le vieux moulin de Rosanvern*, fondé en 1632 par Matthieu Trémin, Normand, qui l'avait afféagé au seigneur de Lesquiffiou.

2. *Le moulin neuf de Rosanvern*, afféagé en 1647 par le seigneur de Lesquiffiou à Pierre Le Cordier.

3. *Roudougalan* ou *Roudougoalen*, fondé en 1635 par Pierre le Cordier.

4. *Glaslan*, fondé en 1629 par Julien Cordier.

5. *Roudougoalen-Isellaf* qui existait dès 1621 et était exploité par Etienne Cordier.

6. *Lanascoat*, parfois dit en Plourin.

7. *Quirin*, fondé au XVIII^e siècle sur les terres de Lesquiffiou.

8. *Kermorin*, fondé sur les mêmes terres au XVIII^e siècle.

9. *Roudougoalen-Huellaf*, fondé au XVIII^e siècle.

10. *Roudougoalen-Rapiès*, fondé au XVIII^e siècle.

A partir de 1630 les registres de Pléiber-Christ contiennent de très nombreuses mentions de maîtres et

(4) Vers le début du siècle dernier, cette dernière s'appela Saint-Thégonnec tout court.

(5) Largillière, *Les Saints...* p. 23.

de compagnons papetiers dont les noms se reconnaissent aisément. Tous ont une consonance française qui tranche sur les rudes noms celtiques des paysans. Il y a parmi eux des Normands, plusieurs étaient de la Manche. A François Gigant, Normand, établi à Pléiber vers 1650 se rattachait Marie Gigant, religieuse, née à Pléiber-Christ le 13 Juin 1764, qui fut guillotinée à Brest le 9 Juillet 1794 (6).

La fabrication du papier fut reprise après la Révolution, à la Lande, au fond de la vallée de la Queffleut par M. Andrieux. Elle demeura florissante jusque vers 1880.

VIEUX MANOIRS

Pléiber possède cinq manoirs : Lesquiffiou, Le Treuscoat, Coatgonval, Lohennec, Kervrac'h ; cinq autres ont disparu : Roche-Héron, Coatilézec, Keromnès, Kermorin et Kerjézéquel.

LESQUIFFIOU

Ce manoir, dont le nom signifie littéralement *près des souches*, est situé, dans les grands bois, du côté de Morlaix, à la lisière de la paroisse, à 6 km 500 du bourg. La partie la plus ancienne de l'édifice actuel appartient à la seconde moitié du XVII^e siècle. On l'a reconstruit vers 1740.

La chapelle a été aménagée dans l'une des pièces du château. L'autel est accompagné de deux vieilles statues d'évêques bénissant : St GVESNOUS et St DONAT, provenant de la chapelle ruinée de Saint-Donat.

Au fond appendues au mur, sont deux thèses latines illustrées. La première est celle de Vincent-Joseph de Kergariou, Trégorois, passée en 1670 au Collège des

(6) Arch. départ. Fonds Le Guennec.

Jésuites de Rennes. La seconde est de Sébastien-François-Joseph Barbier, comte de Lesquiffiou, passée le 5 Mars 1788 au couvent de Saint-François de Cuburien, devant le Père Hippolyte Elien, prieur de ce couvent.

Contre le mur de gauche est une grande toile du Tintoret, représentant la résurrection de Lazarre. Au fond petit bas-relief en bois du xvi^e siècle, figurant le portement de croix.

Parmi les 56 portraits ou gravures qui ornent l'intérieur du château, qu'il suffise d'en signaler quelques-uns. C'est d'abord un Capucin à longue barbe, tenant en main un papier déployé et dans lequel on reconnaît le Père Léonard Barbier, qui fonda en 1611 le couvent des Capucins de Morlaix. C'est ensuite une gravure de Mgr de La Marche, évêque de Léon, ainsi que deux portraits du même personnage, l'un de Perrin, l'autre de P.-E. de la Fruglaye. C'est enfin la peinture d'un gentilhomme de la fin du xvi^e siècle qui blasonne : *de sable au chevron d'argent accompagné de 3 quintefeuilles de même* (7).

La bibliothèque du château, dont M. Le Guennec a classé les archives, est riche en éditions anciennes ainsi qu'en manuscrits français et bretons (8).

Nous savons par Ogée, que Lesquiffiou était jadis une chàtellenie avec haute, moyenne et basse justice. Ses patibulaires se dressaient à l'entrée du bourg ainsi qu'à *Croaz-ar-Justissou*, sur l'ancienne route de Morlaix à Pléiber-Christ.



Représentée au xiii^e siècle et dans la première moitié du xiv^e par Robert, Guillaume, Huon et Guillaume

(7) Arch. dép. Fonds Le Guennec.

(8) Le Guennec, *Les archives de Lesquiffiou et l'archiviste Jean-François Le Clec'h* (Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, 1917, p. 51). *Les mystères bretons de la bibliothèque de Lesquiffiou* (Ibid., 1912, pp. 65-104).

de Lesquiffiou, cette famille se fond vers le milieu du xiv^e siècle dans celle de Keraliou, puis un peu plus tard dans la famille de Kerguennec, de Plouvorn. Le mariage de Marguerite de Kerguennec, en 1540, avec Jean Le Borgne, fait passer Lesquiffiou dans la famille Le Borgne. La branche des Le Borgne se fond elle-même dans les Barbier de Lescouet par l'union, en 1713 de Françoise Le Borgne avec Claude-Alain Barbier (9).

Le château appartient aujourd'hui au marquis Alain Barbier, fils de Jonathas, qui mourut à Pleiber-Christ, il y a quelques années.

LE TREUSCOAT

Ce manoir se trouve à 5-kilomètres Nord-Nord-Ouest du bourg.

C'est une maison d'apparence modeste, avec façade orientée à l'Ouest et flanquée d'une grosse tour ronde, ou plutôt quadrangulaire à pans arrondis. A la base de cette tour est pratiquée une porte ogivale, ornée de moulures, que surmonte un écusson brisé, puis une fenêtre à meneaux gothiques. A gauche, longue ouverture en meurtrière. Une petite tourelle à cul-de-lampe est accolée à cette tour. Un peu plus bas on lit : *Goulven de Kergrist archier à la montre de 1503.*

Vers la fin du xix^e siècle, on a ouvert, à gauche de la façade, une porte surmontée d'une sorte de portique terminé par une lucarne gothique à crochets.

Contre le mur de droite est un écusson provenant de la chapelle Saint-Souron, en Plougouven.

Devant le manoir, vieux puits à margelle ronde.

A gauche, au milieu d'une pelouse, figurent sur un piédestal deux vieux saints gothiques adossés ; l'un

(9) Arch. départ., Fonds Le Guennec.

est saint Jacques le Majeur, l'autre à les mains jointes et la tête brisée.

La vieille voie de Quimper passe tout près et au Nord du manoir. Au carrefour, on voit une croix de pierre très simple, datée de 1890.

La chapelle du manoir, dédiée à Saint Goulven, existait encore en 1729.

L'ancien colombier est aujourd'hui en ruines.

Sur une garenne dite *goarem an iliz*, à quatre ou cinq cent mètres à l'Ouest du manoir de Treuscoat, des substructions anciennes semblent former une enceinte avec d'autres murailles et vestiges s'y rattachant. Cette garenne est un plateau herbeux assez élevé, qui donne au Nord sur la vieille voie de Quimper franchissant le ruisseau du Treuscoat.

A travers les substructions on devine deux enceintes, dont la plus grande a des apparences de camp retranché.

Après avoir été possédé au xvi^e siècle par la famille de Kergrist, le Treuscoat passa, dans la première moitié du xvii^e siècle, aux de Kerampuill. Ceux-ci, en 1664, vendirent leur domaine à François le Diouguel, seigneur de Lanroz, dont les héritiers le cédèrent plus tard à la famille Jollivet. Le Treuscoat passa en 1830 aux Villart, qui le transmirent par alliance en 1863 à la famille de Kerdrel.

COATGONVAL

Situé à 5 kilomètres au Nord du bourg, aux confins de Pléiber et de Sainte-Sève, ce manoir, dénommé *Maner-Koz*, est une large maison flanquée d'une grosse tour, et qui semble du xvi^e siècle.

Au xvii^e siècle nous y trouvons Matthieu Trévégan et après lieu Guengant, tous deux seigneurs de Coatgonval. La propriété passe ensuite à des familles Salaun et Barazer.

LOHENNEC

Ce manoir se trouve à 4 km. 500 à l'Ouest du bourg, à la limite du territoire de Saint-Thégonnec. Il appartient à la fin du xv^e et au xvi^e siècle.

La chapelle s'en est allée en ruines.

A une quarantaine de mètres à l'Ouest de l'enceinte se dressait un vaste colombier. Un peu plus loin figure le soubassement d'un antique calvaire.

La famille de Lohennec avait comme blason : *fascé d'or et de sable, la première fasce surmontée d'un lion léopardé de sable.*

Elle a comme représentants au xiv^e siècle Eon Lohennec, écuyer de la compagnie de Duguesclin, au xv^e, Guillaume Lohennec, dont les descendants firent passer par alliance le manoir à la famille de Keraudy. Dans la seconde partie du xvi^e siècle, le domaine se trouve aux mains de Jean Le Borgne, cadet de Lesquiffiou, du fait de son mariage avec Marie de Keraudy. En se mariant, à la date de 1640, avec Jean du Dresnay, seigneur de Kerbaol, Jeanne Le Borgne lui apporte en dot le domaine de Lohennec. Cette terre est toujours à la famille du Dresnay.

KERVAC'H

Ce manoir, qui appartient au xvi^e siècle, est situé à 3 kilomètres au Sud du bourg, à la limite de Pléiber et de Plounéour-Ménez.

A quelque 200 mètres de là, on aperçoit des restes de murs de la chapelle Sainte-Appolline, qui dépendait du château. De la statue en chêne de la Sainte, que l'on invoque spécialement pour les maux de dents, il ne reste plus que la tête, le reste ayant été emporté à titre de reliques. « Certains jours de tête, note l'abbé Calvez, et tous les pardons du Relec,

cette tête est exposée à la vénération des pèlerins sur les ruines de son ancienne chapelle. »

En 1503, Kervrac'h est le bien de Charles de la Roche et de son épouse Catherine de Keraudy. Au XVII^e siècle, Olivier de la Roche le vend à Guy, seigneur de Coatlosquet, d'où il passa aux Le Borgne de Keruzoret.

ROC'H-AN-ERRON

C'était une vraie forteresse surplombant la sauvage vallée du Dour-Ruz et située à deux bons kilomètres au Nord-Ouest du bourg. Une chapelle en dépendait, dédiée à Sainte Barbe.

Le château-fort fut démoli au temps de la Ligue.

Après avoir appartenu dès le XIV^e siècle aux seigneurs de la Roche, Roc'h-an-Erron devint au siècle suivant la propriété de la famille de Kerguennec, de Lesquiffiou, d'où il passa aux Le Borgne. Des bourgeois Morlaisiens l'achetèrent au XVII^e siècle. Le domaine passe ensuite aux Conan, aux Guilloton de Kerdu, Le Gualès de Lanzéon et Potier de Courcy.

COATILÉZEC

A environ 5 kilomètres au Nord du bourg, à la lisière de Sainte-Sève, on aperçoit encore, près du village de même nom, les ruines du vieux château de Coatilézec (Quoethyraezeuc, en 1345).

Hervé de Quoethyraezeuc maria, en 1336, sa fille Aliz avec Guillaume, seigneur de Lesquiffiou, qui devint dès lors propriétaire du manoir. Des Le Borgne de Lesquiffiou, la terre de Coatilézec passa aux du Dresnay.

KEROMNES

Ce manoir, situé à deux kilomètres au Sud-Ouest du bourg, appartenait au XVI^e siècle à la famille de Cornouaille. Jeanne de Cornouaille l'apporta en dot,

par son mariage, à Yves Le Moyne, seigneur de Trévigné. Jeanne Le Moyne, sa fille, se maria en 1581 avec Alexandre Le Borgne, et fit passer le domaine dans cette famille.

KERMORIN

Kermorin se trouvait à deux bons kilomètres au Nord-Est du bourg.

Après avoir été possédé au XVI^e siècle par la famille de Coetlosquet, ce manoir appartint plus tard à Charles de Coativy et passa ensuite aux Le Long de Keranroux, puis aux du Chastel de Bruilliac.

KERJÉZÉQUEL

Ce manoir, situé à environ deux kilomètres au Nord du bourg, appartenait, au XVII^e siècle, à Messire Claude Le Borgne, sieur de Kerfraval, recteur de Pléiber-Christ, qui y résidait et y mourut en 1581.

Par son testament il donnait à son neveu Alexandre Le Borgne, sieur de Lesquiffiou, la tierce partie de son héritage et la moitié de ses biens meublés. Par transaction du 18 Juin 1581, Alexandre cède le manoir de Kerjézéquel à son oncle, Yves Le Borgne, sieur de La Tour, résidant en son manoir de Keraouel, en Plounevez-Lochrist (10).

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église de Pléiber, placée sous l'invocation de la Sainte Croix et de Saint Pierre, est, dans son ensemble, un monument du XVI^e siècle, comme l'atteste la date de 1551 qui surmonte le portail Ouest. A la base de la flèche nous lisons : I : LEON : GOVERNEVR : CE : LAN : 1603 ; elle remonte donc au début du XVI^e siècle.

(10) Archives de Lesquiffiou.

La partie la plus ancienne de l'église est l'extrémité orientale de la façade midi ; qui contient une fenêtre à fleurs de lys d'environ 1510 (11).

Le monument a été agrandi ou remanié sur sa périphérie à diverses époques.

La partie antérieure du bas-côté Nord, où se trouve la chapelle du Rosaire, fut édifée entre 1628 et 1647. Le porche méridional porte la date de sa construction : 1666 ; il contient contre ses parois les douze apôtres en kersanton, et au tympan, la scène de la collation à saint Pierre du pouvoir des clefs. La partie du bas-côté Sud qui est au-dessous du porche, est de 1708, tout comme celle du bas-côté Nord qui lui fait pendant. Le chevet de l'église fut bâti en 1678 (12). Il est encadré de deux sacristies dont l'une, celle de l'angle Nord-Ouest de l'église, est de 1700, et l'autre de 1869.

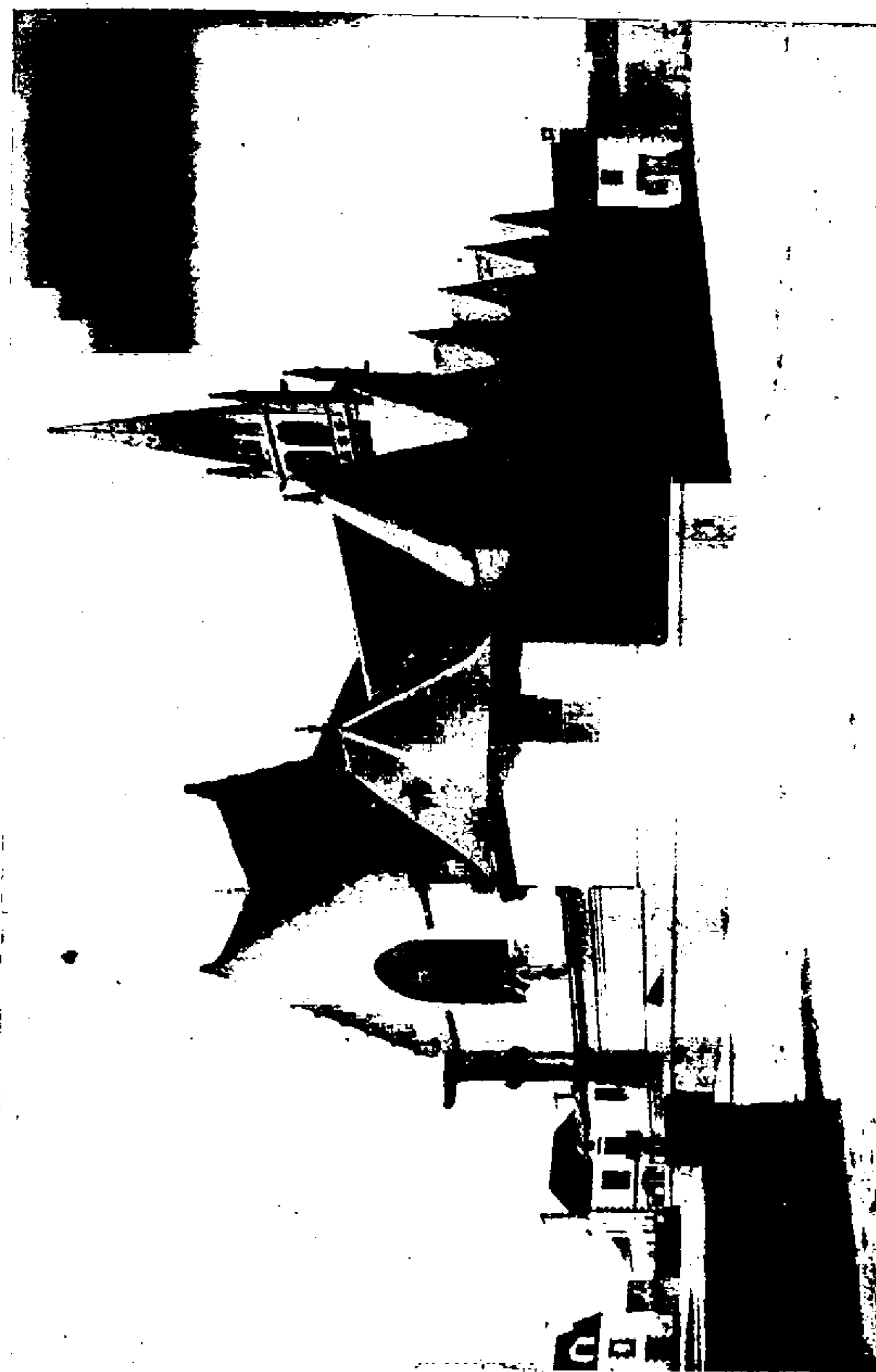
L'extérieur de l'église comporte cinq nefs dont les arcades ogivales reposent dans les deux sens de la longueur et de la largeur de l'édifice sur des piles cylindriques sans chapiteaux. De cette disposition résultent dix chapelles latérales, auxquelles correspondent, à l'extérieur, des pignons aigus à crochets.

La grande nef est ornée de frises et traversée de poutres sculptées. Au milieu de l'une de ces poutres on lit : Y : INIZAN : GOV' : 1659.

Les deux belles portes en chêne du porche latéral sont exécutées en superbe menuiserie. Au milieu de chaque vantail est un panneau carré sur lequel font saillie, en lettres majuscules ornées, les monogrammes I H S et M A, surmontant un cœur. Sur la porte de gauche figure cette inscription : IAN. INIZAN GOV. 1666.

(11) Abbé Calvez, *Pléber-Christ*, pp. 45-46 ; Abgrall, *Architecture Bretonne*, p. 101.

(12) Le chevet de l'église fut restauré en 1866.



PLÉBER-CHRIST. — L'ÉGLISE.

(Cliché abbé Calvez.)

Le 19 Janvier 1873, la foudre tomba sur le clocher de l'église, brisant le paratonnerre, puis rebondit sur une maison voisine, descendit par la cheminée dans la salle de l'auberge où toutes les personnes présentes furent électrisées et eurent leurs verres vidés par le fluide capricieux. L'une d'elles, un malheureux jeune homme, qui se trouvait près de la porte, fut tué. Les vitres de la mairie et le cadran de l'horloge furent brisés, sans que le mécanisme de l'horloge éprouvât la moindre avarie (13).

MOBILIER DE L'ÉGLISE

AUTELS

Maître-autel. — Le tombeau de l'autel, dû au ciseau de M. J.-M. Le Roux, de Saint-Pol-de-Léon (1823), porte, en son panneau principal, une représentation de la Cène.

Le retable, œuvre du xvii^e siècle, est extrêmement riche ; il porte, note l'abbé Calvez, un total de 66 sujets.

Deux tabernacles superposés dominant l'autel. On aperçoit au tabernacle supérieur deux statuettes de Saint Pierre et Saint Paul encadrées des bustes, en médaillons, de Notre Seigneur et de la Sainte Vierge. Sur la porte, le Christ en croix, avec Madeleine à ses pieds. Plus haut le dais d'une niche en forme de dôme présente les statues de la Foi et de l'Espérance, et est surmonté du Christ ressuscité.

Le maître-autel est serti d'un magnifique cadre offrant quatre niches. Dans celles du bas, se font pendant deux grandes et belles statues : le

(13) *Le Finistère* du 29 Janvier 1873.

Christ tenant sa croix de la main gauche, puis Saint Pierre, titulaire de l'église. Les niches supérieures renferment d'une part la Vierge-Mère, d'autre part Saint Roch.

Autels du bas-côté Nord. — Du haut en bas de l'église, on rencontre l'autel de Saint-Yves, aujourd'hui du Sacré-Cœur, puis l'autel du Rosaire.

Le premier, à colonnes torsées, est de facture moderne, et présente, au fronton, Saint Michel. Un tableau du Sacré-Cœur y figure, encadré des statues de Saint Yves et de Saint Roch. Le second représente la Sainte Famille en bas relief, au milieu du coffre. Acheté en 1700 il fut complètement restauré en 1869.

Autels du bas-côté Sud. — Il y a ici les trois autels de la Trinité, aujourd'hui de Saint-Joseph, de Saint-Jean et de N.-D. de Pitié.

Le premier fut acquis en 1700. Le second renferme entre deux colonnes torsées les deux saints Jean, le Baptiste avec l'agneau, l'Évangéliste avec l'aigle. Au fronton un ange gardien (14). Quant à l'autel de N.-D. de Pitié, qui appartient au xvii^e siècle, il est richement orné et présente, dans des niches à colonnes torsées, les statues de sainte Marguerite et de sainte Thérèse. Au fronton de l'autel figure la Sainte Face, avec la lance, le roseau, l'éponge et le fouet.

TRIBUNE, ORGUES

Les orgues, dont il est mention en 1764, furent restaurées en 1816 et en 1843. Elles disparurent en 1870 avec l'ancienne tribune. La tribune actuelle est due au ciseau du morlaisien Piton (1898).

(14) Deux colonnes voisines portent cette inscription : YVON : ANDRÉ : G : 1664 — Y : MADEC : GO. Sur la sablière en face, on lit : YVON ANDRÉ : DE K/OUGANT : GOVERNEVR : LAN : 1664. Tout cela s'harmonise avec la date de construction du porche.

PRÉÉMINENCES DANS L'ÉGLISE

A l'occasion d'un projet de reconstruction du bas-côté Nord de l'église paroissiale, un procès-verbal des prééminences fut dressé le 18 Mai 1631.

Il signale dans la muraille costière une fenêtre comportant une rosace et deux panneaux. On voit dans la rose un écusson *d'azur à 3 huchets d'or, mi-parti d'argent à un croissant et 3 croisilles de gueules* ; ce sont les armes nouvelles de Lesquiffiou en alliance avec celles de Trévigné (15). Quant aux panneaux, ils portent *d'azur à un fretté d'argent*, puis les nouvelles armes de Lesquiffiou *mi-parti d'azur à un fretté d'argent* qui sont Keromnes, enfin un *écartelé d'azur à un mouton d'argent armé*.

Jean Le Long, seigneur de Keranroux et de Kermorin ainsi que Claude de la Roche, seigneur de Kergroac'h, consentent à la reconstruction de l'église à condition que leurs bancs et tombes soient conservés au bas-côté Nord (16).

Une pièce du 15 Janvier 1708 nous apprend que dans la chapelle Saint-Yves se trouvaient un banc et une arcade aux armes du seigneur de la Roche, de Kergroac'h, *de sable à un lion et des billettes d'argent surchargées d'une hermine*, et dans la fenêtre cinq écussons des mêmes armes pleines et en alliance (17).

Dans le bas-côté Midi de l'église, en la chapelle de la Trinité, un document du 2 Mai 1700 signale, en plusieurs endroits les armes de François Le Borgne, une pièce de 1729 y note celles des seigneurs du Treuscoat.

A l'angle Sud-Ouest de l'église figuraient en alliance

(15) Les armoiries anciennes de Lesquiffiou portaient *d'argent à trois souches déracinées de sable*.

(16) Note du chanoine Peyron.

(17) Calvez, *Pléber-Christ*, pp. 33-34.

les blasons des Le Moyne de Lesquiffiou et des Keromnes.

Un acte du 18 Août 1678 reconnaît à Vincent Le Borgne « droit de lisière en dedans et par dehors, autour de toute l'église paroissiale » (18).

TRÉSOR DE L'ÉGLISE

Ce trésor est riche en argenterie ancienne et en cuivre.

1. Les calices. — Un premier calice en argent, d'une hauteur de 0 m. 25, porte au revers du pied l'inscription : M. ALEXANDRE CRECHMINEC et la date de 1634. La patène porte un cœur surmonté de trois clous. Un second calice, également en argent, mesure 0 m. 26 de hauteur. Sur le pied figure une croix avec trois clous et l'on aperçoit la couronne d'épines à l'intersection des bras de la croix. La patène, où l'on remarque un cœur surmonté de trois clous porte comme poinçon H. PUCHE. Ce calice doit être également du XVII^e siècle.

Un troisième calice, en argent doré, mesure 0 m. 345 de hauteur, avec 0 m. 17 de diamètre à la base. La coupe porte des épis, des grappes de raisin, des roseaux, les effigies du Sauveur, de la Sainte Vierge, de Saint Pierre, la Foi, l'Espérance et la Charité symbolisées par trois femmes, dont l'une tient un flambeau, la seconde une ancre, la troisième trois enfants. Sur le pied du calice sont représentés : la fuite en Egypte, le lavement des pieds, le Sauveur au jardin des Oliviers, Jésus tombant sous sa croix, Jésus crucifié.

Cette pièce d'orfèvrerie paraît appartenir également au XVII^e siècle. Elle est signée S. PERAUD.

La patène porte différents emblèmes de la Passion : palmes, croix avec suaire, manteau, éponge, échelle,

(18) Calvez, *op. cit.*, pp. 43-50.

fouets, colonne, tenailles, couronne d'épines, cœur surmonté de trois clous.

2. Les ostensoirs. — Un premier ostensoir, en argent doré, mesure 0 m. 60 de hauteur. La base, porte un écusson *d'argent à la croix de sable*. Le second ostensoir, en vermeil, haut de 0 m. 75, présente sur le pied les quatre évangélistes avec leurs attributs. Audessous du soleil, figurent Saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Eucharistie, Saint Stanislas Kotska, que la tradition montre communié par les anges, et Saint Pascal Baylon, patron des œuvres eucharistiques.

3. Une lampe de sanctuaire, un encensoir, une navette, des orceaux, en argent.

4. Une croix-reliquaire en argent, datant de 1760.

5. Une croix processionnelle en vermeil de toute beauté, dans la manière de celle de Guengat (19).

Comme objets de cuivre, signalons : une croix de 0 m. 70 de long sur 0 m. 42 de large, sur laquelle est représentée une croix grecque, accostée de deux léopards avec la devise *var va buez*, six chandeliers, deux candélabres et sept plats pour la quête ayant 0 m. 22 de diamètre.

OSSUAIRE

A l'angle Sud-Ouest de l'église se dresse un ossuaire dont la façade Est a quatre baies de forme quadrangulaire. Les trois ouvertures pratiquées dans l'arrière façade ont été aveuglées. L'édifice date de 1738. Du reliquaire antérieur une porte ouvragée a été conservée, qui porte la date de 1573.

Déjà désaffecté depuis longtemps, notre ossuaire sert depuis 1890 aux catéchismes et aux pieuses congrégations.

(19) Abgrall, *Architecture Bretonne*, p. 384.

CHAPELLES

Pléiber possédait quatre chapelles : le Christ, Saint-Maudez, Saint-Donat, Saint-Eloi. La première subsiste encore ; des trois autres il ne reste que des ruines.

CHAPELLE DU CHRIST

Elle se trouve à un kilomètre Sud-Ouest du bourg, en bordure de l'ancienne route de Saint-Pol à Quimper.

Sur une pierre du chevet, ornée d'un calice, on lit, à l'extérieur, l'inscription suivante : I H S : M^r MARREC : R^r JONCOUR : FABRIQUE : 1829. Une grande pierre du jambage de la porte midi présente cette inscription : P. MARTIN : ET : YV : POULIQUEN : 1747 : YVON : MARIE : DE : KERSVLGVEN : ETANT : RECTEUR : LORS.

La seconde de ces dates marque une entière restauration de l'édifice primitif, la première une autre reconstruction.

Au maître-autel, dans un cadre formé par deux colonnes torsées, apparaît un vieux tableau, représentant le Christ, tout enveloppé de lumière, sortant glorieux du tombeau. A ses pieds, la terreur a renversé les gardes, qu'un ange menace de son glaive.

A droite de l'autel est Saint Joseph, à gauche une belle statue de la Vierge-Mère.

Du côté de l'Evangile, sont appendus à la paroi de la chapelle, un Christ en croix, vraiment remarquable, puis un tableau ancien, qui représente Jésus crucifié. On y voit également *an Aotrou Christ*, statuette en bois de 0 m. 40 de hauteur.

Non loin de la chapelle se trouve la fontaine de dévotion enclose d'un petit mur en pierres de taille, qui se profile d'un côté en pignon aigu. Au milieu de

ce pignon apparaît dans une niche une statuette du Christ. Plus haut sont gravées deux dates : 1736, celle de l'érection, 1851, celle de la restauration.

Entre la chapelle et la fontaine on aperçoit une vieille croix. D'un côté du Christ figure Saint Hervé accompagné de son guide, de l'autre côté une piéta. Au bas du groupe on lit : HERVE : FERZ : 1574. Sur le socle se dessine une inscription gothique. L'abbé Calvez y a lu : « et sa compaigne faite cette croix en lan 1536. »

La chapelle du Christ ainsi que la fontaine furent vendues nationalement le 21 vendémiaire an IV (14 Octobre 1795). Elles revinrent à la fabrique en 1811.

Le pardon de la chapelle se célèbre le troisième dimanche de Septembre (20). C'est une fête où les membres dispersés de la famille aiment bien se retrouver.

CHAPELLE SAINT-MAUDEZ

Cet édifice, qui était situé dans le voisinage de Lesquiffiou, à 6 kilomètres 500 Nord-Est du bourg, fut bâti en 1585.

Le 30 Août 1660, le Pape Alexandre VII, sur la demande de Vincent Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, permit d'y ériger la confrérie de N.-D. de l'Esclavage. Le bref pontifical accordait des indulgences aux confrères. Nouvelle concession d'indulgences sous Clément XII, en 1735.

D'après une lettre écrite le 3 Juillet 1791, au marquis de Lescoët, alors émigré, par son régisseur, M. Floc'h, la chapelle Saint-Maudez, fut vendue (le 23 Mai précédent) à un nommé M. Souestre, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Saint-Martin de Morlaix, ainsi

(20) Voir dans l'ouvrage de M. Calvez le cantique breton que l'on chante à cette occasion (pp. 65-67).

que la maison et les deux champs en dépendant, pour 1.800 livres. Elle contenait une statue d'albâtre, destinée à la chapelle domestique de Lesquiffiou, non encore construite. M. Floc'h la réclama au district de Morlaix, au nom du marquis de Lescoët ; mais on lui répondit que ce dernier avait eu tort de ne l'avoir pas fait enlever avant la publication de la vente, et on lui interdit de rien enlever de la chapelle.

Le 17 Juillet, cette chapelle était encore ouverte, mais on devait la fermer incessamment « à moins qu'on obtienne une permission de l'évêque du Finistère pour y dire la messe ». L'abbé Le Briz, recteur de Brélévénez, retiré à Morlaix, y célébrait la messe en Août 1791 (21).

La fontaine se trouve à 150 mètres. Ouest, des ruines de la chapelle.

CHAPELLE SAINT-ELOI

Bâtie en 1625, elle se trouvait à Coatilézec, à 5 kilomètres Nord-Ouest du bourg, et avait remplacé une chapelle plus ancienne dont il est mention en Mai 1459, dans un aveu du seigneur de Lesquiffiou.

On y vénéra à partir de 1710 un Saint Eloi, placé dans une armoire à volets, dont les quatre médaillons représentaient des scènes de la vie du Saint. Au-dessous de cette armoire, sont deux écussons aux armes de Lesquiffiou : *d'argent à 3 souches de sable*, et de Kersauzon : *de gueules au fermail d'argent*. On lit au bas : ALEXANDRE : PRIGENT : FABRIQUE : ET : JAN : PRIGENT : FABRIQUE : 1710.

Sur le placître, au fond de la chapelle, se dresse une vieille croix, qui porte, avec le Christ crucifié, les statues de Saint Pierre, la Sainte-Vierge, Marie-Madeleine et Saint Eloi.

(21) Archives de Lesquiffiou.

La chapelle était réputée pour son pardon des chevaux.

Elle fut vendue nationalement le 24 prairial an III (12 Juin 1795).

Il y a environ soixante-dix ans quelle est désaffectée.

CHAPELLE SAINT-DONAT

Ce sanctuaire se trouvait à trois kilomètres au Sud-Ouest du bourg, sur l'ancienne route de Morlaix à Comanna. Propriété de Claude de la Roche, sieur de Kervrac'h, il fut donné par lui, le 9 Janvier 1596, à la paroisse de Pléiber (22).

Il servit de chapelle paroissiale jusqu'en 1876. A ce moment on le désaffecta, et il y a une trentaine d'années les pierres furent transportées au bourg, où elles servirent à faire un pavé au Nord de l'église paroissiale.

CALVAIRES ISOLÉS

Les principaux calvaires sont ceux du Pré, de Kervern, des Justices et la Croix de Mission.

Le calvaire du Pré, qui jadis avoisinait la chapelle Saint-Donat, se trouve actuellement à 800 mètres à l'Est du bourg. Il porte les statues de Saint Jean l'Évangéliste, Marie-Madeleine, la Sainte Vierge, Saint Donat et Saint Hervé accompagné de son petit guide.

Situé à cinq kilomètres Sud-Ouest du bourg, le calvaire de Kervern date de 1647. Il porte les statues de la Sainte Vierge, Saint François d'Assise, Sainte Marguerite et Saint Jean l'Évangéliste.

Quant au calvaire des Justices il est à deux kilo-

(22) Le titulaire primitif de la chapelle fut un saint breton *Donnoal*, supplanté par saint Donat (cf. Loth, *Les Noms des Saints Bretons*).

mètres au Nord du bourg. Un calice sculpté décore le piédestal où figure cette inscription : MANACH : M : R : H : 1620.

La croix érigée à l'occasion de la Mission de 1886 se trouve entre le bourg et la gare, dans un enclos planté.

M. l'abbé Calvez mentionne quelques autres calvaires de second ordre (23).

LE CLERGÉ

RECTEURS

5 Juin 1556, Nomination de Yves Gauquet (24). — 1558. Hervé Kerourfils, chanoine honoraire. — 1581. Mort de Claude Le Borgne. — 1587. Démission de Pierre Janic. — 26 Juillet 1593. Mort de Jean Prigent. — 1596-1613. Le Coz. — 1613-1622. François Pennec. — 1622-1638. Yvon Martin. — 1639-1644. Guillaume Bocou. — 1644-1678. Alain de Rospiec. — 1679-1690. René Le Drogo. — 1690-1718. Julien Le Drogo. — 1718-1740. Jacques Halléguen. — 1744-1777. Yves-Marie de Kersulguen. — 1778-1791. Jean Grall.

VICAIRES

1596-1636. Herlan. — 1637-1649. Yvon Mingam. — 1649-1655. François Kériell. — 1655-1670. Alain Labbat. — 1670-1673. Meudec. — 1673-1678. Yves Kéramblouc'h. — 1678-1690. Claude Bosse. — 1690-1696. Allain Fanë. — 1696-1711. Allain Pezron. — 1711-1715. Pierre Guesdon. — 1715-1737. O Herlan. — 1725-1744. Jacques Mével. — 1737-1744. François Meudec. — 1744-1756. Louvrier. — 1744-1748. Hervé

(23) *Op. cit.*, p. 85.

(24) Archives vaticanes. Paul IV, Bullaire, L. 34, f° 40.

Donval. — 1748-1770. François Meudec. — 1756-1759.
François Labbat. — 1759-1767. Claude Meudec. —
1768-1782. Roudaut. — 1782-1791. Le Veyer.

LA RÉVOLUTION

Les prêtres de Pléiber-Christ, au moment où s'ouvre la Révolution, étaient Jean Grall, recteur, et Hervé Le Veyer, vicaire.

Le premier, natif de Plouzévédé, après avoir été professeur de rhétorique au Collège de Léon, fut vicaire de Santec dès 1776. Recteur de Pléiber, il prit part, comme électeur non jureur, à l'élection qui donna Expilly comme évêque au Finistère (25).

Ayant refusé le serment (26), il fut remplacé le 27 Mars 1791, par le constitutionnel Lefebvre, ancien vicaire de Saint-Melaine de Morlaix, qui fut installé le 17 Avril suivant (27). Voici le bel éloge que lui décerne le Conseil général de Pléiber, dans une délibération lue au prône de la grand'messe, le dimanche 10 Avril 1791 : « Sensiblement affligé des changements des pasteurs dans notre paroisse, que nous désirions conserver ; dont la vie exemplaire est suivie par ses prêtres qui sont de très bonnes mœurs, qui travaillent avec édification sous ses ordres ; désirants et souhaitants de conserver un si bon pasteur qui a toujours mené une vie édifiante tant par ses instructions que predications, et qui n'a jamais déclamé contre la Constitution, nous prions et supplions tous ceux qui doivent l'être de vouloir bien nous être favorables. Ce sont les vœux, souhaits et désirs des paroissiens de Pléiber-Christ !! De cette délibération le Conseil demande qu'une copie soit envoyée au district

(25) Peyron, *Documents...* I, 14.

(26) *Ibid.*, I, 96.

(27) Archives de la Bibliothèque municipale de Morlaix.

de Morlaix, au Département et même à l'Assemblée nationale. » (28).

Le 14 Mai M. Grall quitte le presbytère, pour se retirer dans une ferme de la paroisse, et l'abbé Lefebvre en prend, ce jour même, possession (29). Ce dernier s'est joint alors en qualité de vicaire, le conformiste J. Cloastrou, ancien prêtre de Lannéanou.

Le 2 Juin, en la fête de l'Ascension « les sacristes avaient sonné les cloches, comme à l'ordinaire pour la messe matinale, et le nouveau vicaire ne vaint pas la dire sans prévenir auparavant ». Dans l'après-midi, les vêpres furent supprimées et le nouveau clergé s'en alla au pardon de Saint-Donat.

Désirant faire connaissance au plus tôt avec ses nouveaux paroissiens, l'abbé Lefebvre les pria, le dimanche 6 Juin, à la messe matinale comme à la grand'messe, de venir lui donner leurs noms. Le Conseil municipal en prit ombrage et lui demanda de quel droit il agissait ainsi. Le curé l'ayant menacé de la venue de commissaires, il n'osa pas insister (30).

Le soir de ce même jour se passa une scène assez curieuse.

Vers les six heures et demie, Pierre Maguet, du Moulin-Neuf, vint au presbytère demander un prêtre pour baptiser une petite fille. L'abbé Cloastrou le suivit à l'église et commença la cérémonie. Se trouvant en état d'ébriété, il ne pouvait articuler les paroles du Rituel. Ce que voyant, Yves Lancou et François Guiader, sacristains, allèrent en référer aux Conseillers municipaux, réunis au bourg pour dresser le procès-verbal de leur séance du matin. Ceux-ci, ceints de leur écharpe, se rendirent à l'église, où le sieur Cloastrou leur déclara qu'il n'était pas en état d'adminis-

(28) Registre de délibération de la Municipalité du 9 Mai 1790 au 6 Messidor an IV, fol. 8.

(29) *Ibid.*, fol. 9.

(30) *Ibid.*, fol. 10.

trer le baptême et qu'il fallait appeler le curé Lefebvre. Celui-ci, à son tour, se rendit aux fonts baptismaux et voulut remplacer son confrère. Mais, hélas ! lui aussi se trouvait hors d'état de lire et de prononcer. L'ayant remarqué, les Municipaux interpellèrent à ce sujet les nombreux assistants qui d'une voix unanime, répondirent que l'abbé Lefebvre ne pouvait faire le baptême. Force fut de quérir, sur le désir du père, l'abbé Croguennec, qui, assisté de MM. Grall (31) et Le Veyer, fit décemment la cérémonie devant un grand nombre d'assistants, malgré les protestations de M. Lefebvre (32).

L'abbé Cloastrou fut remplacé au mois d'Août 1791 par Jean Laizet, ex-vicaire de Plougouven, lui aussi constitutionnel.

Une pénible aventure arriva au nouveau vicaire le 4 Octobre suivant.

Vers les cinq heures du soir, François Lever, du village de Kervern, lui présenta un enfant mâle à baptiser. A peine eut-il commencé les prières que les deux sacristains et les autres personnes présentes s'aperçurent qu'il ne pourrait continuer, par suite d'ébriété. On manda donc les officiers municipaux, que l'on mit au courant de l'événement. Ceux-ci, sur le désir de Lever, firent venir l'abbé Croguennec, qui se rendit à l'église, Laizet lui déclara qu'étant imprimé (*sic*) il allait se coucher, et encore une fois le prêtre assermenté tira d'embarras un prêtre conformiste, en administrant le baptême.

Ennuyés de ce nouvel incident, les Municipaux décidèrent d'adresser au district de Morlaix une copie de leur délibération à ce sujet, « pour mettre ordre aux scandales et troubles que de pareilles cir-

(31) Le 3 Octobre 1792, M. Grall s'embarquera à Roscoff pour l'Angleterre (Peyron, *Documents...* I, pp. 317-318). On le retrouve prêtre habitué à Pleiber, vers 1804-1806.

(32) *Registre de délibération de Pleyber-Christ...* fol. 11.

constances occasionnent à la paroisse de Pleiber-Christ. » (33)

Quant au curé Lefebvre, il n'était pas sans tribulations.

Dès le début du mois d'Août 1791, les bedeaux font la grève du chant, et laissent leur pauvre curé chanter seul les services et les enterrements, la grand'messe ; aux processions nul ne se présente pour porter la croix. L'abbé Lefebvre, dans une lettre du 7 Août s'en plaint amèrement aux Conseillers municipaux. Ceux-ci mandent aussitôt les sacristains, qui déclarent nettement que leurs fonctions sont rétribuées « sauf le chant qui est à leur volonté ». Un compte rendu de la séance est rédigé, et copie en est présentée au sieur Lefebvre (34).

Celui-ci engagea alors un enfant de chœur comme chanteur, et le 17 Juin 1792, il demandait pour lui une indemnité aux Municipaux. Il réclamait en même temps, avec constance, un vespéral, un missel à chant et deux processionnaires. Le Conseil de la commune renvoya l'affaire au district.

Lefebvre, qui signe aux registres jusqu'au 10 Novembre 1792, renonce à sa cure le tridi pluviôse an II (22 Janvier 1794), pour se conformer à la loi de l'Assemblée nationale en date du 2 frimaire précédent (22 Novembre 1793). Il protestait, au surplus, de se conformer à tous les décrets de cette Assemblée (35).

Au cours de la réaction thermidorienne, une proclamation du représentant Bruc, datée de Vannes, 19 ventôse an III (9 Mars 1795), invitait les prêtres réfractaires cachés dans les campagnes à se montrer sans crainte et à comparaître devant les autorités.

(33) *Ibid.*, fol. 18.

(34) *Ibid.*, fol. 15, 30.

(35) *Ibid.*, fol. 80.

Le 16 germinal (5 Avril), trois ecclésiastiques, domiciliés dans la commune, se présentèrent au bureau municipal de Pléiber, déclarant vouloir « paraître paisiblement dans la société » : Toussaint-Yves Costiou, ci-devant scholastique de Léon, son oncle Toussaint-Yves Le Floc'h, ci-devant recteur de Sizun, tous deux originaires de Lesneven, puis Hervé Le Veyer, ci-devant curé de Pléiber, natif de Carantec. Voici leur âge et leur signalement : Costiou, « 30 ans 6 mois et quelques jours, ayant la taille de cinq pieds, cheveux et sourcils châtain, yeux bruns, gros nez, bouche moyenne, menton rond, front large, visage ovale » (36). — Le Floc'h, « âgé de 58 ans 3 mois et 5 jours, ayant la taille de cinq pieds quatre pouces et demi, cheveux et sourcils gris, front large, nez aquilain, yeux roux, bouche moyenne, menton rond, visage ovale » (37). — Le Veyer, « âgé de 52 ans 1 mois, ayant la taille de cinq pieds, cheveux et sourcils gris, front large, nez moyen, yeux bruns, bouche moyenne, menton rond, visage ovale » (38).

Le 21 messidor (9 Juillet 1795), MM. Costiou et Le Veyer se présentèrent au bureau municipal pour y faire la déclaration suivante : « Les ennemis des ministres du culte catholique romain, ci-devant détenus et cachés à raison du refus du serment, ne cessent de nous imputer d'être réfractaires à la loi, et d'insinuer que nous sommes en révolte contre le gouvernement. »

« Les dits ministres ne sont point et n'ont point été réfractaires à la loi. Une loi prescrit aux fonctionnaires publics de jurer la ci-devant constitution civile

du clergé ou d'abandonner leurs bénéfices. Nous n'avons point fait le serment, mais nous avons abandonné nos bénéfices, nous avons donc obéi et n'avons point été réfractaires. Nous ne sommes point, nous n'avons point été et ne serons jamais en révolte contre le gouvernement.

« Disciples d'un Dieu de paix et d'amour, nous sommes par principe et par état soumis aux gouvernements de tous les pays où nous habitons.

« Lorsque Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher l'évangile dans tout l'univers, il les envoya dans les républiques comme dans les monarchies, et telle est l'existence de cette religion toute divine qu'elle s'adapte à toute forme de gouvernement. Dire que le culte catholique romain ne peut s'exercer dans les républiques comme dans les monarchies, c'est calomnier ce culte et ses ministres. »

Le 15 thermidor (2 Août 1795), Toussaint Le Floc'h souscrit à cette déclaration, puis le 1^{er} vendémiaire (23 Septembre), l'abbé Alain Le Roux, natif de Bodilis, qui fixe son domicile sur le territoire de la paroisse (39).

Par la loi du 7 vendémiaire an IV (29 Septembre 1795), la Convention exigeait des prêtres la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République » (40).

L'ayant prononcée au bureau municipal de Pléiber le 10 Novembre 1795, l'abbé Costiou ne tarde pas à la rétracter « reconnaissant qu'elle est un sujet de scandale et de division et que ses conséquences peuvent être dangereuses » (41).

Lors de la dispersion des Ursulines de Saint-Pol-

(39) *Ibid.*, fol. 128, 131, 133.

(40) Daulel Bernard, *Documents et Notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*, pp. 34 ss.

(41) *Registre de délibération...* fol. 134.

(36) Il mourra chanoine de la cathédrale de Quimper le 29 Mars 1819. Ses reliques sont dans la chapelle du cimetière Saint-Louis (cf. H. Pérennès, *Les prêtres... déportés pendant la Révolution*, II, p. 179).

(37) Abbé Le Roux, *Prêtres et laïcs guillotins*, pp. 126-127.

(38) *Registre de délibération...* fol. 117.

de-Léon, vers le début de 1796, neuf d'entre elles, originaires de Pleiber, retournèrent dans leur paroisse natale. Ayant vécu d'abord dans leurs familles, elles purent bientôt se grouper dans une maison du bourg autour des Mères Marie-Anne Corre et Saint-Alexis Pape, et y instaurèrent une école qui ne tarda pas à prospérer.

On peut lire dans l'ouvrage de M. le chanoine Mesguen, aujourd'hui évêque de Poitiers, tous les services que Marie Pape, sœur de l'Ursuline, rendit aux prêtres cachés dans sa ferme de Kergoat-Vihan, à deux kilomètres et demi, Sud-Ouest du bourg (42).

Signalons enfin un document intéressant pour l'époque révolutionnaire : c'est un manuscrit rédigé par un nommé Gigant, de Pleiber-Christ. Ce cahier contient la généalogie de la famille Gigant et reproduit un assez grand nombre de chansons bretonnes hostiles aux prêtres assermentés. Ces chansons paraîtront dans les *Annales de Bretagne*.

RECTEURS APRÈS LA RÉVOLUTION

1804-1814. François Abgrall. — 1815-1828. Jean-Pierre Corre. — 1828-1835. Guy Marrec. — 1836-1850. Jean Cloarec. — 1850-1861. Gabriel Caroff. — 1861-1866. Sébastien Creignou. — 1866-1875. Guillaume Le Guen. — 1875-1879. Jean-Pierre Caquelard. — 1879-1885. François-Marie Jaouen. — 1885-1893. Félix-Hyacinthe Buors. — 1893-1899. Michel Guédès. — 1899-1926. Jean-Baptiste Guillou. — 1926-1937. Alain Pouliquen. — 1937. Laurent Abily.

VICAIRES

1800-1805. A. Le Roux. — 1805-1815. Jean-Pierre Corre. — 1815. Guillaume Platinec. — 1815-1829.

(42) *Trois cents ans d'apostolat (1629-1929). Les Ursulines de Saint-Pol-de-Léon*, pp. 88-93.

Thomas Bernard. — 1821-1827. Bertrand Tudal. — 1827-1840. Jean-Marie Le Priol. — 1829-1831. Guillaume Bossard. — 1831-1832. V.-M. Quémeneur. — 1832-1837. Jean-Marie Le Roux. — 1837-1852. René Le Mao. — 1840. François Dilasser. — 1840-1844. François Le Bras. — 1844. Louis Inizan. — 1844-1849. Corentin Corlosquet. — 1849-1862. Alain Cloarec. — 1852-1866. Hervé Castel. — 1856-1872. André Kervella. — 1862-1866. Martial Le Hir. — 1866-1869. Edmond Jouannet. — 1869-1873. Charles Naveau. — 1872-1875. Joseph Rogel. — 1873-1889. Matthieu Carval. — 1875-1880. Jean-Marie Quéau. — 1880-1893. Jean-Louis Merret. — 1889-1905. Yves-Jean Pouliquen. — 1893-1897. Jean-Marie Le Gall. — 1897-1907. Jacques-Marie Moal. — 1905-1910. Hamon Guérec. — 1907-1926. Louis Abjean. — 1910-1920. François-Marie Calvez. — 1926-1934. François Marzin. — 1928. Amboise Salou.

NOTABILITÉS

MGR LE BORGNE DE KERMORVAN,
ÉVÊQUE DE TRÉGUIER

M. Le Guennec a découvert, dans les doubles des vieux registres paroissiaux de Pleiber-Christ déposés aux archives départementales, l'acte de naissance de l'évêque de Tréguier, Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan. Il naquit au manoir de Kerjézéquel, en cette paroisse, le 12 Janvier 1695. C'était le fils cadet de messire Jacques Le Borgne, seigneur de Kermorvan, lui-même cadet de la maison de la Tour-Keraouel en Plounévez-Lochrist et de dame Catherine Le Borgne, fille de Guy Le Borgne, sieur de Treuscoat en Louannec, bailli de Lanmeur et auteur d'un *Armorial Breton*, imprimé à Rennes en 1667.

M. Waquet a eu communication de l'oraison funèbre de ce prélat, prononcée dans la cathédrale de Tréguier, le 25 Mai 1762, et en a extrait divers détails biographiques. L'orateur, par une antithèse comme on les aimait à l'époque, prétend offrir le défunt « en spectacle d'humilité dans l'élévation de sa grandeur, et de grandeur dans la profondeur de son humilité ». Celui-ci après avoir étudié à Vannes, Quimper et Paris avait obtenu une belle cure près de Blois, lorsque les instances de ses parents le décidèrent à revenir en Bretagne, où il se contenta d'être d'abord simple vicaire à Plouguin.

Mgr de La Bourdonnaye, évêque de Léon, distingua bientôt son mérite, l'appela à Saint-Pol, le nomma chanoine grand-pénitencier, vicaire général, obtint pour lui l'un des archidiaconés du diocèse, et le demanda pour être son successeur. Mais c'est sur le siège épiscopal de Tréguier qu'il devait être appelé à monter en 1745. On louait sa piété, sa cordialité, son humeur douce, son cœur généreux. Pourtant, son portrait conservé à l'ancien évêché de cette ville, le montre sous des traits assez austères et durs, peut-être accentués à l'excès par un pinceau malhabile. Il est mort en 1762. L'un de ses frères fut chanoine de Quimper, un autre chanoine de Saint-Quentin et abbé de Meilleray.

MARIE-JULIENNE GIGAN

Fille aînée de Joachim et de Marie Hervéou, Marie-Julienne Gigant naquit au bourg de Pléiber-Christ, le 13 Juin 1764. Professe du monastère des Paulines de Tréguier, elle dut quitter son couvent à la Révolution, et se retira à Taulé chez ses parents.

Inculpée à Morlaix, le 29 frimaire an II (19 Décembre 1793), ainsi que François Gigant, son parent, « d'avoir tenu des propos tendant au rétablissement

de la royauté », elle fut avec lui, écrouée à la maison d'arrêt de la cité. Transférés quelques jours après dans la geôle du Carmel, les deux prisonniers y connurent une extrême détresse. Decourt, le chirurgien des hôpitaux, faisait savoir, le 9 nivôse (29 Décembre 1793), au Bureau Central de Morlaix, que, tuberculeux, sujets à de fréquentes hémoptysies, il leur était impossible de se procurer les objets de première nécessité, tout comme de payer, éventuellement, des frais d'hôpital (43).

Marie-Julienne Gigant, condamnée par le tribunal révolutionnaire de Brest, pour « avoir tenu à Morlaix, le 29 frimaire an II, des propos tendant au rétablissement de la royauté ! » fut guillotinée dans la ville de Brest, le 21 messidor an II (9 Juillet 1794), à l'âge de trente ans (44).

FRANÇOIS-YVES DE LA ROCHE-KERANDRAON

Né à Pléiber-Christ le 28 Novembre 1760 du mariage de Paul de la Roche et de Thérèse de Kersaintgily, François-Yves se distingua au combat livré en 1778 par la frégate *Belle-Poule* à la frégate anglaise *l'Aréthuse*, au large de Plouescat. Lieutenant de vaisseau en 1786, il émigra six ans plus tard. Ayant participé à l'affaire de Quiberon et combattu avec Cadoudal, il fut déporté à la Nouvelle-Angleterre. Capitaine en 1816, il mourut à Morlaix en 1822 contre-amiral et commandeur de Saint-Louis.

PÈRE LOUIS LEJEUNE, OBLAT DE MARIE

Né à Pléiber-Christ le 12 Novembre 1757, Louis Lejeune, après avoir fait ses études secondaires au Collège de Saint-Pol-de-Léon, entra chez les Oblats

(43) Archives départementales, 26. L. 47.

(44) *Ibid.*, 66 L. 1. folio 29 verso.

de Marie et se mit en contact avec les études ecclésiastiques à Sion, près de Nancy, puis à Autun. Les expulsions de 1880 l'obligèrent à quitter la France, et, c'est en Irlande qu'il fut promu au sacerdoce.

Ayant conquis en Sorbonne son diplôme de licence, il fut nommé professeur de théologie en Hollande. C'est en 1896 qu'il partit pour le Canada. A Ottawa, de 1898 à 1913, il enseigna la Littérature française à l'Université. En 1901, il avait fondé la *Revue littéraire*, dont il resta le directeur pendant sept ans.

En 1913, il laissa l'enseignement. Deux tâches l'occupèrent exclusivement : le ministère paroissial au Sacré-Cœur, et la publication d'ouvrages historiques et littéraires.

En 1891, il publia trois volumes : *Les Auteurs anglais du Baccalauréat*. En 1895, deux volumes : *Les Auteurs grecs du Baccalauréat*. En 1900-1906, sept volumes de la *Revue littéraire*. En 1916-1918, quatre volumes : *Tableaux synoptiques de l'Histoire du Canada et de l'Acadie*. En 1922, un volume de spiritualité : *La beauté de l'âme*, dont les deux éditions sont épuisées.

Mais son chef-d'œuvre, qui lui coûta des années de recherches aux Archives fédérales d'Ottawa et ailleurs, ce fut le *Dictionnaire général du Canada*, imprimé à Paris sous ses yeux en 1929-1931 et publié en 1932 : deux volumes de plus de mille pages chacun, comprenant plus de trois mille articles.

La Société historique du Canada lui décerna sa Médaille d'or, et le Saint-Siège la décoration *pro Ecclesia et Pontifice*.

Il mourut à Ottawa en Février 1935 (45).

(45) *Courrier du Finistère*, samedi 2 Mars 1935.

PLOARÉ (1)

Ploaré est une paroisse d'environ 4.000 habitants, appartenant au doyenné de Douarnenez. On trouve cette bourgade mentionnée aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles sous le nom de Ploelré (2). Après avoir fait observer que Alré est le nom breton de la ville d'Auray, M. Loth signale la *terre de Alré* en Devonshire, et *Alré* en Somerset, puis il avance que ce n'est pas là un nom de saint (3). Pourquoi pas ? Il y a en Ploaré un hameau dénommé Lezarlai et Saint Erlé (méatèse de Elré) (4) est titulaire de l'église paroissiale.

Ploaré, avant la révolution, possédait les trèves de Gourlizon et du Juch et les chapelles de Sainte-Hélène et de Saint-Michel.

Rattaché à Plonéis au Concordat, Gourlizon fut érigé en paroisse à la date de 1879. Le Juch était devenu indépendant en 1844. Quant aux chapelles de Sainte-Hélène et de Saint-Michel, elles sont en Douarnenez, devenu paroisse à son tour en 1875.

Le *Bulletin diocésain* ayant déjà donné les monographies de Douarnenez, Gourlizon et Le Juch, nous nous contenterons d'étudier ici les vieux manoirs et les monuments religieux de la paroisse actuelle de Ploaré.

(1) Je suis heureux de remercier M. Joseph Quinlou, adjoint-maire de Ploaré, dont la gracieuse automobile m'a permis de voir rapidement toute la paroisse. — Voir les Archives départementales : 163 G.

(2) Peyron, *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, pp. 8, 371.

(3) *Les Noms des Saints Bretons*, p. 10.

(4) La Réformation de 1426 et le manuscrit de Laubrière, de Lesquiffiou, écrivent *Ploerlé*.

MANOIRS (5)

COATANEZRE

Du manoir de Coatanezre (6), qui se trouvait près du bourg de Ploaré, dans la direction Nord-Est, il ne reste qu'un pan de mur d'enceinte.

Ce manoir appartenait, au xv^e siècle, à la famille de Berrien. On trouve déjà en 1336 un Guillaume de Coatanezre qui blasonnait : *de gueules à 3 épées d'argent garnies d'or, les pointes en bas, rangées en bande*, prévôt de l'île Saint-Tutuarn (Île Tristan). Bertrand de Coatanezre, archidiacre de Kemenet-Illy en 1458, décédait l'année suivante, vice-chancelier de Bretagne, à 300 livres de gages (7). A la fin du xv^e siècle, le manoir passa aux seigneurs du Vieux-Châtel en Kerlas, paroisse de Plonévez-Porzay, par le mariage de Louise de Berrien à Olivier de Quélen. D'après un aveu de 1541, le manoir de Coatanezre était toujours sous la juridiction du prieuré de l'île Tristan. Cet aveu nous apprend en outre qu'à la vigile de l'Ascension, le seigneur du manoir devait se rendre à l'église de Pouldavid, pour porter à l'île Tristan les reliques conservées dans cette église, et par la suite il devait les rapporter au bourg de Douarnenez jusqu'à une croix appelée *croaz en quet* (8).

Les Coatanezre avaient alliance avec les nobles familles, notamment avec les de Plœuc, les Lescuz et avec les Lanros (9), dont ils écartelèrent les armes à la

(5) Mme la baronne du Fretay nous a aimablement fourni de précieux renseignements sur les vieux manoirs de Ploaré. Bien vivement nous la remercions.

(6) En breton *Coatâner*, avec l'accent sur la deuxième syllabe nasalisée. Littéralement : *le bois de la corvée* due par le vassal à son seigneur.

(7) *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère*, 1905, p. 87.

(8) *Bulletin diocésain...* 1907, pp. 278-279.

(9) Dom Morice, *Preuves...* II, 174.

cathédrale de Quimper (10). Neuf membres de leur famille furent enterrés aux Cordeliers de Quimper entre 1436 et 1537 (11).

La maîtresse-vitre de l'église de Ploaré portait l'écusson de Pierre de Lannion et de Renée de Quélen, son épouse, qui possédaient la baronnie du Vieux-Châtel au début du xvii^e siècle.

En 1641, cette baronnie, avec Coatanezre, est aux mains du fils de Renée, Pierre de Lannion. En 1651, elle appartient à Jean de Lannion, d'où elle vient à Renée-Françoise de Lannion, qui avait épousé, en 1649, Alain de Guer, marquis de Pontcallec. Celui-ci la vendit, le 14 Juillet 1680, à René de Lopriac, seigneur de Coëtmadeuc, marquis d'Assérac.

La journée du 14 Juillet se passa à inventorier les terres et droits relevant directement du Vieux-Châtel, et l'énumération se termine ainsi : « et sur ce que, la nuit advenue, nous nous sommes rendus au bourg de Ploaré pour prendre notre logement et le lendemain, quinzième dudit mois... entrés dans l'église parochiale dudit Ploaré... avons constaté les droits honorifiques et prééminenciers ». Les écussons de la fenêtre principale sont : parti au 1^{er} *d'argent à 3 molettes de sable, au chef de gueules chargé de 3 roses d'argent*, au 2^e *d'argent à 2 fasces de gueules* (12).

« Nous nous sommes rendus... au lieu et manoir de Coatanezre, proche ledit bourg ou estant, nous avons aussy mint ledit s^r de Coëtmadeuc, en la personne dudit Chevillart, en possession réelle et actuelle de ladite terre et seigneur de Coatanezre, mettayrie, rante, chef-rante, droits, prééminences, prérogatives,

(10) Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, pp. 86-87.

(11) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1888, p. 28-31.

(12) Le premier écusson, note Mme la baronne du Fretay, est bien Lannion, le second doit être Quélen. Celui-ci porte en réalité *burélé d'argent et de gueules*, mais dans la description des armes de l'église de Kerluz la même confusion est faite entre les *fasces* et les *burèles*.

fief et juridictions, justice, etc... de tous les droits à ladite terre... par avoir faict audit Chevillart entrer dans les ruines et vestiges dudit manoir, à présent presque a rais de terre... »

René de Lopriac étant mort en 1707, son fils aîné, Jacques, marquis de Brie, recueillit d'abord son héritage, mais il décéda à son tour le 29 Août 1712, laissant sa succession à son frère cadet René, époux de Judith Rogon. Ce fut le fils de ceux-ci : Guy-Marie de Lopriac, comte de Donges, marquis d'Assérac, et sa femme, Marie-Louise de Raye de la Rochefoucauld, qui vendirent, en 1740, à Charles-Marc Halna du Fretay, sénéchal de Châteaulin « les terres et seigneuries du Vieux-Châtel et Coatanezre... ».

Dès avant cette acquisition, Charles-Marc Halna était tenancier à domaine congéable de la terre de Coatanezre comme héritier de sa mère, Marie-Coristine Lyminye, fille de Nicolas et de Marguerite Moreau, sieur et dame du Cosquer. Celle-ci avait épousé en 1688 Jacques Halna du Fretay, cadet de noblesse venu du Penthièvre à la suite du marquis de Nevet, et qui par suite du décès de ses frères sans héritiers mâles, devint plus tard chef de nom et d'armes de sa maison.

Le sénéchal de Châteaulin semble avoir fait plus de cas de la seigneurie de Coatanezre que de l'autre, car il donna le titre de seigneur de Coatanezre à son fils aîné, Jean-Charles, tandis que sa fille cadette prenait celui de demoiselle du Vieux-Châtel.

Presque tout le bourg de Ploaré et une grande partie des environs dépendaient de la seigneurie de Coatanezre, le reste appartenait au fief de Lespervez, rattaché depuis longtemps à la seigneurie de Nevet. Par suite de la longue absence des barons du Vieux-Châtel, non seulement leurs châteaux étaient tombés en ruines, mais le reste était à l'avenant. Il n'y avait plus que l'emplacement des moulins et le nouvel

acquéreur s'étant avisé d'affermier ses « moultaux » au moulin de Keraltry, s'aperçut ensuite que le propriétaire précédent les avait déjà vendus à un autre. Les taillis étaient dévastés, si bien que M. du Fretay décida de défricher ce qui restait de celui de Coatanezre, c'est-à-dire environ 20 arpents. Il obtint, en 1747, une permission de défrichement, mais il ne mit pas ce projet à exécution.

Dans les règlements de succession entre les enfants du sénéchal, en 1767, il est dit que la plupart du temps, les greffes du Vieux-Châtel (affermés 36 et 48 livres par an) ne payent pas et que « la juridiction est sujette à des procédures criminelles qui ont du tems de feu monsieur du fretay excédé non pas le prix de ses greffes, mais même celui de ses casuels ».

L'une de ces procédures est un jugement porté « contre le cadavre » d'un certain Henry Louboutin dit Quitarch, du village de Kervignac, en Ploaré, « accusé de s'être homicidé soy mesme, s'estant mis une corde au col qu'il attacha à une poutre dont il s'est pendu et étranglé ». Il fut condamné à « estre attaché par l'exécuteur de la haute justice au derrière d'une charrette et traisné sur une clayc, la teste en bas, la face contre terre par les rues de la ville de Pouldavid jusqu'à la place du marché public où il sera attaché par les pieds à la potence et après qu'il y aura demeuré vingt-quatre heures, jetté à la voirie ». Le suicide avait eu lieu le 21 ou 22 Février 1743 et la sentence fut exécutée le 5 Juillet suivant après jugement, appel, etc... Entre temps, le cadavre avait été salé et déposé à la prison de Pouldavid, le tout aux frais et dépens du seigneur du Vieux-Châtel.

Le 17 Janvier 1746, Charles-Marc du Fretay obtint un arrêt d'un autre genre. De temps immémorial avaient lieu chaque année à Ploaré « des lutttes et des courses d'hommes le dimanche de la Trinité et le premier dimanche du mois de Septembre... dans un

chemin qui conduit du bourg de Ploaré à la chapelle de la Sainte-Croix ». L'église paroissiale attribuait comme prix aux concurrents deux gâteaux « du prix de quatre livres ». M. du Fretay s'effaroucha des accidents qui arrivaient parfois au cours des luttes, et aussi des « désordres qui accompagnent ordinairement ces assemblées qui attirent des personnes de différents sexes et âges ». Le fait de l'église donnant des gâteaux pour « un exercice si profane », lui parut « un abus extrême ». La cour se rendit à ses raisons et fit « défenses de continuer à l'advenir les luttes et courses en question....., aux Marguilliers et Trésoriers de donner les deux gâteaux ».

Le 2 Mars 1747, il obtint un autre arrêt du Parlement ordonnant que la juridiction du Vieux-Chatel et Coatanezre soit exercée au bourg de Ploaré « dans le portail de l'église paroissiale le lundy de chaque semaine ou dans tel autre lieu dessent qui sera indiqué par le suppliant dans son fief », et non à Pouldavid ou à Douarnenez ainsi que l'usage s'en était à peu près établi.

La longue absence des seigneurs du Vieux-Chatel avait aussi fait négliger leurs droits prééminenciers. Mme la baronne du Fretay mentionne un projet de plaidoyer sans date, qui prouve que les seigneurs de Pont-Croix avaient revendiqué les prééminences de l'église de Ploaré. Or ce plaidoyer établit que le seigneur du Vieux-Chatel possède sous sa juridiction les « trois quarts et demy » du bourg de Ploaré et qu'il est « conséquemment » co-patron de l'église, ce qui suffit pour luy assurer les prééminences qu'il se propose d'avoir... ; les titres mêmes de Pontcroix parlent hautement en sa faveur », car le marquis de Pontcroix est seulement fondateur supérieur, ce qui prouve qu'il a un autre fondateur proche qui ne peut-être que le Vieux-Chatel, lors quoyqu'on en dise pour Madame de Forcalquier (13). Lespervez ne relevant pas de Pont-

croix, la supériorité que le marquisat s'y donne est nécessairement relative au Vieux-Chatel.

Charles-Marc Halna du Fretay mourut à Châteaulin en 1755. Son fils aîné, le sieur de Coatanezre, étant déjà décédé, ce fut le cadet, Jacques-François, officier de la Marine Royale, qui hérita de ses biens.

Celui-ci, entre deux campagnes, ne négligea pas de maintenir ses droits seigneuriaux. C'est ainsi qu'en 1766, il demandait la réunion du « général » c'est-à-dire des notables de la paroisse de Ploaré et leur remontrait « que d'un côté la résidence qu'il fait dans cette paroisse d'une partie de l'année et de l'autre la bienveillance qu'il luy porte font qu'il voudrait s'expliquer... des prétentions dont il vat faire le détail ». En tant que seigneur de la baronnie du Vieux-Chatel et de Coatanezre, il est fondateur de l'église, car « celui-là est fondateur d'une église qui a fourny du fond pour la battir », or « de tous les côtés la terre de cette seigneurie entoure l'église..., le cimetièrre luy paye même une chef-rente ». Il entend donc « avoir dans cette église un banc et un enfeu, armoyé de ses armes, l'on veut dire le banc dans le sanctuaire, à gauche de celui de la seigneurie du Jucq et l'enfeu dans le Cœur, où sont actuellement ses armes et pour que cet enfeu ne charge pas le Cœur, il se fera à ras de terre, couvert néanmoins d'une platinne de cuivre pour le distinguer des simples tombeaux ».

M. du Fretay fait ensuite remarquer qu'« après le Jucq auquel on ne dispute pas la présence », seul avec lui le seigneur de Keratry a droit de prééminences dans cette église, mais que celui-ci cependant ne peut pas disputer les droits du Vieux-Chatel, car les armes de cette seigneurie sont placées au-dessus de celles de

(13) Françoise-Renée de Carbonnel de Canisy, comtesse de Forcalquier, marquise de Pontcroix, du Juch, etc... veuve de Louis-Bazile de Brancas.

Keratry dans la maîtresse-vitre et les terres de Keratry relèvent en grande partie du Vieux-Chatel.

A la même réunion, M. du Fretay demanda qu'on vint à composition pour certains droits seigneuriaux dus par l'église de Ploaré et ses chapelles à la baronnie du Vieux-Chatel. Les fabriciens décidèrent de prendre l'avis de « Messieurs Rannou et Laënnec, avocats à Quimper » afin d'établir le bien fondé des prétentions du seigneur du Vieux-Chatel. Nous ne connaissons pas l'issue de l'affaire ; d'ailleurs la Révolution allait bientôt faire table rase de tous ces honneurs et droit seigneuriaux.

Le dernier seigneur du Vieux-Chatel et Coatanezre, Jacques-François Halna du Fretay, ancien brigadier des armées navales, mourut au bourg de Ploaré, à Mezaredan, près Coatanezre, le 1^{er} Frimaire an XIV (23 Novembre 1806). Il avait été emprisonné à Quimper pendant la Terreur, tandis que sa femme et son plus jeune fils demeuraient à Mezaredan, sous la surveillance de la municipalité. Les actes de l'époque nous prouvent que celle-ci témoignait des meilleures dispositions à l'égard de ses anciens seigneurs, et que nulle vexation ne leur vint de sa part, bien au contraire.

MANOIR DE KERLOUARNEC

Le manuscrit de Laubrière de Lesquiffiou (Pleyber-Christ), signale, en 1427, Yvon Kerlouarnec, noble du manoir du dit lieu. Nous savons par Dom Morice, que Thébaud de Kerlouarnec fut chargé de veiller sur la personne du duc Jean V, lors de son voyage en France, en 1418 (14). Les armes des Kerlouarnec étaient *d'argent à 3 grilles de sable*.

D'après le rentier et les aveux de la seigneurie du

(14) *Preuves*, II, 968.

Vieux-Chatel, Jan de Kerleuguy, propriétaire de Kerlouarnec en 1613, devait sur cette terre à la baronnie du Juch une chef-rente de 47 sols, 6 deniers et deux chapons (15). En 1650, la même rente est due par la dame douairière de Botminy comme héritière du sieur de Kerlouarnec, et, en Mars 1680, par Jacques Halna du Fretay. Celui-ci avait épousé en 1674, Louise Madec, veuve de Philippe de Kerleuguy, et c'est probablement par elle que Jacques du Fretay était devenu propriétaire des maison et métairie de Kerlouarnec. Louise Madec n'eut d'enfants d'aucun de ces deux mariages, et laissa vraisemblablement cette terre à son second mari. En 1680, celui-ci s'était remarié à Marie-Anne du Briec. Il vient avec elle à Kerlouarnec, mais au temps de son troisième mariage avec Marie-Corntine Lyminic, il semble bien qu'il n'y habitait plus. En tout cas, ce manoir ne se retrouve pas dans sa succession.

Au XVIII^e siècle, le manoir noble de Kerlouarnec est aux mains de Jacques Larcher, cousin de Michel Laënnec, auquel il le vend. Après avoir appartenu à l'illustre René-Théophile, petit fils du précédent, Kerlouarnec fut racheté, dans le cours du XIX^e siècle, par un descendant de Jacques du Fretay.

Ce manoir est à l'Est et non loin du bourg.

MANOIR DE KERATRY

Nul vestige ne subsiste de ce manoir situé au Sud-Est du bourg de Ploaré, vers le Juch, à la limite extrême de la paroisse.

Keratry appartenait dès le XIII^e siècle au seigneur de Keratry et de Mezanlès, en Ergué-Gabéric, qui avait

(15) Les Kerleuguy, originaires de Crozon, blasonnaient *d'argent à l'aigle éployée de sable*.

comme armoiries : *d'azur au greslier d'argent surmonté d'une épée en pal, la pointe en haut* et comme devise : *gens de bien passent partout* (16).

Le manuscrit de Laubrière (Lesquiffion) signale au manoir de Keratry, en 1427, Yves Kernicher « à cause de sa femme noble ». Les diverses branches des Kernicher se trouvaient à Landudec, Guengat, Plogastel-Saint-Germain, Ploaré. Comme armes ils portaient : *d'azur à 3 mains dextres d'argent 2 et 1, un fer d'épieu de même en abyme*.

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, le manoir était possédé par François de Keratry et Renée de Toulguengat, son épouse. Leur fils Jacques se maria le 24 Octobre 1696 avec Marie du Stangier ; leur union fut bénite en la chapelle des Ursulines de Quimper, par Mgr de Coëtlogon. De ce mariage sortit Jacques, qui épousa, le 25 Août 1745, à Saint-Mathieu de Quimper, Hélène Julliot. Emile, un de leurs descendants, député de Brest en 1869, devint préfet de police le 4 Septembre, et général en chef de l'armée de Bretagne, au camp de Conlie (Octobre-Novembre 1870). Emile, son fils, né à Paris en 1832, mourut en 1904.

Jean-François Keratry, cadet, qui vit le jour en 1698, figura plus tard aux Etats Généraux de Bretagne. En 1730, il tua en duel le marquis de Sabran, neveu du maréchal d'Estrées, gouverneur de la province, qui s'était permis quelques propos indiscrets contre les Bretons. « Vous êtes blessé, lui cria Sabran. » — « Un Breton blessé tue son adversaire », repartit le fougueux cadet (17). Ardent champion des libertés bretonnes, son opposition au pouvoir royal lui valut d'être exilé en 1752. Rentré dans son pays, il fut élu président de la Noblesse aux Etats de 1754, et plus tard en 1774.

(16) Archives départementales, Fonds Le Guennec.

(17) *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1898, p. 184.

Il fut inhumé aux Cordeliers de Quimper, le 8 Février 1779.

Auguste-Hilarion, son fils, né en 1769, à Rennes, écrivain et homme politique, fut député du Finistère sous la Restauration, conseiller d'Etat et pair de France sous Louis-Philippe, puis président de l'Assemblée Législative sous la seconde République. Il mourut le 7 Décembre 1859.

Les Keratry avaient leurs tombes au pied de l'autel du transept Nord, en l'église de Ploaré. On y lit sur une pierre d'ardoise : EX : STIRPE : DE : KERATRY : 1399.

LE PÉNITY

Ce manoir, qui date du début du xviii^e siècle, se trouve à deux kilomètres au Sud-Est du bourg.

Sur le bâtiment on lit les dates de 1711 et 1811. Le colombier en ruines est daté de 1709.

ÉGLISE PAROISSIALE

Ce qui frappe avant tout dans l'église de Ploaré, c'est son clocher superbe, l'un des plus remarquables de la région cornouaillaise. Situé sur une hauteur, au centre du bourg, il domine tout le pays d'alentour de sa flèche élancée, dont l'extrémité se dresse à plus de 65 mètres, au-dessus du niveau du sol.

Voici les inscriptions que l'on y lit :

A la façade Ouest, à droite de la base, cette formule en caractères gothiques, M : DL^{CS} (18) ANTHOINE LE BAHÉ : PRO. FABRICQUE (19).

(18) 1553.

(19) A gauche de cette inscription on voit un goéland planant au-dessus de quelques sardines.

A l'intérieur de l'église, au niveau de la tribune :
AN : LAN. 1555. G. CLEUBA. PROCUE : F. A l'angle Sud-Ouest : LAN 1557.

A la deuxième galerie, sous le clocheton Nord-Ouest :
N. O. M. LORANS P : F : LA : 1582.

Sur le clocheton Sud-Est : V : D : M^m : P : C : M.

A la base de la flèche, derrière le clocheton Nord-Est : H : LE : BELEC : O G : LAN : 1586.

A l'intérieur de la flèche, du côté Est, au-dessus de la vieille cloche, sont sculptés ces mots : MI : G : PAILLART (ici un cœur avec des flammes et le monogramme du Christ) RECTEUR, ET DOCTEUR (20).

Le clocher a donc été bâti progressivement dans la seconde moitié du XVI^e siècle. « Ce qu'il y a de particulier dans ce clocher, note M. Chaussepied, c'est le curieux mélange des formes ogivales et Renaissance... C'est aussi que les clochetons gothiques sont coiffés de dômes et que les deux autres, de style Henri II, ont reçu des flèches pour couronnement » (21).

Dans la nuit du 15 au 16 Mars 1751, le clocher de Ploaré fut endommagé par la foudre, qui démolit deux clochetons, deux contreforts, quelques arcades et piliers (22). « Le tonnerre s'introduisit dans l'église, rapporte Cambry, un dimanche, au moment de la célébration de la messe. Frappés de terreur, les assistants se croient à leur dernier jour. Le célébrant, qui conserve tout son calme, se tournant vers les fidèles : « Priez et soyez à Dieu, leur dit-il », puis il prononça une absolution *in articulo mortis*, et continua l'office. Personne ne quitta l'église. Le tonnerre en sortit après avoir tué deux personnes et blessé quelques autres ».

(20) Ce personnage qui a tenu à faire sculpter son nom et son titre à l'intérieur du clocher avait comme armoiries : *d'argent à la croix frettée d'or* (Armorial de 1696).

(21) *Le Clocher de Ploaré, Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1927, pp. 91-94.

(22) Cahier de délibérations, Archives de l'Evêché.

La tour de Ploaré possède quatre cloches. Sur la plus ancienne figure l'inscription suivante :

NOBLE ET DISCRET MESSIRE JEAN FRANÇOIS JOSEPH KERSAUZON DE PENANDREFF PRETRE ET AUTRES 1755 AI NOMME PAR MONSIEUR JACQUES MATHIAS DE KERATRY CHEVALIER CHEF DE NOM ET DARMES DE LA PAROISSE DE PLOARE ET DAME MARIE JOSEPHE DU LISCOAT VEUVE DOUAIRIERE DU BRIEUX — PIERRE GOVLAIR FAB.

Les trois autres cloches furent refondues en 1920.

L'église compte cinq nefs, avec sept arcades ogivales qui encadrent la nef principale. L'un des piliers du bas-côté Nord, porte la date de 1572. Le chevet doit dater de 1620 environ (23). Au porche Sud, on lit sur la voûte : M : H : PAILLART : R : 1679, puis : I : IONCOUR : F. La sacristie a été remaniée au XVIII^e siècle.

Le lambris de l'église a été repeint en 1885. Les noms des principaux donateurs figurent aux clefs de voûte.



Le maître-autel, du XVII^e siècle, est orné d'un double tabernacle et d'un rétable à tourelles. A la porte du tabernacle inférieur, l'agneau est couché sur la croix. Au tabernacle supérieur l'on voit un ostensor sculpté encadré de deux Vertus. Tout en haut apparaît le Christ ressuscité. A gauche et à droite du tabernacle on aperçoit les statues de saint Pierre et de saint Paul. Deux beaux chandeliers en chêne sculpté décorent l'entrée du chœur ; à gauche, figure saint Herlé, en diacre ; à droite, un beau groupe de la Trinité, où la colombe surmonte la tiare du Père Eternel.

Au haut du bas-côté Nord est l'autel de sainte Anne, à colonnes torsées, avec le Père Eternel dans la hauteur. Statues modernes de saint Antoine et de saint Isidore. Une inscription peinte porte :

(23) Henri Waquet, « *Viellies Pierres Bretonnes* », p. 135.

*Santez Anna hor patronez
Hor sikourit en danjer.*

Non loin de cet autel est un vieil aigle en chêne.

Au fond du bas-côté Sud, on aperçoit l'autel de saint Yves, dominé par cette suggestive inscription :

TUD : VAD : ARAOG : PROCEZI GOVLENNIT SKLERIJEN
TAL : AN : AVTER : MA : SAVET : D'ENORI : SANT : YOUEN

L'autel comporte quatre colonnes torses. Au centre du rétable apparaît saint Yves, entre le pauvre et le riche. Statues modernes de saint Herbot et saint Alar.

Deux autres autels se voient, l'un au bas-côté Nord, consacré au Rosaire, et décoré d'un tableau du peintre Quimperlois Rome, portant la date de 1640, et représentant la bataille de Lépante, et au-dessus, la Sainte-Vierge remettant le Rosaire à saint Dominique (24); l'autre autel, au bas-côté Sud, est sous le vocable des Trépassés. Ici encore une *Piété*, donnée par Napoléon III.

Aux façades Nord et Sud, l'église a reçu deux vitraux modernes rappelant la mémoire de Dom Michel Le Nobletz; ils sortent des ateliers de Claudius Lavergne. A la partie inférieure de ces verrières nous lisons d'une part : « *Comment N.-D. de Confort fit connaître à Dom Michel Le Nobletz la part qui lui était échue dans l'héritage de Saint Corentin. 1618* ».

Et d'autre part : « *Comment Dom Michel Le Nobletz après 22 ans de séjour à Douarnenez reçut les adieux de ses fidèles et les bénit. 1640* » (25).

L'une des cuves de granit qui servent de bénitiers porte la date de 1727.

La chaire à prêcher semble du XVIII^e siècle. Elle est munie de cinq panneaux latéraux sculptés, repré-

(24) Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 311-312.

(25) Chanoine Pérennès : *La Vie du Vénérable Dom Michel le Nobletz par le Père Maunoir*, p. 315.

sentant les quatre évangélistes, avec saint Herlé au panneau central.

Au bas du collatéral Sud, on remarque un foyer avec cheminée aux fonts baptismaux.

Au bas-côté Nord, dans une tombe déjà ancienne, fut inhumée Marguerite Le Nobletz, sœur de Dom Michel. Plusieurs mères y déposent leurs petits enfants lents à marcher, après les avoir portés processionnellement le long des nefs (26).

Sur une des grandes armoires de la sacristie on lit : N : YERAER F. 1752.

CHAPELLES

Non loin du bourg, vers l'Est, à l'entrée du manoir de Kerlouarnec se trouve la curieuse chapelle minuscule de Sainte-Croix.

On lit des deux côtés du chevet : G : LE : SAOUT : F : 1655 — M : H : GVEGENOU : R : 1655 ; au fronton de la chapelle : CH : PELLENNEC : F : 1701.

A trois kilomètres au Sud-Est du bourg de Ploaré, dans l'important village de Lanvic (27), existait jadis une petite chapelle dédiée à saint Laurent, qui fut diacre tout comme saint Herlé. Plusieurs maisons gothiques en pierre de taille, remaniées au XVIII^e siècle, décorent encore ce pittoresque hameau. Nous y avons relevé les dates de 1767, 1768, 1781, 1783, ainsi que les noms de famille *Celton* et *Gloaguen*. Un puits offre la date de 1789.

CROIX

Non loin de Kerlouarnec on voit une croix de granit sans Christ.

(26) Abgrall et Billant, *La dalle tumulaire de l'église de Ploaré*. (*Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1885, pp. 442-446.)

(27) A ce vocable est attaché le souvenir de saint Vic ou Méos ; cf. Lanvéoc.

En bordure de la route de Quimper, à environ 3 kilomètres Sud du bourg, se dresse une croix dénommée *Croaz-Kerloc'h*, du nom du village voisin. Elle est remarquable par la hauteur du fût octogone en granit, qui mesure 3 m. 50. Le socle porte les dates de 1743, 1861 et 1869 (28).

Cette croix a été restaurée et sertie d'un mur de clôture en 1937.

LAENNÈC ET PLOARÉ (29)

On sait que l'illustre docteur René-Théophile-Hyacinthe Laënnec, né à Quimper, le 17 Février 1781, mourut à Kerlouarnec, en Ploaré, le 13 Août 1826, après une carrière trop courte consacrée à la science, à la charité, à la prière (30). Il fut inhumé au cimetière paroissial. Voici l'épithaphe de sa pierre tombale :

ICI REPOSENT
RENÉ THÉOPHILE HYA^{lme}
LAENNÈC
MÉDECIN DE S. A. R. M^{me}
DUCHESSÉ DE BERRY
LECTEUR ET PROFESSEUR ROYAL
EN MÉDECINE
AU COLLÈGE DE FRANCE
PROFESSEUR DE CLINIQUE
À LA FACULTÉ DE PARIS
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE MÉDECINE

CHEV^r DE LA LÉGⁿ D'HONNEUR
NÉ A QUIMPER EN 1781
MORT A KERLOUARNEC
LE 13 AOÛT 1826
ET
D^{me} JAQ^{to} GUICHARD
SON ÉPOUSE
NÉE A BREST EN 1779
MORTE A KERLOUARNEC
LE 2 AOÛT 1847
—
PRIEZ POUR EUX

(28) Cette dernière date est celle d'une mission.

(29) Je remercie bien vivement M. le docteur Lagriffe des précieuses indications qu'il m'a aimablement fournies sur ce sujet.

(30) Docteur Henri Bon : *Laënnec* (1781-1826), Dijon, 1925. — Docteur Henri Duclos : *Laënnec*, Flammarion, 1932. — Docteur Lagriffe : *Laënnec après 1806 d'après un livre récent. — La Thèse de Laënnec* (Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, 1921, pp. 9-14 ; 1924 : 3-11).

En Octobre 1919 fut fêté à Quimper et à Ploaré, le centenaire du *Traité de l'Auscultation médicale*, en présence des délégués de l'École de Médecine de Nantes, de la Faculté de Médecine de Paris et du Collège de France (31).

Une autre solennité fut célébrée à Ploaré, le 19 Août 1926, sous la présidence de Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, et de M. le Préfet du Finistère, à l'occasion du centenaire de la mort de Laënnec.

Au cours de la cérémonie religieuse, Mgr Duparc fit un remarquable panégyrique du héros de la fête, rendant hommage à la science et à l'esprit de foi qui firent de lui un grand Français et un grand Breton. Au cimetière, d'éloquents discours furent prononcés par le professeur Chauffard, de l'Académie de Médecine, le docteur Mével, maître Poulhazan, M. Labbé, professeur à la Faculté de Paris.

M. du Fretay reçut ensuite les invités du Comité d'organisation au manoir de Kerlouarnec, où l'on eut le plaisir d'entendre plusieurs toasts (32).

Le 14 Septembre 1934 eut lieu, au cimetière de Ploaré, la touchante cérémonie d'exhumation des restes du célèbre médecin et de Mme René Laënnec. Ces reliques, réparties en deux cercueils, furent transportées à l'église paroissiale, où ils séjournèrent, jusqu'au 23 Septembre, pour être à nouveau inhumées dans un caveau cimenté à l'emplacement même de la fosse actuelle.

Entre temps, un moulage fut pris de la boîte crânienne de Laënnec.

(31) Voir le *Centenaire de l'Auscultation Médiate de R.-T.-H. Laënnec* (1781-1826). Paris, Masson, 1920.

(32) Voir *Le Pardon de Laënnec à Ploaré*, Quimper, Le Goaziou, 1927.

(33) On trouvera la liste des recteurs de Ploaré, antérieurement à 1875, au *Bulletin Diocésain*... 1908, pp. 131-132.

Il faut enfin signaler, en 1936, les assises à Douarnenez-Ploaré, de la Médecine Générale Française, sous la présidence du professeur Sergent. Une séance fut consacrée à la mémoire de Laënnec et une souscription organisée pour l'érection d'une statue à Paris.

CLERGÉ

RECTEURS (33)

1875-1885. Gélébart. — 1885-1890. François Billant. — 1890-1925. Louis-Fortuné-Michel Jossin. — 1925. Pierre Bothorel, né à Cast en 1871.

VICAIRES

1847. François Julien. — 1853. Olivier Le Vern. — 1855. Emile Hams. — 1856. Corentin Toulemon. — 1858 (7 Avril-14 Août). Maurice Monfort. — 1858 (14 Août-28 Décembre). Jean Letty. — 1858. Jacques Peton. — 1864 (20 Mai-11 Octobre). Silvain Adigard des Gautries. — 1864. Martin Mingant. — 1865. Jean Heurté. — 1870 (14 Avril-1^{er} Novembre). François Tanneau. — 1870. Jean Le Gall. — 1871. Jean Coat. — 1871. Alain Le Meur. — 1872. François Billant. — 1875. Henri Kerloc'h. — 1882. Jean Kérisit. — 1883. Hervé Libérat. — 1892. Jean Fertil. — 1896. Yves-Marie Le Jollec. — 1898-1922. Jacques Le Pape. — 1903-1904. Henri Coquet. — 1904-1910. Louis Mévellec. — 1910-1930. Aimé Le Reste. — 1922-1925. Pierre Boulic. — 1930. Louis Abolivier.

NOTABILITÉ

M. L'ABBÉ FRANÇOIS QUINIOU

Né à Ploaré, le 14 Mars 1870, l'abbé Quiniou mourut recteur de Penmarc'h, en 1931. Il consacra son

activité littéraire à des travaux sur Saint-Thégonnec, Mellac et Penmarc'h. La liste de ses productions, universellement appréciées, s'étend de 1905 à 1929 (34).

ANTIQUITÉS

Un bétyle se dresse non loin de l'église paroissiale à l'Est, dans le chemin qui mène à la chapelle Sainte-Croix.

Des fouilles ont été pratiquées, en 1909, sous la direction de M. le chanoine Abgrall, au Grand-Ploarc'h, en bordure de la baie de Douarnenez, dans la propriété des demoiselles Queinnec.

Il s'agit de deux prairies séparées alors par un mur en appareil romain, mesurant trente mètres de longueur.

Dans la prairie inférieure, deux chambres furent mises à jour. Elles étaient remplies de débris de maçonnerie, tuiles, fragments de vases, cendres et charbons, coquilles et os, résidus de cuisine puis de quelques monnaies de Constantin. Mêmes éléments dans l'autre prairie. La première donna, de surcroît, un bel Hercule en marbre blanc de 0 m. 54 de hauteur, une tête de jeune fille en bronze, ayant servi de poids, une huire de bronze. On trouva dans l'autre chambre, un squelette humain à moitié carbonisé.

Des sondages et quelques fouilles firent reconnaître le tracé d'une villa gallo-romaine de 28 mètres de longueur (35).

Il faut signaler également à 400 mètres au Nord de Kerlouarnec, un menhir en grès armoricain, de 2 mètres de hauteur avec un mètre de largeur à la base.

(34) Voir *Bulletin Diocésain...* 1931, p. 112.

(35) *Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère*, 1910, pp. XLI-XLII.

PLOBANNALEC ⁽¹⁾

La paroisse actuelle de Plobannalec englobe, depuis la Révolution, l'ancienne paroisse de Plonivel, située dans sa région Sud-Est. Par contre, Plobannalec a perdu, depuis 1924, son quartier Sud connu sous le nom de Lesconil, et érigé depuis lors en paroisse.

Il sera parlé de Plonivel en son lieu. Nous avons ici affaire à Plobannalec ; et comme Lesconil arrive trop tard pour avoir son tour dans l'ordre alphabétique des paroisses, on en dira quelques mots.

Plobannalec, qui appartient au doyenné de Pont-l'Abbé, comptait au dernier recensement 1.507 habitants.

Au point de vue philologique, le vocable *Plobannalec* est à rapprocher de *Ploubaznalec*, dans les Côtes-du-Nord et de *Bannalec*, dans le Finistère. Or les formes anciennes de *Bannalec* sont *Banadluc* en 1030 et *Banadloc* en 1220 (2). En ce qui touche *Plobannalec*, nous trouvons *Ploebanazloc* en 1330, *Ploebanazleuc* en 1368 (3), *Ploebanazlec* en 1426 (4), et en 1533 (5), *Ploubalanec* en 1610 (6).

Le terme celtique *balazn*, ou par métathèse, *banazl*, signifiant « genêt », il faudrait expliquer *Plobannalec* : « endroit où il y a beaucoup de genêts ». Réservez toutefois l'hypothèse qui présenterait *Bannalec*

(1) Nous savons gré à M. le chanoine Jézégou, recteur de Plobannalec, d'avoir mis à notre disposition son manuscrit sur l'histoire de la paroisse.

(2) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, vol. I, p. 61.

(3) A Longnon, *Pouillés...*, pp. 300, 304.

(4) Réformation.

(5) Archives du Vatican, Reg. Vat. n° 1429, fol. 69.

(6) Arch. départ. 164 G 6.

ou *Balanec* comme le nom de l'un de nos vieux Saints nationaux (7).

ÉGLISE PAROISSIALE

D'après les Annotations d'Ogée, l'ancienne église présentait en certaines parties des caractères des XII^e et XIII^e siècles, alors que tout le reste appartenait au XVII^e. Au dire des vieilles gens qui l'ont connue, elle était basse, étroite et sombre.

Il résulte d'une transaction datant de 1790 entre le recteur et les paroissiens que l'église paroissiale était déjà, à cette époque bien décrépite, exigeant de très sérieuses réparations.

Appelé en consultation le 20 Novembre 1872, M. Bigot, architecte, estima qu'une reconstruction s'imposait.

Dirigés par l'entrepreneur Martineau, les travaux durèrent de 1875 au premiers mois de 1877, et l'église, livrée au culte le 4^e dimanche de Carême 1877, fut consacrée le 11 Juin 1879. C'est un monument de style ogival. Elle a comme titulaire saint Alour.

Le maître-autel en granit a été fait sur les plans de M. le chanoine Abgrall.

Comme vieilles statues, il y a d'abord une *Pietà* en pierre, qui semble du XV^e siècle, provenant de l'ancienne église et au sujet de laquelle, M. Kersaudy, recteur, écrit le 3 Mars 1857 : « On lui donne en offrande de la filasse, du fil, des chemises. Auprès de l'autel sont toujours des quenouilles couvertes de chanvre, que les femmes, quand elles viennent pour leurs relevailles, emportent pour filer ; elles rapportent le fil et les quenouilles couvertes de nouveau chanvre (8).

(7) *Balanec* est un nom de famille.

(8) Archives de l'Evêché.

On voit encore dans l'église les statues en bois de saint Alour, saint Roch, saint Sébastien, saint Herbot, saint Pierre, sainte Claire (9), puis deux vieux tableaux, copies, l'un de l'Assomption de la Sainte Vierge, de Murillo, l'autre du mariage mystique de sainte Catherine avec l'Enfant-Jésus, du Corrège.

Au bas de l'église, un écusson, posé dans le mur, représente une croix accompagnée de 4 croisettes près d'un calice.

D'intéressants vitraux historiés, sortis à peu près tous des ateliers de M. Lavergne, de Malakoff (Seine), font à l'église de Plobannalec une ceinture gracieuse. Ils y ont été posés par les soins de M. le chanoine Jézégou, recteur.

L'église possède deux beaux reliquaires des xv^e et xvi^e siècles. L'un est en argent, de forme ellipsoïde : supporté par un pied de calice, il porte en inscription : SAINT QUIDO. L'autre, de vermeil, soutenu par quatre colonnettes, est de caractère gothique ; il est muni des statuette du Sauveur, de la Sainte Vierge, de saint Sébastien et de saint Louis.

A la sacristie, un calice en vermeil porte l'inscription : *M : Antoine : Caro : Recteur : de : Plobannalec : 1601.*

CONFRÉRIE

La Confrérie du Rosaire fut établie à Plobannalec en 1826.

CHAPELLES

SAINT-ALOUR

Cette chapelle, à peu près disparue, se trouve à un kilomètre Sud-Est du bourg de Plobannalec, dans le

(9) La sacristie conserve les statues anciennes de sainte Anne et de la Sainte Vierge, faisant groupe autrefois, aujourd'hui séparées.

gros village de Saint-Alor qui est, dit-on, l'ancien bourg paroissial. Ce hameau contient un champ renommé *Park-ar-Gouent* (10).

Avant d'accéder aux ruines de la chapelle, on rencontre un large terrain où la légende veut que les cloches aient été enterrées sous la Révolution. Au jour de pardon ceux qui ont de bonnes oreilles les entendraient sonner !

De l'ancienne chapelle il ne subsiste qu'un pan de mur, où l'on voit un reste d'enfeu. Il y a quelque 70 ans le clocher était encore debout. La pierre d'autel se trouve chez un nommé Calvez, de Kerlann.

La fontaine à plein cintre, en pierres de taille, est creusée dans le mur même de la chapelle.

Près de l'endroit où les cloches auraient été cachées en terre, au milieu du chemin, on voit une sorte d'hémicycle, formé par des rochers.

Le pardon de la chapelle se célèbre au bourg, le dernier dimanche d'Octobre.

LA MADELEINE

Située non loin du château de Pont-l'Abbé, en bordure de l'étang, jadis entourée d'un cimetière, cette chapelle se compose d'un petit avant-porche, d'une nef et d'un collatéral formés de deux colonnes et de trois arcades. Les fenêtres appartiennent au xvi^e siècle, mais les colonnes et les arcades semblent accuser une époque antérieure.

Le mur Nord de la nef offre les restes d'une fresque représentant le Christ en croix, entre les deux larrons. A ses pieds, la Sainte Vierge, saint Jean, Madeleine et d'autres saintes femmes. Plus loin, la Véronique montrant la Sainte Face, un soldat perçant de sa lance.

(10) A deux kilomètres, Sud-Ouest, il y a des endroits désignés sous les noms de *ar Vouster*, *Plass ar Marc'had*, *Ar Marc'had*.

le côté du Sauveur, puis d'autres personnages, à pied ou à cheval, portant étendard ou instruments de la Passion.

M. Abgrall a cru lire, sous les soldats qui se disputent les vêtements de Jésus, la signature du peintre *Ambérani, 1700.*

Le lambris principal est couvert de peintures représentant certains épisodes de la vie de Madeleine, tandis que celui du bas-côté est orné de têtes d'anges, d'écussons et de fleurs de lys (11).

Des aveux du « fabrique » de la chapelle, de 1736 et 1786, nous apprennent qu'elles y étaient les prééminences.

On voyait au couronnement et au principal soufflet de la maîtresse vitre les armes de la baronnie du Pont : *d'or au lion passant de gueules couronné, armé et lampassé d'azur.* Le même blason figurait au couronnement et au principal soufflet de la verrière du côté Nord, non loin du maître autel. Plus bas étaient l'enfeu et la tombe élevée prohibitive du Pont, portant sur la face antérieure deux écussons « couverts de chaux ». Les mêmes armes se retrouvaient dans la vitre et le pignon Midi.

A l'intérieur de la chapelle s'étalait, contre la muraille, la lisière de la baronnie du Pont, chargée des armes pleines du Pont et des armes particulières du seigneur d'Ernothon, qui sont : *d'azur à 3 molettes d'or* (12). La Madeleine appartient aujourd'hui à la famille du Châtellier, de Kernuz, qui y a son caveau funéraire.

SAINT-YVES

Fondée en 1362, quinze ans après la canonisation de saint Yves, cette chapelle se trouvait, sous l'Ancien

(11) Chanoine Abgrall, *Les peintures de la chapelle de la Madeleine...* (Bull. de la Soc. Arch. du Finistère, 1905, p. 201-205).

(12) Les d'Ernothon furent barons du Pont de 1685 à 1753.

Régime, en bordure de la place du Marc'hallac'h (place Lambetta), aujourd'hui en Pont-l'Abbé. Les seigneurs de Kerbleustre et leurs successeurs les de Trémic, seigneurs de Kerneizan, en Plonéour, y avaient des prééminences.

Les archives nous livrent les noms de quelques chapelains : 1590-1591, Jan Le Pan. — 1609-1612. Bézéquel. — 1614. Yves Rinet. — 1616-1620. Yvon Brélivet. — 1631-1650. François Poullain, recteur de Plobannalec. — 1744. Bernard (13).

En ruines au moment de la Révolution, l'édifice fut vendu nationalement le 30 Avril 1792. Le cimetière passa à la commune (14).

CALVAIRES

1. Il y a d'abord la croix du cimetière, dont le fût paraît ancien.
2. La croix du bourg, dont le fût bosselé et ancien porte sur la base une date de restauration : 1856.
3. La croix, établie sur un tertre, qui se trouve entre les villages de Kervignon et du Moustoir.
4. La croix dénommée *ar Groas-Vêr* « la croix portée », ancienne, à mi-chemin entre Plobannalec et Pont-l'Abbé.
5. La croix du bois de Kerlut, ancien menhir, jadis à l'intersection de la route de Plobannalec à Lesconil de celle qui mène à la métairie de Kerlut, aujourd'hui dans le parc de Mme Janvier de la Motte.
6. La croix appelée *Kroaz-Annaik*, sur la route de Plobannalec à Loctudy. Le fût de cette croix supporte, sous l'Ancien Régime, une piéta de granit, qui

(13) Arch. départ. 164 G 6.

(14) L. Le Neuder, *La Baronnie de Pont-l'Abbé*, pp. 40-43.

fut brisée par le vandalisme révolutionnaire. Cette statue repose sur les marches du socle ; elle a été remplacée par un Christ en croix.

7. A côté du village de Kerbrisen, dans la direction de Treffiagat, on voit une croix de deux mètres de hauteur, plantée dans une pierre ronde. C'est un ancien menhir.

FAMILLES NOBLES ET VIEUX MANOIRS (15)

Voici ces familles, d'après la réformation de 1426.

PENMORVAN (du manoir de Kerguéguen). — Famille noble très répandue dans la région de Pont-l'Abbé aux XIV^e et XV^e siècles. Elle blasonnait : *d'argent à une levrette de sable colletée d'or, surmontée d'un greslier de sable enquiché et lié d'or*. Ces armes se trouvent sur la chapelle de la Clarté de Combrit, dans l'église de Bodivit, et aussi sur une pierre tombale et un vitrail de Saint-Nonna de Penmarc'h.

La montre de 1481 signale pour Plobannalec Jacob Penmorvan.

DU HAFFONT. — A la montre de 1481, nous trouvons Yves du Haffont, seigneur de Kerulat. Les armes de cette famille sont : *de gueules au pigeon d'argent membré et becqué d'or*.

LE GALL. — Cette famille, dont les armes étaient *d'or au léopard contourné d'azur*, se trouvait fort répandue aux XV^e et XVI^e siècles dans toute la région de Pont-l'Abbé.

HIRGARZ. — Hervé de Hirgarz déclare à la réformation de 1426 les manoirs de Kergorvezen et Bothi-

(15) Renseignements aimablement fournis par M. G. Monot.

neraël. Les Hirgarz blasonnaient : *d'or à 3 pommes de pin d'azur*.

KERYNISAN. — Cette famille, ramage de Pont-l'Abbé, avait comme armoiries : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur, qui est Pont-l'Abbé, à la bordure engreslée aussi d'azur*.

PENGUILLY. — Corentin de Penguilly à Tréozeguy, aujourd'hui Tréougy, sur la route de Plobannalec à Pont-l'Abbé. Il blasonnait : *d'azur à la croix pattée d'argent*.

LE HEUC. — Les Le Heuc avaient pour armoiries : *d'argent à la rose de gueules boutonnée d'or*. La branche la plus importante fut celle des seigneurs de Lestialla, en Beuzec-Cap-Caval, dont un des membres, Sébastien Le Heuc, sieur de Lezongar, épousa au XVIII^e siècle Louise de Toulalan, dame de Kerfeunteuc, en Plobannalec.

DE KAER. — Il restait en 1426 quelques représentants de cette ancienne famille, telle cette noble Damoiselle Alienor de Kaer, en son principal lieu à Languern.

KERGOU. — Le château de Kergos (forme actuelle) se trouve aujourd'hui en Guilvinec. Armes : *d'argent à un arbre de pin de sinople à 3 branches, dont les deux premières soutiennent un oiseau d'or*.

KERGOET. — Armes : *d'argent à 3 fusées de gueules rangées en fasces, accompagnées au chef de 4 roses aussi de gueules*.

KERASCOET. — Le manoir de Kerlaouenan, dont on voit encore le grand portail, se trouvait près de l'église actuelle. Les Kerascoët portaient *de gueules à deux billettes d'argent en chef et une gourde d'or en pointe*.

KERMORVAN. — La famille de ce nom vivait en 1536 dans sept paroisses des environs du Pont. Armes : *d'or à 3 fasces d'azur chargées de 8 étoiles d'argent, 3, 3, 2.*

GUERMEUR. — Armoiries : *de gueules à 3 losanges d'argent 2 et 1, accompagnées de 6 annelets de même, 3 en chef et 3 en pointe rangés 2 et 1.*

KERLAZREC. — Famille originaire du manoir de Kerlaezrec en Penmarc'h. Elle quitta Plobannalec, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, pour aller habiter le manoir du Cosquer en Combrit. Armes : *d'azur à l'aigle à deux têtes d'or.*

KERC'HOANT. — Vieille famille dont on suit la trace depuis 1350. Armes : *d'argent à la croix pattée d'azur.*

TOULALAN. — Yves de Toulalan et sa femme Adeline du Guermeur eurent deux fils Hervé et Yves. Ce dernier fut chantre et chanoine de Cornouaille, recteur de Plobannalec et de Châteauneuf-du-Faou (1576-1602) et prieur de l'Île Tristan (1578-1602 (16)). Armes : *d'azur au sautoir d'or accompagné de 4 croisettes de même.*

LE CHEVER. — Très ancienne famille de chevalerie qui blasonnait : *d'or à une croix frettée d'azur chargée de 6 roses d'argent.*

••

Bien que la paroisse de Plobannalec soit dans le territoire de la baronnie du Pont, elle n'est pas citée dans l'aveu du Pont de 1732 parmi les 9 paroisses qui composent la dite baronnie du Pont. A l'article chefferentes et tous droits seigneuriaux pour Plobannalec

(16) Barbe de Toulalan, sœur de Hervé, épousa Pierre du Plessis, sieur de Missirien et devint la grand'mère du célèbre Guy Autret.

le baron du Pont n'indique que : les manoirs de Botvellec, autrefois à Jean Donerts ; Kervignon, autrefois aux seigneurs de Lanros et Lestremeur ; Sequer, autrefois aux seigneurs de Lescoulouarn ; Kerlaouenan, avec la sergenterie féodée y attachant, dite sergenterie de Lescoulouarn.

La paroisse de Plobannalec appartenait très anciennement aux seigneurs de la principauté de Léon, lesquels la tenait en nature de sergenterie et d'arrière fief des barons du Pont, à charge de payer par an de chefferente pour tenue, sergenterie et fief, 16 sols. La dite sergenterie est ensuite passée aux seigneurs de Rosmadec qui l'ont réunie à leur fief de *Quemenet*, mais toujours la baronnie du Pont reste fondée dans son droit d'arrière fief sur la totalité de la paroisse.

Les seigneurs de Pont-Croix (Rosmadeuc) dans leur aveu de 1731 signalent tenir de Sa Majesté le Roi tous droits seigneuriaux sur les propriétés de René du Haffond, dans la paroisse de Plobannalec, soit les manoirs de Kerullut, Le Cosquer, Sequer, Kerloc'h, Kertallec, Trebechoret, Kerollain, Kerlaouenan, Potvellec, Kerlisquevet ou Querlesquenet, Kernu, Bremillec, Corlan, Coatloc'h, Kerfeuntenic, Penanros, Kerolve, Keravel, Kerveulic, Protoral, Kerdran et de nombreux villages.

Et pour marque de ses droits le seigneur marquis de Pont-Croix plaça au lieu plus éminent de la dite église paroissiale du dit Plobannalec ses armes ; Pont-Croix : *d'azur au lion morné d'argent.* — Rosmadec : *palé d'argent et d'azur de 6 pièces.* Devise : *En bon espoir.*

LE CLERGÉ

RECTEURS

1371 (27 Janvier). Mandat donné à l'Abbé de Saint-Julien de Scalaris, du diocèse de Tours, de pro-

curer un canonicat avec expectative de prébende à Quimper, à Yves de Kerzefredeuc, recteur de Plobannalec, maître ès arts (17). — 1533 (19 Mai). Nomination comme recteur, de François Marquer (18), qui mourut en 1559 (19). — 1567-1602. Yves Toulalan, recteur de Plobannalec, chanoine, recteur de Château-neuf-du-Faou (20). — 1610-1661. François Poullain, qui mourut le 20 Novembre 1661 à Quimper, place Terre-au-Duc, et fut transporté le lendemain, selon sa volonté, pour inhumé à Plobannalec (21). — 1703-au moins jusqu'à 1721. Christophe du Guermeur de Corroar, bachelier en théologie. — 1738-1747. Jacques Heussaf d'Oixant, qui devint ensuite recteur de Plogonnec. — 1748-1778. Christophe Le Meur, docteur en Sorbonne. — 1786-1790. Ollivier, recteur de Saint-Evarzec, puis, en 1790, de Laniscat. — 1790 (Mars)-1791. Vincent Le Moël, ancien vicaire de Saint-Mathieu de Quimper.

CURÉS

1540 (15 Novembre). Jean an Peverz, prêtre de Plobannalec, fonde dans l'église paroissiale une chapellenie qu'il desservira lui-même. Le titulaire en sera présenté par le parent le plus ancien de ce prêtre, du village de Keresperz (22). — 1636 (Mars). Maurice Le Chever. — 1703-1709. L'Elguen. — 1711. François Kergadul. — 1713-1726. Corentin Goudedranche. — 1738. Gilles Tourmen. — 1742-1743. Freury, recteur de Saint-Caradec. — 1744. Nicolas Lharidon. — 1744-1751. Breton. — 1751. François Desclabissac. — 1754. Yves Le Tanter. — 1759-1761. Jean Penamen. —

(17) Peyron, *Actes du Saint-Siège...*, p. 72.

(18) Archives Vaticanes, Reg. Vat. n° 1429, fol. 69.

(19) Note du chanoine Peyron.

(20) Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, volume II, p. 171.

(21) Arch. départ. 164 G 6.

(22) Note du chanoine Peyron. — Il s'agit ici d'un chapelain ; les noms qui suivent sont ceux de curés.

1761-1775. Jean-François Le Maubras. — 1776-1778. J. Couchouren, qui signe « prêtre délégué ». — 1779. Yves Le Drogo « prêtre délégué ». — 1780. Jean-François Plouinec. — 1781-1782. Guillaume Savina. — 1782-1786. Jean-François Gloaguen, qui, du 13 Mars au 19 Juillet 1786, signe « curé d'office » (23). — 1786 (Octobre)-1790. Jean Carval, qui, depuis 1784, signait « prêtre ». — 1790. Jean Le Moal.

LA RÉVOLUTION

A Plobannalec, le recteur Le Moël et le vicaire Le Moal refusèrent le serment à la Constitution civile du clergé (24). Il en fut de même pour Jean Carval, prêtre habitué.

M. Le Moël dessert une fondation le 18 Juin 1791, et dut quitter la paroisse vers la fin de l'année, puisque à la date du 11 Décembre, l'abbé Guillermou, vicaire de Clohars-Fouesnant, le remplace comme curé constitutionnel (25). Quant au vicaire Jean Le Moal, il se retire à Spézet, dans sa famille. Arrêté le 27 Février 1799, il fut interné à l'île de Ré, le 26 Mars suivant. Mis en liberté le 5 Avril 1800, il mourra, cinq ans plus tard, recteur de Spézet (26).

L'abbé Carval demeure à Plobannalec jusqu'en Février 1792. Originaire de Plogoff, il se cache au Cap-Sizun, est interné à Kerlot, puis à Landerneau, connaît les pontons de Rochefort, en est libéré en Avril 1795, et se retire à Plobannalec. Force lui est de se cacher encore quelques mois plus tard. Arrêté en Novembre 1797, il est conduit à Rochefort. Vers la

(23) Ollivier signe pour la première fois comme recteur de Plobannalec, le 23 Juillet 1786.

(24) Peyron, *Documents pour servir...* I. p. 126.

(25) *Ibid.*, p. 136. — On le trouve plus tard caché dans le pays. Manuscrit Boissière, p. 129.

(26) H. Péremès, *Les prêtres du diocèse de Quimper déportés...* II, pp. 160-161.

mi-Juin, il est débarqué à Cayenne, puis emmené, au mois d'Août, à Conanama.

Il quitta Cayenne le 28 Octobre 1801 et fut nommé recteur de Plobannalec (27).

Quant à l'intrus Guillermou, nous le voyons exciter le commissaire de Plobannalec dans ses poursuites contre les prêtres insermentés de la région. Son ardeur ne fut heureusement qu'un feu de paille. Il déclarait lui-même à Férec, commissaire de Pont-l'Abbé, qu'un mendiant rejeterait avec indignation l'offre qui lui serait faite d'un louis d'or pour indiquer l'asile d'un prêtre. Il ajoutait : « Je crois que trois ou quatre prêtres insoumis exercent ici par le moien de leurs disciples fidèles, une autorité sans bornes. Le moyen de dissiller les yeux à des hommes qui pensent que leur salut éternel est attaché là ? Le moyen de découvrir des retraites inconnues à tous autres qu'à leurs fanatiques partisans, et qui ne balanceroient point à se précipiter dans le gouffre pour ceux qu'ils nomment martyrs de la foi ? » (28).

Guillermou, note M. le chanoine Jézégou, acheta la chapelle Saint-Alor ainsi que tous les biens de la fabrique. Mais, contraint de partir, il vendit la chapelle à un cultivateur de Kerlenn, en Plonivel, nommé Jean Calvez. Délaissé par ce dernier, Saint-Alor continua à se délabrer.

En 1806, M. Guillermou est second vicaire de Fouesnant. Le cahier de l'évêché le signale comme « constitutionnel, ivrogne ».

RECTEURS APRÈS LA RÉVOLUTION

1802-1805 (7 Juillet). Jean Carval. — 1805-1814. Jean Gloaguen, ancien vicaire de Ploaré. — 1814-1817.

(27) *Ibid.* II, 72, 77, 106, 121. Cf. Bernard, *Documents et notes...* pp. 62, 75, 90, 91, 11, 112, 117, 125, 133.
(28) Bernard, *op. cit.*, pp. 62, 91, 112.

Lannou. — 1817-1837. René Coadou. — 1837-1868. Noël Kersaudy. — 1868-1874. Louis Le Michel. — 1874-1892. François Rolland. — 1892-1907. René Guillou. — 1907. Christophe Jézégou, né à Plouneventer en 1864, prêtre de 1888, chanoine honoraire en 1938, écrivain breton.

VICAIRES

1831-1832. Le Guen. — 1832-1837. François Cabon. — 1836-1837. Adolphe Jonquet. — 1837-1842. Louis Le Bihan. — 1842-1855. Jean Abgrall. — 1855-1864. Armel Le Mell. — 1864-1876. Henry Kervern. — 1876-1884. Joseph Brisson. — 1884-1896. Alain Saillour. — 1896-1899. Henri Kerloc'h. — 1899-1903. Yves Tréguer. — 1903-1908. Jean-Louis Le Meur. — 1908-1912. Hippolyte Hémerly. — 1912-1923. Jean-Louis Roudaut. — 1923-1926. Jean Cam. — 1926-1935. François Abgrall. — 1935. Laurent Quéméner.

NOTABILITÉ

MONSEIGNEUR ALAIN LE BRETON VICAIRE APOSTOLIQUE DE TAMATAVE

Alain-Sébastien Le Breton, né le 4 Novembre 1888 au village du Lesnaléc à Plobannalec, reçut le sous-diaconat en 1912, au Séminaire de Quimper. Peu après il entra dans la Congrégation des Pères Missionnaires du Bienheureux Grignon de Montfort. Mobilisé deux ans plus tard, décoré et deux fois cité, il ne put recevoir la prêtrise que le 1^{er} Janvier 1918.

Parti pour l'Afrique, il fit ses premières armes dans le Vicariat Apostolique du Shiré, au Nyassaland. Il passe ensuite à la Mission de Capo-Delgado (Mozambique portugais), où il se dévoue pendant onze ans à l'apostolat parmi les Makondé, expérimentant toutes

les variétés de fatigues que peut connaître le missionnaire « broussard » et « bâtisseur ».

En 1933 il abordait à Madagascar pour y apporter son concours aux Jésuites qui évangélisaient Fianarantsoa et Tananarive. Le 18 Juin 1935 la Sacrée Congrégation de la Propagande érigeait cette jeune



(Photo Le Grand.)

mission de la côte Est en Préfecture Apostolique, et Mgr Le Breton était nommé Préfet apostolique de Vatomandry. Cette préfecture, s'agrandissant vers le Nord, se trouve aujourd'hui transformée en Vicariat Apostolique, et Mgr Le Breton a l'honneur d'en être, depuis le 22 Mai 1939, le Vicaire apostolique (29).

(29) *Semaine religieuse de Quimper*, 1939, p. 578-582.

Il a été sacré le 7 Octobre dernier, en la Cathédrale de Saint-Corentin, par Mgr Duparc (30).

ANTIQUITÉS (31)

M. du Châtellier signalait pour Plobannalec des menhirs, au village de Kervintic (3 m. 90 de haut), de Kerlay (1 m. 10 hors du sol), de Tronwal (2 m.), sur les terres de Tronwal (3 m. 50). Aucune désormais du premier et du dernier.

Il mentionnait des dolmens et des chambres à ciel ouvert, au Sud de Kerandraon, au Sud-Est de Kervadel, à l'Est, au Nord et au Nord-Est de Kerviniou, à Kerfuns, au Sud-Ouest de Kermeur, au Sud-Ouest du Moustoir, à l'Ouest des édifices de Tronwal, à Tronwal (dolmen à galerie et 27 chambres à ciel ouvert).

A Kermeur, il ne reste que quelques pierres, au Sud-Ouest du Moustoir tout est ravagé, à l'Ouest de Tronwal les dolmens existent, mais des cinq chambres on ne voit plus que deux.

Le tertre tumulaire de Kervadel n'existe plus, pas davantage le grand tumulus de 32 mètres de diamètre qui se trouvait au Nord des 27 chambres de Tronwal.

Une mention spéciale est due au menhir en forme de cône tronqué, de 3 mètres de haut, déterré en Juillet 1898 par les soins de M. du Châtellier, dans un champ au Sud des édifices de Tronwal. Ce curieux monument se dresse aujourd'hui au manoir de Kernuz, en Plomeur. Autour du menhir, à partir de 0 m. 20 au-dessus de la base, sont sculptées sept figures de 1 m. 30 de hauteur moyenne, divisées en quatre tableaux par des bandes perpendiculaires à la base, dans lesquelles sont figurées des dents de scie.

(30) *Ibid.*, p. 612 ss.

(31) Du Châtellier, *Les Epoques préhistoriques dans le Finistère*.

Des fouilles pratiquées sous plusieurs de ces menhirs et dolmens ont fourni à M. du Châtelier des objets de nature diverse : fragments de poterie ou de charbon, grattoirs, éclats de silex, percuteurs à pierre à aiguiser...

LESCONIL

Lesconil était le port de pêche de Plobannalec. En 1902, sur les plans de M. Struillou, architecte de Pont-l'Abbé, on y bâtit une chapelle de secours, sous le vocable de N.-D. de la Mer.

Quand en 1924 Lesconil fut détaché de Plobannalec à titre de paroisse nouvelle, la chapelle devint église paroissiale. L'abbé Jean-Baptiste Le Mel, ancien vicaire de Kerfeunteun en fut le premier recteur. A sa mort, survenue en 1935, M. Jean-Louis Seznec le remplaça.

M. du Châtelier signale pour Lesconil, deux menhirs : l'un de 7 m. 60 de haut et de 3 mètres de large au Nord-Nord-Ouest de l'agglomération, à la base duquel on a trouvé un vase rempli de restes incinérés ; l'autre, de 2 m. 50 de haut, aujourd'hui baigné par la mer, dans l'anse à l'Est de Lesconil. Le premier de ces mégalithes a été renversé par une tempête.

Le 13 Avril 1878, en creusant les fondations d'une maison, au Nord de Lesconil, on découvrit une cachette de fondeur enfermée dans un vase d'argile que protégeaient quelques pierres. Elle comprenait 3 haches à talon, 3 haches à ailerons, des fragments de haches à douilles, des fragments d'épée (32).

(32) Du Châtelier, *Les Epoques préhistoriques...*

SAINT CADOC

EN CORNWALL ET EN BRETAGNE

PAR LE RÉV. CHAN. GILBERT H. DOBLE

MAITRE-ÈS-ARTS

(SUITE ET FIN)

Quelle que soit la conclusion à laquelle nous aboutissons relativement à la vérité du récit de Lifris donnant S. Cadoc comme le fondateur du monastère de la Rivière d'Étel, il est certain que l'auteur de la *Vita Cadoci* en savait long sur la Bretagne. Je ne pense pas qu'il ait pu voir réellement l'île Cadoc ; car il nous dit qu'elle est « à la distance d'environ un tiers de lieue de la terre », alors que de fait la distance ne dépasse pas cent mètres. Un pont du *vi*^e siècle, long d'un tiers de lieue eût été quelque chose de phénoménal. Cela ressemble à l'exagération caractéristique d'un homme qui a entendu une histoire à propos d'un lieu qu'il n'a jamais vu. En pareil cas, l'imagination populaire fait facilement d'une chose simplement remarquable une chose absolument merveilleuse. Il est clair que Lifris avait entendu parler du monastère insulaire, ainsi que de la destruction de la chaussée et de sa reconstruction postérieure. Il sait aussi — ce que seul un Breton pouvait savoir, — que le saint de l'île Cado « est nommé Cathodu par ceux de cette nation », que l'île, alors comme aujourd'hui, portait son nom, et qu'il y avait là un Prieuré. On dirait que l'auteur a été en Bretagne (peut-être à Quimperlé et presque certainement à Vannes). En tout cas, le ch. 32 de la *Vita Cadoci* est une preuve des constantes rela-

tions entre le Sud du Pays de Galles et le diocèse de Vannes au XII^e siècle. Il y a abondance d'autres preuves d'un commerce littéraire entre les deux pays à cette époque. Dans le même siècle, Caradoc de Llancarvan écrivit une *Vie de S. Gildas*, fondateur de l'Abbaye de S. Gildas-de-Rhuys, un saint du diocèse de Vannes. Une des autres *Vies* du recueil gallois qui contient la *Vita Cadoci*, est la *Vita Paterni*, qui déclare raconter la Vie du premier Evêque de Vannes, tout en l'identifiant avec le fondateur de *Llanbadarn Vawr*, près d'Aberystwyth. Un calendrier gallois de la même époque (XII^e siècle) et appartenant à la même collection de Manuscrits (Vesp. A. xiv.), contient parmi un grand nombre de fêtes de saints gallois (26), deux des trois fêtes de S. Patern célébrées à Vannes (l'une d'entr'elles étant celle de son Ordination). Nul autre qu'un clerc connaissant bien Vannes et s'y intéressant beaucoup n'aurait inséré ces deux fêtes : elles ne sont observées nulle part ailleurs.

Le culte de S. Cadoc devint un culte populaire, et se répandit (ayant sans doute son centre à l'île Cado) en diverses parties de la Bretagne.

Ainsi à Nostang, sur la rive Nord de la rivière d'Étel, il y a une chapelle de S. Cado. Elle se trouve à Kergoh, près du « vieux bourg », et tout à côté il y a un petit menhir pointu. A l'Est de la rivière d'Étel, dans la paroisse de Plœmel, il y a une chapelle de S. Cado et un village qui porte son nom. Plœmel et Nostang sont si rapprochés de la rivière d'Étel que l'origine de la dédicace de ces deux chapelles ne saurait être mise en question. Au Nord de Plœmel, au village du Reclus,

(26) Par exemple, SS. David, Carantoc, Brynach, Barrucus, Kepius, Illut. Tous ces saints ont des biographies dans Vesp. A. xiv ou bien sont mentionnés dans une de ces biographies. Au dire de M. Robin Flower, Vesp. A. xiv, était destiné à former un légendaire des Galles du Sud, et le calendrier était visiblement destiné à l'accompagner.

près d'Auray, il y a une chapelle de S. Cado, du 16^e siècle (27). L'église paroissiale d'Auray est dédiée à S. Gildas, et était autrefois un prieuré de l'Abbaye de S. Gildas-de-Rhuys ; — nous verrons que le culte de S. Cado est souvent connexe à celui de S. Gildas. Au Nord d'Auray, dans la paroisse de Baud, il y a une chapelle de S. Cado, également du 16^e siècle, contenant quelques vieilles statues en bois de saints locaux, fort curieuses (28). A quelques kilomètres au N.-E. de Baud, à Guénin, il y a une chapelle de S. Cado. A quelques milles au N.-O. nous trouvons une chapelle de S. Cado, en S.-Caradec-Trégomel, avec un ruisseau tout proche portant aussi le nom du saint (29). A une petite distance à l'Est de Trégomel, en Lignol, est une lande nommée Lande-Saint-Cado, et là aussi le ruisseau porte son nom.

Dans le Sud de la Cornouaille, il y a des chapelles de S. Cado à Moëlan (S.-O. de Quimperlé) ; à Coatampodou, dans la paroisse de Melgven (autrefois de Cadol), au S.-O. de Bannalec ; et à Gouesnac'h, sur la rive gauche de l'Odet, entre Quimper et la mer. La chapelle de Gouesnac'h a été rebâtie ; auparavant elle contenait une intéressante série de peintures anciennes représentant des scènes de la vie de l'Abbé de Llancarvan. Dans l'extrémité N.-E. de la Cornouaille, tout à côté du Mont-S.-Michel, se trouve, nous l'avons déjà vu, l'église paroissiale de S. Cadou. J'ai visité cette église en Juin 1937. A l'Est du maître-autel il y a une statue de Saint Cadou dans le style Louis XIII : le saint a une moustache et un peu de barbe, porte une mitre et tient une grande crosse. Au Sud du maî-

(27) Duhem, *Eglises du Morbihan*. Paris, 1932, p. 6.

(28) *Ib.*, p. 8. Le *Pouillé de Vannes*, par feu l'abbé Luco, montre qu'il y eut autrefois des chapelles de S. Cado à Brech, à Rédéné et dans l'église de S. Patern à Vannes (pp. 194, 661 et 792).

(29) *Ib.*, p. 171. Elle fut bâtie au XVII^e siècle, et dépendait des Seigneurs de Kermérien.

tre-autel il y a une pareille statue de S. Corentin, et au-dessus de l'autel du côté Nord, une de S. Maudez. Il y a une autre statue de S. Cadou sur le calvaire du cimetière, portant la date de 1744. Il y a deux pardons dans la paroisse : le Petit Pardon, le 1^{er} dimanche de Mai, et le Grand Pardon, le 1^{er} dimanche d'Octobre. Pas très loin du Mont-S.-Michel, à Rospellen, en Carnoët, en Cornouaille (mais à présent dans le département des Côtes-du-Nord), est une chapelle de S. Cadou, tout à côté d'une ancienne motte, près de l'Aulne. Elle a été rebâtie au 18^e siècle, mais contient une vieille statue de S. Cado et une de S. Gildas. Dans la chapelle de S. Gildas, en cette même paroisse de Carnoët, il y a quelques panneaux d'un ancien rétable, dont l'un représente une rencontre des deux saints (30).

Sur la côte du Léon, à l'extrême N.-O. de la Bretagne, il y a un autre S. Cadou, dans la paroisse de Plouguerneau, avec une ferme nommée *Enes-Cadec*, et, dans le coin opposé de la Bretagne, à Ste-Reine, près de Guérande, non loin de Nantes, il y en a un autre.

Le département des Côtes-du-Nord contient un grand nombre de lieux dédiés à notre saint. A l'Ouest de Loudéac (sur les limites du Vannetais), il y avait une paroisse nommée Cadélas (absorbée dans celle de Loudéac depuis le Concordat). L'église était dédiée à S. Cado. Elle fut détruite par un incendie en 1807, et un petit oratoire du saint fut alors bâti au bord du chemin. J'ai visité ce simple édicule pieux en Juillet, 1937. Il contient seulement un autel, avec les statues de S. Samson et de S. Roch, et des statues plus petites de S. Cado et de Notre-Dame. Il y a tout juste place à un prêtre pour dire la messe, tandis que le peuple se tient dehors, agenouillé sur l'herbe. Un pardon s'y

(30) Je suis redevable de ces renseignements à M. Couffon.

fait le 1^{er} dimanche d'Août. M. René Couffon, qui a étudié avec soin toutes les églises et chapelles du département et catalogué leurs trésors artistiques, me dit qu'« Il y avait une chapelle de S. Cado à Peumerit-Quintin (à l'Est de Carnoët) détruite au début du 19^e siècle. Dans la même paroisse, dans la chapelle de Loch, il y a une vieille statue du saint. Dans la paroisse de Ploumiliau (près de Lannion), est une autre chapelle de S. Cado, rebâtie en 1758, qui appartenait à la Seigneurie de Lanascot. (Elle contient une statue du saint, et des statues de trois pèlerins montrant leurs ulcères). Il y avait aussi une chapelle de S. Cado dans la paroisse de S. Clet (près de Portrieux, à l'extrémité Nord du département), vendue à la Révolution ; S. Cado est maintenant considéré comme le second patron de la chapelle de N.-D.-de-Clérin, dans la même paroisse, qui contient une vieille statue du saint ; il est invoqué par ceux qui souffrent de maux d'yeux ou d'ulcères. Il y avait une chapelle de S. Cado en Cavan, détruite dans le cours de ces cent dernières années. Il y a d'anciennes statues de S. Cado à N.-D.-des-Anges, en Cavan ; dans la chapelle de Bonapry, en Hillion ; dans la chapelle de S. Mélar, en Plouzelambre (sous la forme « S. Cadeau ») ; dans la chapelle de S. Mathurin, en Laniscat ; dans la chapelle de S. Roch, à Plestin ; en la chapelle de Perros-Hamon, en Ploubazlanec (où il est invoqué contre les furoncles) ; dans l'église de Trébeurden ; dans la chapelle de S. Laurent-des-Sept-Saints, en Yffiniac (où il est invoqué pour la guérison des contusions et des blessures) ; dans la chapelle de Kergrist, en Le Faouët (C.-du-N.) ; dans celle de N.-D. de la Clarté, en Ploumérin ; dans les églises paroissiales de Plestin, de S.-Michel-Glommel, et de Kerpert (où S. Cado est le second patron), et dans la chapelle de S.-Jean de Mur.

Il est honoré aussi à S.-Michel-en-Grève ; et il se voit dans les vitraux des églises paroissiales de S.

Ygeaux et de Ploumiliau ; parmi les peintures (datées de 1714) au lambris de l'église de Bodéo, et sur le rétable d'un des autels latéraux de l'église paroissiale d'Yffiniac.

Le grand centre du culte de S. Cado dans les Côtes-du-Nord est visiblement le pays à l'Ouest de Lannion. *Tonquédec* était primitivement *Traon-Cadoc* : la Vallée de Cadoc. Il est possible qu'à Carnoët et à Laniscat le culte de S. Cado ait été propagé par celui de S. Gildas. »

Mais la preuve la plus ancienne et la plus intéressante du culte de S. Cadoc en Bretagne est à Pleucadeuc, dans l'Est du Vannetais, près de Redon. La paroisse appartenait à l'Abbaye de Redon et le Cartulaire de l'Abbaye contient une charte, datée de 837, signée à Pleucadeuc, *in plebe Catoci* (31), par un certain nombre de témoins, parmi lesquels est un moine nommé *Guas-Cadoc*, ce qui veut dire « Serviteur de Cadoc ». Ceci prouve péremptoirement que Pleucadeuc veut dire la « Paroisse de Cadoc », saint vénéré à tel point que son nom est porté par un moine dévoué à son culte (32). Les lieux dont les noms commencent par *Plou* appartiennent à la période primitive de l'histoire bretonne. De plus, le nom du saint est écrit *Catoc*, forme plus ancienne que *Catau*, dont sont dérivés les nombreux *S. Cado* et *S. Cadou* de Bretagne. Dans la partie Nord de la paroisse s'étend une

(31) *Plebs condita Cadoc* 826, *Pluincatoc*. 848. La voisine paroisse de Carentoir contient un lieu nommé *Pecadeuc*, et le Cartulaire de Redon mentionne un *Pluegaduc in Keminet villa*, qui n'a pas encore été identifié. Dans la paroisse de Guilliers, au Nord de Ploermel (Morb.), il y a un *Leucadeuc*, et, tout à côté, un lieu nommé *La Ville-Cado*. *Cado* est devenu un nom de famille à Ploermel. Rosenzweig dit que l'église de Guégon, près de Josselin, est dédiée « à S. Pierre et S. Cado » ; mais M. Le Mené (*Hist. des paroisses du diocèse de Vannes*) donne « S. Pierre et S. Paul ». L'église paroissiale de Pleucadeuc est dédiée à S. Pierre, — dédicace très commune et très ancienne en Bretagne.

(32) Pour des exemples de cette coutume dans l'Ecosse celtique. V. Dr Watson, *op. cit.*, p. 10.

vaste lande, dite *Lande de S. Maugan*, où, à l'époque féodale, il y avait une *Seigneurie de S. Maugan* ; or, nous avons vu que S. Maugan est associé à S. Cadoc tant dans le Pays de Galles qu'en Cornwall. A moins de 3 milles à l'Est de Pleucadeuc est l'église de S. Congard (*Sanctus Conguarus*, 1387, *Saint Congar*, 1422) ; la paroisse faisait autrefois partie de Pleucadeuc. S. Congar est un célèbre saint celtique, éponyme de Congresbury en Somerset, et patron de Badgeworth dans le même comté, et d'une ancienne chapelle (nommée à présent S. Ingongar) dans la paroisse de Lanivet, près de Bodmin. Sa *Vie*, nous l'avons vu, fut écrite par Caradoc de Llancarvan, qui nous dit, probablement contre toute vérité, qu'il est le même que S. Docco. A 4 milles environ au Sud de Pleucadeuc, est une autre paroisse en Plou : *Pluherlin (Plebs Huiernim, 833, Plebs Hernim, 836)*, qui nous rappelle le *Lanherne* de Mawgan-in-Pydar, en Cornwall. A douze milles plus loin, en aval de la rivière Oust, près de Redon, est S. Perreux (S. Perreuc (33), 1398), où le patron est S. Petroc, parent de S. Cadoc, d'après la tradition galloise, dans la paroisse duquel, à Padstow, se trouve la chapelle de S. Cadoc. Les chartes du Cartulaire de Redon qui nous ont donné ces intéressantes formes primitives des lieux-dits dans cette région, datent de moins de 400 ans après le début de la colonisation bretonne de l'Armorique.

Nos recherches nous ont ainsi amenés à une importante découverte, qui promet de jeter de nouvelles lumières sur l'histoire des peuples celtiques dans le 5^e et le 6^e siècle. Durant cette période, le Sud du Pays de Galles était couvert de florissants monastères, fondés, en bien des cas, par des membres des maisons

(33) *Perec* ou *Perreuc* sont les formes bretonnes populaires, comme *Petherick* est la forme populaire cornique. *Lopérec* était *Locus Petrocti* en 1468.

princières de Brecon, de Ceredigion et de Dyfed, devenus moines. Il s'ensuivit une grande expansion du monachisme, et il se fonda des monastères dans tout le Nord du Somerset, dans le Devon et le Cornwall et en Bretagne. Padstow, dont la position était comme une clef sur l'ancienne route du commerce entre le Pays de Galles et l'Irlande à travers la presqu'île du Cornwall d'une part, et le continent de l'autre, joua un rôle très important dans ce développement d'entreprise missionnaire. Cela, nous le savions déjà. C'est le résultat de récentes découvertes : le lecteur n'en trouvera mention dans aucune Histoire d'Angleterre. Nous avons maintenant découvert quelque chose de plus. Un important centre de travail parmi les immigrants bretons récemment établis en Armorique se trouvait dans la vallée de l'Oust, qui se jette dans la Vilaine (34) à Redon. Les deux rivières sont à marée, et les anciens monastères et églises celtiques se trouvent généralement sur les estuaires à marée, parce que ceux-ci offraient, à cette époque, le moyen le plus commode pour voyager. (Il est vraisemblable que la vallée de l'Oust ait pu être évangélisée par le très ancien monastère de Balon, près de Redon. La *Vita Turiavi* du 9^e siècle rapporte que S. Turiiau y fut moine, et décrit un miracle qu'il fit pendant qu'on bâtissait une église de S. Pierre *super fluvium Ulda* (35).

Il se peut donc que Lifris soit dans le vrai lorsqu'il nous dit que S. Cadoc de Nantcarvan était un grand voyageur, et qu'il visita le Cornwall et la Bretagne. En général, les fondateurs de monastères gallois et

(34) Est-ce pour cela que l'auteur de la Note sur le Prieuré de S. Catuodus dans le Cartulaire de Quimperlé nous dit que le prêtre Judhuarn emporta la Vie du Saint « au delà de la rivière Vilaine » ? Il est très vraisemblable qu'il y avait une liaison très étroite entre l'île Cado et Plencadeuc.

(35) Le monastère de Balon semble avoir été détruit en 845. Il dépendait de l'Abbaye de S. Samson de Dol.

irlandais ne quittaient pas ces pays ; et les saints gallois qui fondèrent des monastères et des paroisses en Bretagne, tels que S. Samson, S. Paul Aurélien, S. Malo et S. Briec, ont d'ordinaire peu ou point de culte dans leur pays d'origine. C'est ce que nous devons attendre de la nature même du cas. Un homme qui fait une grande œuvre dans une colonie et y devient célèbre, a souvent à peine un souvenir dans la mère patrie qu'il quitta encore enfant. Mais le saint de qui nous venons d'étudier le culte peut être une exception à la règle.

De Padstow à Llangarvan, en descendant l'estuaire du Severn, il n'y a que quelques heures de navigation, et des moines gallois ont souvent pu y séjourner temporairement. Des monastères gallois avaient certainement des filles en Bretagne aussi bien qu'en Cornwall (36), et l'Abbé de Nantcarvan a bien pu les visiter, tout comme j'ai vu l'Abbé de N.-D.-des-Neiges s'en allant en Palestine pour faire la visite officielle des monastères Trappistes. Voilà tout ce que nous pouvons dire quant à présent. Entre temps nous devons attendre de nouvelles découvertes dans ce champ fascinateur et toujours mystérieux de l'histoire primévale du Pays de Galles, de la Dommonée et de la Bretagne (37).

(36) Voy. « S. Carantoc » (N^o 14 de cette série), p. 24 f.

(37) La piste sur l'origine des paroisses de la vallée de l'Oust vaut la peine d'être suivie. Elle peut prouver que plusieurs des éponymes de ces paroisses, — saints aux noms étranges, inconnus partout ailleurs, tels S. Gravé (indifféremment écrit en latin *Sanctus Gravidus*, *Sanctus Gravius*, et *Sancta Gravida*) S. Sabalin de Peillac, S. Guyomard (*Languyona*, 1510, *Saint-Dyomar*, 1542), S. Cogo (*Senkoko*, 1080), etc., peuvent avoir été des moines gallois appartenant à cette même région. Elle peut aussi nous donner de nouvelles lumières sur S. Jacut, à qui tant de lieux en Bretagne sont dédiés. Le prof. Max Færster écrit : « Votre suggestion tombe d'accord avec un fait que je rencontrais dernièrement, à savoir, que le breton moderne contient quelque 60 mots empruntés à l'anglo-saxon. Quelques-uns de ces mots bretons doivent avoir été empruntés à l'anglo-saxon dès la première moitié du vi^e siècle ; car ils ne présentent pas les vieilles mutations anglaises, qui apparaissent aux environs de 550-600 (par exemple le

APPENDICE I

LA CHAPELLE DE S. CADOC A HARLYN BAY

La Note ci-après sur la Chapelle de S. Cadoc est extraite des matériaux pour un livre sur S. Petroc que feu M. Charles Henderson comptait écrire.

« Nous avons vu que la Vie de S. Cadoc par Lifris donne en résumé la Vie de S. Pétroc : c'est la plus ancienne référence authentique à ce dernier saint. Il y avait évidemment quelque connexion traditionnelle entre Pétroc et Cadoc (38), et, par suite, il n'est pas surprenant de trouver l'oratoire isolé de celui-ci en Cornwall, à côté de Padstow, l'ancien centre du culte de Pétroc. Dans la *Vie de S. Cadoc*, document de mince valeur historique, on fait visiter au saint le Cornwall et le Mont appelé Dinsul, que Lifris, compilateur du 12^e siècle, identifie avec le Mont Saint-Michel. Descendant de Dinsul, le saint « se trouvant fort altéré, pria et fit sourdre une fontaine, qui, jusqu'à ce jour, est appelée de son nom ; à côté, il bâtit aussi une église ; et il est écrit que quiconque venait à cette fontaine et y buvait, trouvait soulagement à ses infirmités, spécialement pour expulser de son corps les poisons et les vers. Sa fête avait coutume d'être observée en Cornwall, où il y a une église qui lui est dédiée auprès de la Fontaine. Son jour est le 24 Janvier. An 570. » Ceci est la traduction de Nicolas

breton moderne *Sanka* [= *to sink*, (*enfoncer*)] présuppose un primitif vieil anglais *Sankjan*, non l'historique *Senan* ».

Il y a un *Cilhernin* dans la paroisse de Llanboidy, dans l'Ouest du Carmarthenshire, au Pays de Galles, et, exactement à l'Est de la ville de Carmarthen, dans la paroisse de Llanegwad, se trouve *Llanhirnin* ou *Hernin*. (V. *Arch. Cambr.*, 1925, p. 243.) Il y a un *Saint-Hernin* en Cornouaille, et une trêve dans la paroisse de Seglien (Morb.) nommée *Les-Hernin* en 1411. La forme complète du nom paraît être, d'après M. Loth, *Iserninus* (*Revue Celtique* IX, 99 ; XI, 144).

(38) « Sanctus Cadocus, confessor, 24 Jan. » se voit dans l'extrait du Calendrier du Prieuré de Bodmin par G^m de Worcester.

Roscarrock (39). Grâce à l'assertion de Lifris que Dinsul est le Mont Saint-Michel, la fontaine qui est au pied du Mont a été récemment nommée « S. Cadoc ». Il est clair pourtant que la Fontaine et la Chapelle étaient à Trewolla ou S. Cadock, sur la bordure occidentale de la paroisse de Padstow, dans l'agréable vallée qui descend jusqu'à Harlyn Bay. Guillaume de Worcester, écrivant en 1478 d'après des renseignements fournis par les Chanoines de Botmin, dit : « Sanctus Crodocus (*sic*) est honoratus in capella prope Patistow propter vermes destruendos bibendo aquam fontis ibidem. » C'était, chose assez curieuse, le seul oratoire cornwallais de ce saint populaire ; et le seul lieu-dit en Cornwall qui se rapproche de Dinsul est Denzell, à cinq milles environ au Sud, anciennement *Dynisel* et *Dinesel* (1271) (40). C'est une colline élevée, la plus rapprochée, en fait, de S. Cadock. C'est évidemment le *Dinsul* de la Vie.

S. Cadock était une chapelle importante, et, dans un certain sens, était considérée comme église paroissiale pour la partie de Padstow qualifiée *in Rure* (41), qui est située dans le Doyenné propre de l'Evêque à Pawton, tandis que Padstow-Ville était dans le Doyenné de Pydar. C'est pourquoi, en 1283 (42), le Jury aux Assises représenta que Guillaume Le Rous de Polmarch avait cherché asile dans l'église de S. Cadocus de Poulton (Pawton). En 1301 (43), dans une autre Session, le Jury représenta que Guillaume de Trevelvargh et deux autres étaient venus nuitamment à la maison de Benoit, vicaire de S. Cadocus, l'avaient tué, puis s'étaient enfuis après avoir pillé la maison. La *villata* ou corps de ville de S. Cadoc,

(39) M. S. du Collège Corpus Christi, Cambridge.

(40) Prideaux Place deeds.

(41) Mémoires Particuliers, Cathédrale d'Exeter.

(42) Rôles des Assises, III.

(43) *Ibid.*, 118.

n'exerça aucune poursuite. En 1339 (44), l'Evêque Grandisson autorisa Jean Polmarké, Chapelain de la Chapelle de S. Cadoc, à aider le Vicaire de S. Merryn en visitant les malades et en prêchant en la *lingua Cornubica*, pourvu que le service de la Chapelle n'en souffrit pas. En 1386 (45), Sir Randulf, Vicaire de S. Kadoc, acquit du Doyen et du Chapitre d'Exeter la Grande Dîme de Towan, en S. Merryn. En 1445, l'Evêque Lacy (46) accorda une Indulgence de 40 jours à tous ceux qui, sincèrement pénitents, donneraient quelque chose à la Chapelle de S. Cadoc, dans la paroisse de S. Merryn (erreur, pour Padstow). Comme résultat, il semble que la Chapelle fut rebâtie, en utilisant beaucoup pour les sculptures la belle pierre bleue extraite de la carrière de Cataclewse, qui est dans le voisinage. Il apparaît que, en 1537 (47), les terres et la chapelle de S. Cadock étaient devenues la propriété du Prieuré de Bodmin ; et c'est ainsi que, lors de la Dissolution des Monastères, elles passèrent à la Couronne et aux Prideaux. Du moment que les « Offrandes et Oblations qui seront faites dans les Chapelles de S. Cadoc et de S. Samson » passèrent aux nouveaux propriétaires séculiers, à titre de gratifications manoriales, il est aisé de comprendre comment ces deux anciens sanctuaires tombèrent en ruine et furent affectés à des usages profanes. En 1745, le Registre de l'Evêque s'en tient encore à la vieille formule « Paroisse de Padstow avec la Chapelle de Cadock » (48), mais la chapelle n'était plus qu'une ruine.

On dit que la Chapelle a eu une tour, dont les pina-

(44) Registre de Grandisson, 911.

(45) Archives de D. et C., N° 1402.

(46) Registre de Lacy, f° 265 b.

(47) Prideaux Place deeds.

(48) Le *Thesaurus* d'Ecton (1742) porte parmi les « Chapelles, Donatives et Cures » du doyenné de *Pydre* « Chapelle de Cranstock [sic] à Padstow, Valeur certifiée 8 livres ».

cles ornent à présent la tour de l'église de Little Peterrick. Il ne semble pas qu'il reste quoi que ce soit des murs de la Chapelle ; l'emplacement même est incertain ; mais il est probable qu'il se trouvait dans un petit verger, qui est exempt de Dîme. Des sépultures humaines y ont été découvertes. Dans le jardin de la ferme il y a quelques pierres de Cataclewse d'un beau travail.

* *

M. Martyn Jope, du Collège Oriel, à Oxford, qui a exploré l'emplacement, écrit : « Durant les cinquante dernières années, on a laissé la vallée s'envaser par la grande quantité de débris que charrie le ruisseau en hiver ; mais précédemment, les prairies du fond passaient pour la plus belle terre des fermes de Polmarck et de Trewolla, des deux côtés de la vallée. Il y a maintenant au moins trois pieds de limon, et les joncs sont hauts de six pieds. Tout le fond de la vallée est noyé en hiver. Il y a une vieille chaussée passant le long de la Chapelle, et traversant l'ancien lit du ruisseau par un ponceau de grosses pierres. ... Le vrai emplacement de la chapelle a été utilisé comme verger, et de grands arbres ont été démolis en grande partie les fondations des murs et le pavé. Depuis vingt-cinq ans l'emplacement a été complètement négligé, et on y voit des orties hautes de six pieds ; même le sentier passant par la Chapelle et marqué sur la carte de l'Artillerie, est abandonné depuis quinze ans. La vallée eut jadis une certaine importance : il y avait un grand établissement de l'Age du Bronze à Harlyn Bay, à l'embouchure du ruisseau, à un demi-mille plus bas, et il y eut ensuite, à la même place, une occupation intensive de l'Age de Fer. Il n'existe pas jusqu'ici de preuve d'occupation postérieure à la période romaine.

A en juger par la quantité et le style des pierres.

sculptées qui demeurent éparses autour de la ferme contiguë, et de celles qui dans les bâtiments locaux passent pour provenir de cette chapelle, celle-ci devait être d'une fort belle structure. Qu'elle fût encore en usage en 1538, cela est indiqué par l'acte de vente du Manoir de Padstow, lors de la Dissolution du Prieuré de Bodmin. D'après cet acte, la Dîme de Poissons et les offrandes des Chapelles de S. Samson (à Lelissick) et de S. Cadoc appartiendront désormais aux Seigneurs séculiers. Le fait que la Chapelle de S. Cadoc, qui desservait la partie rurale de la paroisse de Padstow, et se trouvait dans la propriété particulière de l'Evêque à Pawton, (l'église urbaine de Padstow étant parmi les terres monastiques arriva à être comprise dans une vente des terres du prieuré de Bodmin), est expliqué par un contrat récemment découvert d'une vente faite par l'Evêque au Prieuré de Bodmin à la veille de la Dissolution.

A l'église de Little Petherick, à trois milles de là, il y a quatre pinacles en granit, un arc et une colonne en pierre de Cataclewse, qui, d'après la tradition, ont été transportés de la chapelle de S. Cadock tombée en ruine. Les preuves à l'appui de ce fait ne sont pas claires. Que la chapelle possédât une tour, cela est indiqué par la présence, sur l'emplacement actuel, de pierres de parapet en granit et en Cataclewse d'un dessin différent. Les pièces en granit sont crénelées et de même texture que les pinacles de la tour de Little Petherick ; les pièces en cataclewse sont plus petites et sans créneaux. Cela insinue que les premières appartenaient à la tour, et les dernières à la chapelle ou au porche. Il y a parmi les débris plusieurs tronçons de colonnes en pierre de Pentewan, qui auraient fait une colonne à trois cannelures d'environ un pied et demi de diamètre. Ils peuvent provenir de l'arche de la tour. (Quelques-unes de ces pièces sont recourbées, et l'arche de la tour ainsi

formée pourrait être estimée avoir eu sept pieds d'ouverture.) Les pinacles de la tour de Little Petherick furent érigés en 1750, et il n'y a guère de raison de douter qu'ils soient venus de S. Cadock. Mais le témoignage concernant le pilier et l'arc en pierre de cataclewse, qu'on dit aussi provenir de S. Cadock, est contradictoire. Ils sont d'un dessin offrant peu de ressemblance avec aucun des tronçons de colonne existant encore sur l'emplacement, et ils ont un diamètre plus large de plusieurs pouces (Ils ont été récemment retaillés ; ce qui donnerait des dimensions initiales encore plus fortes). Le dessin et les dimensions sont exactement les mêmes que ceux des piliers en cataclewse de l'église de S. Meryn. Feu M. Edmond Sedding a peut-être raison, lorsqu'il suppose qu'ils proviennent « de la chapelle en ruine de Constantine ». (Par un lapsus il dit : « La Chapelle de S. Cadoc à Constantine »).

La chapelle de S. Cadoc paraît avoir eu 75 pieds de long (la tradition locale dit 100 pieds). Il n'y a aucune trace de tuiles de toit, mais des ardoises oblongues ; ce qui de nouveau fait penser à une réfection complète du toit au 15^e siècle. (Il paraît qu'on employa les tuiles faitières en argile jusque assez tard dans le 14^e siècle ; on en a trouvé beaucoup à la Chapelle de Constantine et à Lamanna, près de Looe). Il y a une pièce de cataclewse excellemment sculptée, qui suppose une grande fenêtre à trois baies. D'un type totalement différent sont les jambages de fenêtre, unis, en pierre de Pentewan, à présent reconstruits dans une haie sur l'emplacement ; d'un autre type encore, la pièce faitière de fenêtre en granit, à bout carré ; d'un autre enfin la petite architrave en cataclewse.

Le plan de la Chapelle primitive semble avoir été obscurci par quelque édifice postérieurement bâti sur l'emplacement ; car le mur plâtré de l'angle Nord-Est

n'a pas l'orientation correcte et n'est pas dans une position où il pût faire partie de la Chapelle. Il a pu faire partie d'un presbytère, et sa position au coin N.-E. de l'enclos s'expliquerait alors par le fait que ce coin est de beaucoup le plus sec de l'endroit, parce qu'il est plus élevé que le reste. La chaussée, à quelques pieds en dehors du mur, est taillée en plein roc. (Ou bien cela peut prouver que ce mur d'angle est une partie de l'édifice bâti sur la Fontaine Sainte ; mais des fouilles seules pourraient le démontrer. L'ancien mur de clôture le rejoint d'une façon très curieuse, et il se pourrait que ce fût là, au coin de l'enclos, que se trouvait la Fontaine vénérée).

La plus grande partie du bout occidental de la Chapelle semble être entrée dans la construction du mur du verger ; mais il n'y a pas, à la surface, la moindre indication du mur oriental. Il y a des apparences soit d'un transept, soit d'une chapelle au Nord, mais aucun indice de l'un ou de l'autre au Sud. Tous les murs ont une épaisseur de 3 pieds 3 pouces, comme ceux du monastère de Lamanna, près de Looe. Malheureusement, nous n'avons aucune indication sur l'emplacement de la tour. Nulle part il n'y a trace de contrefort.

Il ne paraît exister aucune preuve décisive quant à la position de la Fontaine Sainte. Aucun nom de champ, soit à Polmarck, soit à Trewolla (S. Cadock), ne fournit d'indice d'aucune sorte. J'ai discuté la possibilité qu'elle se trouvât dans le cimetière. Sur le côté de la rivière où est Polmarck, auprès de l'ancien et profond sentier montant de la vallée à la ferme, il y a une fontaine creusée dans le devant de la roche. Nulle tradition n'existe à son sujet. On trouve gisant sur le sol avoisinant de nombreuses pièces de cataclewse ; mais aucune n'est travaillée. »

M. J.

NOTE SUR « SAINT CRADOC »

Une ancienne tradition française parle d'un saint de Cornwall nommé Saint-Cradoc, au tombeau duquel des miracles s'opéraient. Annexée au Breviate ou version Abrégée du Domesday (V. Walter de Gray Birch, *Domesday Book*, Londres 1887, p. 31-36), il y a une traduction française d'une vieille liste de Saints Anglais pareille à celle qu'a publiée Liebermann dans son *Die Heiligen Englands angelsächsisch und lateinisch* (Hanovre, 1889). Elle commence ainsi :

« Ci sunt les mervailles dites
Comme par ordre sunt escrites
Ore parlerat cest escrit
Des seyns ou sont enseveliz,
En Engleterre par parties,
Par les Engleis establies. » (49)

Aux pages XLI-XLII on lit cette entrée : « Saint Cradoc en Corwaile pour ki amour Deus fit grant miracles là ou il git. »

L'emplacement de cette Chapelle de S. Caradoc est probablement S. Carroc, dans la paroisse de S. Veep (à présent « S. Caddix »). Guillaume de Worcester dit que le corps du saint est là. Cependant, il faut remarquer qu'il appelle aussi S. Cadoc *Crodocus*, en parlant de la Chapelle de Padstow.

APPENDICE II

L'ILE DE SAINT-CADO

M. Duhem (*Eglises du Morbihan*, p. 11) donne une description technique de la Chapelle de S. Cado dans l'île, avec plan, et dessins de deux chapiteaux. Il

(49) Elle a été publiée par Sir Thomas Duffus Hardy et Charles T. Martin dans la préface de leur édition de *L'estoire des Engles* par Geoffroi Gaimar (Londres, 1888 (Rôles) t. 1, p. XXXIX-XLII).

l'appelle « un des plus curieux édifices romans du Morbihan ». La plus grande partie date du 12^e siècle. Lifris en avait sans doute entendu parler, et il devait y penser lorsqu'il parlait du saint bâtissant une « *basilicam lapidibus elegantem* ». Le lecteur anglais trouvera des détails sur l'île et sur sa chapelle dans Baring-Gould et Fisher, *Lives of the British Saints*, II, 26-28. M. Gilliouart, de Belz me dit qu'aujourd'hui il n'y a qu'une messe basse au jour de la fête du saint, le 21 Septembre, de même que le 24 Janvier, qui est appelé « gouil Hado », « la fête de (saint) Cado ». Le grand Pardon de S. Cado se célèbre le 3^e dimanche de Septembre. « La procession quitte le bourg de Belz, portant la statue de S. Saturnin, patron de la paroisse. En même temps part de l'île une autre procession, portant la statue de S. Cado. Les deux processions se rejoignent au village de S. Cado, sur le continent, et font route ensemble par le pont jusqu'à la chapelle de l'île. Le Dimanche suivant, après vêpres, une procession se forme à la chapelle, et la statue de S. Saturnin, qui a passé la semaine dans l'île, est rapportée à Belz, la statue de S. Cado l'accompagnant jusqu'au bout du pont. Ma mère se rappelle qu'une grande foire de bouvillons se tenait durant l'octave du pardon. Le saint est invoqué particulièrement par ceux qui sont atteints de surdité : ils mettent la tête dans un trou sous le « Lit de S. Cado » dans la chapelle. »

M. Gilliouart a recueilli un vieux cantique breton de 49 couplets en l'honneur de S. Cado. (Le cantique présentement en usage, en breton aussi, contient 22 couplets.) Il m'a aussi envoyé trois vers d'une ancienne complainte, avec l'air. Elle commence ainsi : « Saint Cado et Saint Gildas étaient tous deux amis de Dieu. » Ces trois vers sont tout ce que sa mère peut se rappeler. Il est intéressant de trouver de nouveau l'association de S. Cado avec S. Gildas, que nous avons relevée sur d'autres points de la Bretagne, M. Gilliouart

m'a fait voir la Chapelle et la Fontaine du Saint (séparée seulement par un mur de la mer en haute marée) le 6 Juillet 1937.

APPENDICE III

LA MESSE DE SAINT CADOC

La Bibliothèque Centrale de Bristol possède un missel manuscrit de grande valeur. « Tous les caractères intrinsèques », dit M. M. H. N. C. Atchley (qui a copié pour moi la Messe de S. Cadoc), désignent pour sa provenance l'Abbaye de Bristol, maison de Chanoines Noirs suivant la Règle de S. Victor de Paris, et Cathédrale depuis 1540. Le style des initiales et le titre suggèrent que le livre date de 1420 environ... Le Calendrier est perdu ; mais la messe de S. Cadoc vient entre celle de S. Vincent et celle de la Conversion de S. Paul [preuve que sa fête était célébrée le 24 Janvier, jour usuel]. Le nom de S. Cadoc n'est pas mentionné dans la Litanie du Samedi Saint, bien que celle-ci contienne le nom de S^{te} Brigide, seul autre saint celtique nommé dans le manuscrit, — dont la messe est donnée aussi. « Le Rév. S. M. Harris, M^e ès-Arts, dit que le monastère de Bristol était une fille de l'Abbaye Augustinienne de Wigmore, dans le Herefordshire. » Plusieurs des séquences, et quelques-unes des fêtes dérivent évidemment de Wigmore, qui était à portée de l'influence galloise. C'est ce qui explique probablement la présence d'une messe spéciale pour S. Cadoc dans ce livre. »

L'extrême rareté des livres liturgiques gallois du moyen-âge donne à cette messe un intérêt tout particulier.

« In festo sancti cadoci confessoris non episcopi.

Ad Missam officium, Os justi. [Ps. 37 : 31.]

Oracio. Concede quesumus omnipotens deus, ut beati cadoci confessoris tui frequentata veneracio ad

perpetuam populo tuo perficiat salutem, et quem sepius veneramus in terris eum habeamus patrocinium in celis. Per dominum.

Epistola. Iustum deduxit do[minus]. Sap. 10 : 10-14.

Graduale. Os iusti. Si ante septuagesima. Alleluia. V. Os iusti.

Sequencia.

Clangor sanctus nunc resultet — in sanctorum cordibus. — Sancta clangat et exultet — mentis puris fidibus (? mens pura ex sordibus).

Confessores venerentur — in hac die dominum, — Qua cadocus ex caducis — est assumptus hominum.

Sidus novum ornat celos — in sanctorum gloria — Nove laudis novos melos — nova det memoria.

Adhuc vivens dum vir sanctus — teneret presencia, — Vita fuit admirandus — in signorum gracia.

Gratus deo gratus mundo — graciosus omnibus. — Nulli nocens recta docens — vixit in hominibus.

Vincens carnem vincens mundum — omne vincens noxium — Superavit et calcavit — victor omne vicium.

In talentis servus prudens — sic negociatus — Audit euge serve bone — celo muneratus.

Eius ergo precibus — Sanctis iungat civibus — nos christi confessor. — Nostre laudis munera — plena sumens gracia — vere intercessor.

Infera et supera — dulce cantent alleluia. Amen.

Si in septuagesima. *Tractus.* Beatus vir [Ps. 112: 1].

Evangelium. Nemo accendit [Luc. 11 : 33-36].

Offertorium. Desiderium [Ps. 21 : 2].

Secreta. Letantes domine gloriosa beati cadoci memoria venerandum munus offerimus, tribue quesumus, ut eius obtenta cuius merita recolimus subsidia nobis multiplicata sentiamus. Per dominum.

Communio. Beatus servus [Luc 12 : 43].

Post communio. Recollentes domine sancti cadoci confessoris tui venerationem misteria divina percepimus, quibus illum ad veram beatitudinem pervenisse predicamus, et per eum nobis indulgentiam donari postulamus. Per dominum.

APPENDICE IV.

Jusqu'à ce que le M. S. de Gotha ait été examiné à fond, il est impossible de dire quoi que ce soit sur sa provenance, parce qu'il contient des Vies de Saints de toutes les parties de l'Angleterre. On peut toutefois remarquer que plusieurs d'entr'eux sont des saints dont l'Abbaye de Glastonbury possédait des reliques, comme, par exemple, S. Petroc, S. Rumon et S. Cadoc (50).

Le professeur Max Förster a eu l'amabilité de copier pour moi les en-tête des chapitres de la *Vita Cadoci* de Gotha, qui est, dit-il, « un court épitome de la Vie plus étendue [dans C. B. S.], condensant les 66 chapitres de Rees en 27 chapitres plus courts remplissant les fol. 156 a-161 a. Quelques phrases sont à peu près identiques. Il ne contient ni l'Introduction, ni le chap. 32 ». L'auteur de la *Vita* de Gotha a arrangé à sa façon plusieurs incidents.

Vita Cadoci.

« Ici commencent les Chapitres de la Vie de Saint Cadoc, fils du Roi Guthlac (*sic*), qui vivait au temps

(50) « *Os unum de Sancto Cadoco* ». (Hearne, Oxford, 1726, p. 452.)

du Roi Arthur, qui est enterré, au dire de quelques-uns, dans la cité de Bénévent. D'autres disent qu'il est enterré à S. David au Pays de Galles (*apud sém David in Wallia*).

I. De la vision des quatre colonnes de feu aux quatre coins du palais.

II. Des celliers remplis d'une abondance de miel et de lait, par la permission de Dieu.

III. De la multiplication des biens.

IV. De la venue de l'ange vers le Roi Guthlac.

V. De l'éruption de la fontaine pour le baptême de l'enfant.

VI. De la chute de l'enfant dans la fontaine, et du changement de l'eau de la fontaine en une liqueur ayant un goût de nectar et de lait.

VII. De la piété et de la religion de l'enfant, et de... (texte incertain).

VIII. Du feu placé dans son sein, et qui ne brûla pas son manteau.

IX. De sa conversation pieuse, et comme quoi le porcher devint aveugle, et comment il recouvra la vue.

X. De la montre des bâtiments.

XI. Du cerf, qui fut attelé à la charrue.

XII. De la famille du Roi Poulentus, que la terre engloutit, et de la conversion de S. Illut, confesseur, par l'intermédiaire de S. Cadoc, et de l'émigration de S. Cadoc à glwad Morgan.

XIII. Du séjour de S. Cadoc à Ned, et des trois présents accordés.

XIV. De Lyuri l'architecte, qui fut tué, et fut rappelé à la vie, et de la pierre qui donne la santé.

XV. De la fontaine qui surgit à la prière de S. Cadoc, et de l'arrêt de la Rivière Taff (*Thamius*), et de sa remise à couler. Et de l'immense tas de pierres amoncelé par l'impétuosité de la rivière.

XVI. Du séjour de Cadoc dans une île durant le temps du Carême.

XVII. De la découverte du livre placé dans l'eau.

XVIII. Des deux loups changés en pierres.

XIX. De la fontaine la plus guérissante du Cornwall.

XX. Du mélange de l'eau du Jourdain avec celle de la susdite fontaine.

XXI. Du géant rappelé à la vie.

XXII. Des vaches changées en faix de silex (*silicea honera*).

XXIII. De l'ennemi mauvais qui s'évanouit.

XXIV. Du souhait de trois pierres de Jérusalem.

XXV. De la guérison de la stérilité de la Reine.

XXVI. Des deux cerfs qui furent attelés à la charue.

XXVII. Du dernier pèlerinage, et du départ de l'âme du saint en la cité de Bénévent. »

Les histoires de la Fontaine Sainte de Padstow sont rapportées comme dans Vesp. I. xiv., mais en termes différents : « Postquam visitasset sanctus Cadocús ecclesiam Montanam sancti Michaelis Archangeli apud Cornubiam, in reuersione quodam die..... innumera-biles infirmi sanati sunt, vomentes vermes vivos et multa alia humanis interioribus nocencia. Indigine, videntes tanta remedia et miracula inde fieri, construxerunt ecclesiam in honorem dei et sancti Cadoci iuxta sacratum fontem. »

NÉCROLOGIE

Le R. Père ARMEL, d'Etel

Ecrivain Capucin

Louis-Marie Armel naquit à Etel (Morbihan), le 1^{er} Décembre 1857. Après avoir fait ses études au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et passé trois ans au Séminaire de Vannes, il



prononça ses vœux, sous le nom de Frère Armel, le 17 Octobre 1880, aux Capucins du Mans. Prêtre de 1884, il fut nommé deux ans plus tard à Lorient, prédicateur des missions bretonnes (1886-1898).

Il passa successivement à Reims (1898-1900), Calais (1900-1902), Angers (1902-1909), Paris (1909-1919), en Alsace (1919-1922), à Paris (1922-1925), à Lorient (1925-1931), à Bry-sur-

Marne (1931-1933), à Paris (1933-1934) et retourne à Lorient pour y mourir quatre ans plus tard (2 Novembre 1938) (1).

Le P. Armel fut un érudit de haute valeur et un confrère extrêmement complaisant.

Le Père Godefroy de Paris a esquissé la bibliographie complète de ses œuvres. Bornons-nous à souligner ses principaux ouvrages : *Les Capucins d'Alsace pendant la Révolution* (1923) ; — *Le culte de sainte Anne dans les pays rhénans au Moyen-Age et les Franciscains* (1924) ; — *Les martyrs franciscains de la Révolution* (1927-1935) (2).

Au *Bulletin Diocésain* il a apporté, à plus d'une reprise, sa collaboration généreuse et désintéressée. Ce nous est un devoir de signaler les grands services qu'il a rendus à l'histoire religieuse de notre diocèse. Assistant au Congrès Eucharistique tenu en Espagne en 1911, il prit la peine, en ses moments de loisir, de copier, à Madrid, la liste des prêtres finistériens réfugiés ou déportés en ce pays pendant la Révolution, pour les communiquer ensuite à M. le chanoine Peyron (3). Nos archives épiscopales possèdent de lui un long manuscrit, copie des lettres écrites à l'époque révolutionnaire par le Père Capucin Alexandre de Quimper (Félix Trémaria de la Roque).

Bien des fois, il m'a fourni de précieux renseignements, et j'ai beaucoup regretté la disparition de ce bon vieillard.

Monseigneur Duparc entretenait avec lui un commerce tout intime, et voici ce que Son Excellence écrivait le 3 Novembre 1938 au Père Gardien des Capucins de Lorient : « Votre deuil est le mien, j'aimais le bon Père Armel comme un très ancien condisciple. A l'évêché nous prions tous pour lui. Il va retrouver les martyrs de la Révolution dont il recherchait les souvenirs. Son apostolat d'historien a complété son apostolat de fils de saint François. Son Séraphique Père lui fera bon accueil, et la bonne Mère sainte Anne, qui a béni sa vocation et ses études, le conduira, comme un vrai Breton, à Notre Seigneur et à sa sainte Mère. »

H. P.

(1) *Annales Franciscaines*, 1939, pp. 150-156, 175-183.

(2) *Un Capucin historien de la Révolution. Ses noces d'argent d'écrivain*, dans la *Revue Sacerdotale*, T. O. 1927, pp. 106, 107.

(3) *Manuscrit Boissière*, pp. 203-213.

BIBLIOGRAPHIE

Rév. Canon DOBLE. *A guide to Wendron Church. — SAINT YVES. Its Patron Saint and its Church. — A history of the parish of Crowan. — The Church and Parish of S' Euny Lelant. — Saint Rumon and Saint Ronan.*

M. le chanoine Doble nous fait l'envoi gracieux de ces plaquettes illustrées et du plus haut intérêt. Nous l'en remercions bien vivement. Une *Vie de Saint Rumon*, récemment découverte, identifie ce saint avec Saint Ronan. M. Doble réfute cette thèse à l'aide d'arguments péremptoirs.

H. P.



René CARDALIAGUET : CLÉDER. *Prêtres et Paysans sous la Révolution.* — Petit in-8° de x-145 p. Brest, 1939.

Cette brochure n'est pas un doublet de la notice parue dans le *Bulletin Diocésain* en 1904 : c'en est le complément. Avec une patience inlassable, M. Cardaliaguet a compulsé un grand nombre d'archives publiques et privées ; il a lu de nombreux ouvrages relatifs à la période révolutionnaire ; il a eu entre les mains les registres de catholicité rédigés par les prêtres proscrits. De là est sorti ce qu'il appelle « cette histoire... de tant d'héroïsme, de misère et de foi ». Héroïques, en effet, ces prêtres dont la tête était mise à prix, et ces paysans qui en leur procurant un asile savaient qu'ils s'exposaient à pareil sort ; misérables, les uns et les autres, alors que les intempéries, les impôts et les levées en masse avaient ruiné l'agriculture ; pleins de foi, ces prêtres qui préférèrent l'exil et la mort à un serment schismatique et ces fidèles qui ne voulaient rien savoir des curés intrus. Nous avons là l'histoire d'une grande et belle paroisse durant cette période si intéressante et jusqu'ici trop peu étudiée. Un appendice nous donne quelques notions sur les familles nobles de Cléder qui avaient été comme le clergé, et souvent avec lui victimes de la Révolution.

DOM MALGORN.



Joseph LE JOLLEC, S. J. : UN SIÈCLE DE VIE CACHÉE ET DE LABEUR FÉCOND, E BREIZ-IZEL. Préface de Mgr Duparc. Illustrations de Marc Choisnard. In-8° de 320 p. Quimper, Le Goaziou, et Guivarch, 1939.

La mode est aux centenaires : centenaire de personnages illustres, d'institutions, d'événements historiques, de monuments, etc. Nous venons d'avoir celui du *Barzaz-Breiz*. Le R. P. Le Jollec est donc bien dans le train en célébrant le centenaire du retour des Jésuites à Quimper. Le beau livre qu'il offre au public en sera le monument commémoratif. Ce n'est pas un livre à grand tapage ; mais c'est une œuvre d'une documentation indiscutable, puisée aux bonnes sources et traitée avec un calme qui n'exclut pas l'humour.

L'ouvrage se présente sous un double aspect : vie cachée, labeur fécond. La vie cachée, c'est la vie même de la maison, son histoire avec toutes ses vicissitudes, parfois bien dures, depuis le projet de retour à Quimper jusqu'à la toute récente installation à Roz-Avel, qu'on ne peut nommer sans évoquer le souvenir de M. Bolloré. Dans ce tableau se meuvent des personnages qui nous sont familiers. Plusieurs sont nos contemporains, encore vivants ou à peine disparus, tel le pieux Père Henry, le grand confesseur de Quimper. Nombreux sont encore ceux qui ont connu les Pères de Saint-Alouarn, Rot, Délaizir, Le Forestier, etc. Au surplus les notices biographiques, quelques-unes accompagnées de portraits, nous donnent, dans leur sobriété, les physionomies exactes des Révérends Pères. — Le labeur fécond, c'est le travail des âmes par les directions, les confessions, les retraites, et surtout les missions. L'auteur nous décrit le processus ordinaire des missions bretonnes telles que les donnèrent Dom Michel Le Nobletz et le Père Maunoir, et telles que nous les voyons encore aujourd'hui.

Labeur fécond ! Il le serait certes davantage n'était la pénurie d'ouvriers. Le R. P. fait un appel discret en faveur de l'institut auquel il appartient. Ce vœu de l'auteur est aussi le nôtre, et nous voudrions que ce livre en assurât la réalisation.

D. M.

TABLE DES MATIÈRES

DU BULLETIN DIOCÉSAIN

POUR L'ANNÉE 1939

	PAGES
H. PÉRENNÈS : Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :	
Pleyben	1
Pleyber-Christ	193
Ploaré	225
Plobannalec	244
Lesconil.....	260
VIEILLES CHANSONS BRETONNES : Cantic sant Paul. — Ar paper timb. — Cantic var ar Roue Franç. — Chanson var an Dauphin a Franç. — Emgann Sant-Cast. — Glac'har eun ene fidel var mal-heuriou Franç. — Chanson ar peoc'h. — An den koz dall. — Ar beorien. — Ar gounar. — Kanaouen ar c'hrampoez	98-164
Rév. DOBLE : <i>Saint Cadoc en Cornwall et en Bretagne</i>	38-261
D. BERNARD : <i>Relevé d'Actes concernant les mutations des Recteurs, dans les paroisses de Cornouaille, au XVIII^e siècle.</i>	55
Urbain PÉRENNÈS : <i>Le Pape Innocent</i> : conte breton mis en vers	166
NÉCROLOGIE. — M. le chanoine MAYER ; M. QUERSY	90
R. Père ARMEL , d'Étel, écrivain capucin	284
BIBLIOGRAPHIE	96-286